



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

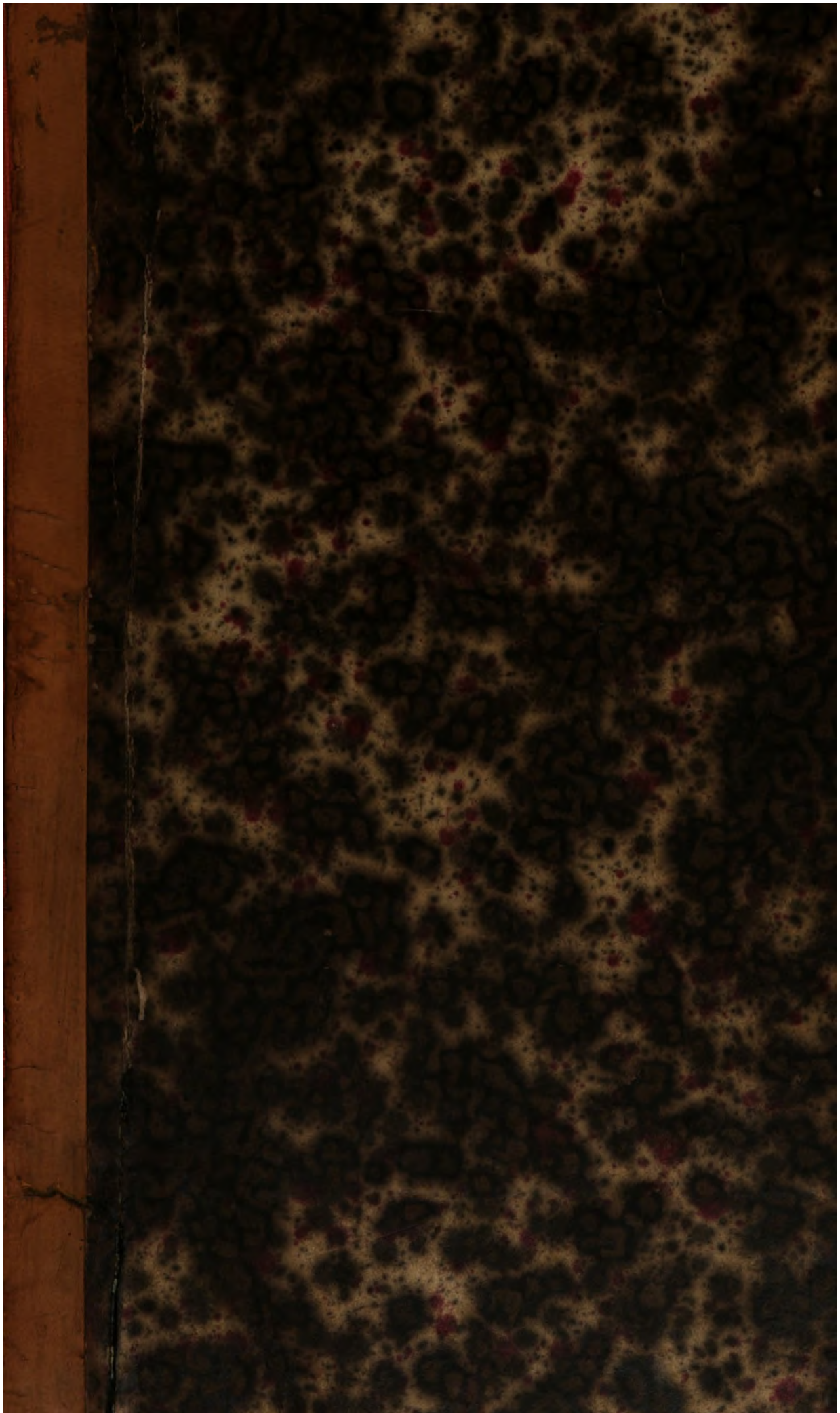
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

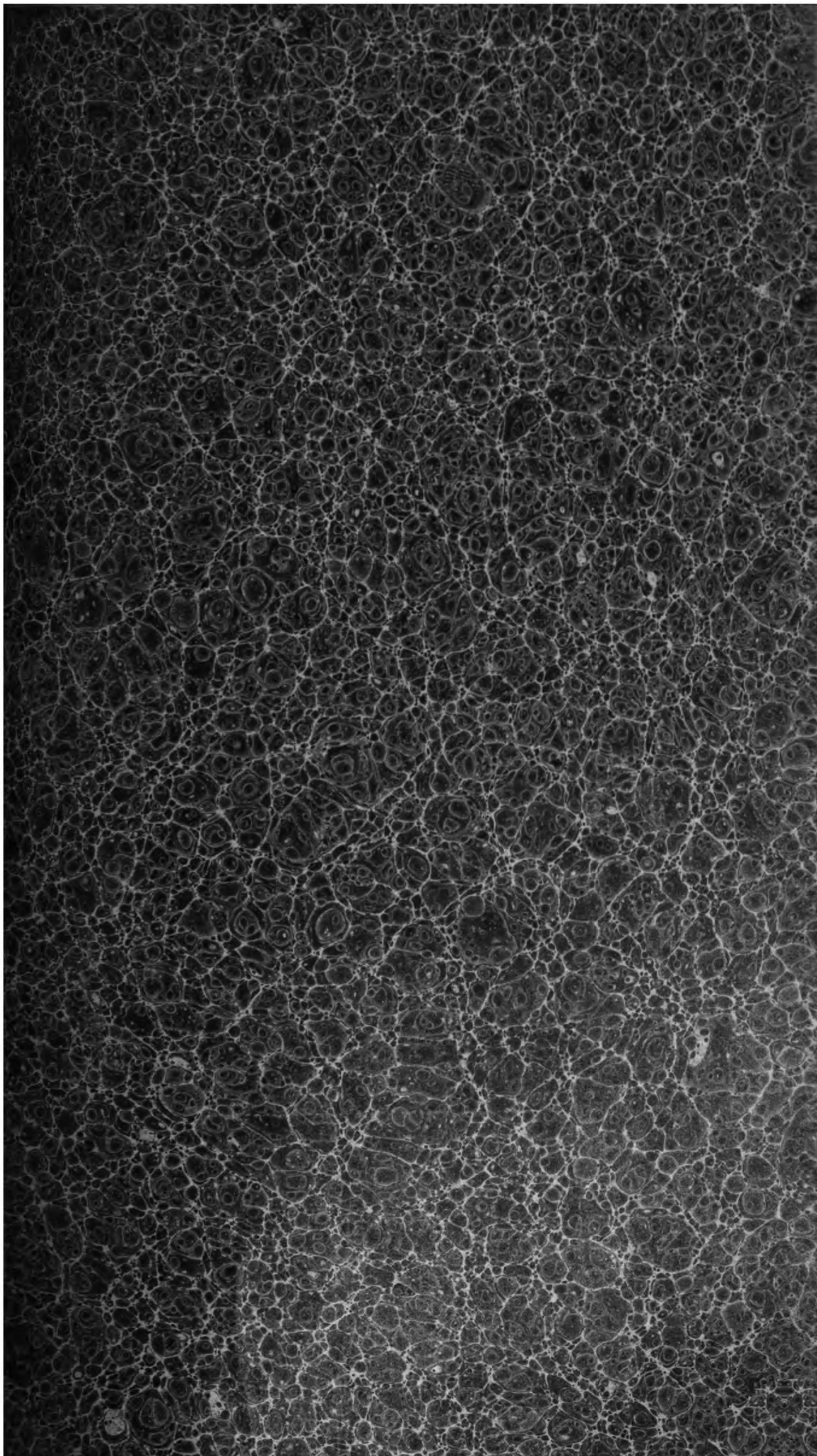


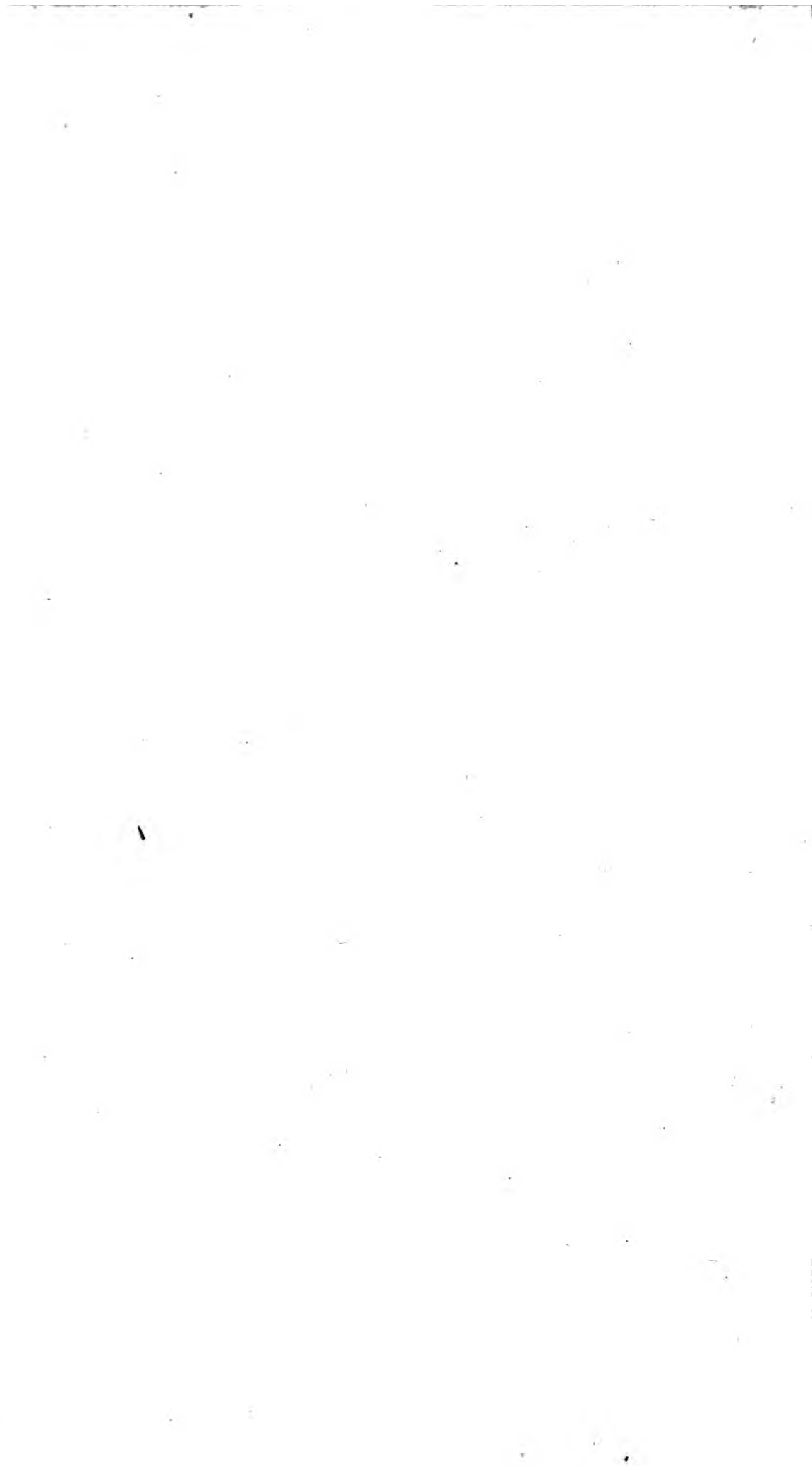
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

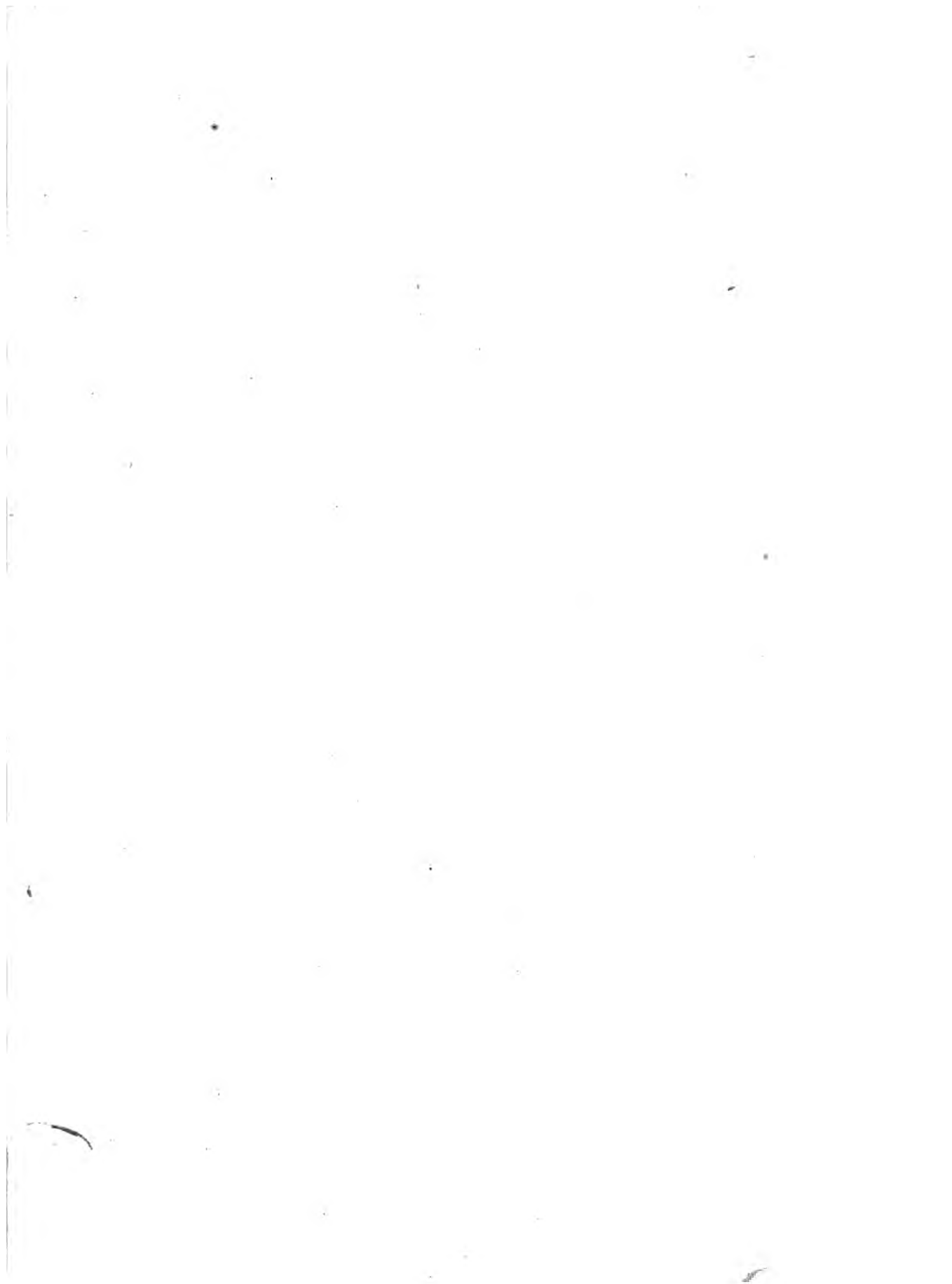


80. b. 10









MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON.
IX.

BRUXELLES.
A LA LIBRAIRIE PARISIENNE,
FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,
RUE DE LA MADELEINE, N. 438.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOARD,
RUE GARENCIÈRE, N° 5.

MÉMOIRES
COMPLETS ET AUTHENTIQUES
DU DUC
DE SAINT-SIMON

SUR LE SIÈCLE DE LOUIS XIV ET LA RÉGENCE,

**PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL ENTIÈREMENT
ÉCRIT DE LA MAIN DE L'AUTEUR,**

PAR M. LE MARQUIS DE SAINT-SIMON,

PAIR DE FRANCE, etc., etc.

TOME NEUVIÈME.

PARIS.

A. SAUTELET ET C^{IE}, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE DE RICHELIEU, N. 14;

ALEXANDRE MESNIER, PLACE DE LA BOURSE.

1829.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

1951

RESEARCH REPORT NO. 10

BY J. H. GOLDSTEIN

AND R. F. SCHWENKER

RECEIVED BY THE DEPARTMENT OF CHEMISTRY

ON APRIL 10, 1951

MÉMOIRES

DU DUC

DE SAINT-SIMON.

CHAPITRE PREMIER.

Art et manège du père Tellier sur les bénéfices. — Mailly, archevêque d'Arles, passe à Reims. — Janson nommé à l'archevêché d'Arles. — Le Normand évêque d'Evreux. — Turgot évêque de Séz. — Dromesnil évêque d'Autun, puis de Verdun. — Abbé de Maulevrier ; sa famille, son caractère. — Mort de l'abbé de Langeron. — Le cardinal Gualterio met les armes de France sur la porte de son palais à Rome. — Plusieurs morts. — Un souper à Saint-Cloud. — Tentative de la flotte ennemie sur Agde et le port de Cette.

IL s'était amassé beaucoup de bénéfices à donner. Le père Tellier, qui faisait tout sous terre, et qui n'imitait en rien le père de la Chaise, bannit les temps accoutumés de les remplir autant qu'il put, qui étaient les jours de communion du roi, pour mettre les demandeurs en désarroi, éviter de trouver le roi prévenu en faveur de quelqu'un pour qui on aurait parlé à temps, et se rendre plus libre et plus maître des distributions. Il exclut autant qu'il lui fut possible tout homme connu et de nom, et ne voulut que des va-nu-pieds et des valets à tout faire, gens obscurs, à mille lieues d'obtenir ce qu'on leur donnait, et qui se dévouaient sans réserve aux

volontés du confesseur, à l'aveugle, et sans même le savoir, et gens au reste à n'oser broncher après. Il avait dès-lors ses vues qu'il commençait à préparer, et pour cela choisit ses gens le mieux qu'il put.

On sut donc à la mi-juillet plusieurs évêchés et grand nombre d'abbayes donnés, le tout ensemble de 240,000 livres; mais on ne le sut que peu-à-peu, dans le dessein de faire faire les nominations à son gré, qu'il sentait bien qui ne le seraient pas à celui du public ni de personne. Il craignit la rumeur qu'exciteraient les listes, comme on les donnait auparavant; il les supprima, tant pour cette raison que pour n'être pas forcé, par la publicité de la liste et le remerciement au roi, de donner aux nommés ce qui leur était destiné s'il n'y trouvait pas son compte, et en ce cas faire naître quelque scrupule au roi qui changeât la destination. Tellement que ce n'était jamais qu'en rassemblant les remerciemens qu'on voyait faire, ou quelquefois rarement par les intéressés, à qui le père Tellier l'avait dit, qu'on ramassait la distribution, qui était annoncée verbalement ou par écrit aux nommés, quand il plaisait au révérend père de la leur dire ou écrire, qui gardait quelquefois telle nomination *in petto* un mois et six semaines, manège profond que l'impatience de la cour ne put jamais goûter.

De cette nomination-ci, quelques-uns de ceux qui y eurent part méritent d'être insérés ici pour les choses qui s'y verront en leur temps. M. de Mailly, mon ami, archevêque d'Arles, s'était brouillé, et aux couteaux tirés, avec le cardinal de Noailles à une assemblée du clergé. La fortune des Noailles leur était entrée de travers dans la tête. Sa belle-sœur n'était que nièce à la mode de Bretagne de madame de Maintenon. La véritable nièce avait épousé le duc de Noailles. Les miches et la faveur qui en résultaient pénétraient l'archevêque d'Arles de jalousie, qui,

comme je l'ai dit ailleurs, visait, quoique avec si peu de moyens et d'apparence, au cardinalat, et qui était enragé que sa belle-sœur n'eût pas valu un duché et toutes sortes de fortune à sa maison. Il avait donc voulu parier dans l'assemblée avec le cardinal de Noailles, et l'avait picoté, fait contre, rassemblé et soulevé tant qu'il avait pu. Le succès n'avait pas répondu à ses desirs. La faveur du cardinal était encore entière, il était aimé et estimé dans le clergé, et y était considéré et ménagé; on ne se le voulait point attirer pour des bagatelles. Le cardinal, qui vit la mauvaise humeur de l'archevêque, essaya de le ramener avec douceur, politesse et raison; l'archevêque en fut encore plus piqué, et força le naturel benin et pacifique du cardinal de lui répondre avec une fermeté et une autorité qui lui fermèrent la bouche, mais qui remplirent son cœur de haine à ne lui pardonner jamais.

Dans ce dessein de vengeance et dans celui de se faire un épaulement contre le cardinal, il se jeta plus que jamais aux jésuites à qui il avait toute sa vie beaucoup fait sa cour. Il n'oublia pas de leur parler du cardinal de Noailles, dont la haine commune le lia intimement avec le père Tellier. Celui-ci trouva dans l'archevêque d'Arles tout ce qu'il pouvait désirer d'ailleurs pour en faire un grand usage contre le cardinal de Noailles : un nom illustre, une alliance avec madame de Maintenon, une belle-sœur dame d'atour de madame la duchesse de Bourgogne, un archevêque déjà un peu ancien. Il le fallait mettre en place de s'en pouvoir servir, et pour cela le tirer de Provence, c'est ce qui le détermina à le faire passer à Reims, dont je ne vis jamais homme si aise que le nouveau duc et pair par toutes sortes de raisons.

Le cardinal de Janson vivait bien avec les jésuites sans penser en rien comme eux; ils voulurent hasarder quelque chose dans son diocèse et mettre le roi de la partie,

qui, ne voyant que par leurs yeux en ces matières, s'y laissa aller; mais ils eurent affaire à un homme comblé et au-dessus de tout par ses mœurs, par sa fortune et par sa conduite à la cour et dans son diocèse. Il prit l'affaire avec la dernière hauteur, et quand le roi lui voulut parler, duquel avec raison il avait depuis long-temps la confiance, il lui répondit si ferme que le roi se tut tout court, et que les jésuites demeurèrent depuis dans la crainte et le respect avec lui.

Il avait un neveu à Saint-Sulpice fort bon prêtre, mais d'une parfaite bêtise, d'une ignorance crasse, et l'homme le plus incrusté de toutes les misères de Saint-Sulpice qui y ait jamais été. Un tel sujet parut propre au père Tellier pour en faire un archevêque d'Arles, et pour se bien réconcilier le cardinal de Janson, au moins se faire un mérite auprès du roi de lui proposer son neveu pour en faire tout d'un coup un archevêque, et dans son propre pays.

Le roi, qui goûta fort ce choix, le voulut apprendre lui-même au cardinal de Janson. Celui-ci, qui était droit et vrai, au lieu de remercier s'écria : « Dites au roi qu'il ne connaissait point l'abbé de Janson, qu'il n'était point fait pour être évêque; que ce serait encore trop pour lui qu'être vicaire d'un curé de campagne », et supplia le roi de l'en croire; et s'il voulait lui marquer de la bonté de donner à son neveu de quoi vivre par quelque abbaye de 10 ou 12,000 livres de rente, qui serait un Pérou pour lui, et ne l'engagerait à rien. Le cardinal eut beau dire et beau faire, même à plusieurs reprises, le roi le loua fort, mais tint ferme, et l'abbé de Janson fut archevêque d'Arles.

Nîmes fut donné à l'abbé de la Parisière, qui le paya bien à son protecteur, et qui se rendit aussi célèbre en forfaits que Fléchier, son prédécesseur, l'était devenu par son esprit, sa rare éloquence, sa vaste érudition, et sa vie et ses vertus épiscopales.

Le Normand eut Evreux : c'était un homme fait exprès pour le père Tellier, un cuistre de la lie du peuple, qui, à force de répéter, puis régenter, après professer, était devenu habile en cette science dure de l'école, et dans la chicane ecclésiastique dont il entendait fort bien les procédures. Je ne sais qui le produisit au cardinal de Noailles, qui le fit son official, et qui dix ou douze ans après le chassa honteusement pour des trahisons considérables qu'il découvrit, que les jésuites lui avaient fait faire, et qui l'en récompensèrent par cet évêché.

L'abbé Turgot, aumônier du roi, eut Séz; et le maréchal de Boufflers eut Autun pour son parent l'abbé de Dromesnil, qui passa depuis à Verdun, et y a bâti de fond en comble le plus vaste et le plus superbe palais épiscopal qu'il y ait en France.

Autun avait été donné à l'abbé de Maulevrier, il y avait plus d'un an, qui le rendit sans avoir pris de bulles, et à qui on donna l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean, de 14,000 livres de rente, dans son pays en Bourgogne, outre ce qu'il avait déjà. Cet abbé de Maulevrier était un grand homme décharné, d'une pâleur de mort qu'on va porter en terre, qui s'appelait Andrault, et qui était frère de mademoiselle de Langeron, qui était à madame la Princesse et fort comptée à l'hôtel de Condé. Il était oncle de Langeron, lieutenant-général des armées navales, et de l'abbé de Langeron, si attaché à M. de Cambrai, qui fut chassé avec lui, passa le reste de sa vie chez M. de Cambrai dans sa plus intime confiance, et qui y mourut à la fin de cette année. Ces Andrault sont si peu de chose que, encore que tout soit comme anéanti en France par la plus que facilité partout où il faut des preuves, je ne sais comment ils ont pu se faire admettre dans le chapitre de Saint-Jean-de-Lyon, où l'abbé de Maulevrier a été sacristain presque toute sa vie, qui en est une dignité.

Il était originairement aumônier de madame la dauphine de Bavière et fort bien avec elle, et à sa mort il eut une place d'aumônier du roi. Il n'avait jamais suivi sa profession, et il était tout-à-fait ignorant, mais grand maître en manèges et en intrigues. Il fut ami intime du père de la Chaise, absolument livré aux jésuites, dans l'intimité de M. de Cambrai, par conséquent jusqu'à un certain point des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, mais qu'il ne voyait qu'avec beaucoup de mesure.

Il était doux, poli, flatteur, respectueux, obséquieux, obligeant; il voulait être bien avec tout le monde, et il avait des amis considérables des deux sexes. Très bien avec Chamillart, aussi bien après avec Voysin; il avait entièrement apprivoisé Desmarets; des amis de Pontchartrain, et honnêtement seulement avec le chancelier, qui ne s'y fiait pas; à merveille encore avec tous les Villeroy. Mais avec tout son miel, tout son désir de s'insinuer, de se mêler, d'être instruit de tout, d'avoir la confiance des grands et des petits, car il était sur tout cela à la ville comme à la cour, et dans le clergé encore; c'était un homme à qui il ne fallait pas marcher sur le pied, pétulant et dangereux, qui ne pardonnait point, et capable de toute espèce de fougasse.

Ses liaisons intimes avec les jésuites et M. de Cambrai l'avaient foncièrement éloigné du cardinal de Noailles, encore qu'il lui fît sa cour, et à tous les Noailles, et avec de grands ménagemens. Il avait eu deux agences du clergé de suite, et par conséquent été promoteur auprès de l'assemblée du clergé. Dans cet emploi, il eut des démêlés avec le cardinal de Noailles, dont les ennemis, ses amis à lui, profitèrent pour l'animer, en sorte que les choses allèrent jusqu'à l'audace de sa part, qui, trop poussée en face, lui attira un traitement fâcheux et qui porta sur l'honneur. Cette affaire lui fit un extrême tort

dans le monde, où il déchet beaucoup, nonobstant ses appuis. Le père de la Chaise n'avait jamais pu résoudre le roi à le faire évêque; ses intrigues, sa liaison avec M. de Cambrai lui avaient déplu ainsi que ce grand nombre d'amis.

Il avait été accusé, il y avait plus d'un an, d'une correspondance étroite et cachée avec M. de Cambrai; le roi en avait parlé au père Tellier avec colère; cela fut approfondi. Le père Tellier, qui le portait doublement à cause des jésuites et de M. de Cambrai, lui obtint une audience du roi où il se lava de tout, et le père Tellier tira sur le temps pour le faire évêque.

L'abbé Maulevrier était vieux et gueux, il aimait la bonne chère et le jeu; il sentait que son temps pour l'épiscopat était passé, qu'il n'y pourrait rien faire, et qu'il n'aurait qu'à s'ennuyer dans son diocèse. Il ne voulait plus être évêque que pour l'honneur, et comme avant Notre-Seigneur les Juives se mariaient pour ôter l'opprobre de dessus elles. Il n'eut donc jamais envie que d'être nommé, bien résolu, comme il fit, de rendre son évêché sans en payer de bulles.

Il demeura brouillé avec le cardinal de Noailles. Hors son affaire avec lui, je ne l'ai jamais ouï taxer de fausseté ni d'aucun trait malhonnête, et je ne l'ai vu brouillé ni baissé avec aucun de ses amis; mais pour le gros du monde, il ne revint jamais bien de cette affaire du cardinal de Noailles. Il fut toujours bien avec le cardinal de Bouillon, fort bien et fort lié avec les cardinaux de Coislin et de Janson, et avec la plupart des grands prélats.

Les deux grosses abbayes furent données: Saint-Remy de Reims au cardinal Gualterio, qui arbora les armes de France sur la porte de son palais à Rome; et celle de Saint-Etienne de Caen, au cardinal de la Trémoille.

J'ai oublié, sur le commencement de cette année, la

mort de madame de Caderousse, sans enfans, la dernière de la maison de Rambures. C'était une femme qui n'allait point à la cour, mais qui à Paris était fort du monde et du jeu; son mari qui s'appelait Cadart, et qui voulait se nommer Ancezune, était un gentilhomme du comtat d'Avignon, qui portait le nom de duc de Caderousse dont il n'était pas plus avancé.

Il était duc d'Avignon; et ces ducs d'Avignon, que le pape fait, sont inconnus partout, même à Rome où ils n'ont, non plus qu'ailleurs, ni rang, ni honneur, ni distinction quelconque; à Avignon, ils en ont chez le vice-légat, et dans toute cette légation. C'est chose dont les papes ne sont pas avares, et qui se donnent assez ordinairement pour de l'argent.

Caderousse était un paresseux, grand, bien fait, de beaucoup d'esprit et orné, qui n'avait guère servi que les dames, et qui n'avait été qu'un moment fort de la cour. Une longue maladie de poitrine que les médecins abandonnèrent par écrit, et dont Caretti, dont j'ai parlé ailleurs, le guérit, et qui voulut cet écrit des plus fameux médecins de Paris avant de l'entreprendre, commença à donner à ce médecin cette grande vogue qu'il eut depuis, et que la guérison de M. de la Feuillade couronna.

Caderousse passa sa vie à Paris, assez dans le beau monde, intime de madame de Bouillon, et fort des amis de M. de la Rochefoucauld, nonobstant la séparation de lieu. Il aimait à se mêler, à savoir, surtout à régenter, à dogmatiser, et pour le moins autant à emprunter de qui il pouvait, et à ne le guère rendre, et tout cela avec les plus grandes manières du monde. Il se mit fort dans la dévotion, et c'était merveille de l'entendre moraliser. Il avait beaucoup perdu au jeu. Avec tout cela il était considéré et compté et avait beaucoup d'amis. Il a vécu fort vieux et toujours fort pauvre.

Le Camus, lieutenant civil, mourut en ce temps-ci. C'était la plus belle représentation du monde de magistrat. Il était très bon aussi et honnête homme, obligeant, et avait beaucoup d'amis; mais il était glorieux à un point qu'on en riait et qu'on en avait pitié. Il était frère du premier président de la cour des aides et du cardinal le Camus; et, quand il disait mon frère le cardinal, il se rengorgeait que c'était un plaisir. Pelletier, de sa retraite, demanda cette place pour d'Argouges qui n'avait que vingt-six ans, et qui était fils de sa fille et de d'Argouges, conseiller d'état, mort long-temps depuis doyen du conseil. Le roi, qui ne refusait rien à Pelletier, la lui donna.

La Vienne, premier valet de chambre du roi, mourut aussi à plus de quatre-vingts ans. J'ai assez fait connaître ailleurs ce personnage de l'intérieur pour n'en pas dire ici davantage. Chancénay, son fils, avait sa survivance, et est encore premier valet de chambre.

La vieille marquise de Laval mourut à quatre-vingt-huit ans. Elle était fille aînée du chancelier Séguier, sœur de la duchesse de Sully, puis de Verneuil, mère, en premières noces, des duc, cardinal et chevalier de Coislin, et en secondes de la maréchale de Rochefort. Elle avait beaucoup d'esprit et méchant. Elle laissa un prodigieux bien à l'évêque de Metz, son petit-fils. J'ai parlé d'elle et de ses mariages suffisamment ailleurs.

Denonville mourut aussi, brave et vertueux gentilhomme, qui avait été gouverneur-général du Canada, où il avait très bien servi, s'était fait aimer, et avait acquis la confiance de tous les sauvages. Mais à la cour, où M. de Beauvilliers le fit sous-gouverneur des enfans de Monseigneur, rien de si plat. Il ne fut heureux ni en femme ni en enfans.

La duchesse de Luynes gagna un procès de 14 ou

1,500,000 livres contre Mattignon, sur la succession de madame de Nemours. Le singulier est que Mattignon l'avait gagné tout d'une voix aux requêtes du palais, et qu'il le perdit tout d'une voix à la grand'chambre. C'était à qui aurait ces terres. Ainsi Mattignon manqua seulement cette grande portion d'héritage de ce qu'il en avait eu.

Le marquis de Bellefonds, petit-fils du maréchal, mourut tout jeune, laissant un fils en maillot, et le gouvernement et capitainerie de Vincennes vacant, qu'il avait eu de son père, gendre du duc de Mazarin, qui le lui avait donné. Le roi ne voulut point voir la liste des demandeurs qui était illustre et nombreuse, et à la prière de madame la duchesse de Bourgogne, appuyée de madame de Maintenon, il le donna au marquis du Chastelet, qu'il chargea de quelque chose pour l'enfant, et qu'il déchargea par quelque retranchement du soin et de la nourriture des prisonniers du donjon. Cela valut encore 18,000 liv. de rente.

La marquise du Chastelet était fille du maréchal de Bellefonds, dame du palais de madame la duchesse de Bourgogne, et d'une vertu de toute sa vie, douce, aimable et généralement reconnue, qui faisait son service sans se mêler de rien. Elle et son mari, qui était un très brave homme, et très galant homme, fort vertueux aussi, étaient très pauvres. On a remarqué que ce fut la seule des dames du palais, et la plus retirée de toutes, qui eut une grâce de la cour. La maréchale de Bellefonds, qui par pauvreté demeurait à Vincennes, eut un brevet qui lui en assura le logement.

Je passerai légèrement ici sur une aventure qui, entée sur quelques autres, fit du bruit, quelque soin qu'on prît à l'étouffer. Madame la duchesse de Bourgogne fit un souper à Saint-Cloud avec madame la duchesse de Berry, dont madame de Saint-Simon se dispensa. Madame la du:

chesse de Berry et M. le duc d'Orléans, mais elle bien plus que lui, s'y enivrèrent au point que madame la duchesse de Bourgogne, madame la duchesse d'Orléans, et tout ce qui était là ne surent que devenir. M. le duc de Berry y était, à qui on dit ce qu'on put, ainsi qu'à la nombreuse compagnie que la grande-duchesse amusa ailleurs du mieux qu'elle put. L'effet du vin, par haut et bas, fut tel qu'on en fut en peine, et ne la désenivra point, tellement qu'il la fallut ramener en cet état à Versailles. Tous les gens des équipages le virent et ne s'en turent pas; toutefois on parvint à le cacher au roi, à Monseigneur, et à madame de Maintenon.

La flotte ennemie, qui se promenait sur la fin de juillet sur les côtes de Languedoc, mit seize cents hommes à terre, qui prirent un petit retranchement qu'on avait fait devant le port de Cette. Roquelaure envoya un courrier à Perpignan demander secours au duc de Noailles, et un au roi qui y fit marcher trois bataillons. Roquelaure, qui n'avait pas voulu retirer les troupes qui contenaient le Vivarais et les Cévennes, courut à Cette avec Basville et trente homme avec eux. Ils trouvèrent qu'ils s'étaient aussi emparés d'Agde, dont les habitans pouvaient les en empêcher, seulement en leur fermant leurs portes. Le duc de Noailles accourut lui-même à temps avec des troupes, qui fort aisément chassèrent les ennemis du port de Cette, l'épée à la main, en tuèrent trois ou quatre cents, en prirent une centaine; et quantité se noyèrent en se rembarquant à la hâte. Le duc de Noailles avait amené mille hommes et huit cents chevaux. Ils avaient débarqué trois mille hommes à Cette ou à Agde qu'ils abandonnèrent, et sans aucun dommage, en même temps. MM. de Noailles et de Roquelaure n'y perdirent que deux grenadiers.

CHAPITRE II.

Situation de l'Espagne. — Madame des Ursins fait semblant de vouloir la quitter. — M. de Vendôme de nouveau demandé pour l'Espagne. — Le roi d'Espagne en Aragon à la tête de son armée. — Villadarias commande sous lui.—Duc de Medina-Cœli arrêté. — Il est conduit à Ségovie, puis à Bayonne avec Flotte. — Quelques exploits peu importans des Espagnols. — Staremberg bat les quartiers de l'armée du roi d'Espagne qui se retire sous Sarragosse. — Vendôme à la toilette de madame la duchesse de Bourgogne. — Il part pour l'Espagne.

IL est temps de venir aux évènements d'Espagne. Ils furent si importans cette année qu'on a cru ne les devoir pas interrompre; ainsi il faut remonter aux premiers mois, pour en voir la suite jusqu'à la fin. Pour mieux comprendre ces évènements, il faut se rappeler le triste succès du voyage de Torcy à La Haye, et les prétentions démesurées et plus que barbares de gens résolus à rompre tout moyen de paix, et qui se flattaient de tout envahir, sur quoi roula et se rompit toute l'indigne négociation de Gertruydenberg. L'Espagne était alors livrée à sa propre faiblesse; et celle où la France était réduite l'empêchait de la secourir, bien en peine de se défendre elle-même, et qui aimait mieux se laisser une espérance d'obtenir une paix devenue si puissamment nécessaire, en abandonnant l'Espagne d'effet, que de laisser subsister l'invincible obstacle que formaient les alliés en prescrivant cette dure condition d'une manière à ne pouvoir être acceptée.

C'est ce qui engagea le roi, pour ôter jusqu'aux apparences, à montrer qu'il en retirait jusqu'à madame des Ursins; et madame des Ursins à faire toute la conte-

nance d'une personne qui va partir et qui ne prend plus qu'un mois ou six semaines pour régler tout-à-fait son départ. Elle le manda de la sorte à notre cour, qui prit soin de le répandre. Je doute toutefois que cette résolution fût bien prise ici; et je pense qu'on peut assurer sans se méprendre que madame des Ursins n'y pensa jamais sérieusement, ni leurs majestés catholiques. Cette façon ne fut qu'une complaisance susceptible d'être différée, puis rompue, comme en effet après cette annonce il n'en fut plus parlé.

D'autre part, on manquait tout-à-fait de généraux en Espagne. M. de Vendôme en prit l'occasion d'en profiter. La situation où il se trouvait, et qu'il voyait s'approfondir tous les jours, lui devenait de plus en plus insupportable. Il espéra que, se faisant demander par le roi d'Espagne, le roi se trouverait soulagé de l'y laisser aller pour s'en défaire. Il le fit sentir à la princesse des Ursins, qui, de son côté, espérait, en l'obtenant, montrer aux alliés que la France s'intéressait toujours essentiellement aux évènements de delà les Pyrénées. C'est en effet ce soulagement du roi qui fit l'affaire de M. de Vendôme; mais cette montre aux ennemis, qui en résultait, fut ce qui retarda son envoi jusqu'à ce qu'on eût vu à Gertruydenberg qu'il n'y avait point de paix à espérer. J'ai déjà parlé de cette demande faite de M. de Vendôme par l'Espagne. Elle fut renouvelée au mois de mars de cette année; et, à la fin de ce même mois, le roi d'Espagne partit de Madrid pour s'aller mettre à la tête de son armée en Aragon.

Villadarias fut choisi pour la commander sous lui. C'était un de leurs meilleurs et plus anciens officiers-généraux, qui avait servi long-temps en France sous le règne précédent, qui défendit fort bien Charleroy, lorsqu'en 1693 les maréchaux de Luxembourg et de

Villeroy le prirent. Il portait alors le nom de Castille. Il eut depuis le titre de marquis de Villadarias et le dernier grade militaire de capitaine-général. Il avait été employé au siège de Gibraltar, que le maréchal de Tessé ne put prendre, et il s'était retiré depuis chez lui en Andalousie. Il était vieux et fort galant homme.

Fort peu de jours auparavant, le duc de Medina-Cœli fut arrêté et conduit au château de Ségovie. Madame des Ursins l'avait mis dans les affaires après qu'elle en eut chassé tous ceux qui avaient eu part au testament de Charles II, et d'autres encore avec qui elle s'était brouillée, pour qu'il ne fût pas dit qu'aucun Espagnol n'y avait de part, et se couvrir elle-même du bouclier d'un nom révéré en Espagne. Elle l'avait mis dans plusieurs confidences, et, pour s'ancrer, il s'était rendu souple à ses volontés. A la fin il s'en lassa et voulut pointer de son chef. Je ne sais s'il y eut d'autre crime. Quoiqu'il en soit, il fut mis dans le château destiné aux criminels d'état, où était aussi Flotte, avec lequel il fut transféré quelque temps après au château de Bayonne par trente gardes-du-corps, lorsque l'archiduc fit les progrès dont il va être parlé. Dès qu'il fut arrêté, quatre commissaires, gens de robe, furent chargés d'instruire son procès.

Le roi d'Espagne alla de Sarragosse à Lerida, où il fut reçu avec de grandes acclamations des peuples et de son armée, avec laquelle il passa la Sègre le 14 mai, et s'avança dans le dessein de faire le siège de Balaguier. Les grandes pluies, qui emportèrent les ponts et firent déborder cette rivière, rompirent le projet, et firent retourner l'armée sous Lerida. Jointe un mois après par les troupes arrivées de Flandre, elle alla chercher celle des ennemis qu'elle ne put attaquer dans le poste d'Agramont. On se contenta d'envoyer Mahoni avec un gros détachement nettoyer le pays de quelques petites

villes où l'archiduc avait établi de grands magasins, qui furent enlevés avec cinq mille habits qui attendaient leurs troupes d'Italie; et Mahoni, après cette petite expédition, revint joindre le roi d'Espagne à Belpuch. Le marquis de Bay commandait la petite armée d'Estramadure. Il fit escalader Miranda de Duero par Montenegro, qui prit la place, le gouverneur, la garnison et trois cents prisonniers de guerre qu'ils y gardaient. C'est une place assez considérable de Portugal, qui ouvrit les provinces de Traz-os-Montes et entre-Duero-et-Minho pour la contribution.

Cependant le comte de Staremberg, qui avait une maladie dont on avait profité dans ces commencemens, se rétablit plus tôt qu'on ne le pensait, rassembla promptement ses quartiers, marcha au milieu de ceux de l'armée du roi d'Espagne, en enleva et en battit, et obligea cette armée étonnée de se retirer sous Sarragosse. Le roi d'Espagne entra dans la ville, où il demeura indisposé, et dépêcha un courrier pour redoubler ses instances afin d'obtenir du roi M. de Vendôme. Ce mauvais succès tomba tout entier sur Villadarias. Il fut accusé d'imprudence et de négligence. Il fut renvoyé chez lui, et le marquis de Bay mandé de la frontière de Portugal pour le remplacer en Aragon.

Le roi apprit par le duc d'Albe, dans les premiers jours d'août, cette mauvaise nouvelle et la recharge sur le duc de Vendôme. Tout était rompu à Gertruydenberg. Ainsi il fut accordé sur-le-champ et mandé. De cette affaire de Catalogne, il n'en avait coûté qu'environ mille hommes tués ou pris avec quelque bagage. Les ennemis aussi y perdirent quelque monde, et entre autres un prince de Nassau et le lord Carpenter, lieutenant-général: ainsi l'effroi et le désordre firent le plus grand mal.

Le duc de Vendôme, qui, par la princesse des Ursins

en Espagne , et par M. du Maine ici , ne cessait depuis plusieurs mois ses efforts pour aller en Espagne, s'y était préparé d'avance sourdement, et se trouva prêt à partir dès qu'il en eut obtenu la permission. Il fut donc mandé pour ce voyage. Un peu de goutte et un dernier arrangement domestique l'y retinrent quelques jours. Il arriva à Versailles le mardi matin 19 août. M. du Maine avait négocié avec madame de Maintenon de mener Vendôme chez madame la duchesse de Bourgogne. La conjoncture leur en parut favorable. Allant en Espagne , demandé par le roi et la reine sa sœur, y aller sans voir madame la duchesse de Bourgogne était une chose fort désagréable. Le duc du Maine, suivi de Vendôme, arriva donc le même jour à la toilette de madame la duchesse de Bourgogne. La rencontre du mardi, jour des ministres étrangers, et de la veille qu'on allait à Marly, rendit la toilette fort nombreuse en hommes et en dames. Madame la duchesse de Bourgogne se leva pour eux, comme elle faisait toujours pour tous les princes du sang et autres, et pour tous les ducs et duchesses, se rassit aussitôt comme à l'ordinaire ; et, après cette première œillade qui ne se put se refuser, elle, qui était à sa toilette, comme partout ailleurs, regardante et parlante, et fort peu occupée de son ajustement et de son miroir, fixa les yeux dessus, et ne dit pas un seul mot à personne. M. du Maine et M. de Vendôme, collé à son côté, demeurèrent très déconcertés sans que M. du Maine, si libre et si leste, osât proférer un seul mot. Personne ne les approcha et ne leur parla. Ils demeurèrent ainsi un bon demi-quart d'heure dans un silence universel de toute la chambre, qui avait les yeux sur eux. Ils ne les purent soutenir davantage et se retirèrent à la sourdine.

Cet accueil ne leur fut pas assez agréable pour persuader à Vendôme de s'exposer à une récidive pour

prendre congé, et plus embarrassante, parce qu'il aurait baisé madame la duchesse de Bourgogne, comme tous les princes du sang et autres, les ducs et maréchaux de France qui prennent congé ou qui arrivent d'une campagne ou d'un long voyage. Je ne sais s'il ne craignit point l'affront inouï du refus ; quoi qu'il en soit, il s'en tint à l'essai qu'il venait de faire, et partit sans prendre congé d'elle.

M. le duc de Bourgogne le traita assez honnêtement, c'est-à-dire beaucoup trop bien. Le duc d'Albe, Torcy et Voysin furent chez lui. Il fit sa cour au roi ce jour-là comme à l'ordinaire, et le lendemain mercredi, il eut une assez longue audience du roi, dans son cabinet, après son dîner, y prit congé de lui, et s'en vint à Paris. Depuis son mariage il n'y avait été que vingt-quatre heures pour voir madame la Princesse. Madame de Vendôme n'avait point été à Anet où il s'était toujours tenu, de sorte qu'ils n'avaient pas eu le loisir de faire grande connaissance ensemble.

CHAPITRE III.

Bataille de Sarragosse. — L'armée d'Espagne est défaite. — Les ducs de Vendôme et de Noailles à Bayonne. — Monteil envoyé par eux à Versailles. — Stanhope emporte contre Staremberg de marcher à Madrid. — La cour d'Espagne se retire de Madrid et de Valladolid. — La reine harangue le peuple. — Dévouement du vieux marquis de Mansera. — Noble conduite de la cour, du peuple et de la reine. — L'archiduc à Madrid. — Quel triste accueil il y reçoit. — Mansera refuse de lui prêter

serment et de le voir. — Les Espagnols lèvent une nouvelle armée. — Insolence de Stanhope à l'égard de Staremborg qui se retire vers Tolède.

STAREMBERG cependant profita de ses avantages ; il attaqua l'armée d'Espagne presque sous Sarragosse et la défit totalement. Bay la trouva dans un tel effroi, lorsqu'il y arriva pour en prendre le commandement, qu'il en espéra peu de chose ; aussi toute l'infanterie qui n'était presque que milices, jeta les armes dès qu'elle fut attaquée. Les gardes wallonnes et le peu d'autres corps de troupes ne purent soutenir seuls, ils furent défaits, la cavalerie fut enfoncée ; ce fut elle qui fit le moins mal. En un mot, artillerie, parcs, tout fut perdu, et la déroute fut entière. Le duc d'Havrec, colonel des gardes wallonnes, y fut tué. Ce malheur arriva le 20 août. Le roi d'Espagne était demeuré incommodé dans Sarragosse, d'où il en fut témoin, qui aussitôt prit diligemment le chemin de Madrid. Bay rassembla dix-huit mille hommes, avec lesquels il se retira à Tudela sans inquiétude de la part des ennemis depuis la bataille.

M. de Vendôme en apprit la nouvelle en chemin, qui prudemment, à son ordinaire, pour soi, se soucia moins de tâcher à rétablir les affaires que de se donner le temps de les voir s'éclaircir, avant que d'y prendre une part personnelle. Il poussa donc à Bayonne le temps avec l'épaule. Le duc de Noailles avait eu ordre de l'y aller trouver pour prendre des mesures avec lui pour agir du côté de la Catalogne. Ils envoyèrent de là Monteil au roi pour recevoir ses ordres sur leur conférence, et gagner temps en l'attendant. C'était un mestre-de-camp qui servait de maréchal-des-logis de la petite armée du duc de Noailles. Il arriva le 7 septembre à Marly ; il y fut le même jour assez long-temps dans le cabinet, conduit par Voysin, où Torcy fut mandé. Monteil repartit le 9, et trouva MM. de Vendôme et de Noailles encore à Bayonne.

A son arrivée, le duc de Noailles publia qu'il allait trouver le roi d'Espagne avec M. de Vendôme, et fit en effet le voyage avec lui jusqu'à Valladolid, où ils le rencontrèrent.

L'archiduc joignit le comte de Staremborg après la bataille, en présence duquel le parti à prendre fut agité avec beaucoup de chaleur. Staremborg opina de marcher droit à la petite armée que Bay avait laissée sur la frontière du Portugal, sous le marquis de Richebourg, de la défaire, ce qui n'aurait coûté que le chemin, de s'établir pied à pied dans le centre de l'Espagne, pour avoir le Portugal au derrière et les ports de mer à côté et à portée, laisser en Aragon un petit corps suffisant à contenir les pays soumis, et faire tête à l'armée battue, lequel petit corps aurait derrière soi Barcelone et la Catalogne, si fort à eux : parti solide qui eût en peu achevé de ruiner les affaires du roi d'Espagne, et ne lui eût laissé de libre que le côté de Bayonne. Par là on coupait toute autre communication ; et on se saisissait pied à pied de toute l'Espagne, avec des points d'appui qui n'eussent pu être ébranlés, et qui n'eussent laissé nulle ressource, et aucun moyen dans l'intérieur du pays de se mouvoir en faveur du roi d'Espagne.

Stanhope, au contraire, fut d'avis d'aller tout droit à Madrid, d'y mener l'archiduc, l'y faire proclamer roi d'Espagne, d'épouvanter toute l'Espagne en en saisissant la capitale, et de là comme du centre s'étendre suivant le besoin et l'occasion.

Staremborg avoua l'éclat de ce parti, mais il le maintint peu utile, et de plus dangereux. Il alléguait le grand éloignement de Madrid des frontières du Portugal, de Catalogne, de la mer et de leurs magasins ; que cette ville ni aucune voisine n'a de fortifications, ni toutes ces campagnes de la Nouvelle-Castille aucun château fort ; la stérilité du pays où on ne rencontrerait aucunes subsistances, qu'ils trouveraient soustraites ou brûlées ; l'affec-

tion de ces peuples pour Philippe V ; enfin l'impossibilité de conserver Madrid et de se maintenir dans ce centre, et la perte d'un temps si précieux à bien employer.

Ces raisons étaient sans doute décisives, mais Stanhope, qui commandait en chef les troupes anglaises et hollandaises, sans lesquelles cette armée n'était rien, déclara que les ordres de sa reine étaient de marcher à Madrid de préférence à tout, si les évènements le rendaient possible ; qu'il ne souffrirait pas qu'on prît un autre parti, ou qu'il se retirerait avec ses auxiliaires. Staremburg qui ne pouvait s'en passer, n'ayant pu vaincre l'inflexibilité de Stanhope, protesta contre un parti si peu sensé, et céda comme plus faible.

Ce fut l'attente de l'archiduc, et cette dispute qui suivit son arrivée, qui les arrêta sans faire aucun mouvement depuis la bataille, faute capitale, et salut des débris de l'armée qu'ils venaient de défaire.

Dès que Staremburg forcé eut consenti, ils firent toutes leurs dispositions pour l'exécution d'un projet, qui fit grand peur, mais qui sauva le roi d'Espagne.

La consternation déjà grande dans Madrid y devint extrême, dès qu'on ne put plus douter que l'armée de l'archiduc allait y arriver. Le roi résolut de se retirer d'un lieu qui ne se pouvait défendre, et d'emmener la reine, le prince et les conseils. Cette résolution acheva de porter la désolation au comble. Les grands déclarèrent qu'ils suivraient le roi et sa fortune partout, et très peu y manquèrent ; le départ suivit la déclaration de vingt-quatre heures. La reine, tenant le prince entre ses bras, se montra sur un balcon du palais, y parla au peuple accouru de toutes parts, avec tant de grâce, de force et de courage, qu'il est incroyable avec quel succès. L'impression que ce peuple en reçut se communiqua partout et gagna incontinent toutes les provinces.

La cour sortit donc pour la seconde fois de Madrid, au milieu des cris les plus lamentables, poussés du fond du cœur, d'un peuple infini qui voulait suivre le roi et la reine, et qui accourait de la ville et de toutes les campagnes; et ce ne fut qu'avec toute l'autorité et toute la douceur qui s'y purent employer qu'il se laissa vaincre, et persuader par son dévouement même de retourner chacun chez soi.

Le marquis de Mansera, dont j'ai parlé plus d'une fois, qui était le seigneur le plus respecté de l'Espagne par sa vertu, et par les grands emplois qu'il avait remplis, voulut suivre quoiqu'il eût plus de cent ans accomplis. Le roi et la reine qui le surent le lui envoyèrent défendre avec force amitiés; il paya de respect et de complimens, et partit en chaise à porteur ne pouvant soutenir d'autre voiture, au hasard de la lenteur, des partis, et même de l'abandon. Il fit ainsi quelques lieues; mais le roi et la reine, qui en furent avertis, envoyèrent, lui témoigner combien ils étaient touchés de son zèle et d'une si rare affection, mais avec des ordres si précis de le faire retourner qu'il ne put désobéir. Ce fut en protestant de ses regrets de ce que l'obéissance lui arrachait l'honneur de mourir pour son roi, qui était le meilleur usage qu'il pût faire de ce reste de vie pour couronner tant d'années qu'il avait passées au service de ses rois, et qui maintenant le trahissaient par leur excès et leur durée, puisqu'elles le rendaient témoin de ce qu'il eût voulu racheter de tout son sang.

Valladolid fut la retraite de cette triste cour, qui, dans ce trouble, le plus terrible qu'elle eût encore éprouvé, ne perdit ni le jugement ni le courage. Elle se banda contre la fortune, et n'oublia rien pour se procurer tous les secours dont une pareille extrémité se trouva susceptible. Trente-trois grands signèrent une lettre au roi, qu'ils lui firent présenter par le duc d'Albe, pour l'assurer de leur fidé-

lité pour Philippe V, et lui demander un secours de troupes.

En attendant on vit en Espagne le plus rare et le plus grand exemple de fidélité, d'attachement et de courage, en même temps le plus universel qui se soit jamais vu ni lu. Prélats et le plus bas clergé, seigneurs et le plus bas peuple, bénéficiers, bourgeois, communautés ensemble, et particuliers à part, noblesse, gens de robe et de trafic, artisans, tout se saigna de soi-même jusqu'à la dernière goutte de sa substance pour former en diligence de nouvelles troupes, former des magasins, porter avec abondance toutes sortes de provisions à la cour et à tout ce qui l'avait suivie. Chacun selon ce qu'il put donna peu ou beaucoup, mais ne se réserva rien ; en un mot, jamais corps entier de nation ne fit des efforts si surprenans, sans taxe et sans demande, avec une unanimité et un concert qui agirent et effectuèrent de toutes parts tout à-la-fois.

La reine vendit tout ce qu'elle put. Elle recevait elle-même quelquefois jusqu'à dix pistoles pour contenter le zèle, et en remerciait avec la même affection que ces sommes lui étaient offertes, grandes pour ceux qui les donnaient parce qu'ils ne se réservaient rien. Elle disait à tous momens qu'elle voulait monter à cheval, se mettre à la tête des troupes avec son fils entre ses bras. Avec ce langage et sa conduite elle se dévoua tous les cœurs, et fut très utile dans une si grande extrémité.

L'archiduc était cependant arrivé à Madrid avec son armée. Il y était entré en triomphe, et fut proclamé roi d'Espagne par la violence de ses troupes qui traînèrent le corrégidor tremblant par les rues, qui se trouvèrent désertes, la plupart des maisons vides d'habitans, et le peu qu'il en était demeuré dans la ville avaient barricadé les portes et les fenêtres des maisons, et s'étaient enfermés sur le derrière au plus loin des rues, sans que les troupes osassent les enfoncer, de peur de combler le dés-

espoir visible et général, et dans l'espérance d'attirer et de gagner par douceur. L'entrée de l'archiduc ne fut pas moins triste que sa proclamation. A peine y put-on entendre quelques acclamations faibles, et si forcées que l'archiduc, dans un étonnement sensible, les fit cesser lui-même. Il n'osa loger dans les palais ni dans le centre de la ville, mais dans l'extrémité, où il ne coucha même que deux ou trois nuits.

Il envoya Stanhope inviter le vieux marquis de Mansera de venir le voir, qui s'en excusa sur son âge plus que centenaire, sur quoi il lui renvoya le même général avec le serment, et ordre de le lui faire prêter. Mais Mansera répondit avec la plus grande fermeté qu'il savait le respect qu'il devait à la naissance de l'archiduc, et la fidélité qu'il devait au roi son maître, à qui rien ne l'en ferait manquer ni en reconnaître un autre; et tout de suite il pria civilement Stanhope de se retirer, parce qu'il avait besoin de repos et de se mettre au lit. Il ne lui en fut pas parlé davantage, et il ne lui fut fait aucun déplaisir, à lui ni aux siens. La ville aussi ne souffrit presque aucun dommage. Staremborg fut soigneux d'une discipline exacte qui sentît la clémence, même l'estime et l'affection, pour tâcher de s'en concilier. Cependant leur armée périssait de toutes sortes de misères. Rien du pays n'y était apporté, aucune subsistance pour hommes ni pour chevaux, et même pour de l'argent il ne leur était rien fourni. Prières, menaces, exécutions, tout fut parfaitement inutile; pas un Castillan qui ne se crût déshonoré de leur vendre la moindre chose, ni d'en laisser en état d'être pris.

C'est ainsi que ces peuples magnanimes, sans aucun autre secours possible que celui de leur courage et de leur fidélité, se soutinrent au milieu de leurs ennemis, dont ils firent périr l'armée, et par des prodiges inconcevables en reformèrent en même temps une nouvelle par-

faitement équipée et fournie, et remirent ainsi, eux seuls, et pour la seconde fois, la couronne sur la tête de leur roi, avec une gloire à jamais en exemple à tous les peuples de l'Europe, tant il est vrai que rien n'approche de la force qui se trouve dans le cœur d'une nation pour le secours et le rétablissement des rois.

Stanhope, qui n'avait pu méconnaître la solidité de l'avis de Staremborg dès le premier moment de leur dispute, ne fut pas le moins du monde embarrassé du succès. Il lui échappa insolemment, au milieu de l'entrée de l'archiduc à Madrid, que maintenant qu'il se voyait avec lui dans cette ville il avait fait son affaire, puisqu'il avait exécuté les ordres de sa reine; que c'était maintenant celle de Staremborg et à son habileté, à les tirer d'embarras; qu'on verrait comment il s'y prendrait, dont peu lui importait. Ce pas en effet leur parut si glissant qu'au bout de dix ou douze jours ils résolurent de s'éloigner de Madrid vers Tolède, dont rien ne fut emporté que quelques tapisseries du roi, que Stanhope n'eut pas honte d'emporter, et qu'il eut celle encore de ne garder pas long-temps. Ce trait de vilénie fut même blâmé des siens.

CHAPITRE IV.

Les ducs de Vendôme et de Noailles à Valladolid. — Le roi d'Espagne à la tête de son armée avec le duc de Vendôme. — La reine à Vittoria. — Le duc de Noailles à Versailles et de là en Roussillon. — Son armée. — Six nouveaux capitaines-généraux en Espagne. — Suite des évènements dans ce pays. — Philippe V rentre à Madrid. — Sa visite au marquis de Mansera. —

Piège tendu par Staremberg. — Défaite de Stanhope. — Bataille de Villaviciosa. — Staremberg défait se retire en Catalogne. — Belle action du comte de San-Estevan de Gormaz. — Quelques réflexions. — Zuniga dépêché au roi. — Vains efforts de la cabale de Vendôme. — La cour d'Espagne reste presque tout l'hiver à Sarragosse. — Stanhope perd ses emplois. — Gironne investi par le duc de Noailles. — On veut envoyer l'abbé de Polignac en Espagne. — Les Espagnols demandent Amelot.

VENDÔME et Noailles arrivèrent à Valladolid le 20 septembre, presque en même temps que la cour. Vendôme s'était amusé à Bayonne, et depuis en chemin, sous divers prétextes de santé, pour se faire désirer davantage et voir cependant plus clair au cours que prenaient les affaires. Il fut étonné de les trouver telles qu'il les vit après un si grand désastre. La reine, peu de jours après, sachant l'archiduc dans Madrid, se retira avec le prince et les conseils à Vittoria, pour être à portée de France, et sûre d'y pouvoir passer quand elle le voudrait. En même temps, elle envoya toutes ses pierreries à Paris au duc d'Albe, pour lui envoyer tout ce qu'il pourrait trouver d'argent dessus. Le duc de Noailles, après deux ou trois jours de séjour et de conférence, reprit le chemin de Catalogne, et trouva un courrier à Toulouse, qui le fit venir à la cour rendre compte au roi de l'état des affaires en Espagne, et des partis pris à Valladolid. Il arriva à Marly le 14 octobre, eut force longues audiences du roi, et repartit le 28 pour aller attendre à Perpignan le détachement que le duc de Berwick eut ordre de lui envoyer de Dauphiné, où les neiges avaient terminé la campagne. L'armée du duc de Noailles fut en tout de cinquante escadrons et de quarante bataillons, les places fournies, et cinq lieutenans-généraux sous lui.

Le roi d'Espagne fit à Valladolid six capitaines-généraux, ce qui en Espagne est le dernier grade militaire: le marquis

d'Ayétone, grand d'Espagne; le duc de Popoli, Italien, grand d'Espagne; le comte de las Torres et le marquis de Valdecañas, Espagnols; le comte d'Aguilar, grand d'Espagne, de qui j'ai souvent parlé et de qui j'aurai lieu de parler encore; et M. de Thouy, lieutenant-général français. Il partit incontinent après la reine et le duc de Noailles, et marcha à Salamanque avec le duc de Vendôme et douze mille hommes bien complets, bien armés et bien payés, tandis que le comte de Staremberg faisait relever de la terre autour de Tolède, où l'archiduc, en partant de Madrid, ordonna à toutes les dames qui étaient demeurées, et dont les maris avaient suivi le roi et la reine d'Espagne, de se retirer sous peine de confiscation de biens et de meubles.

Le marquis de Parèdes et le comte de Palma, neveu du feu cardinal Portocarrero et si continuellement maltraité par madame des Ursins, tous deux grands d'Espagne, passèrent à l'archiduc. Le fils aîné du duc de Saint-Pierre fut arrêté; et le marquis de Torrecusa, grand d'Espagne napolitain, le fut aussi, accusé d'avoir voulu livrer Tortose à l'archiduc. Ce dernier partit le 11 novembre d'autour de Madrid, prit une légère escorte de cavalerie pour aller en Aragon, où il ne fit que passer, et de là à Barcelone.

Staremberg ne fit pas grand séjour à Tolède, mais en quittant la ville il brûla le superbe palais que Charles V y avait bâti à la moresque, qu'on appelait l'Alcaçar, qui fut un dommage irréparable. Il prétendit que cet incendie était arrivé par malheur, et tourna vers l'Aragon.

Rien n'empêchant plus le roi d'Espagne d'aller voir ses fidèles sujets à Madrid, il quitta l'armée pour quelques jours, et entra dans Madrid le 2 décembre, au milieu d'un peuple infini et d'acclamations incroyables. Il fut descendre à Notre-Dame-d'Atocha, dont je parlerai ailleurs,

et qui est la grande dévotion de la ville, d'où il fut trois heures à arriver au palais tant la foule était prodigieuse. La ville lui fit présent de 20,000 pistoles. Dans les trois jours qu'il y demeura, il fit une chose presque inouïe en Espagne, et qui y reçut la plus sensible et la plus générale approbation : ce fut d'aller voir le marquis de Mansera chez lui, qui en pensa mourir de joie. Cette visite fut accompagnée de toutes les marques d'estime, de reconnaissance et d'amitié si justement dues à la vertu, au courage et à la fidélité de ce vieillard si vénérable, et de toutes les distinctions possibles. Le roi l'entretint seul de sa situation présente, de ses projets et de tout ce qui lui pouvait marquer toute sa confiance, puis fit entrer les gens distingués, sans permettre au marquis de se lever de sa chaise. En le quittant il l'embrassa, et ne voulut jamais qu'il mît le pied hors de sa chambre pour le conduire. Je ne sais si aucun roi d'Espagne a jamais visité personne depuis Philippe II, qui alla chez le fameux duc d'Albe qui se mourait, et qui, le voyant entrer dans sa chambre, lui dit qu'il était trop tard, et se tourna de l'autre côté sans lui avoir voulu parler davantage. Le quatrième jour après son arrivée à Madrid, le roi en repartit et alla rejoindre M. de Vendôme et son armée.

Ce monarque presque radicalement détruit, errant, fugitif, sans argent, sans troupes, sans subsistances, se voyait presque tout-à-coup à la tête de douze ou quinze mille hommes bien armés, bien habillés, bien payés, avec des vivres et des munitions en abondance, et de l'argent, par la subite conspiration universelle de l'inébranlable fidélité, et de l'attachement sans exemple de tous les ordres de ses sujets, par leur industrie et leurs efforts aussi prodigieux l'une que les autres. Ses ennemis au contraire, après avoir triomphé dans Madrid de sa défaite qui pour tout autre eût été sans ressource, périssaient dans la disette

de toutes choses, se retiraient parmi des pays soulevés contre eux, qui se voyaient brûler plutôt que de leur fournir la moindre chose, et qui ne donnaient quartier à pas un de leurs traîneurs jusqu'à cinq cents pas de leurs troupes.

Vendôme, dans la dernière surprise d'un changement si peu espérable, voulut en profiter, et fit le projet de joindre l'armée d'Estramadure que Bay tenait ensemble, trop faible pour se présenter devant celle de Staremborg, mais en état pourtant de la fatiguer et de percer jusqu'au roi à la faveur de ses mouvemens. Il s'en fit donc quantité de prompts et de hardis pour exécuter cette jonction, que Staremborg, débarrassé de la personne de l'archiduc, ne songeait qu'à empêcher.

Il connaissait bien le duc de Vendôme, pour, à son retour du Tyrol, lui avoir gagné force marches, passé cinq rivières devant lui, et avoir malgré lui joint le duc de Savoie, comme je l'ai raconté en son lieu. Tout occupé à lui tendre des pièges avec adresse et vigilance, il chercha à l'attirer au milieu de son armée, et à l'y mettre en telle posture qu'il lui pût subitement rompre le cou sans qu'il pût échapper. Dans cette vue il mit son armée en des quartiers dont tous les accès étaient faciles, qui étaient proches les uns des autres, et qui se pouvaient mutuellement secourir avec promptitude et facilité, donna bien ses ordres partout, et mit dans Brihuega Stanhope avec tous ses Anglais et Hollandais. Brihuega est une petite ville fortifiée, dont le château de plus était bon, et où l'art avait ajouté tout ce que le temps avait pu permettre. Elle était à la tête de tous les quartiers de son armée, et à l'entrée d'un pays plain, et nécessaire à traverser pour la jonction du roi avec Bay. En même temps Staremborg était à portée d'être joint d'un moment à l'autre par son armée d'Estramadure, qui s'était

ébranlée en même temps que Bay avait fait marcher la sienne, et qui n'avait ni la distance ni pas une des difficultés que celle de Bay rencontrait pour sa jonction avec celle du roi d'Espagne.

Vendôme, cependant, avec une armée bien fournie, qui croissait tous les jours par les renforts que chaque seigneur, chaque prélat, chaque ville envoyait à mesure qu'ils étaient prêts, marchait toujours sur Staremberg, n'ayant que sa jonction pour objet, et malgré la rigueur de la saison trouvant toujours ses logemens bien fournis comme dans les meilleurs temps, par les prodiges de soins et de zèle de ces incomparables Espagnols. Il fut informé de la situation où était Staremberg, mais en la manière que Staremberg desirait qu'il le fût, c'est-à-dire qu'il crût Stanhope aventuré mal-à-propos, en état d'être enlevé et trop éloigné de l'armée de Staremberg pour en être secouru à temps; par conséquent qu'il fût tenté de se commettre à un exploit facile qui lui ouvrirait le passage pour sa jonction avec Bay. En effet les choses parurent ainsi à Vendôme. Il pressa sa marche, fit ses dispositions, et, le 8 décembre après midi, il s'approcha de Brihuega, la fit sommer, et sur le refus de se rendre se mit en état de l'attaquer.

Incontinent après, sa surprise fut grande lorsqu'il découvrit qu'il y avait tant de troupes, et qu'en croyant n'avoir affaire qu'à un poste peu accommodé il se trouvait engagé devant une place. Il ne voulut pas reculer, et ne l'eût peut-être pas fait impunément. Il se mit donc à tempêter avec ses expressions accoutumées, aussi peu honnêtes qu'injurieuses, à payer d'audace, et à faire tout ce qui était en lui pour exciter ses troupes à diligenter une conquête si différente de ce qu'il se l'était figurée, et avec cela si dangereuse à laisser languir.

Cependant le poids de la bévée, s'appesantissant à mesure que les heures s'écoulaient et qu'il venait des nou-

velles des ennemis, Vendôme, à qui deux assauts avaient déjà mal réussi, joua à quitte ou à double, et ordonna un troisième assaut. Comme la disposition s'en faisait, le 9 décembre, on apprit que Staremborg marchait au roi d'Espagne avec quatre ou cinq mille hommes, c'est-à-dire avec la franche moitié moins qu'il n'en amenait en effet. Dans cette angoisse Vendôme ne balança pas à jouer la couronne d'Espagne à trois dés, hâta tout pour l'assaut, et lui cependant avec le roi d'Espagne prit toute sa cavalerie, et marcha sur des hauteurs par où venait l'armée ennemie.

Durant cette marche toute l'infanterie attaqua Brihuega de toutes ses forces et toute à-la-fois. Chacun des assaillans, connaissant l'extrémité de la conjoncture, s'y porta avec tant de vaillance et d'impétuosité que la ville fut emportée malgré une opiniâtre résistance, avec une perte fort considérable des attaquans. Les assiégés, retirés dans le château, capitulèrent incontinent, c'est-à-dire que la garnison, composée de huit bataillons et de huit escadrons, se rendit prisonnière de guerre, et avec elle Stanhope leur général, Carpenter et Wilz, lieutenans-généraux, et deux brigadiers, toute leur artillerie, armes, munitions et bagages; et ce fut là où Stanhope si triomphant dans Madrid, revomit les tapisseries du roi d'Espagne qu'il avait prises dans son palais.

Tandis qu'on faisait cette capitulation avec les otages envoyés du château, il vint divers avis de la marche du comte de Staremborg, qu'il fallut avoir une attention extrême à cacher à ces otages qui auraient pu rompre, et le château se défendre, s'ils avaient su leur libérateur à une lieue et demie d'eux comme il y était déjà, et qu'il continuait sa marche à l'entrée de la nuit, après s'être un peu reposé avec ses troupes. La nuit fut pourtant tranquille. Le lendemain matin 11, M. de Vendôme

se trouva dans un autre embarras : il s'agissait en même temps de marcher pour aller recevoir Staremborg déjà fort proche, et de pourvoir à la sortie de Brihuega de cette nombreuse garnison qui était demeurée enfermée durant la nuit, et qu'il fallait acheminer en la Vieille-Castille. Tout cela se fit pourtant fort heureusement. Les régimens de gardes espagnoles et wallonnes restèrent à Brihuega jusqu'à la parfaite évacuation ; et lorsque Vendôme, toujours marchant à Staremborg, vit l'action prochaine, il envoya chercher en diligence son infanterie à Brihuega, avec ordre de n'y laisser que quatre cents hommes.

Alors il mit son armée en bataille dans une plaine assez unie, mais embarrassée en plusieurs endroits par de petites murailles sèches, fort nuisibles pour la cavalerie. Incontinent après le canon commença à tirer de part et d'autre, et presque aussitôt les deux lignes du roi d'Espagne s'ébranlèrent pour charger. Il était alors trois heures et demie après-midi, et il faut remarquer que les jours d'hiver sont un peu moins courts en Espagne qu'en ces pays-ci. La bataille commença dans cet instant par la droite de la cavalerie qui rompit à gauche des ennemis, la mit en déroute, et tomba sur quelques-uns de leurs bataillons, les enfonça et s'empara d'une batterie que ces bataillons avaient à leur gauche. Un moment après la gauche du roi d'Espagne chargea leur droite, fit plusieurs charges, poussa et fut poussée à diverses reprises, repoussa enfin, gagna les derrières de leur infanterie, et fut jointe par la cavalerie de la droite du roi d'Espagne, qui avait battu et enfoncé les ennemis de son côté, par les derrières de cette infanterie de leur droite, qui combattait la cavalerie de notre gauche avec beaucoup de vigueur et la poussait sur la réserve. Cette réserve était les gardes wallonnes qui venaient d'arriver de

Brihuega. Elles pénétrèrent les deux lignes des ennemis et leur corps de réserve, et poussèrent ce qui se trouva devant elles bien au-delà du champ de bataille. Néanmoins le centre espagnol pliait, et la gauche de sa cavalerie n'entamait pas la droite des ennemis. M. de Vendôme s'en aperçut si fort qu'il crut qu'il fallait songer à se retirer vers Torija, et qu'il en donna les ordres. Il s'y achemina avec le roi d'Espagne et une bonne partie des troupes. Dans cette retraite il eut nouvelle que le marquis de Valdecañas et Mahonis avaient chargé l'infanterie ennemie avec la cavalerie qu'ils avaient à leurs ordres, l'avaient fort maltraitée, et s'étaient rendus maîtres du champ de bataille, d'un grand nombre de prisonniers, et de l'artillerie que les ennemis avaient abandonnée. Des avis si agréables et si peu attendus firent prendre le parti au duc de Vendôme de remarcher avec le roi d'Espagne et les troupes qui les avaient suivis, et de s'avancer, en attendant qu'il fût jour, sur les hauteurs de Brihuega, pour rentrer au champ de bataille, et y joindre les deux vainqueurs. Ils y avaient formé, fort près des ennemis, un corps de cavalerie, et ces ennemis étaient cinq ou six bataillons et autant d'escadrons, qui étaient demeurés sur le champ de bataille ne sachant où se retirer, et qui se firent jour avec précipitation, abandonnant vingt pièces de canon, deux mortiers, leurs blessés et leurs équipages, que la cavalerie victorieuse avait pillés le soir, et entièrement dispersés sur le champ de bataille. Aussitôt on détacha après les débris de l'armée. Beaucoup de fuyards, de traîneurs et d'équipages furent pris; mais le comte de Staremburg se retira en bon ordre avec sept ou huit mille hommes, parce qu'il avait l'avance de toute la nuit. Ses bagages et la plupart des charrettes de son armée et de ses munitions furent la proie du vainqueur. On ne doit pas oublier une action particulière, dont

la piété, la résolution et la valeur, méritent une louange immortelle. Comme on allait donner le troisième assaut à Brihuega, le comte de San-Estevan de Gormaz, grand d'Espagne, officier-général et capitaine-général d'Andalousie, vint se mettre avec les grenadiers les plus avancés. Le capitaine qui les commandait, surpris de voir un homme si distingué vouloir marcher avec lui, lui représenta combien ce poste était au-dessous de lui. San-Estevan de Gormaz lui répondit froidement qu'il savait là-dessus tout ce qu'il pourrait lui dire, mais que le duc d'Escalona son père, plus ordinairement nommé le marquis de Villena, était depuis bien long-temps prisonnier des impériaux, indignement traité à Pizzighetone, avec les fers aux pieds, sans qu'ils eussent jamais voulu entendre à aucune rançon ; qu'il y avait dans Brihuega des principaux officiers-généraux impériaux et anglais ; qu'il était résolu à les prendre pour délivrer son père ou de mourir en la peine. Il donna dans la place avec ce détachement, fit merveilles, prit de sa main quelques-uns de ces généraux, et peu de temps après en fit l'échange avec son père, qui avait été pris à Gaëte, étant vice-roi de Naples, les armes à la main, comme je l'ai raconté en son lieu.

J'aurai occasion ailleurs de parler de ce père et de ce fils illustres, morts tous deux successivement majordomes-majors du roi, chose qui n'a point d'exemple en Espagne. Le père surtout était la vertu, la valeur, la modestie et la piété même, le seigneur le plus estimé et respecté d'Espagne, et chose bien rare en ce pays-là, fort savant.

En comptant la garnison de Brihuega, il en coûta aux ennemis onze mille hommes tués ou pris, leurs munitions, artillerie, bagages et grand nombre de drapeaux et d'étendards. Le roi d'Espagne y perdit deux mille hommes. Thouy, bien que fort blessé à la main, dont il demeura estropié, à l'attaque de Brihuega, se voulut

trouver encore à la bataille qui fut appelée de Villaviciosa , d'une villette fort proche. Il s'y distingua fort et y servit très utilement. Il fut même fait prisonnier, mais bientôt après relâché quand le désordre commença à se mettre parmi les ennemis. Il faut dire, pour fixer la position, que Brihuega est entre Siguença et Guadalaxara, et plus près de la dernière qui est sur le chemin de France, à vingt-cinq de nos lieues en deçà de Madrid, lorsqu'on prend le chemin de Pampelune.

Quand on considère le péril extrême, et pour cette fois, si la chose eût mal bâti, sans ressource, de la fortune du roi d'Espagne dans cette occasion, on en tremble encore aujourd'hui. Celle qu'il avait trouvée dans le cœur et dans le courage des fidèles et magnanimes Espagnols, après sa défaite à Sarragosse, était un prodige inespéré qui, une fois perdue encore, ne pouvait plus se réparer. Il y en avait encore moins à espérer de la France dans une seconde catastrophe. Son épuisement et ses pertes ne lui permettaient pas d'entreprendre de relever de telles ruines. Flattée par des pensées ténébreuses de paix, dont le besoin extrême croissait à tous momens par l'impuissance de se défendre elle-même, elle aurait vu la perte de la couronne d'Espagne comme un affranchissement des conditions affreuses d'y contribuer, qui lui étaient imposées, pour obtenir cette honteuse et dure paix après laquelle elle soupirait avec tant de violence. Au lieu de ménager des forces comme miraculeusement rassemblées, et rétablir peu-à-peu les affaires, sans les commettre toutes à-la-fois aux derniers hasards, l'imprudence de M. de Vendôme le fait jeter à corps perdu dans le panneau qui lui est tendu. Sa négligence ne se donne pas la peine d'être instruit du lieu qu'il prétend enlever d'emblée. Au lieu d'un poste il trouve une place lorsqu'il a le nez dessus; au lieu de quelque faible détachement avancé, il rencontre une grosse gar-

nison commandée par la seconde personne, mais la plus puissante de l'armée ennemie, et cette armée à portée de venir tomber sur lui pendant son attaque. Alors il commence à voir où il s'est embarqué, il voit le double péril d'une double action à soutenir tout à-la-fois contre Stanhope qu'il faut emporter de furie, après y avoir été repoussé par deux fois, et Staremborg qu'il faut aller recevoir, et le défaire ; et s'il les manque, leur laisser la couronne d'Espagne sûrement, et peut-être la personne de Philippe V pour prix de sa folie. Le prodige s'achève, Brihuega est emportée sans lui, et sans lui la bataille de Villaviciosa est gagnée. Seconde faute insigne : ce coup-d'œil tant vanté par les siens se trouble, il ne voit pas le succès, il n'aperçoit qu'un léger ébranlement du centre. Ce héros qui se récrie si outrageusement d'Audenarde contre une indispensable retraite, la précipite ici avec tout ce qu'il trouve de troupes sous sa main. Et ce même homme qui crut tout perdu à Cassano, qui se retire seul dans une cassine éloignée du lieu du combat ; qui y pourpense tristement par où se sauver de ce revers, et qui y apprend par Albergotti, qui l'y découvre enfin, après l'avoir long-temps cherché, que le combat est gagné, qui y pique des deux à sa parole, et s'y va montrer en vainqueur, ce même homme apprend dans Troija même où il s'était retiré, et où il était arrivé, que la bataille est gagnée, il y retourne avec les troupes qu'il en avait emmenées, et quand il est jour il aperçoit toutes les marques de la victoire. Il n'est honteux ni de sa lourde méprise, ni de l'étrange contre-temps de sa retraite, ni d'avoir sauvé Staremborg par l'absence des troupes dont il s'était fait suivre, sans s'embarrasser de ce que deviendraient les autres. Il s'écrie qu'il a vaincu, avec une impudence à laquelle il n'avait pas encore accoutumé l'Espagne comme il avait fait l'Italie et la France, et qui aussi ne s'en paya

pas, tellement qu'après avoir mis le roi d'Espagne à un cheveu de sa perte radicale, il manqua encore par cette aveugle retraite, de finir la guerre d'un seul coup, en détruisant l'armée de Staremborg, qui ne lui aurait pu échapper, s'il n'avait pas emmené les troupes, et qui, par cette faute insigne, eut le moyen de se retirer, et toute la nuit devant soi et longue, pour se mettre en ordre et ramasser tout ce qu'il put pour se grossir. Tel fut l'exploit de ce grand homme de guerre, si désiré en Espagne pour la ressusciter, et la première montre de sa capacité tout en y arrivant.

Du moment que le roi d'Espagne fut ramené sur le champ de bataille avec ses troupes par Vendôme, et qu'ils ne purent plus douter de leur bonheur, il fut dépêché un courrier à la reine. Ses mortelles angoisses furent à l'instant changées en une si grande joie qu'elle sortit à l'instant à pied par les rues de Vittoria où tout retentit d'allégresse ainsi que par toute l'Espagne et surtout à Madrid qui en donna des marques extraordinaires. Don Gaspard de Zuniga, frère du duc de Bejar, jeune homme de vingt-deux ans, qui avait fort servi en Flandre pour son âge, fut dépêché au roi à qui le roi d'Espagne manda qu'il ne pouvait lui envoyer personne qui lui rendit un meilleur compte de l'action où il s'était fort distingué. Il le rendit en effet tel que le roi et tout le monde en admirèrent la justesse, l'exactitude, la netteté et la modestie. J'aurai lieu de parler de lui ailleurs; j'eus loisir et commodité de l'entretenir et de le questionner tout à mon aise chez le duc de Lausun, tout en arrivant à Versailles où je dînai avec lui. Il ne cacha ni au roi ni au public rien de ce qui vient d'être expliqué sur le duc de Vendôme dont la cabale essaya de triompher vainement. Pour cette fois, il était démasqué, il était disgracié: sa cabale ne put se dissimuler ce que le roi savait et pensait de

cette dernière affaire; elle n'osa s'élever à la cour, ni guère dans le monde. Elle se contenta de ses manèges accoutumés dans les cafés de Paris, et dans les provinces ignorantes des détails et frappées en gros d'une bataille gagnée. Bergheyck était venu faire un tour à Versailles, où il apprit cette grande nouvelle.

Le roi d'Espagne marcha à Siguença, où il prit quatre ou cinq cents hommes qui s'étaient sauvés de la bataille, et quelque bagage, parmi lequel était celui du comte de Staremburg, que le roi d'Espagne lui renvoya civilement. Ce général gagna comme il put la Catalogne; le roi d'Espagne mena son armée en Aragon, et s'établit à Saragosse où il passa une partie de l'hiver, et où après un assez long temps la reine le fut joindre.

Tout tomba sur Stanhope dans le dépit extrême que les alliés conçurent de cette révolution si merveilleuse; les assaillans étaient fort peu supérieurs à ce qu'il avait dans Brihuega, et il y avait abondance de munitions de guerre et de bouche, et de l'artillerie à suffisance; le lieu était bon, et il savait le dessein de Staremburg, et pourquoi il l'y avait mis; que sept ou huit heures de résistance de plus faisaient réussir, et écrasaient tout ce qui restait de troupes et de ressource au roi d'Espagne. Staremburg, outré d'un succès si différent, et qui changeait en entier la face des affaires, cria fort contre Stanhope qui pouvait tenir encore long-temps dans le château. Quelques-uns des principaux officiers qui y étaient avec lui secondèrent les plaintes de Staremburg; Stanhope même n'osa trop disconvenir de sa faute. Il fut contraint de demander congé pour s'aller défendre. Il fut mal reçu, dépouillé de tout grade militaire en Angleterre et en Hollande, et lui et les autres officiers qui comme lui avaient été d'avis de se rendre, ne furent pas sans inquiétude pour leur dégradation et pour leur vie.

Le duc de Noailles investit Gironne le 15 décembre. Cette expédition qui est plus de l'année 1711 que de celle-ci y sera remise pour retourner aux choses qui se sont passées et qui ont été suspendues ici, pour n'interrompre point la suite importante des évènements d'Espagne. On eut envie d'y envoyer l'abbé de Polignac, ambassadeur, mais l'Espagne ne voulut point de lui, et demanda instamment Amelot qui y avait si parfaitement réussi : elle n'eut ni l'un ni l'autre.

CHAPITRE V.

Le prince de Lorraine coadjuteur de Trèves. — Plusieurs morts. — Déplorable état des finances. — Le crédit public ruiné. — Desmarets revient aux idées de Vauban. — Impôt du dixième denier. — Le roi tombe à ce sujet dans un chagrin profond. — Docteurs en Sorbonne consultés par le père Tellier. — Leur étrange décision. — Détails sur le conseil des finances. — Desmarets y porte son projet d'impôt. — Discours du roi. — Motifs qu'il donne pour le faire passer. — Sortie de monseigneur le duc de Bourgogne contre les financiers.

M. de Lorraine, par la protection de l'empereur, avait forcé le chapitre de Trèves à souffrir que son frère y entrât; je dis forcé, parce que ce chapitre et celui de Mayence faits sages et en cela appuyés de toute la noblesse de l'empire, par l'exemple de celui de Cologne qui n'a plus d'archevêque depuis long-temps que de la maison de Bavière, depuis que ces princes se sont introduits dans le chapitre, ne veulent plus souffrir de princes dans leurs; c'est ce que celui de Trèves craignait du frère du duc de Lorraine et qui lui arriva. Les prières et les menaces

furent employées par la cour de Vienne; M. de Lorraine traita et répandit l'argent à pleines mains. L'archevêque, qui était un baron d'Oorgbreicht, et qui avait soixante-quinze ans, fut gagné; la brigue emporta les chanoines, et le frère du duc de Lorraine fut élu coadjuteur sur la fin de septembre.

L'empereur fit incontinent après une perte d'un de ses plus effrénés partisans, en la personne du cardinal Grimani, qui n'eut de Dieu que son service, à qui les crimes ne coûtaient rien, et qui en fut singulièrement récompensé de la vice-royauté de Naples, où il mourut à la grande satisfaction de ce royaume qu'il tyrannisait fort, et du pape et de tout Rome qu'il maîtrisait sans ménagement d'une étrange sorte. Ce prince perdit aussi sa belle-sœur la duchesse de Modène; elle n'avait que trente-neuf ans, et avait deux ans plus que l'impératrice; toutes deux filles de la duchesse d'Hanovre, desquelles j'ai parlé à l'occasion de ce qui les fit sortir de France, et de la feue princesse de Salm, dont le mari mourut aussi fort peu après. Il avait eu les premiers emplois à la cour de Vienne; il avait été gouverneur de la personne de l'empereur, et avait fait son mariage avec sa nièce; des mécontentemens l'avaient fait renoncer à toutes ses charges et à la cour. Depuis quelques années il s'était retiré chez lui, et il mourut à Aix-la-Chapelle. Madame la Princesse était sœur de sa femme et de la duchesse d'Hanovre. Le roi prit le deuil quatre ou cinq jours de madame de Modène. M. de Modène avait l'honneur d'être son parent.

Le jeune comte de Noailles mourut de la petite-vérole à Perpignan. De beaucoup de frères qu'avait eus le duc de Noailles, c'était le seul qui restait. Il lui avait donné son régiment de cavalerie, et il était aussi lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne. Cela ne vaut que

8,000 livres de rentes. Le roi donna l'un et l'autre au duc de Noailles.

Madame de Ravetot mourut aussi. Ce fut une perte pour ses amis, dont elle avait beaucoup des deux sexes, et la plupart de haut parage : c'en fut aussi une pour le monde dont elle était fort et avec considération. On l'appelait belle et bonne, et elle était l'une et l'autre, avec de l'esprit, des grâces et rien de recherché ni d'affecté. Elle avait été fort de la cour de Monsieur. Elle était fille de Pertuis, autrefois capitaine des gardes de M. de Turenne, qui s'était fait estimer et considérer, et était mort gouverneur de Menin. Le nom de son mari était Canonville, gentilshommes riches, anciens et bien alliés de Haute-Normandie. Le maréchal de Grammont avait une fille aînée borgnesse, boiteuse et fort laide, qui ne voulut point être religieuse. Ne sachant qu'en faire, il la maria à Ravetot presque pour rien, après la mort duquel elle se ravisa et se fit carmélite. C'est la belle-mère de celle dont je parle. Le mari était un fort brave homme, qui buvait bien, fort bête et fort débauché, qui s'est ruiné et est mort lieutenant-général, et qui n'a laissé qu'une fille, son seul fils étant mort long-temps devant lui, sans avoir été marié, après avoir perdu sa fortune par une prison de douze ou quinze ans, pour s'être battu avec Armentières, mort depuis premier gentilhomme de la chambre de M. le duc d'Orléans.

L'abbé de Pompadour mourut en même temps et emporta moins de regrets. C'était un petit homme qui, à quatre-vingt-cinq ou six ans, courait encore la ville, et qui n'avait jamais fait la moindre figure. Son père et son frère étaient chevaliers de l'ordre en 1633 et en 1661. Son père s'était bien différemment marié, d'abord à une Montgommery, après à une Rohan-Guéméné, sans enfans d'aucune; enfin à une Fabri, dont il en

eût. Son fils aîné fut père de mesdames de Saint-Luc et d'Hautefort, et cet abbé, leur oncle paternel, a fini cette branche qui était l'aînée. Il avait un laquais presque aussi vieux que lui, à qui il donnait, outre ses gages, tant par jour pour dire son bréviaire en sa place, et qui le barbotait dans un coin des antichambres où son maître allait. Il s'en croyait quitte de la sorte, apparemment sur l'exemple des chanoines qui paient des chantres pour aller chanter au chœur pour eux. Il avait un autre frère de qui le fils n'a laissé que madame de Courcillon, dont la fille unique, veuve d'un fils du maréchal duc de Chaulnes, s'est remariée au prince de Rohan, et n'a point d'enfans de l'un ni de l'autre.

L'impossibilité, trop basement éprouvée, d'obtenir la paix, et l'épuisement où était le royaume, jetèrent le roi dans les plus cruelles angoisses, et Desmarets dans le plus funeste embarras. Les papiers de toutes les espèces dont le commerce se trouvait inondé, et qui tous avaient plus ou moins perdu crédit, faisaient un chaos dont on n'apercevait point le remède: billets d'état, billets de monnaie, billets des receveurs généraux, billets sur les tailles, billets d'ustensile, étaient la ruine des particuliers que le roi forçait de prendre en paiement de lui, qui perdaient moitié, deux tiers et plus, et avec le roi comme avec les autres. Ces escomptes enrichissaient les gens d'argent et de finance aux dépens du public, et la circulation de l'argent ne se faisait plus, parce que l'espèce manquait, parce que le roi ne payait plus personne et qu'il tirait toujours, et que ce qu'il y avait d'espèces hors de ses mains était bien enfermé dans les coffres des partisans. La capitation doublée et triplée à volonté arbitraire des intendans des provinces, les marchandises et les denrées de toute espèce imposées en droit au quadruple de leur valeur, taxes d'aisés et autres de toute na-

ture et sur toutes sortes de choses, tout cela écrasait nobles et roturiers, seigneurs et gens d'église, sans que ce qu'il en revenait au roi pût suffire, qui tirait le sang de tous ses sujets sans distinction, qui en exprimait jusqu'au pus, et qui enrichissait une armée infinie de traitans et d'employés à ces divers genres d'impôts, entre les mains de qui en demeurait la plus grande et la plus claire partie.

Desmarets, en qui enfin le roi avait été forcé de mettre toute sa confiance pour les finances, imagina d'établir, en sus de tant d'impôts, cette dîme royale sur tous les biens de chaque communauté, et de chaque particulier du royaume que le maréchal de Vauban d'une façon, et que Boisguilbert de l'autre, avaient autrefois proposée, ainsi que je l'ai rapporté alors, comme une taxe unique, simple, qui suffirait à tout, qui entrerait tout entière dans les coffres du roi, au moyen de laquelle tout autre impôt serait aboli, même la taille et jusque son nom. On a vu au même lieu et avec quel succès, que les financiers en frémirent, que les ministres en rugirent, avec quel anathème cela fut répété, et à quel point ces deux excellens et habiles citoyens en demeurèrent perdus. C'est ce dont il faut se souvenir ici, puisque Desmarets, qui n'avait pas perdu de vue ce système, non comme soulagement et remède, crime irrémissible dans la doctrine financière, mais comme surcroît, y eut maintenant recours.

Sans dire mot à personne, il fit son projet qu'il donna à examiner et à limer à un bureau qu'il composa exprès et uniquement de Bouville, conseiller d'état, mari de sa sœur; Nointel, conseiller d'état, frère de sa femme; Vaubourg, conseiller d'état, son frère; Bercy, intendant des finances, son gendre; Harlay-Cœli, maître des requêtes, son affidé, mort depuis conseiller d'état et intendant de

Paris, et de trois maîtres financiers. Ce fut donc à ces gens si bien triés à digérer l'affaire, à en diriger l'exécution, et à en dresser l'édit. Nointel, seul d'entre eux, eut horreur d'une exaction si monstrueuse, et sous prétexte du travail du bureau qu'il avait des vivres des armées, il s'excusa d'entrer en celui-ci, et fut imité par un des trois traitans, à qui apparemment il restait encore quelque sorte d'âme. On fut étonné que Vaubourg ne s'en fût point retiré, lui qui avait beaucoup de probité et de piété, et qui s'était retiré des intendances par scrupule, où il avait long-temps et si bien servi.

Ces commissaires travaillèrent avec assiduité et grande peine à surmonter les difficultés qui se présentaient de toutes parts. Il fallait d'abord tirer de chacun une confession de bonne foi, nette et précise, de son bien, de ses dettes actives et passives, de la nature de tout cela. Il en fallait exiger des preuves certaines et trouver les moyens de n'y être pas trompé. Sur ces points roulèrent toutes les difficultés. On compta pour rien la désolation de l'impôt même dans une multitude d'hommes de tous les états si prodigieuse, et leur désespoir d'être forcé à révéler eux-mêmes le secret de leur famille, la turpitude d'un si grand nombre, le manque de bien suppléé par la réputation et le crédit, dont la cessation allait jeter dans une ruine inévitable, la discussion des facultés de chacun, la combustion des familles par ces cruelles manifestations et par cette lampe portée sur leurs parties les plus honteuses; en un mot, plus que le cousin-germain de ces dénombremens impies qui ont toujours indigné le créateur et appesanti sa main sur ceux qui les ont fait faire, et presque toujours attiré d'éclatans châtimens.

Moins d'un mois suffit à la pénétration de ces humains commissaires pour rendre bon compte de ce doux projet au cyclope qui les en avait chargés. Il revit avec eux l'édit

qu'ils en avaient dressé tout hérissé de foudre contre les délinquans qui seraient convaincus, mais qui n'avait aucun égard aux charges que les biens portent par leur nature, et dès-lors il ne fut plus question que de le faire passer.

Alors Desmarets proposa au roi cette affaire dont il sut bien faire sa cour; mais le roi, quelque accoutumé qu'il fût aux impôts les plus énormes, ne laissa pas de s'épouvanter de celui-ci. Depuis long-temps il n'entendait parler que des plus extrêmes misères; ce surcroît l'inquiéta jusqu'à l'attrister d'une manière si sensible que ses valets intérieurs s'en aperçurent dans les cabinets plusieurs jours de suite, et assez pour en être si en peine, que Maréchal, qui m'a conté cette curieuse anecdote, se hasarda de lui parler de cette tristesse qu'il remarquait, et qui était telle depuis plusieurs jours, qu'il craignait pour sa santé. Le roi lui avoua qu'il sentait des peines infinies, et se jeta vaguement sur la situation des affaires. Huit ou dix jours après, et toujours la même mélancolie, le roi reprit son calme accoutumé. Il appela Maréchal, et seul avec lui, il lui dit que, maintenant qu'il se sentait au large, il voulait bien lui dire ce qui l'avait si vivement peiné, et ce qui avait mis fin à ses peines.

Alors il lui conta que l'extrême besoin de ses affaires l'avait forcé à de furieux impôts; que l'état où elles se trouvaient réduites le mettait dans la nécessité de les augmenter très considérablement; que, outre la compassion, les scrupules de prendre ainsi les biens de tout le monde l'avaient fort tourmenté; qu'à la fin il s'en était ouvert au père Tellier, qui lui avait demandé quelques jours à y penser, et qu'il était revenu avec une consultation des plus habiles docteurs de Sorbonne qui décidait nettement que tous les biens de ses sujets étaient à lui en propre, et que, quand il les prenait, il ne prenait que ce

qui lui appartenait; qu'il avouait que cette décision l'aurait mis fort au large, ôté tous ses scrupules, et lui avait rendu le calme et la tranquillité qu'il avait perdus. Maréchal fut si étonné, si éperdu d'entendre ce récit, qu'il ne put proférer un seul mot. Heureusement pour lui le roi le quitta dès qu'il le lui eut fait, et Maréchal resta quelque temps seul en même place, ne sachant presque où il en était. Cette anecdote, qu'il me conta peu de jours après, et dont il était presque encore dans le premier effroi, n'a pas besoin de commentaire; elle montre, sans qu'on ait besoin de le dire, ce qu'est un roi livré à un pareil confesseur, et qui ne parle qu'à lui, et ce que devient un état livré en de telles mains.

Maintenant il faut dire ce que c'était que le conseil des finances, et ce qui s'y faisait, ce qui est de même encore aujourd'hui. Le roi le tenait tous les mardis matin et les samedis matin encore; mais celui des samedis était supprimé toujours à Marly. Outre Monseigneur et monseigneur le duc de Bourgogne qui entraient dans tous, il était composé du chancelier, parce qu'il avait été contrôleur général; du duc de Beauvilliers, comme chef du conseil des finances; de Desmarets, comme contrôleur général, et de deux conseillers d'état, comme conseillers du conseil royal des finances, qui étaient lors Pelletier de Sousi, et Daguesseau, père du chancelier d'aujourd'hui. Il faut se souvenir ici de ce qui a été rapporté ailleurs de la création de l'inutile charge de chef de ce conseil, lorsque Colbert, pour perdre Fouquet et se rendre maître des finances, persuada au roi d'en supprimer le surintendant, et d'en faire la fonction lui-même. Ainsi ce conseil se passait presque entier en signatures et en bons, que le roi mettait et faisait au lieu du surintendant, en jugemens d'affaires entre particuliers, que leur nature ou la volonté du ministre y portait, et en appel du jugement du con-

seil des prises des vaisseaux ennemis, mais marchands, que tenait chez lui M. le comte de Toulouse, dont l'appel venait au conseil des finances, que Pontchartrain y rapportait, et où pour ces affaires seulement le comte de Toulouse entraît avec voix délibérative. Toutes les autres y étaient rapportées par le contrôleur général, où le comte de Toulouse et Pontchartrain n'entraient pas. Rien autre n'y était agité ni délibéré. Tout ce qui s'appelle affaires de finances, taxes, impôts, droits, impositions de toute espèce, nouveaux, augmentation des anciens, régies de toutes les sortes, tout cela est fait par le contrôleur général seul chez lui, avec un intendant des finances dont la fonction est d'être son commis, quelquefois, avec le traitant seul. Si la chose est considérable à un certain point, elle est rapportée au roi par le contrôleur général seul, dans son travail avec lui tête à tête, tellement qu'il sort des arrêts du conseil des finances qui n'ont jamais vu que le cabinet du contrôleur général, et des édits bursaux les plus ruineux qui de même n'ont pas été portés ailleurs, que le secrétaire d'état ne peut refuser de signer, ni le chancelier de viser et sceller sans voir, sur la simple signature du contrôleur général; et ceux qui entrent au conseil des finances n'en apprennent rien que par l'impression de ces pièces devenues publiques, comme tous les particuliers les plus éloignés des affaires. Cela se passait ainsi alors, et s'est toujours continué de même depuis jusqu'à aujourd'hui.

L'établissement de la capitation fut proposé, et passa sans examen au conseil des finances, comme je l'ai raconté en son lieu, singularité donnée à l'énormité de cette espèce de dénombrement. La même énormité redoublée engagea Desmarets à la même cérémonie, ou plutôt au même jeu. Le roi, mis au large par le père Tellier et sa consultation de Sorbonne, ne douta plus que tous les biens de ses sujets ne fussent siens, et que ce qu'il n'en pre-

nait pas et qu'il leur laissait ne fût pure grâce. Ainsi il ne fit plus difficulté de les prendre à toutes mains et en toutes les sortes; il goûta donc le dixième en sus de tous les autres droits, impôts et affaires extraordinaires, et Desmarets n'eut plus qu'à exécuter. Ainsi le mardi matin, 30 septembre, Desmarets entra au conseil des finances avec l'édit du dixième dans son sac.

Il y avait déjà quelques jours que chacun savait la bombe en l'air, et en frémissait avec ce reste d'espérance qui n'est fondé que sur le desir, et toute la cour ainsi que Paris attendait dans une morne tristesse ce qui en allait arriver. On s'en parlait à l'oreille, et bien que ce projet prêt d'éclorre fût déjà exprès rendu public, personne n'en osait parler tout haut. Ceux du conseil des finances y entrèrent ce jour-là sans en savoir davantage que le public, ni même si l'affaire baiserait ou non le bureau de ce conseil.

Tout le monde assis, et Desmarets tirant un gros cahier de son sac, le roi prit la parole et dit que l'impossibilité d'avoir la paix, et l'extrême difficulté de soutenir la guerre, avaient fait travailler Desmarets à trouver des moyens extraordinaires qui lui paraissaient bons; qu'il lui en avait rendu compte, et qu'il avait été du même avis quoique bien fâché d'être réduit à ces secours; qu'il ne doutait pas qu'ils ne fussent d'avis semblable après que Desmarets le leur aurait expliqué.

Après une préface si décisive et si contraire à la coutume du roi, Desmarets fit un discours pathétique sur l'opiniâtreté des ennemis et l'épuisement des finances, court et plein d'autorité, qu'il conclut par dire qu'entre laisser le royaume en proie à leurs armes ou se servir des seuls expédiens qui restaient, lui n'en sachant aucuns autres, il croyait encore moins dur de les mettre en usage que de souffrir l'entrée des ennemis dans toutes les pro-

vinces de France; qu'il s'agissait de l'imposition du dixième denier sans exception de personne; qu'outre la raison d'impossibilité susdite, chacun encore y trouverait son compte, parce que cette levée qui serait modique pour chacun en comparaison de ce qu'il avait sur le roi en rentes et en bienfaits (mais outre cette iniquité criante à ceux-là, combien de gens qui n'avaient rien du roi ni sur le roi!) en procurerait le paiement régulier désormais, et par là un recouvrement de moyens pour tous les particuliers, et une circulation pour le général qui remettrait une sorte de petite abondance et de mouvement d'argent; qu'il avait tâché de prévenir tous les inconvéniens tant pour le roi que pour ses sujets, et que ces messieurs en jugeraient mieux par la lecture de l'édit même qu'il allait faire, que par tout ce qu'il en pourrait dire de plus. Aussitôt, et sans attendre de réponse il se mit à lire l'édit, et il le lut d'un bout à l'autre tout de suite sans aucune interruption, puis il se tut.

Personne ne prenant la parole, le roi demanda l'avis à Daguesseau, à qui comme le dernier du conseil c'était à parler le premier. Ce digne magistrat répondit que l'affaire lui paraissait d'une si grande importance qu'il n'en pouvait dire ainsi son avis sur-le-champ; qu'il lui faudrait pour le former lire long-temps chez lui l'édit, tant sur la chose même que sur la forme, partant qu'il suppliait le roi de le dispenser d'opiner là-dessus. Le roi dit que Daguesseau avait raison, que l'examen qu'il demandait était même inutile puisqu'il ne pouvait être travaillé plus que ce qu'avait fait Desmarets qui était d'avis de faire cet édit, et tel qu'ils le venaient d'entendre; que c'était aussi son sentiment à lui à qui Desmarets en avait rendu compte, et qu'ainsi ce ne serait que perdre le temps que de le discuter davantage.

Tous se turent, hormis le duc de Beauvilliers, qui, sé-

duit par le neveu de Colbert son beau-père, qu'il croyait un oracle en finances, et touché de la réduction à l'impossible, dit en peu de mots que tout fâcheux qu'il reconnût ce secours, il ne pouvait ne le pas préférer à voir les ennemis ravager la France, ni trouver que ce parti ne fût plus salutaire à ceux-là même qui en souffriraient le plus.

Ainsi fut bâclée cette sanglante affaire, et immédiatement après signée, scellée, enregistrée parmi les sanglots suffoqués, et publiée parmi les plus douces, mais les plus pitoyables plaintes. La levée ni le produit n'en furent pas tels à beaucoup près qu'on se l'était figuré dans ce bureau d'anthropophages, et le roi ne paya non plus un seul denier à personne qu'il faisait auparavant. Ainsi tourna en fumée ce beau soulagement, cette sorte de petite abondance, cette circulation et ce mouvement d'argent, lénitif unique du beau discours de Desmarets. Je sus dès le lendemain tout ce détail que je viens de rapporter, par le chancelier. Quelques jours après la publication de l'édit, il se répandit qu'il s'y était opposé avec vigueur au conseil des finances; cela lui fit grand honneur, mais il s'en fit un bien plus véritable en rejetant hautement le faux. Il avoua à quiconque lui en parla qu'il s'était tu absolument, qu'il n'avait pas été mis à portée de dire un seul mot là-dessus, qu'il en était même bien aise, parce que tout ce qu'il aurait pu dire n'aurait rien changé à une résolution de ce poids, absolument prise, dont on ne leur avait parlé que par forme, cérémonie qui l'avait même surpris. D'ailleurs il ne se cacha pas de blâmer cette invention affreuse avec toute l'amertume que méritait un remède tourné en poison.

Le maréchal de Vauban était mort de douleur du succès de son zèle, et de son livre comme je l'ai raconté en son lieu. Le pauvre Boisguilbert, qui avait survécu à l'exil que le sien lui avait coûté, conçut une affliction extrême

de ce que, pour n'avoir songé qu'au bien de l'état et au soulagement universel de tous ses membres, il se trouvait l'innocent donneur d'avis d'un si misérable monopole, lui qui n'avait imaginé de proposer ce dixième qu'en haine et pour la destruction totale de la taille et de tout monopole, et soutint constamment que ce dixième denier en sus des monopoles ne produirait presque rien, par le défaut de circulation et de débit qui formait l'impuissance, et l'évènement fit voir en bref qu'il ne se trompait pas. Ainsi tout homme, sans aucun excepter, se vit en proie aux exacteurs, réduit à supputer et à discuter avec eux son propre patrimoine, à recevoir leur attache et leur protection sous les peines les plus terribles, à montrer en public tous les secrets de sa famille, à produire lui-même au grand jour les turpitudes domestiques enveloppées jusqu'alors dans les replis des précautions les plus sages et les plus multipliées. La plupart s'efforcèrent de convaincre et vainement, qu'eux-mêmes propriétaires ne jouissaient pas de la dixième partie de leurs fonds. Le Languedoc entier, quoique sous le joug du comité Basville, offrit en corps d'abandonner au roi tous ses biens sans réserve, moyennant assurance d'en pouvoir conserver quitte et franche la dixième partie, et le demanda comme une grâce. La proposition non-seulement ne fut point écoutée, mais réputée à injure et rudement tancée. Il ne fut donc que trop manifeste que la plupart payèrent le quint, le quart et le tiers de leurs biens par cette dîme seule, et que par conséquent ils furent réduits aux dernières extrémités. Les seuls financiers s'en sauvèrent par leurs portefeuilles inconnus, et par la protection de leurs semblables devenus les maîtres de tous les biens des Français de tous les ordres. Les protecteurs du dixième denier virent clairement toutes ces horreurs sans être capables d'en être touchés.

Quelques jours après la publication de l'édit, Monseigneur, par grand extraordinaire, alla dîner à la Ménagerie avec les princes ses enfans et leurs épouses, et des dames en petit nombre. Là, monseigneur le duc de Bourgogne moins gêné que d'ordinaire, se mit sur les partisans, dit qu'il fallait qu'il en parlât, parce qu'il en avait jusqu'à la gorge, déclama contre le dixième denier et contre cette multitude d'autres impôts, s'expliqua avec plus que de la dureté sur les financiers et les traitans, même sur les gens de finances, et par cette juste et sainte colère, rappela le souvenir de saint Louis, de Louis XII, père du peuple, et de Louis-le-Juste. Monseigneur, ému par cette sorte d'emportement de son fils qui lui était si peu ordinaire, y entra aussi un peu avec lui, et montra de la colère de tant d'exactions aussi nuisibles que barbares, et de tant de gens de néant si monstrueusement enrichis de ce sang; et tous deux surprirent infiniment ce peu de témoins qui les entendirent et les consolèrent un peu dans l'espérance en eux de quelque ressource.

Mais le décret en était porté; le vrai successeur de Louis XIV était le fils d'un rat de cave, qui ajouta dans son long et funeste gouvernement à tout ce qui s'était auparavant inventé en ce genre, et qui mit les publicains et leurs vastes armées en effroi à tous, et si cela était possible, en honneur, par la vénération qu'il leur porta, la puissance et le crédit sans bornes qu'il leur donna, le respect odieux qu'il leur fit porter par les plus grands et par tout le monde, et les grâces et les distinctions de la cour, de l'église et de la guerre qu'ils partagèrent avec les seigneurs, même avec préférence, jusqu'à pas une desquelles jusqu'alors aucun d'eux n'avait osé lever les yeux.

CHAPITRE VI.

Voyage de Marly. — Dumont m'y donne un rendez-vous mystérieux aux berceaux. — Quelle affaire importante il m'y révèle. — Je suis victime d'une atroce calomnie. — Ma position est embarrassante. — Madame de Saint-Simon s'adresse à madame la duchesse de Bourgogne. — Monseigneur est pleinement détrompé. — Je suis hors d'affaire.

IL faut maintenant parler d'une nouvelle bombe qui me tomba sur la tête, et rapporter ce que je n'ai fait qu'indiquer ailleurs de l'incroyable crédulité de Monseigneur.

Il faut se souvenir de ce que j'ai dit de Dumont, de la confiance de Monseigneur pour lui, et de son constant souvenir de ce que mon père avait fait pour le sien. Il faut encore remarquer que le roi déclara le lundi 2 juin à Marly le mariage de M. le duc de Berry, et qu'il alla le même jour faire à Madame la demande de Mademoiselle; que le dimanche 15 juin, madame de Saint-Simon fut nommée dame d'honneur de la future duchesse de Berry, de la manière qui a été rapportée, dans le cabinet du roi à Versailles; que le dimanche 6 juillet, le mariage se fit dans la chapelle de Versailles; que le mercredi suivant 9 juillet, le roi alla à Marly jusqu'au samedi 2 août; qu'il y retourna le mercredi 20 août jusqu'au samedi 15 septembre; qu'il y retourna encore le mercredi 8 octobre jusqu'au samedi 13 du même mois, enfin qu'il y retourna le lundi 3 novembre jusqu'au samedi 15 du même mois, et qu'il n'alla point à Fontainebleau cette année, retenu par les fâcheuses affaires et par la dépense de ce voyage. Ce sont quatre voyages de

Marly depuis le mariage de madame la duchesse de Berry, et il n'y en eut plus après de cette année.

Quelques jours après, le second voyage de Marly commencé, revenant avec le roi de la messe, Dumont, dans le resserré de la porte du petit salon de la chapelle, prit son temps de n'être pas aperçu, me tira par mon habit, et comme je me tournai, mit un doigt sur sa bouche, et me montra les jardins qui sont en bas de la rivière, c'est-à-dire de cette superbe cascade que le cardinal Fleury a détruite, et qui était en face derrière le château. En même temps Dumont me glissa dans l'oreille : « Aux berceaux ». Cette partie du jardin en était entourée avec des palissades qui ôtaient la vue de ce qui était dans ces berceaux; c'était le lieu le moins fréquenté de Marly, qui ne conduisait à rien, et où l'après-dînée même et les soirs, il était rare qu'on se promenât.

Inquiet de ce que me voulait Dumont avec tant de mystère, je gagnai doucement l'entrée des berceaux, où, sans être vu, je regardai par une des ouvertures que je le visse paraître. Il s'y glissa par le coin de la chapelle, et j'allai au-devant de lui. En me joignant il me pria de retourner vers la rivière, afin d'être encore plus écartés, et nous nous y mîmes contre la palissade la plus épaisse, et dans l'éloignement des ouvertures, pour être encore plus cachés sous ces berceaux. Tant de façons me surprirent et m'effrayèrent; je le fus bien autrement quand j'appris de quoi il était question.

Après quelques complimens de reconnaissance sur mon père et d'amitié pour moi, Dumont me dit qu'il venait me donner la plus grande marque de l'une et de l'autre, mais à deux conditions : la première, que je ne ferais pas en la moindre chose du monde aucun semblant de savoir rien de ce qu'il m'allait apprendre; l'autre que je n'en ferais aucun usage que lorsqu'il me le dirait, et que de concert avec

lui, et je lui donnai parole de l'un et de l'autre. Alors il me dit que deux jours après le mariage de M. le duc de Berry, étant entré sur la fin de la matinée dans le cabinet de Monseigneur, où il était tout seul avec l'air fort sérieux, il l'avait suivi tout seul encore par les jardins, où il entra par les fenêtres de ses cabinets chez madame la princesse de Conti, chez laquelle il entra aussi de la terrasse de l'Orangerie de Versailles, par les fenêtres de son appartement, laquelle aussi il trouva seule dans son cabinet, et que tout en entrant, Monseigneur lui avait dit d'un air contre son naturel fort enflammé, et comme par interrogation, qu'elle était là bien tranquille; ce qui la surprit à tel point, qu'elle lui demanda avec frayeur s'il y avait des nouvelles de Flandre, et qu'est-ce qui était arrivé. Monseigneur répondit avec un air de dépit qu'il n'y avait point de nouvelles, sinon que j'avais dit que maintenant que le mariage du duc de Berry était fait, il fallait faire chasser madame la Duchesse et elle, et qu'après cela nous gouvernerions tout à notre aise ce bon imbécille, en parlant de soi; qu'elle ne devait donc pas être si assurée ni si en repos; puis tout-à-coup, et comme se battant les flancs pour s'irriter davantage, il tint tous les propos qu'eût mérités ce discours, ajouta des menaces, et dit qu'il avertirait bien le duc de Bourgogne de me craindre, de m'écarter, et de s'éloigner tout-à-fait de moi. Cette manière de soliloque dura assez long-temps sans que j'aie su ce que madame la princesse de Conti dit là-dessus; mais par le silence de Dumont à cet égard, par le dépit qu'elle montra du mariage, et par presque tout ce qui l'entourait, je n'eus pas lieu de croire qu'elle cherchât à rien adoucir. Dumont seul en tiers, collé à la muraille, frémissait sans oser dire une parole, et la scène ne finit qu'à l'arrivée de Sainte-Maure, qui fit tout court changer de discours.

Où ne peut comprendre l'effet que fit sur moi ce récit. Entre plusieurs l'étonnement l'emporta ; je regardai Dumont, je lui demandai comment un pareil rapport se pouvait concevoir, comment il osait se faire, et comment il pouvait être cru, et je le priai de me dire par quel biais et par quel moyen proposer au roi, et réussir à lui faire chasser ses deux filles, princesses du sang, qu'il aimait, et Monseigneur encore mieux ; et s'il ne fallait pas être plus fou que les plus enfermés pour concevoir un projet si radicalement insensé et si parfaitement impossible ; plus fou encore de s'en vanter et de le dire, et plus que démon pour l'inventer et en affubler quelqu'un qui au moins n'avait jamais passé pour fou ni pour visionnaire. Je lui demandai encore ce qu'il lui semblait de celui qui s'en était si aisément persuadé. Dumont m'avoua que tout ce que je disais était véritable et d'une évidence parfaite ; mais que la calomnie n'en était pas moins faite et reçue. Je n'osai enfoncer sur la crédulité de Monseigneur, content que Dumont, en haussant les épaules, et par quelques mots échappés, me laissât entendre qu'il en pensait tout comme moi.

Après la première surprise, qui fut en moi le sentiment le plus fort, je vis l'abîme qu'on avait creusé sous mes pieds, et je demandai à Dumont qu'y faire ? « Rien du tout pour le moment, me dit-il ; je n'ai osé vous avertir plus tôt, parce que, ayant été le seul témoin de la scène avec madame la princesse de Conti, j'ai voulu laisser éloigner le temps, il n'est pas encore venu de rien faire. Attendez que je vous avertisse, et je le ferai soigneusement. Mais monsieur, lui répondis-je, qui suis-je, moi, vis-à-vis de Monseigneur en fureur, et toujours dans les mêmes lieux que lui, hors à Meudon ? Que devenir ici dans le salon en sa présence ? Comment oser lui faire ma cour chez lui, et comment oser ne la lui pas faire en attendant que vous

m'avertissiez et que nous ayons trouvé moyen de lui faire entendre raison, avec tous les démons qui l'obsèdent et qui l'entretiendront dans cette humeur, ceux surtout qui ont osé abuser de lui jusqu'à lui faire accroire une absurdité, trop forte même pour un enfant de six ans. — Tout cela est très embarrassant, me répliqua Dumont; ne demandez point pour Meudon, ne vous approchez guère ici de Monseigneur dans le salon, allez chez lui de loin à loin, mais allez-y; vous ne vous êtes aperçu de rien de lui jusqu'à cette heure; en vivant de la sorte à son égard, il ne s'échappera en rien avec vous, c'est tout ce que je puis vous dire». Il me recommanda après tant et plus l'observation exacte des deux conditions qu'il m'avait fait promettre, reçut mes remerciemens à la hâte, et s'enfuit par où il était venu, dans la frayeur d'être avisé par quelqu'un.

Je demurai assez long-temps à me promener sous ces berceaux, à rêver à l'excès de la scélératesse, à l'opinion que ceux qui l'avaient conçue pouvaient avoir d'un prince à qui ils avaient osé espérer de la lui faire croire, et à qui ils l'avaient si bien persuadée, et à m'abîmer dans les réflexions de ce qu'on pourrait devenir sous un roi gouverné par de pareils démons, et incapable de ne pas gober les absurdités les plus grossières et les plus palpables. Revenant à moi, je ne savais ni comment me tirer de celle-ci, bien moins encore comment parer toutes celles qu'il plairait aux mêmes gens d'inventer, et d'en coiffer ce pauvre prince. Je me retirai chez moi dans tout le malaise qu'il est aisé de s'imaginer, et que je ne confiai qu'à madame de Saint-Simon, qui n'en fut pas moins étonnée que moi, ni moins épouvantée. Je suivis exactement la conduite que Dumont m'avait prescrite.

J'allais assez médiocrement chez Monseigneur, et même à Marly fort rarement autour de lui, parce que cette ca-

bale qui le gouvernait, et dont j'ai plus d'une fois parlé, était toute composée de gens qui me haïssaient parfaitement. Je n'avais donc aucune familiarité avec Monseigneur; j'allais assez rarement à Meudon; ainsi la conduite que j'eus à garder fut imperceptible au monde.

Je n'ai jamais su, et j'en loue Dieu encore, qui avait fait accroire à Monseigneur cette ineptie si cruelle, et parmi cette troupe mâle et femelle de cette cabale, je n'ai pu démêler ni asseoir aucun soupçon sur personne de distinct. Les choses de rang pour les deux Lislebonne et leur oncle de Vaudemont, Rome à l'égard de d'Antin, ce qui s'était passé avec feu M. le Duc et madame la Duchesse, les choses de Flandre sur le tout les avaient tous rendus mes ennemis personnels. Ils m'avaient vu, malgré toutes leurs menées, ressusciter auprès du roi; ils frémissaient de ce que je n'étais pas resté perdu; ma liaison intime avec M. et madame la duchesse d'Orléans aigrissait leur haine; enfin le mariage de M. le duc de Berry en avait comblé la mesure. Quoique les détails en demeurassent ignorés, il n'avait que trop transpiré que je l'avais fait, et la démarche que je fis par Bignon auprès de la Choin, si proche de la déclaration du mariage, acheva de les en persuader, quoique je me fusse bien gardé d'en rien laisser imaginer dans tout ce qui se passa entre Bignon et moi. Mes liaisons si intimes avec le chancelier, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, ces deux derniers qu'ils haïssaient parfaitement, et tant d'autres principaux personnages des deux sexes, leur faisaient peur, et plus que tout, comme je le sentis par ce qu'en dit Monseigneur, ce qui commençait à se former d'intime entre monseigneur le duc de Bourgogne et moi, que des yeux si perçans et si attentifs commençaient à apercevoir parmi les ténèbres, leur faisait frayeur et les déterminait à tout oser et à tout entreprendre.

Dans une situation d'autant plus violente, dans la contrainte de son secret, que l'avenir en était plus terrible que le présent n'en était fâcheux et embarrassant à quelque point qu'il le fût, je pris Dumont dans le salon, un matin, tout à la fin de ce même voyage. Après force répétitions de l'absurdité de la calomnie, de respect pour Monseigneur, je lui proposai de lui dire qu'ayant appris ce qui m'était imputé auprès de lui, et le regardant comme étant déjà roi par avance, je ne pouvais demeurer dans cet état, et que j'avais prié Dumont d'obtenir de lui la grâce de le pouvoir entretenir un quart d'heure, ou de recevoir comme un sacrifice fait à son injuste colère de me retirer en Guyenne jusqu'à ce qu'il me permît de lui démontrer l'absurdité d'une si noire calomnie. Dumont ne put désapprouver mon impatience de sortir de cette étrange affaire, ni le respect avec lequel je m'y prenais. Il me promit de parler à Monseigneur avec étendue, mais il le fit avec un air beaucoup moins ouvert, et en homme que cela embarrassait pour avoir été témoin de la scène. C'était un homme de fort peu d'esprit, timide et fort mesuré, qui craignait tout et qui s'embarrassait de tout. Il me dit qu'il n'était pas temps encore, qu'il le prendrait dès qu'il le verrait à propos, et se rabattit à m'exhorter à la patience et au secret, et à la conduite que je lui avais promise.

Monseigneur traversa le salon et me vit parler à Dumont tête à tête. J'en fus bien aise dans l'espérance qu'il lui demanderait ce que je lui disais, et qu'il en pourrait profiter pour ce que je desirais. La messe du roi finit notre conversation.

Ce Marly, comme je l'ai dit, était le second depuis le mariage. J'espérais peu des mesures et de la faiblesse de Dumont; nous songeâmes donc, madame de Saint-Simon et moi, à nous aider d'ailleurs, dès que Dumont m'en

laisserait libre, mais comme ce que nous résolûmes ne s'exécutait pas aisément par la mécanique si principale en toutes les choses de la cour, fatigués d'ailleurs d'une situation si pénible, et dans le dessein de ne laisser pas refroidir les promesses de liberté pour y accoutumer de bonne heure, et s'établir sur le pied d'en prendre, un peu avant le troisième Marly, madame de Saint-Simon eut une audience de madame la duchesse de Bourgogne, qui depuis le mariage ne pouvait plus être remarquée.

Elle la supplia d'obtenir la permission du roi pour elle d'aller passer ce voyage de Marly, qui devait être court, à la Ferté pour se trouver au retour à Versailles. Cela ne fit aucune difficulté, mais grand bruit, et grande envie par la distinction. Aucune dame d'honneur, pas même celles des bâtardes du roi, n'avait eu la liberté de s'absenter deux jours seulement, et cet esclavage était passé en loi par l'habitude. Madame de Saint-Simon usa sagement de cette liberté, mais elle en usa plusieurs fois, et fut la seule à qui elle fut accordée, laquelle même lui tourna à bien; nous allâmes donc nous reposer et réfléchir à la Ferté, et nous y prîmes la résolution dont je parlerai tout-à-l'heure.

De retour à Versailles, le roi fit le troisième voyage à Marly depuis le mariage. Vers le milieu du voyage, Dumont, comme la première fois, me tira en revenant de la messe du roi et me montra les berceaux. J'allai aussitôt l'y attendre. Là il me dit qu'il croyait maintenant que je pouvais faire parler à Monseigneur, parce qu'il y avait assez long-temps de ce dont il m'avait averti pour que j'eusse pu l'être d'ailleurs, et le laisser hors de soupçon de l'avoir fait; que néanmoins, après avoir bien réfléchi, il n'avait pas cru pouvoir hasarder de parler à Monseigneur, parce qu'il avait été témoin de la scène, mais que

si Monseigneur, plein de ce qu'on lui aurait dit pour moi là-dessus, lui en parlait, il saisirait l'occasion et dirait merveilles. Je lui fis valoir l'exactitude si pénible avec laquelle je lui avais tenu les deux conditions qu'il m'avait demandées; je ne fis pas semblant de sentir sa faiblesse et sa timidité, parce qu'on ne peut tirer des gens plus que ce qui est en eux, et que le service de l'avis n'en était pas moins grand, et pour accomplir toute fidélité avec lui, je lui proposai de faire parler à Monseigneur par madame la duchesse de Bourgogne; il l'approuva fort. Je ne laissai pas pourtant de lui demander si ce canal serait agréable, et il m'en assura. Je lui promis de l'instruire du succès, et nous nous séparâmes de la sorte avec force amitiés et recommandations de sa part de continuer ma même conduite à l'égard de Monseigneur, jusqu'à ce qu'il pût être pleinement détrompé.

L'impossibilité de trouver personne assez de nos amis et assez avant dans la privance de Monseigneur pour lui faire parler, nous avait tournés vers madame la duchesse de Bourgogne. Madame de Saint-Simon en eut une audience dans laquelle elle lui conta ce qui vient d'être rapporté, sans lui nommer Dumont, l'excita sur le mariage imputé à crime auquel elle avait eu une si principale part, lui fit sentir jusque pour elle-même et pour monseigneur le duc de Bourgogne en quel danger chacun était par l'incroyable crédulité de Monseigneur, livré sans réserve à de tels scélérats. Madame la duchesse de Bourgogne en fut vivement touchée; elle en sentit tout le péril, entra pleinement en tout ce que madame de Saint-Simon lui dit, lui parla avec toute sorte d'intérêt et d'amitié, reçut avec mille bontés la prière qu'elle lui fit de parler à Monseigneur, et lui promit de prendre son temps pour le faire, avec l'étendue que la chose méritait, et en soi, et à mon égard. Quinze ou vingt jours après, elle eut l'attention de

dire à madame de Saint-Simon, qui ne lui en avait point reparlé, de ne s'impatienter pas; qu'elle n'avait pu trouver encore occasion de pouvoir parler avec étendue, mais qu'elle pouvait compter qu'elle la cherchait et ne la manquerait pas. Cela dura jusqu'après le quatrième et dernier voyage de Marly, d'où le roi revint le samedi 15 novembre.

Le lendemain dimanche, Monseigneur s'en alla à Meudon pour plusieurs jours. Il vint à Versailles le mercredi suivant, 19 novembre, pour le conseil d'état, au sortir duquel il retourna dîner à Meudon, et y mena tête à tête avec lui madame la duchesse de Bourgogne. Ce fut là qu'elle lui parla, sûre du temps, d'être seule, et de ne pouvoir être interrompue; elle entama sur madame de Saint-Simon, qui allait aussi dîner à Meudon avec messeigneurs ses fils et madame la duchesse de Berry. Sur ce que Monseigneur la loua fort, la princesse lui dit qu'il la mettait pourtant au désespoir. Il fut très surpris, et demanda comment. Alors elle lui parla franchement de l'affaire qu'on m'avait faite auprès de lui. Il l'avoua et s'en irrita de nouveau. Elle lui laissa tout dire, et puis lui demanda si bien sérieusement il en était persuadé; de là, lui dit avec adresse qu'elle aimait fort madame de Saint-Simon, que de moi elle ne s'en souciait point, mais que pour lui-même elle ne pouvait souffrir de le voir la dupe d'une invention si grossière; qu'il n'était pas imaginable qu'un homme avec la moindre teinture de la cour, combien moins un homme qu'on lui avait dépeint comme si remuant, si plein d'esprit et de connaissances, si dangereux, pût se mettre dans la tête un projet aussi insensé que celui de faire chasser de la cour deux veuves de princes du sang, si aimées de lui et du roi qui était leur père, bien moins encore de le dire, et qu'à la première vue de la chose, nul homme du moindre sens n'y pouvait ajouter foi.

Il n'en fallut pas davantage à ce pauvre prince pour lui persuader l'ineptie d'une supposition qu'il avait si aisément gobée, et tout d'un coup pour lui faire naître la honte d'avoir si pleinement donné dans un panneau si grossièrement tendu. Il l'avoua à l'instant de bonne foi, convint de tout avec elle, et dit qu'il n'avait pas tant fait de réflexion, parce que la colère l'avait surpris.

Elle en prit occasion de lui donner des soupçons contre des personnes qui avaient eu assez peu de respect pour lui pour l'exposer à une colère si peu fondée et si fort à leur gré, et pour lui représenter qu'étant ce qu'il était, il ne pouvait être trop en garde contre les faux rapports, et contre les gens qu'il y aurait surpris, et si grossiers encore. Elle n'osa lui demander qui c'était, et se contenta de lui dire que tout ce qui l'approchait me haïssait, les uns par rang, les autres par d'autres raisons. Elle le laissa changer de discours, dont il eut hâte, après qu'elle lui eut fait suffisamment sentir combien ce rapport était peu respectueux, hardi, scélérat et incroyable, et combien il était honteux et dangereux pour lui d'y avoir donné sans y faire la moindre attention.

Elle ne voulut faire semblant de rien à madame de Saint-Simon à Meudon; mais à Versailles, le soir même, elle lui rendit toute cette conversation, dont madame de Saint-Simon lui rendit les grâces que méritait ce service, rendu avec tant de force, d'esprit, de bonté et de succès. Dès que je pus voir Dumont, je lui dis, mais sans détail, que madame la duchesse de Bourgogne avait parlé à merveilles, et réussi à détromper Monseigneur, dont il me parut fort aise. M. de Beauvilliers et le chancelier, qui étaient en grande peine de me savoir dans ce bourbier, se réjouirent fort de m'en savoir dehors, et furent d'avis du parti que je m'étais proposé, de continuer à l'égard de Monseigneur, avec qui je n'avais qu'à perdre par ses entours

infernaux et rien à gagner, la même conduite que je gardais depuis cette aventure, et de laisser croire ainsi aux honnêtes gens qui m'y avaient mis que j'y étais encore, pour ne leur pas donner envie de quelque autre invention qui me perdrait peut-être auprès d'un prince si facile à croire, et si fort entre leurs mains sans que j'en pusse être averti.

CHAPITRE VII.

L'abbé de Vaubrun rappelé après dix ans d'exil. — Sa famille, son caractère. — Bulle qui condamne les jésuites sur les usages chinois. — Règlement pour l'infanterie. — Taxe sur les usuriers. — Refonte et profit de la monnaie. — Ravages de la Loire. — Le grand-prieur enlevé par des partisans impériaux. — Apanage et maisons de M. et de madame la duchesse de Berry. — Lourde méprise en géographie. — Scrupule du roi au sujet de la vente libre des charges de ses aumôniers. — Faveur signalée accordée à madame la duchesse de Berry. — Retour des généraux. — Fervaques quitte le service. — Plusieurs morts. — Boudin. — Il avait trouvé la pierre philosophale.

L'ABBÉ de Vaubrun, depuis dix années en exil, et les dernières avec permission d'être à Paris, sans approcher plus près de la cour, eut enfin permission de venir saluer le roi, le jour du retour à Versailles du dernier voyage de Marly de cette année. Son nom était Beautru, de la plus petite et nouvelle bourgeoisie de Tours.

Vaubrun son père était frère de Nogent, tué maître de la garde-robe, au passage du Rhin, qui avait épousé la sœur de M. de Lausun, du chevalier de Nogent, et de la Montauban, cette fausse princesse dont j'ai parlé quel-

quefois. Leur père avait fait sa fortune par beaucoup d'esprit et de souplesse, sur la fin de Louis XIII, et surtout dans la minorité de Louis XIV, et était devenu capitaine de la porte. Nogent eut sa charge à sa mort, et après celle de maître de la garde-robe, pour épouser pour rien la sœur de M. de Lausun, qui était fille de la reine mère. Vaubrun avait épousé la fille de Serrant, frère de son père, qui était très riche et avait été maître des requêtes, qui vivait encore à quatre-vingt-cinq ou six ans, retiré à Serrant en Anjou, où l'abbé de Vaubrun avait passé son exil. Vaubrun fut tué lieutenant-général au combat d'Altenheim, à cette belle et fameuse retraite que mon beau-père fit à la mort de M. de Turenne.

Il laissa deux filles : l'aînée fut, en 1688, seconde femme du duc d'Estrées, et l'autre, dont j'ai parlé à l'occasion de son enlèvement, fut depuis enfermée aux Annonciades de Saint-Denis, où elle a fait profession, et un fils unique, mais absolument nain, extrêmement boiteux, qui par ces défauts naturels se fit d'église. Avec ses jambes torses et une tête à faire peur, il ne laissait pas d'être fort audacieux avec les femmes, pour lesquelles il se croyait de grands talens. Il avait du savoir, beaucoup d'esprit, peu ou point de jugement, une grande hardiesse, la science du monde où il voulait tout savoir, être tout, se mêler de tout, frappant à toutes les portes, obséquieux, respectueux, bassement valet de tous gens en place souvent ennemis, toujours dès qu'ils y arrivaient, et se fourrant chez tout ce qui figurait. Une folle ambition et la passion du grand monde, lui firent acheter une charge de lecteur pour s'introduire à la cour. L'intrigue était son élément, mais dangereux, imprudent, peu sûr d'ailleurs, et comme tel, craint, méprisé. Il se dévoua au cardinal de Bouillon dont les intrigues le firent chasser, et les siennes avec les jésuites le firent re-

venir. Il finit par se faire l'âme damnée de M. et de madame du Maine, qui ne le menèrent à rien. Toute sa vie il eut la rage d'être évêque.

En ce temps-ci parut une bulle du pape, qui décida très nettement toutes les disputes des missionnaires et des jésuites de la Chine sur les cérémonies chinoises de Confucius, des ancêtres et autres, qui les déclara idolâtriques, les proscrivit, condamna les jésuites dans leur tolérance et leur pratique là-dessus, approuva la conduite du feu cardinal de Tournon, dont les souffrances, la constance et la mort y étaient fort louées, et les menées et la désobéissance des jésuites fort tancées. Cette bulle les mortifia moins qu'elle ne les mit en furie; ils l'éluèrent, puis à découvert la sautèrent à joints pieds. On a tant écrit sur ces matières que je n'en dirai pas davantage. Je fais seulement mention de cette bulle comme de la source de tout le fracas qui arriva bientôt après, et dont la persécution dure encore, et n'a fait que croître en fureur. Je parlerai en son temps de ce chef-d'œuvre du démon et des jésuites, et en particulier du père Tellier.

Le dixième établi donna lieu à augmenter toute l'infanterie de cinq hommes par compagnie. On fit aussi une taxe sur les usuriers, qui avaient gagné gros à trafiquer les papiers du roi, c'est-à-dire à profiter du besoin de ceux à qui le roi les donnait en paiement. On appelait ces gens-là *agioteurs*, et leur manège, suivant la presse où étaient les porteurs de billets, de donner par exemple 3 ou 400 livres, et souvent encore la plupart en denrées, pour un billet de 1000 livres, ce manège, dis-je, s'appelait *agiot*. On prétendit tirer une trentaine de millions de cette taxe. Bien des gens y gagnèrent gros, je ne sais si le roi y fut le mieux traité. Bientôt après on refondit la monnaie, ce qui fit un grand profit au roi et un extrême tort aux particuliers et au commerce. On a dans

tous les temps regardé comme un très grand malheur, et comme quelque chose de plus, de toucher aux blés et aux monnaies. Desmarets a accoutumé au manège de la monnaie; M. le Duc et le cardinal Fleury, à celui des blés et de la famine factice.

Le pont que Mansart avait bâti à Moulins sur l'Allier avait été emporté aussitôt qu'achevé, comme je l'ai rapporté en son lieu. Il y en avait rebâti un autre, qu'il avait assuré devoir durer jusqu'à la postérité la plus reculée. Il avait coûté plus de 800,000 livres. Il fut emporté au commencement de cet hiver par l'inondation de la Loire, qui par ses ravages coûta plus de 10 millions au royaume, qui, comme il a été expliqué ailleurs, en fut redevable au crédit du duc de la Feuillade.

Le grand-prieur, encore sorti du royaume, comme il a été rapporté en son lieu, s'était, à force d'errer, établi à Venise. Ne se trouvant bien nulle part, il alla promener ses inquiétudes tout à la fin d'octobre, et se mit en chemin pour Lausanne en Suisse. Une manière de bandit nommé Massenar, ayant pourtant une commission de l'empereur, et dont le fils avait été pris depuis quelques mois, et mis à Pierre-Encise pour les crimes de son père et pour les siens, attrapa le grand-prieur dans son chemin, lui fit passer diligemment le Rhin, l'enferma dans un château de l'empereur, et lui déclara qu'il le traiterait tout pareillement que son fils serait traité. Il eut permission d'en envoyer avertir le comte du Luc, ambassadeur du roi en Suisse, qui en donna avis par un courrier. Il ne parut pas que le roi fût fort ému de cette nouvelle, ni que personne y prît grande part.

L'emprunt continuel où M. le duc et madame la duchesse de Berry étaient sans cesse réduits d'officiers de chambre, et de gardes du roi, et de table de madame la duchesse de Bourgogne, lassa enfin par importunité, tellement qu'au

lieu d'attendre la paix qui paraissait encore si éloignée, le roi, contre sa première résolution, se porta à donner un apanage à son petit-fils. Les pensions furent accordées sur le pied de celles qu'avaient eues Monsieur et Madame, mais l'apanage fut fort différent. La reine-mère, qui aimait tendrement Monsieur et qui était régente, régla le sien et n'y garda point de mesure; on tomba pour celui-ci dans l'extrémité contraire. Le revenu ne suffit pas à la dépense du pied de la maison; les extraordinaires, si souvent indispensables, se trouvèrent sans fonds; on ne donna pas le moindre meuble, ni aucune maison de ville ni de campagne; et ce ne fut que du temps après que le palais du Luxembourg ou d'Orléans leur fut donné à Paris. Cet apanage fut des duchés d'Angoulême et d'Alençon, avec quelque extension légère, et du pays de Ponthieu, avec la collation de tous les bénéfices de nomination royale, excepté les évêchés, comme à feu Monsieur, mais qui s'y trouvèrent rares et petits.

Tout cela fait et passé, MM. d'Abbeville, qui par leur ancienne fidélité et service ont obtenu et conservé le privilège de garder eux-mêmes le roi lorsqu'il passe par leur ville, et de n'y recevoir aucunes troupes, députèrent pour demander en cette considération que leur ville fût détachée de l'apanage, et réservée immédiatement à la couronne. La Vrillière, secrétaire d'état, qui l'avait dans son département, en rendit compte au roi, dont la surprise fut extrême d'apprendre qu'Abbeville fût de l'apanage, et demanda pourquoi? La question parut étrange; mais l'étonnement le devint quand, à la réponse, il dit qu'il ne savait pas que le Ponthieu fût là, ni qu'Abbeville en fût la capitale. Il ajouta que ce pays sentait trop la poudre à canon pour être donné en apanage, et le fit retirer.

Le Berry en la place, et même tout d'abord, conve-

nait mieux qu'aucune autre pièce , puisque le prince en portait le nom. Mais , en examinant , on trouva que tout le domaine en était engagé à la maison de Condé. On eut donc recours au comté de Gisors et à quelques environs pour remplacer le Ponthieu ; et , comme les noms d'Angoulême et d'Alençon avaient été profanés par la bâtardise de Charles IX , et par le fils mort enfant du dernier duc de Guise , le roi fit expédier des lettres-patentes à son petit-fils pour porter le nom de duc de Berry , qui lui avait été imposé en naissant , quoiqu'il n'y eut aucune propriété. L'affaire de l'apanage consommée , on mit en vente les charges de la maison de M. le duc et de madame la duchesse de Berry. Comme ils desirèrent des noms , la chose fila assez lentement. Son peu d'importance n'en fera pas ici à deux fois.

Le duc de Beauvilliers , qui , comme ayant été gouverneur de M. le duc de Berry , était seul de droit premier gentilhomme de sa chambre , eut la disposition de cette charge. Comme tout se réglait sur le premier pied de la maison de feu Monsieur pour le nombre des charges et de leurs appointemens , M. de Beauvilliers fit deux charges de la sienne. Il fit présent en plein de l'une au duc de Saint-Aignan , son frère , dont la naissance et encore plus la dignité flattèrent extrêmement M. le duc et madame la duchesse de Berry ; et vendit l'autre à M. de Béthune , gendre de Desmarets , devenu depuis duc de Sully. Le chevalier de Roye acheta une des deux charges de capitaine des gardes. Clermont-d'Amboise , gendre d'O , prit l'autre ; Montendre , celle de capitaine des Cent-Suisses.

Rasily , porté par le duc de Beauvilliers , qui l'avait fait sous-gouverneur des princes , et qui depuis la fin de cet emploi n'avait pas quitté M. le duc de Berry d'un pas , avec des fatigues de courses , de chasses et de veilles incroyables , par ordre du roi et sans appointemens , en

fut récompensé par le beau présent de la charge de premier-écuyer, demandée pour un prix fort haut par des gens de la première qualité. Toute la cour applaudit à cette grâce, parce qu'il la méritait, et qu'il s'était fait universellement aimer, estimer et considérer. Madame la duchesse de Berry, qui y voulait de plus grands noms, en pleura amèrement et n'en cacha son dépit à personne. Il est pourtant vrai que Rasilly était gentilhomme ancien, de fort bon lieu, bien allié, lieutenant-général de sa province, et que ses pères l'avaient été quand ne l'était pas qui voulait, ni pour de l'argent.

Cette princesse ne fut pas si délicate pour la Haye, écuyer de M. le duc de Berry, à qui elle fit donner pour rien la charge de premier-veneur, et bientôt après lui fit acheter par M. le duc de Berry celle de premier-chambellan, qui lui donnait place dans son carrosse, et à sa table quand il mangeait avec des hommes. Il s'en redressa et s'en regarda au miroir avec plus de complaisance. Il était bien fait, mais avec une taille haute de planche contrainte, et un visage écorché qui d'ailleurs n'avait rien de beau. Il fut heureux en plus d'une sorte, et plus attaché à sa nouvelle maîtresse qu'à son maître. Le roi fut fort en colère quand il sut que M. le duc de Berry avait emprunté ce présent.

De Pons et Monchy, gens de bonne maison, achetèrent les deux charges de maîtres de la garde-robe. Champignelle, gentilhomme de bon lieu, et gendre de feu Denonville premier-sous-gouverneur des princes, prit celle de premier-maître-d'hôtel, et la fit très honorablement. Le fils du baron de Beauvais et de cette madame de Beauvais, première femme-de-chambre si confidente de la reine-mère, desquels j'ai parlé ailleurs, acheta celle de capitaine de la porte. Le roi l'avait fait défaire de la capitainerie de Grenelle, Montrouge, etc., en faveur de Bontems par

une noire malice de Benoist, contrôleur de la bouche.

C'était un gros brutal qui servait toute l'année, fils d'un cuisinier de Louis XIII. Il s'était rendu si familier avec le roi, par son assiduité et son attention à ses mets, qu'il s'était fait craindre à toute la cour, à Livry même, et ménager jusque par M. le Prince et M. le Duc. Il traita souvent fort mal ce petit Beauvais sur du gibier mal-à-propos, qui se rebéqua. Benoist fit languir le gibier, vanta les autres capitaines des chasses qui en envoyaient de bonne heure, et quantité, se plaignit qu'il n'en pouvait tirer de celui-ci, l'accusa de le vendre, et fit si bien qu'il mit le roi en colère, et qu'il le perdit. Je sens bien qu'en soi c'est la dernière des bagatelles pour être rapportée; mais elle caractérise et dépeint.

L'abbé Turgot, aumônier du roi, venait d'être sacré évêque de Séez, et cherchait à vendre sa charge. Il n'y avait plus que lui et l'abbé Morel qui les eussent achetées; le roi les avait toutes retirées peu-à-peu par scrupule de simonie. Il croyait avec raison que ces charges s'achetaient pour se frayer et s'abrèger le chemin aux abbayes et à l'épiscopat, et que c'était indirectement acheter ces dernières dignités. Cette considération fit l'évêque de Séez premier-aumônier de M. le duc de Berry, pour la plus grande partie du prix de sa charge, dont le roi lui paya le surplus. C'était un bon et honnête homme.

Je procurai à Coettenfao, mon ami de tout temps, la charge de chevalier d'honneur de madame la duchesse de Berry, la plus belle sans comparaison, et la plus commode de toutes à faire, et qui portait naturellement à être chevalier de l'ordre. Il était lieutenant-général, et des bons, et premier-officier des chevau-légers, qu'il vendit. Pour m'être trop pressé, il n'eut point la diminution que la difficulté de vendre introduisit quelque temps après qu'il fut pourvu. Le chevalier d'Hautefort acheta

la charge de premier-écuyer ; le frère de son père l'était de la reine. Il fut curieux de voir en même temps lui avec cette charge chez une fille de France , et son frère écuyer de M. le comte de Toulouse , lequel encore faisait l'important. Saumery, frère du sous-gouverneur des princes, mais homme droit, simple et d'honneur, qui s'ennuyait de sa retraite après avoir long-temps servi, acheta la charge de premier-mâitre-d'hôtel, et la remplit très honnêtement.

Celle de premier-aumônier demeura long-temps à vendre, ainsi qu'une infinité de petites. A la fin, l'abbé de Castries, frère du chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Orléans, maintenant archevêque d'Alby, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le fut très long-temps après.

Voysin, profitant de sa faveur, et ne sachant que faire de sa fille aînée qu'il aimait fort, et qui était exclue de tout pour avoir épousé un homme de robe la Rochepot, fils de la Berchère, fort riche, fit acheter à son gendre la charge de chancelier de M. le duc de Berry ; et fit accroire au roi qu'avec cela il pouvait lui faire la grâce d'admettre sa fille dans les carrosses et à la table de madame la duchesse de Bourgogne, et par là la mener à Marly, ce qui fut très extraordinaire.

En même temps le roi fit pour madame la duchesse de Bourgogne ce qu'il n'avait accordé ni à la reine ni à madame la Dauphine. Il lui laissa l'entier gouvernement des affaires de sa maison, et la disposition de toutes les charges et places, même sans lui rendre compte de rien : en un mot maîtresse absolue. Il s'en expliqua ainsi tout net, dit qu'il se fiait assez en elle pour cela, et qu'elle serait capable de choses plus difficiles et plus importantes. Cette faveur très signalée vint de lui-même. Madame la duchesse de Bourgogne se serait perdue avec lui pour

toujours, si elle avait fait la moindre tentative pour l'obtenir. On peut croire qu'elle sut ménager une faveur si distinguée; et que, pour peu que ce dont elle eut à disposer ne fût pas tout-à-fait dans le petit, elle connaissait trop bien le roi pour rien faire sans lui, mais sûre alors de son approbation et du gré de cette déférence.

Berwick, chassé par les neiges, revint le premier après avoir détaché une partie de ses troupes pour le Roussillon. Harcourt revint ensuite, Besons après, et tous les officiers de leurs armées entrées en quartiers d'hiver. Villars aussi arriva des eaux de Bourbonne. Goesbriant fut reçu en gendre de ministre, et eut avec l'ordre une pension de 20,000 livres, en attendant le premier gouvernement.

Fervaques, colonel du premier régiment de Piémont, et brigadier d'infanterie avec réputation, quitta le service. J'ai parlé ailleurs de ces Bullion à l'occasion du carrosse de Madame, où madame de Bullion sa mère entra une fois pour de l'argent qu'elle donna à madame de Ventadour, mais sans que cela ait été plus loin. C'était une femme fort impérieuse, qui fit quitter son fils, piquée qu'il ne fût pas maréchal-de-camp au sortir de Douai, quoique brigadier seulement de l'hiver. Le roi en fut fort blessé. Qui lui aurait dit que ce même Fervaques serait fait officier-général comme s'il n'eût point quitté, et chevalier de l'ordre en 1724? Il aurait été étrangement étonné et scandalisé, comme le fut aussi toute la France. Le roi le punit par la bourse. Piémont lui avait coûté 100,000 livres, il le fixa à 75,000. Ils purent être fâchés de ce petit coup de houssine, mais trop riches pour se soucier des 25,000 livres.

Lord Greffin, pris avec le marquis de Lévi, en mer, lors de la tentative d'Ecosse, dont il a été fait à cette occasion mention honorable, mourut à Londres, dans un

grand âge, de sa mort naturelle, ayant eu des répits de sa condamnation de temps en temps, et sûreté qu'il en aurait toujours. Il a été parlé alors assez de lui pour n'avoir rien à y ajouter.

Spanheim, si connu dans la république des lettres, et qui ne l'a pas moins été par ses négociations et ses emplois, mourut en ce même temps à Londres, à quatre-vingt-quatre ans, avec une aussi bonne tête que jamais, et une santé parfaite jusqu'à la fin. Il avait été long-temps à Paris envoyé de l'électeur de Brandebourg, et il passa en la même qualité à Londres lorsque les affaires se brouillèrent sur la succession d'Espagne.

La duchesse de Mantoue mourut aussi à Paris, à la fleur de son âge, et d'une beauté qui promettait une grande santé, le 16 décembre. Sa maladie fut longue, dont elle sut heureusement profiter. Depuis son bizarre mariage sa vie avait été fort triste; aucun des beaux projets de la duchesse d'Elbœuf ni de ses grandes prétentions pour elle n'avait pu réussir. Elle avait depuis son retour mené à Paris une vie fort triste. Elle n'avait pas d'enfans et n'eut rien de son mari. Il avait l'honneur d'appartenir au roi, qui prit le deuil en noir pour cinq ou six jours.

Il se produisit en ces derniers jours de l'année un de ces aventuriers escrocs, qui prétendait avoir le grand secret de faire de l'or. Boudin, premier médecin de Monseigneur, le fit travailler chez lui, sous ses yeux et sous clef. On le verra dans quelque temps un hardi et dangereux personnage pour un homme de son espèce. Il est bon d'en dire un mot puisqu'il se trouve naturellement ici sous la main. Il était boudin de figure comme de nom, fils d'un apothicaire du roi dont personne n'avait jamais fait cas. Il étudia en médecine, fut laborieux, curieux, savant. S'il fût demeuré dans l'application et le sérieux, c'eût été un

fort bel et fort bon esprit. Il l'avait d'ailleurs extrêmement orné de littérature et d'histoire, et en avait infiniment d'un tour naturel, plein d'agrémens, de vivacité, de reparties, et si naïvement plaisant que personne n'était plus continuellement divertissant, sans jamais vouloir l'être. Il fut doyen de la faculté de Paris, médecin du roi, et enfin premier médecin de Monseigneur avec lequel il était au mieux. Il subjuga M. Fagon, le tyran de la médecine et le maître absolu des médecins, au point d'en faire tout ce qu'il voulait, et d'entrer chez lui à toute heure, lui toujours sous cent verroux. Il haïssait le tabac jusqu'à le croire un poison; Boudin lui dédia une thèse de médecine contre le tabac, et la soutint, tout en sa présence, se crevant de tabac, dont il eut toujours les doigts pleins, sa tabatière à la main, et le visage barbouillé. Cela eût mis Fagon en fureur d'un autre; de lui tout passait. Une homme de si bonne compagnie réussit bientôt dans une cour où il ne pouvait faire envie à personne. Il fut des soupers familiers de M. le Duc, et de ceux de M. le prince de Conti. C'était à qui l'aurait, hommes et femmes du plus haut parage et de la meilleure compagnie, et ne l'avait pas qui voulait, vieux à dîner, jeunes dans leurs parties; libertin et débauché à l'excès, gourmand à faire plaisir à table, et tout cela avec une vérité et un sel qui ravissaient. De cette façon, Boudin fut bientôt gâté. D'ailleurs c'était un compagnon hardi, audacieux, qui se refusait peu de choses, et qui n'en ménageait aucune quand il n'en craignait point les retours, et quand il était poussé, et devenu fort familier, et de là fort sot, très impertinent. Initié de cette sorte dans le monde le plus choisi, il se mit dans l'intrigue, et il sut et fut de bien des choses secrètes et importantes de la cour.

Le maréchal de Villeroy, durant sa brillante faveur,

se mit à le plaisanter devant Monseigneur, un matin qu'il prenait médecine. Ses grands airs déplurent à Boudin qui répondit sec. Le maréchal continua; l'autre n'en fit pas à deux fois, et l'insolenta si net que la compagnie en demeura confondue et le maréchal muet et outré. Monseigneur qui n'aimait pas le maréchal, et qui se divertissait de son médecin, fort bien avec lui et avec tout ce qui l'entourait, ne dit mot. Après un peu de silence, le maréchal s'en alla, et Monseigneur se mit à rire. L'histoire courut aussitôt et il n'en fut autre chose.

Quoique Boudin aimât son métier, il s'y rouilla tout-à-fait parce qu'il ne prenait pas la peine de voir les malades; mais la curiosité pour toutes sortes de remèdes et de secrets ne l'abandonna point. Il était sur cela de la meilleure foi du monde, et tombait sur la faculté qui n'en veut point, et qui laisse mourir les gens dans ses règles. Il aimait la chimie, il y était savant et aussi bon artiste, mais il alla plus loin, il souffla. Il se mit dans la tête que la pierre philosophale n'était pas impossible à trouver, et avec toute sa science et son esprit il y fut cent fois dupé. Il lui en coûta beaucoup d'argent, et quoiqu'il l'aimât beaucoup, rien ne lui coûtait pour cela, et il quittait les parties et les meilleures compagnies pour ses alambics et pour les fripons qui l'escroquaient. Mille fois attrapé, mille autres il s'y laissait reprendre. Il s'en moquait lui-même et de ses frayeurs, car il avait peur de tout et en faisait les contes les plus comiques. Ce faiseur d'or-ci l'amusa et le trompa enfin comme les autres, et lui coûta bien de l'argent qu'il regretta fort, car il ne négligeait pour en amasser aucuns des moyens que sa faveur lui pouvait fournir. Seigneurs et ministres le comptaient et le ménageaient comme un homme fort dangereux, et lui aussi, pourvu qu'il ne fût pas poussé, connaissait à qui il avait affaire, et ne laissait pas de se ménager

aussi avec eux. Il tenait fort à la cabale de Meudon et assez à celle des seigneurs.

Dès le commencement de décembre, le roi déclara qu'il voulait qu'il y eût à Versailles des comédies et des appartemens, même lorsque Monseigneur serait à Meudon, contre l'ordinaire. Il crut apparemment devoir tenir sa cour en divertissemens pour cacher mieux au-dehors, et au-dedans s'il l'eût pu, le désordre et l'extrémité des affaires. La même raison fit qu'on ouvrit de bonne heure le carnaval, et qu'il y eut tout l'hiver force bals à la cour de toutes les sortes, où les femmes des ministres en donnèrent de fort magnifiques, et comme des espèces de fête, à madame la duchesse de Bourgogne et à toute la cour; mais Paris n'en demeura pas moins triste, ni les provinces désolées.

CHAPITRE VIII.

Année 1711. — Réception de chevaliers de l'ordre. — Quelques détails sur celle de M. prince de Conti. — Voysin marie une de ses filles. — L'électeur de Cologne à Paris et à la cour. — Il dit la messe à madame la duchesse de Bourgogne. — Son étrange poisson d'avril. — Mort de l'électeur de Trèves. — La Porte déclare la guerre à la Russie. — Nangis colonel du régiment du roi. — Mort, famille et caractère de Feuquières. — Réflexions sur les vilains.

CETTE année commença par la cérémonie de faire chevaliers de l'ordre M. le prince de Conti; Médauid et du Bourg, long-temps depuis maréchaux de France; Albergotti et Goesbriant.

M. le prince de Conti n'avait pas quinze ans. Madame

sa mère ne laissait pas de demander l'ordre pour lui depuis long-temps avec le dernier empressement. L'âge de prince du sang pour l'avoir est vingt-cinq ans ; mais le roi, qui l'avait donné au comte de Toulouse avant quatorze ans, ne sut que répondre à cet exemple que M. du Maine fit valoir, dans la liaison intime où les affaires de la succession de M. le Prince l'avaient mis avec madame la princesse de Conti. Ainsi, moyennant les bâtards qui peu-à-peu renversèrent tout et défigurèrent tout, les princes du sang eurent l'ordre sans âge comme les fils de France, c'est-à-dire que, les fils de la couronne et ceux de l'adultère y étant traités pour l'âge en toute égalité, les princes du sang ne purent demeurer exclus du même avantage.

La présentation de M. le prince de Conti fut une autre nouveauté tout aussi étrange. Les parrains doivent être de même rang que le présenté. Lorsque les chevaliers manquent, comme en 1661 et en 1688, on n'y regarde point par l'impossibilité, et les fils de France sont parrains indifféremment de tous les chevaliers novices, à leur tour ; puis quand il y a des chevaliers suffisamment on revient à la règle toujours observée. C'était donc à deux princes du sang à présenter le prince de Conti, mais il n'y avait de prince du sang que M. le Duc qui fût chevalier de l'ordre. La raison voulait donc que, pour le second parrain, on en approchât au plus près, et que M. du Maine, ou, si sa jambe boiteuse l'en empêchait, le comte de Toulouse le fût, puisqu'il ne leur manquait rien, nulle part en France, du rang de prince du sang que des bagatelles au parlement imperceptibles, et que les enfans même de M. du Maine y étaient pareillement montés. Néanmoins, avec la pique d'entre madame la Duchesse et M. du Maine, qui était dès-lors très vive, sur la succession de M. le Prince, le roi hésita à coupler M. du Maine avec M. le Duc. On

pouvait , pour honorer les princes du sang , coupler M. le Duc avec M. le duc d'Orléans ; mais le rang de petit-fils de France , si récent et si distingué de celui des princes du sang , s'accommoda encore moins de cela que M. le Duc de M. du Maine. Pour couper court , on remonta au faite , afin que tout y fût sans proportion ; on ne s'arrêta point aux fils de France , quoiqu'il n'y en pût avoir d'un prince du sang avec eux , et la présentation se fit par Monseigneur et monseigneur le duc de Bourgogne.

Les quatre autres , on a vu à quelle occasion ils furent nommés , et jusqu'à quel point la décoration de la cour , des plus hautes dignités , de la première naissance , devint de plus en plus , depuis Louvois et sa promotion de 1688 , récompense militaire. Les deux premiers portaient l'ordre depuis long-temps jusqu'à ce qu'ils pussent être reçus. En cette occasion , ils furent mandés pour l'être : l'un de Strasbourg , où il commandait sur toute la frontière du Rhin ; l'autre de Grenoble où il commandait sur toute la frontière de Savoie. Les deux autres venaient d'être nommés , et ne portèrent l'ordre qu'après avoir été reçus. Les deux premiers retournèrent bientôt parés à leur commandement ; et Goesbriant s'en alla commander à Saint-Omer. Le roi lui donna une pension de 20,000 liv. en attendant le premier gouvernement vacant. C'était bien le moins pour le gendre de celui qui les payait. Goesbriant n'attendit pas long-temps le gouvernement de Verdun , que la mort de Feuquières lui procura.

Voysin maria sa seconde fille au comte de Châtillon , fils et neveu des deux premiers gentilshommes de la chambre de Monsieur et de M. le duc d'Orléans , qui sûrement n'auraient pas cru à son horoscope , si elle leur eût dit la fortune dans laquelle il est aujourd'hui , et que son oncle , le favori de Monsieur , a eu le loisir de voir quelque temps avant sa mort à quatre-vingt-sept ou huit ans ,

retiré depuis long-temps dans sa province. Voysin, au lieu des 200,000 livres que le roi, avant cette dernière guerre, donnait aux filles de ses ministres, eut, comme ils ont eu depuis, 10,000 livres de pension pour sa fille.

L'électeur de Cologne, qui était venu de Valenciennes voir l'électeur de Bavière à Compiègne, arriva à Paris les deux ou trois premiers jours de cette année. Il eut incontinent après une audience du roi incognito, et alla de même tout de suite chez madame la duchesse de Bourgogne, où monseigneur le duc de Bourgogne se trouva. L'électeur s'amusa quelques semaines à Paris, et vint après dîner à Meudon. Monseigneur se mit à table dans son fauteuil à sa place ordinaire, sans cadenas, parce qu'à Meudon il n'en avait jamais, et comme à l'ordinaire une serviette plissée sur la nappe sous son couvert, et servi par Dumont, avec une soucoupe pour boire. L'électeur de Cologne se mit vis-à-vis de Monseigneur, parmi les courtisans, sur un siège pareil à eux; et cette place vis-à-vis de Monseigneur n'était point celle des princes du sang, ni distinguée en rien. Il n'eut point de serviette sous son couvert, ni de couvert distingué, mais fut servi par un officier de la bouche, et sans soucoupe pour boire, comme tous les autres courtisans. Il fut par toute la maison avec Monseigneur, qui aux portes étroites passait devant lui sans aucun compliment, et l'électeur s'arrêtait et se rangeait avec un air de respect, et parlant à lui l'appela toujours Monseigneur, usage qui avait tellement prévalu que le roi ne lui parlait jamais autrement, et que, parlant de lui, il le nommait plus ordinairement Monseigneur qu'il ne disait mon fils, mais M. le Dauphin il ne le disait jamais.

Deux jours après, qui fut le mardi 3 février, il vit l'électeur dans son cabinet, lequel en sortant de là s'en alla dire la messe à madame la duchesse de Bourgogne.

Il aimait à la dire, et basse et haute, et à faire toutes sortes de fonctions. Il avait fort prié madame la duchesse de Bourgogne de l'entendre. Il la dit au grand autel de la chapelle, basse, et comme un évêque ordinaire. Madame la duchesse de Bourgogne était en haut dans la tribune, pour éviter le corporal que le prêtre lui apportait à baiser à la fin de la messe quand elle était en bas, et pour que cette messe eût l'air d'une messe ordinaire; mais l'électeur la salua profondément en entrant et en sortant de l'autel, et s'inclina comme un chapelain ordinaire aux *Dominus vobiscum* et à la bénédiction. En entrant et en sortant de l'autel, madame la duchesse de Bourgogne reçut debout son inclination profonde, et lui fit une révérence fort marquée. Madame fut outrée de cette messe, et se garda bien de s'y trouver. L'électeur en effet aurait pu s'en passer; mais non-seulement ce fut lui qui la proposa, mais qui en pressa, et qui témoigna que madame la duchesse de Bourgogne le désobligerait si elle l'en refusait. Il n'y avait point de cérémonie qu'il n'aimât à faire. Enfin il aimait même à prêcher, et on peut juger comment il prêchait. Il s'avisa un premier jour d'avril de monter en chaire; il avait envoyé inviter tout ce qui était à Valenciennes, et l'église était toute remplie. L'électeur parut en chaire, regarda la compagnie de tous côtés, puis tout-à-coup se prit à crier : « Poisson d'avril! poisson d'avril » ! et sa musique avec force trompettes et tymbales à lui répondre. Lui cependant fit le plongeon et s'en alla. Voilà des plaisanteries allemandes, et de prince! dont l'assistance, qui en rit fort, ne laissa pas d'être bien étonnée.

Après avoir dit la messe à madame la duchesse de Bourgogne, il dîna chez le duc de Villeroy, et fut ensuite voir madame de Maintenon et Saint-Cyr, qui lui donna madame de Dangeau pour le conduire à voir toutes les

classes de demoiselles, et l'accompagner par toute la maison. Il avait pris congé du roi le matin, qui lui donna beaucoup d'argent et le renvoya fort content. Deux jours après, il apprit la vacance d'un canonicat de Liège, dont il était aussi évêque, et l'envoya offrir galamment à madame de Dangeau, pour le comte de Lowenstein, son frère, chanoine de Cologne et grand-doyen de Strasbourg, mort long-temps depuis évêque de Tournay; et le canonicat fut accepté avec l'agrément du roi. L'électeur de Cologne s'en alla le 7 février à Compiègne, d'où il s'en retourna à Valenciennes.

On apprit quelques jours après la mort de l'électeur de Trèves. Ainsi le frère de M. de Lorraine ne fut pas long-temps coadjuteur; et ces chapitres de Mayence et de Trèves, si résolus, par l'exemple de celui de Cologne, à se faire sages contre l'ambition des princes, et à n'en point recevoir parmi eux, tombèrent dans le même inconvénient, Trèves dès-lors et Mayence ensuite, dont le coadjuteur était le grand-maître de l'ordre Teutonique, frère de l'électeur palatin et de l'impératrice douairière.

Le roi de Suède, de son asile de Bender, sut si bien remuer la Porte en sa faveur qu'on sut par Désalleurs, qui avait succédé à Fériol dans l'ambassade de Constantinople, que le grand-seigneur déclarait la guerre, et prétendait, avec une armée de trois cent mille Turcs, Tartares ou Cosaques, chasser les Moscovites et les Saxons de Pologne, et rétablir le roi de Suède et le roi Stanislas. Cette nouvelle, qui pouvait influer sur les affaires de l'empereur, fit un peu de soulagement.

Le roi, las de voir son régiment d'infanterie dans un assez mauvais état, donna le gouvernement de Landrecies à du Barail et le fit maréchal-de-camp. Il était lieutenant-colonel lorsque le roi l'ôta, comme on l'a dit, à Surville, et le donna à du Barail à qui il le reprit et le donna à Nangis.

Cela parut un grand commencement de fortune par tous les détails que le colonel de ce régiment avait fréquemment tête à tête avec le roi, qui se croyait le colonel particulier de ce régiment, avec le même goût qu'un jeune homme qui sort des mousquetaires.

Feuquières mourut en ce temps-ci. Il était ancien lieutenant-général, d'une grande et froide valeur, de beaucoup plus d'esprit qu'on n'en a d'ordinaire, orné et instruit, et d'une science à la guerre qui l'aurait porté à tout, pour peu que sa méchanceté suprême lui eût permis de cacher au moins un peu qu'il n'avait ni cœur ni âme. On en a vu quelques traits ici répandus, dont sa vie ne fut qu'un tissu. C'était un homme qui ne servait jamais dans une armée qu'à dessein de la commander, de s'emparer du général, de s'approprier tout, de se jouer de tous les officiers-généraux et particuliers; et, comme il ne trouvait point de général d'armée qui s'accommodât de son joug, il devenait son ennemi, et encore celui de l'état, en lui faisant, tant qu'il pouvait, manquer toutes ses entreprises. On ferait un livre de ces sortes de crimes; aussi ne servait-il plus, il y avait très long-temps, parce que aucun général ne le voulait dans son armée, pour en avoir tous tâté. Il a laissé des mémoires sur la guerre, qui seraient un chef-d'œuvre en ce genre, écrits savamment et avec clarté, noblesse et précision, si, comme un chien enragé, il n'avait pas déchiré, et souvent mal-à-propos, tous les généraux sous lesquels il a servi. Aussi mourut-il pauvre, sans récompense et sans amis. Il n'avait qu'une pension de 6,000 liv., que le roi laissa à sa famille. Leur nom est Pas, bonne et ancienne noblesse de Picardie. Son père fut tué approchant fort du bâton, vers lequel il avait rapidement et vertueusement couru; et son grand-père s'était signalé dans les plus importantes négociations de son temps, sur les traces duquel Rebenac, frère de celui-ci,

commençait à marcher quand il mourut. Avec cela ils n'ont jamais pu rien obtenir de la fortune que le gouvernement de Verdun, qui fut donné à Goesbriant. Son fils mourut bientôt après lui sans enfans ; et sa fille unique, dont la mère était fille du marquis d'Hocquincourt, chevalier de l'ordre, fils du maréchal, et avait hérité de tous ses frères, porta tous ces biens à un Seiglière, dont la vie honteuse a même déshonoré jusqu'à la bassesse de sa naissance, et dont la mère, fille du marquis de Soyecourt, chevalier de l'ordre et grand-veneur, avait aussi hérité de ses deux frères, tués sans alliance tous deux à la bataille de Fleurus ; et voilà comme on donne des filles de qualité à des vilains, parce qu'ils les prennent pour rien, desquelles après ils ont tous les biens de leurs maisons !

Ce faux Soyecourt est mort fugitif à Venise, sa femme bientôt après ; et leur fils a eu un régiment, tandis que les gens les plus qualifiés n'en peuvent obtenir du cardinal Fleury : *Similis simili gaudet*. Cela se retrouve en tout. Il n'y a plus d'Hocquincourt, qui est Monchy, ni de Pas. Rebenac n'a laissé que madame de Souvré ; et leur troisième frère est mort fort vieux, sans enfans de la fille de Mignard, ce peintre fameux qui, pour sa beauté, l'a peinte en plusieurs endroits de la galerie de Versailles et dans plusieurs autres de ses ouvrages.

Estrades mourut presque en même temps. Il était fils aîné de ce maréchal d'Estrades, si capable dans son métier, et si célèbre par le nombre, l'importance et le succès de ses négociations, et qui mourut, en 1686, en France, à soixante-dix-neuf ans, gouverneur de M. le duc de Chartres. Il venait de conclure et de signer la paix à Nimègue en 1678. Il dépêcha ce fils au roi sur-le-champ. Il s'amusa à Bruxelles à une maîtresse, et donna ainsi le temps au prince d'Orange, qui était au déses-

poir d'une paix qui mettait des bornes à sa puissance en Hollande, de donner la bataille de Saint-Denis à M. de Luxembourg, qui ne s'attendait à rien moins, comptant la paix faite, et qui en reçut la nouvelle du roi le lendemain. Le prince d'Orange l'avait dans sa poche avant le combat, mais il espéra la rompre par une victoire, et s'il ne la remportait pas, profiter de la paix.

Estrades fit dire vrai encore à ce proverbe : *Filii heroum noxæ*. Il mena toujours une vie obscure, avec peu de commerce, peu d'amis et moins de considération. Celle de son père, qui sut faire le marché si important du secours maritime des états-généraux pour prendre Dunkerque, dont il eut le gouvernement après le maréchal de Raulzan, le lui valut après lui, et la mairie perpétuelle de Bordeaux. Son fils, devenu lieutenant-général, voulut bien accompagner les enfans de M. du Maine en Hongrie, où il fut tué devant Belgrade en 1717, et a laissé des enfans qui n'ont pas percé dans le monde.

Le maréchal d'Estrades avait deux fils qui valaient mieux que l'aîné. Le chevalier d'Estrades, attaché à M. le duc de Chartres d'alors, qui fut tué à la tête de son régiment à Steinkerke en 1692, et qui serait devenu digne de son père; et l'abbé d'Estrades, dont il sera parlé ailleurs.

On ne connaît rien au-delà du grand-père du maréchal d'Estrades. Son père, qui était brave et sage, et qui avait servi Henri IV contre la Ligue, fut successivement gouverneur du comte de Moret, bâtard de Henri IV, et des ducs de Mercœur et de Beaufort, enfin des ducs de Nemours, de Guise et d'Aumale. La mère de celui-là était fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux et d'une Jeanne, dite de Mendoze, qui était de race juive d'Espagne. On connaît la ridicule coutume de ce pays-là de donner aux juifs qui se convertissent, et dont on est parrain, non-seulement son nom de baptême comme

partout, mais encore son nom de maison et ses armes, qui deviennent le nom et les armes du juif filleul et de sa postérité. Le père ou le grand-père de cette Jeanne Mendoze eut ainsi le nom et les armes de Mendoze de son parrain, et M. d'Estrades en décora ses armes et sa postérité après lui. Il y a d'excellens mémoires du maréchal d'Estrades.

CHAPITRE IX.

Prétention de d'Antin sur la dignité de duc et pair d'Epéron.

- D'Antin obtient du roi permission d'intenter un procès.
- Ruse et artifice de son discours. — Appartement de Marly.
- Ferme et nombreuse résolution de défense. — Avis sensé et hardi d'Harcourt. — Causes de fermeté. — Mesures prises.
- Je refuse la direction de l'affaire. — J'en fais charger les ducs de Charost et d'Humières. — Opposition à d'Antin signée. — Etrange procédé du duc de Mortemart. — Souplesse de d'Antin.
- Partialité du roi pour d'Antin inutile. — Misérable procédé de la Feuillade. — Ducs d'Escalone. — Le roi fait déclarer son impartialité au parlement. — Inquiétude singulière du duc de Beauvilliers à la réception du duc de Saint-Aignan son frère.

MAINTENANT il est temps de venir au procès que d'Antin intenta sur des chimères aussi folles que rances de l'ancienne duché-pairie d'Epéron, et aux adresses incomparables par lesquelles il sembla faire grâce au roi et aux ducs de le devenir, et à l'édit qui, à cette occasion, sous prétexte de grâces et de bienfaits, donna comme le dernier coup à une dignité que le roi voulut sans cesse abattre, et dont le sort était d'en recevoir des coups de massue à chaque occasion de procès de préséance que des chimères

et l'ambition intentaient aux ducs. Ce récit, qui ne saurait être court, et qui pourra même avoir des parties ennuyeuses, sert si fort à peindre les ruses d'un courtisan, la jalousie des autres, les artifices des bâtards, un intérieur de cour et de seigneurs peu connu, et à montrer à découvert les pierres d'attente et la préparation des grands évènements de cour et d'intérieur d'état, qu'il ne sera pas un des moins curieux de ce genre.

On a vu, lors du procès de préséance de feu M. de Luxembourg, la tentative que firent les Estrées en faveur de mademoiselle de Rouillac, pour le duché d'Epéron en sa personne, et que le comte d'Estrées devait épouser en cas de succès, lequel fut depuis gendre de M. de Noailles. Ce coup manqué, feu M. de Montespan avait passé avec elle tous les actes nécessaires pour succéder après elle à sa terre d'Epéron et à ses prétentions, et n'avait rien oublié pour les tenir secrets, quoiqu'il n'eût pu se tenir d'essayer de prendre dans ses terres de Guyenne, où il demeurait, le nom de duc d'Epéron, et de s'y faire moquer de lui. Il était mort dans ces idées, et d'Antin s'en était toujours nourri.

Arrivé enfin à la faveur et aux privances avec le funeste appui de la coupable fécondité de sa mère, il sentit ses forces, et il se crut en état de se faire écouter du roi, et craindre de ceux qu'il avait à attaquer. Il choisit Marly comme un lieu qui lui était encore plus favorable. Il épia son moment dans les cabinets, et le trouva le samedi 10 janvier de cette année. Là il dit au roi que, comblé de ses grâces, il lui siérait mal de l'importuner pour de nouvelles, mais qu'étant le plus juste des rois, il croyait devoir à sa majesté et à soi-même de lui représenter qu'il souffrait une injustice de sa part, qu'il ne pouvait se persuader qui fût dans sa mémoire, puisque, comblé de ses bienfaits, il ne pouvait croire qu'il la voulût faire au plus

inconnu de ses sujets. Après ce bel exorde, il dit au roi que sa coutume était de laisser à chacun le libre cours de la justice, et entre particuliers de ne se mêler point de leurs affaires; que néanmoins il en avait une où il allait de toute sa fortune, qui ne touchait le roi en rien, et qui était arrêtée par sa seule autorité; que cette affaire était la prétention à la dignité de duc et pair d'Épernon, que le dernier marquis de Rouillac avait poursuivie après son père, et que le crédit des ducs prêts à la perdre avait suspendue par un coup d'autorité du roi; que depuis il avait eu la bonté de permettre à mademoiselle de Rouillac de reprendre cette instance dont le succès aurait fait son établissement; que les difficultés toujours plus fâcheuses à ce sexe, et la grande piété de mademoiselle de Rouillac lui avaient fait prendre le parti d'un premier repos, dans lequel elle était morte; qu'il avait recueilli ses droits avec sa succession dans des temps où il n'avait pas trop osé demander justice; que maintenant qu'il se croyait assez heureux pour que ces temps fussent changés, il ne demandait pour toute grâce que celle qu'il ne refusait à personne, et de lui permettre de faire valoir son droit; qu'il ne serait importuné de rien; que ce serait un procès à l'ordinaire à la grand'chambre; qu'il avait extrêmement examiné et fait examiner la question; qu'elle était indubitable; que de plus, quoiqu'il dût s'attendre à des oppositions, il tâcherait de mériter, par sa conduite, de s'en attirer une dont il n'eût pas lieu de se plaindre; que d'ailleurs c'était si peu de chose pour chacun des ducs de reculer d'un pas, et pour lui une si grande fortune que de se trouver leur confrère, et du même coup à leur tête, qu'il ne savait si beaucoup s'opposeraient bien sérieusement à lui; que par là devenu duc et pair sans grâce, personne ne serait en droit d'exemple d'importuner sa majesté; qu'il espérait assez de ses bontés pour oser se flatter qu'il ne

serait point fâché de le voir en ce rang, sans qu'il lui en coûtât rien.

C'était là toucher le roi par l'endroit sensible, après lui avoir menti de point en point sur tous les faits qu'il lui avait avancés, et avoir mis dans son discours tout l'art du plus délié et du plus expérimenté courtisan. Il était vrai que, le roi subjugué par lui, il était hors de portée de refus. Mais la prostitution des dignités et l'outrecuidance française y portaient des gens que le roi ne voulait ni faire ni mécontenter. Mais la raison intime, et que d'Antin avait bien sentie, était la jalousie du roi contre ses favoris, dont il redoutait autant l'apparence d'être gouverné, comme il leur en abandonnait la réalité de bonne grâce. La faveur si éclatante de d'Antin n'avait pas besoin d'un nouvel accroissement aux yeux du monde; et il sut mettre le roi si avant dans ses intérêts, par ce tour adroit et si ajusté à son goût, que la partialité du roi eut peine à demeurer en quelques bornes. Parler donc en ce sens et obtenir ne fut qu'une même chose, laquelle fut plus tôt faite qu'éventée.

Le lendemain dimanche j'entrai dans le salon vers l'heure que le roi allait sortir pour la messe. Je m'approchai d'abord d'une des cheminées, où la Vrillière se chauffait avec je ne sais plus qui. A peine les eus-je joint que la Vrillière m'apprit la nouvelle. Je baissai la tête et haussai les épaules. Il me demanda ce que j'en pensais. Je lui dis que je croyais que le triomphe ne coûterait guère sur des victimes comme nous. Un moment après, je vis de l'autre côté du salon les ducs de Villeroy, de Berwick et de la Rocheguyon, qui parlaient tous trois ensemble, et qui dès qu'ils m'aperçurent m'appelèrent. Non-seulement ils savaient la chose, mais tout le propos de d'Antin que j'ai rapporté.

Le roi, à Marly, n'avait que deux cabinets, encore le

second était-il retranché en deux pour une chaise percée, dont le lieu était assez grand, aux dépens du reste du cabinet qui lui donnait le jour, pour que ce fût là que le roi se tînt après son souper avec sa famille. Ainsi les valets intérieurs dont ces cabinets étaient pleins, les portes demeurant toujours toutes ouvertes, voyaient tout ce qui s'y passait, et entendaient tout. Bloin, qui n'aimait pas d'Antin, n'avait pas perdu un mot de son discours, et l'avait rendu aux ducs de Villeroy et de la Rocheguyon ses intimes, et qui soupaient chez lui presque tous les soirs.

Dès que je fus à eux, ils me le rendirent et me demandèrent mon avis. Je leur répondis comme je venais de faire à la Vrillière. Ma surprise fut grande de les voir tous trois s'en irriter, et me demander si j'avais résolu de ne me point défendre. Je dis languissamment que je ferais comme les autres; et dans la vérité c'était bien ma résolution de laisser tout aller, par les expériences que j'avais de ces choses et ce qui m'en était arrivé, et qui se trouve ici en plusieurs endroits. Mais je trouvai une vigueur qui ranima un peu la mienne, quoique sans me faire sortir des bornes que je crus ne devoir pas outrepasser.

Ils me dirent qu'ils venaient de parler aux maréchaux de Boufflers et d'Harcourt, qui pensaient comme eux à une juste et verte défense; que d'Antin, sorti exprès des cabinets, leur venait de dire ce qu'il avait obtenu; qu'il y avait ajouté des respects infinis, entre autres que s'il lui était possible de détacher l'ancienneté de la prétention, il s'estimerait trop honoré d'être le dernier de nous, et toutes sortes de déférences et de beaux propos sur les procédés dans l'affaire, que je supprime ici; qu'ils lui avaient répondu, avec la politesse que demandait son compliment, mais avec la fermeté la plus nette, sur la défense, qu'ils y étaient résolus; qu'il y aurait de la

honte à marquer de la crainte de sa faveur et de la défiance du droit ; que j'étais celui qui entendait le mieux ces sortes d'affaires , pour avoir défendu celle contre M. de Luxembourg , et empêché celle d'Aiguillon ; que , ne doutant pas de mon courage , ils venaient à moi me prier de me joindre à eux , et de leur dire ce qu'il y avait à faire. Ils ajoutèrent qu'il ne fallait pas douter que le roi ne fût pour d'Antin ; que l'espérance de celui-ci était qu'il ne se trouverait personne qui osât le traverser , chose dont sûrement le roi serait bien aise , mais que ce serait la dernière lâcheté ; qu'il fallait tous nous bien entendre et marcher d'un pas égal ; que , cela fait , le roi n'oserait nous en montrer du mécontentement , ni , pour d'Antin seul , fâcher tout ce qui l'entourait dans les principales charges , qui , réunis , feraient au favori la moitié de la peur ; qu'il fallait commencer par rassembler ce qui était à Marly , et que cet exemple serait puissant sur les autres. La Rocheguyon surtout insista que céder serait abandonner la cause pendante contre M. de Luxembourg , ouvrir la porte à toutes les prétentions du monde ; et prit avidement ce hameçon de l'affaire de M. de Luxembourg que je lâchai froidement dans le discours. Ils insistèrent donc vivement pour savoir mon sentiment , et surtout savoir comment il s'y fallait prendre pour se bien et fermement défendre.

A ce qu'ils venaient de dire sur le roi , je sentis qu'ils parlaient de bonne foi sur tout le reste. Je leur dis donc , mais sans sortir du flegme , que j'étais bien aise de les voir dans ces sentimens ; que l'expérience de toute ma vie les devait empêcher de douter qu'ils ne fussent les miens ; mais que je leur avouais aussi que mon expérience particulière me rendait leur ardeur nécessaire pour rallumer la mienne ; que , puisqu'ils voulaient savoir ce qu'il fallait faire , et ne pas perdre un moment ,

la première démarche nécessaire était de signer une opposition à ce que nul ne fût reçu duc et pair à la dignité d'Épernon, et de la faire signifier au procureur général et au greffier en chef du parlement, moyennant quoi il n'y avait pas de surprise à craindre ; la seconde, de nous former un conseil ; que le meilleur, à mon avis, était de prendre ce qui restait du nôtre contre M. de Luxembourg ; et que je m'offrais de pourvoir à ces deux préliminaires. Ils m'en conjurèrent avec mille protestations de courage et d'union.

Aussitôt j'exécutai par une lettre chez moi l'engagement que je venais de prendre. Rentré au château, je trouvai M. de Beauvilliers, qui se jeta dans mon oreille, et me dit de ne me point séparer des autres ducs, de faire même tout ce que je pourrais contre d'Antin, mais de me contenir dans l'extérieur en des mesures d'honnêteté et de modération, et qu'il en avait dit autant à son frère et à son gendre. C'était bien mon projet ; mais je ne laissai pas d'être surpris, et encouragé de cet avis d'un homme si mesuré, surtout en ces sortes d'affaires.

Arrivant dans le salon, les trois qui m'avaient parlé, et que j'y avais laissés, m'avertirent de me trouver chez le maréchal de Boufflers dans une demi-heure, où ils se devaient rendre. Les ducs de Tresmes et d'Harcourt y vinrent. Je leur rendis compte de ce que je venais de faire, et je les réjouis fort de leur apprendre que les ducs de Mortemart et de Saint-Aignan seraient des nôtres, de l'aveu du duc de Beauvilliers, d'autant que le duc de Mortemart avait répondu au duc de Villeroy qui lui avait parlé, à ce qu'il nous dit là, qu'il consulterait son beau-père. Nous raisonnâmes sur une liste de ducs sur lesquels on pourrait compter ou non. Chacun se chargea d'écrire à ses amis, excepté à ceux qui avaient des duchés femelles, quoique l'exemple de M. de Richelieu

contre M. de Luxembourg les dût rassurer. On parla ensuite de notre conduite de cour.

Il fut résolu, M. d'Harcourt menant la parole, que nous payerions d'Antin de complimens; que nous déclarerions notre union et notre attachement à notre défense; que nous ne ferions pas semblant de nous douter que le roi, quoi qu'il fût, pût souhaiter contre nous, afin de l'obliger par cette surdité volontaire à des démarches plus marquées, que nous savions bien que d'Antin avec toute sa faveur n'arracherait pas contre des personnes, desquelles plusieurs approchaient le roi de si près dans ses affaires, ou autour de sa personne, outre sa conduite ordinaire en ces sortes d'affaires de se piquer de neutralité. On discuta ensuite les démarches du Palais, et il fut question de donner une forme à la conduite de l'affaire.

Je rendis compte de celle du procès contre M. de Luxembourg. Il fut jugé à propos de l'imiter en tout pour celui-ci. M. d'Harcourt appuya fort sur la nécessité d'en choisir un ou deux parmi nous qui eussent la direction de l'affaire, qui y donnassent le mouvement par leur soin et leur présence, et qui eussent le pouvoir d'agir et de signer pour tous, quand il serait nécessaire, pour ne point perdre de temps aux occasions pressées; puis proposa de me prier de vouloir bien m'en charger. Je n'avais pas eu peine à reconnaître que la chose avait été agitée entre eux, avant l'assemblée, et résolue. Tous applaudirent, et joignirent à l'invitation la plus pressée toute l'adresse, et la plus flatteuse politesse pour piquer mon courage. Je répondis avec modestie, bien résolu à ne pas accepter un emploi dont j'avais bien prévu la nécessité et les inconvéniens, et qu'il me serait présenté. Je fus pressé avec éloquence. Je représentai que mon assiduité à la cour ne m'en pouvait permettre assez à Paris pour suivre l'affaire d'aussi près qu'il était néces-

saire. Comme je vis que rien ne les satisfaisait, je leur dis que ces affaires communes ne m'avaient pas personnellement assez bien réussi pour m'engager de nouveau à les conduire; que, d'ailleurs, les raisons particulières qui m'avaient plus d'une fois commis avec M. d'Antin ne me permettaient pas de m'exposer volontairement à une occasion nouvelle; que je les suppliai de n'imputer point mes excuses à paresse ni à mollesse, mais à une nécessité qui ne se pouvait surmonter. Nous nous séparâmes de la sorte, contents de nos mesures prises en si peu de momens, mais ces messieurs fort peu de mon refus à travers toutes les honnêtetés possibles.

Tant de fermeté, dans un temps de si misérable faiblesse, et parmi des courtisans si rampans qui voyaient clairement le roi contre eux, eut des raisons que dans ma surprise je découvris sans peine. Les ducs de Villeroy et de la Rocheguyon avaient de tout temps vécu dans un parfait mépris pour d'Antin, et si marqué que d'Antin, dont la politique avait toujours été de ne s'aliéner personne, s'en était souvent plaint à eux par des tiers, et quelquefois par lui-même; et comme ç'avait été sans succès, il s'en était formé une inimitié, même assez peu voilée, que la jalousie de la cour intérieure de Monseigneur avait fomentée, et que la faveur déclarée de d'Antin auprès du roi avait comblée dans les deux beaux-frères, qui avant de l'être, et de toute leur vie, n'avaient jamais été qu'un, et M. de Liancourt avec eux. Harcourt extrêmement leur ami, et plus encore du premier-écuyer qui haïssait sournoisement d'Antin, et qui de plus ne lui pouvait pardonner les bâtimens, sur lesquels il avait eu lieu de compter, avait épousé leurs sentimens avec d'autant plus de facilité qu'il regardait d'Antin comme un dangereux rival pour le conseil, et comme un obstacle à y entrer. Boufflers, si droit, et si touché de la dignité, n'avait pas

oublié les mauvais offices de d'Antin lors de la bataille de Malplaquet; et Villars lié à d'Antin, par la raison contraire, n'osa jamais abandonner une communauté d'intérêts qui lui faisait un si prodigieux honneur. Tresmes, né noble, je ne sais pas pourquoi, avait de plus Harcourt pour boussole; et Berwick fort Anglais, ne pouvait souffrir l'interversion des rangs.

Notre conseil fut formé en vingt-quatre heures, et notre opposition dressée me fut renvoyée. Il fut singulier que le hasard fit que celui de d'Antin fut celui de madame la Duchesse pour la succession de M. le Prince; et le nôtre, le même qui lui fut opposé par ses belles-sœurs. Je dis à ces messieurs, en arrivant pour la messe du roi, que j'avais l'opposition. Le roi au sortir de sa messe étant entré chez madame de Maintenon, MM. de Tresmes et d'Harcourt firent sortir tout ce qui se trouva dans l'antichambre, et en firent fermer les portes. Là je rendis compte aux mêmes de la veille de la formation de notre conseil et des mesures prises, et il fut arrêté qu'on proposerait l'opposition à signer aux ducs qui étaient à Marly. On y dansait, et pour cela le roi y avait mené des jeunes gens, entre autres le duc de Brissac. Je fis observer qu'à son âge, sa signature de plus ou de moins n'aurait pas grand poids, et qu'il embarrasserait fort au contraire s'il s'avisait de consulter auparavant son oncle Desmarets, et celui-ci le roi, et qu'après il refusât sa signature. Cela fit donc qu'on ne lui en parla point.

On reprit après l'article, qui était demeuré indécis la veille, de la conduite de l'affaire, dont je fus pressé de me charger, sans comparaison plus fortement que je ne l'avais été. Plus j'y avais songé depuis vingt-quatre heures, plus je m'étais fortifié dans ma résolution, mais de faire en sorte d'en tenir les rênes de derrière la tapisserie. Ainsi, après avoir fait valoir les excuses que j'avais déjà

apportées, je leur dis que ce n'était pas pour refuser mon temps ni mes soins ; que je me rendrais même le plus souvent que je le pourrais aux assemblées de notre conseil ; mais que, ne pouvant me livrer à ce qu'ils desiraient de moi, j'estimais qu'il y avait deux de nos confrères très capables d'y suppléer, et assez de mes amis pour vouloir bien user de mes conseils dans le cours de l'emploi dont j'étais d'avis qu'ils fussent priés de se charger ; et je leur proposai les ducs de Charost et d'Humières, par qui je comptais bien gouverner l'affaire comme si j'en avais accepté le soin. J'ajoutai que, d'Antin attaquant tous les ducs, les vérifiés n'avaient pas un moins juste sujet de défense que les pairs ; que les vérifiés se trouveraient flattés d'avoir part en la direction de l'affaire ; et, après avoir dit ce que je crus convenable sur ceux que je proposais, je les assurai que, encore que M. d'Humières fût l'ancien de M. de Charost, il lui céderait sans difficulté partout en une cause de pairie. Ces raisons, et, s'il faut l'avouer, celle de l'influence que j'avais avec ces messieurs sur la conduite de l'affaire, déterminèrent à s'y arrêter. Ils n'étaient ni l'un ni l'autre à Marly ; on remit à le leur proposer au retour à Versailles, et on résolut de signer ce jour même l'opposition.

Elle fut datée de Paris, en faveur de ceux qui y étaient et qui la voudraient signer le lendemain avant qu'elle fût signifiée, comme elle le fut ce lendemain-là même à Daguesseau, procureur général, et au greffier en chef du parlement. Ceux qui la signèrent furent : les ducs de la Trémoille, Sully, Saint-Simon, Louvigny, Villeroy, Mortemart, Tresmes, Aumont, Charost, Boufflers, Villars, Harcourt et Berwick, pairs ; la Rocheguyon, pour soi et pour M. de la Rochefoucauld pair et aveugle ; Humières et Lausun vérifiés. On ne jugea pas à propos d'en faire signer davantage pour en réserver en adjonction.

Je fus averti par le duc de Villeroy de me trouver le soir de ce même jour chez le duc de la Rocheguyon, pour y discuter encore je ne sais quoi. Comme j'y entrais on me proposa d'attendre le duc de Mortemart. Je le connaissais trop, depuis mon aventure avec lui sur madame de Soubise, pour parler de rien devant lui; je le dis à la compagnie, avec ménagement toutefois pour le gendre du duc de Beauvilliers; et je me contentai de les avertir que ce n'était pas un homme sûr. La Rocheguyon et Villeroy qui pourtant en savait davantage là-dessus que son beau-frère, traitèrent cela de fantaisie, et soutinrent que, tout fou et léger qu'était Mortemart, il ne ferait rien de mal-à-propos dans une affaire où il avait même intérêt, et dans laquelle il était entré de bonne grâce. Là-dessus il entra. Ces messieurs lui firent signer l'opposition, et la lui donnèrent pour la faire signer à Vilars, et me la remettre après, le soir même, dans le salon, sans qu'on pût s'en apercevoir, et lui recommandèrent fortement le secret de l'opposition elle-même. Je me défendis de la reprendre en lieu si public. Toutefois cela passa brusquement, et ils renvoyèrent aussitôt le duc de Mortemart, sous prétexte de diligenter la signature dont il s'était chargé, et en effet pour me laisser la parole libre. Quand nous eûmes achevé je retournai au salon. Bientôt après j'y aperçus M. de Mortemart au milieu d'un tas de jeunes gens, qui parlait d'un air fort sérieux à M. de Gondrin fils aîné de d'Antin. Je m'approchai doucement par-derrière, j'entendis des complimens et je me retirai. Un peu après le duc de Mortemart vint à moi, son papier à la main, qui tout haut, en plein salon et devant tout le monde, me dit qu'il n'avait pu trouver le maréchal de Villars, et qu'il me le rendait. Le trait était complet. Nous ne voulions pas qu'il parût d'autre mesure que de simple raisonnement entre nous, moins encore que d'Antin sût qu'il y

avait des opposans, quels, ni combien que par la signification. Tout cela avait été bien expliqué au duc de Mortemart, et le secret fort recommandé; et moi qui plus que nul des autres craignais d'y paraître, je m'y vis affiché dans le salon, et tout auprès du lansquenet. Je me battis en retraite, et le Mortemart après moi, disant : «Tenez, tenez!» son papier à découvert en main, jusque dans le petit salon de la perspective plein de gens et de valets. Là je le lui pris rudement sans lui dire un seul mot, je m'en allai chez moi, et j'eus encore la peine de le faire signer à Villars ce même soir.

Une heure après, Gondrin donna au public notre opposition avec les complimens que lui avait faits le duc de Mortemart. Le duc de Villeroy en fut outré de colère plus que pas un de nous, avec plus de raison qu'aucun, parce qu'il en avait davantage de se défier de lui après ce qu'il en avait su de moi. Chacun de nous s'expliqua sur lui sans ménagement; et il fut résolu de se défier de lui comme de d'Antin même, et de l'exclure de toutes nos assemblées, en pas une desquelles aussi il n'osa se présenter depuis, ni même s'informer de l'affaire. D'Antin, de son côté, pouilla son fils d'importance d'avoir compromis leur cousin, comme si la chose se fût passée tête à tête. Il apprit donc par là qu'il y avait une opposition, et quoiqu'il ne pût savoir que le petit nombre de ceux de Marly qui avaient signé, il ne laissa pas d'être étonné que quelqu'un osât lui résister, et de trouver des charges et du crédit déclarés contre lui. Ce n'était pas qu'il n'eût affecté de publier que, s'il avait un fils honoré de cette dignité, il l'obligerait à s'opposer à lui; mais le gascon parlait au plus loin de sa pensée. Il jetait ce propos à tout évènement comme un sentiment de douceur et d'équité, pour voir comment il serait reçu dans le monde, et pour décorer sa cause si la lâcheté se trouvait telle qu'il

espérait par un silence unanime, ou rompu seulement par un si petit nombre, et de considération si légère, qu'il en pût encore plus triompher.

Ce début si peu attendu lui fit juger à propos de tâcher de ralentir ce premier feu par des marques de partialité du roi, qui effrayassent et qui empêchassent de pousser contre lui les mesures qu'il voyait prises.

Je fus pressé par mes amis de faire une honnêteté à d'Antin, à l'exemple des autres, en même intérêt; j'eus peine à m'y rendre, mais je le fis. Je n'ai point pénétré quel put être son objet, mais si j'eusse été le favori il ne m'eût pas accablé de plus de respects ni de plus profonds, et de remerciemens plus excessifs de l'honnêteté que je lui voulais bien faire; non content de cela, il vint chez moi les redoubler quoique je n'eusse point été chez lui. Il affecta de publier ma politesse à son égard, et la satisfaction qu'il en ressentait; il s'en vanta au roi, et cela me revint aussitôt: j'en fus extrêmement surpris, et beaucoup de gens aussi le furent.

Cependant notre opposition signifiée avait eu le temps de lui revenir; les seize noms qu'il y trouva achevèrent de le presser de faire usage de son crédit. Le roi, à la promenade, parla de l'absence de d'Antin, et à ce propos de l'affaire qui le rendait absent. Il choisit le duc de Villeroy, qu'il compta apparemment embarrasser davantage, et lui demanda d'un air et d'un ton mal satisfait s'il serait des opposans, ce n'était pas sans doute qu'il ignorât ce qui en était. Il répondit qu'il y en avait déjà nombre, que la chose lui importait trop pour n'en être pas, et qu'il croyait qu'il y en aurait encore d'autres. Le roi reprit que d'Antin avait fort consulté son affaire, et qu'il la croyait indubitable; et sans plus adresser particulièrement la parole, il tâcha en prolongeant le propos d'engager des réponses auxquelles il pût répliquer.

Mais Villeroy, content de n'avoir point molli, s'en tint à ce qui avait été arrêté entre nous, et fut sourd et muet.

Le lendemain le duc de Tresmes essuya la même question et fit la même réponse. Le roi dit qu'au moins ne se fallait-il point fonder en longueurs, et aller de bon pied au jugement. Une troisième fois le roi parla vaguement de l'affaire, et s'adressant encore au duc de Villeroy, lui dit qu'il ne comprenait pas que personne se pût opposer à d'Antin, que sa prétention ne faisait rien à personne, hormis quelques anciens devant lesquels il se trouverait, ce qui serait imperceptible à tous les autres, et qu'il n'y avait point d'intérêt à être avancé ou reculé d'un rang. Villeroy répondit que chacun y était fort intéressé, puisque ce pas de plus ou de moins était ce qui de tout temps était de plus cher aux hommes; qu'il retombait sur les nouveaux comme sur les anciens; que d'ailleurs la prétention de d'Antin ouvrirait la porte à quantité d'autres; que chacun disputait bien une mouvance, à plus forte raison ce qui appartenait à la première dignité du royaume. Le roi, qui ne s'attendait qu'à étourdir son homme, et de là sans doute à étonner et ralentir les opposans, ne répliqua rien à une si digne réponse. Il cessa même de plus rien témoigner sur ce procès; non qu'il pût se tenir d'en parler encore quelquefois, mais vaguement, et sans plus témoigner rien de partial. Nous reconnûmes bien à quel point il l'était, et combien salutaire la résolution que nous avons prise à cet égard, puisque, si on eût molli et parlé en vils courtisans qui veulent faire leur cour, nous étions désarmés sans ressource, au lieu que, nous conduisant comme nous l'avions arrêté, le roi rebuté de ses tentatives, et en garde contre la réputation d'être gouverné, n'osa jamais passer outre dans cette crainte, et par le même esprit professa bientôt la neutralité.

Maintenant il est juste de montrer tout de suite quels

furent les ducs qui surent se respecter, quels les lâches, quels enfin les déserteurs. Les ducs de Ventadour, Montbazon, Lesdiguières, Brissac, la Rochefoucauld, la Force, Valentinois, Saint-Aignan et Foix, pairs; la Feuillade et Lorge vérifiés, se joignirent à nous. Notre surprise fut grande d'apprendre que M. de Luxembourg, qui avait été envoyé en Normandie pour quelque émeute qui le retenait à Rouen, trouvât la prétention de d'Antin si étrange, malgré la sienne qui ne l'était guère moins, qu'il s'unit à nous contre lui, mais en même temps se mit en état de recommencer son procès de préséance.

La Feuillade, moins uni et plus semblable à lui-même, s'était joint à nous, et il avait paru que c'était de bonne foi. Séduit tôt après par l'abbé de Lignerac, détaché par d'Antin, il chercha à se retirer. Il prit pour prétexte que les pairs, moins anciens qu'il n'était duc, le précéderaient dans les actes et les énoncés d'un procès de pairie. Cette fantaisie, qui aurait dû guérir, si elle avait été réelle, l'exemple des autres ducs vérifiés joints à nous, ne put être soutenue. Quelques jours après s'être rendu là-dessus, il alléguait au duc de Charost une prétention de pairie et d'ancienneté de Roannais, qu'il inventa parce qu'elle était sans apparence. Le bon Charost, qui goba ce leurre, eut la facilité de lui répondre que nous ne prétendions pas lui faire tort en rien, et que c'était à lui à voir son intérêt. J'avais su le manège de l'abbé de Lignerac, et que d'Antin s'en vantait. J'en parlai vivement chez moi à madame Dreux, et du peu de succès que ce procédé trouvait dans le monde; et je me moquai un peu de ce qu'il songeait, dans l'état où il était plongé depuis Turin, à faire valoir ce que son père avait oublié dans sa longue faveur. J'ajoutai qu'il était plaisant de voir un homme de quarante ans, qui dans sa courte prospérité avait à propos de rien insulté d'Antin à Meudon de la

façon la plus cruelle, qui depuis ses infortunes avait abdiqué la cour avec éclat, n'oublier rien pour s'y raccrocher jusqu'à l'infamie d'agir contre sa signature qui était entre nos mains, pour acheter la protection du même d'Antin, qui ne ferait, avec l'ancienne rancune que le mépriser et en rire après en avoir fait ce qu'il aurait voulu. J'étendis ces choses avec peu de ménagement pour la Feuillade et peu de souci, de notre part, de lui de plus ou de moins, mais par amitié pour Chamillart qui serait très affligé des suites. Je lui appris en même temps qu'étant informés de l'usage juridique que d'Antin se proposait de faire de la désertion, la résolution était prise et arrêtée entre nous de faire énoncer par nos avocats en plaidant, et la chose était vraie, les raisons et les motifs de chacun des déserteurs, sans ménagement aucun pour des gens qui en avaient si peu pour nous et pour eux-mêmes. Deux jours après, la Feuillade se plaignit qu'il avait été mal entendu et rigoureusement traité. Sans s'expliquer mieux, il protesta qu'il n'avait jamais eu dessein de se séparer de nous, et nous le fit dire en forme. Peu de jours après, je le trouvai chez Chamillart, que je voyais régulièrement tous les jours que j'étais à Paris. La Feuillade m'y demanda un entretien tête à tête. Il s'entortilla dans un long éclaircissement, dans des protestations inutiles, dans des complimens personnels sans fin.

Je pris tout cela pour bon ; la fin fut que la peur le tint joint à nous, mais le premier paiement fait, il n'en voulut plus ouïr parler ; et nous ne le vîmes ni aux assemblées, ni aux sollicitations, ni en aucunes des démarches sur ce procès. Avec une telle conduite il s'attira ceux que d'effet il abandonnait et qui ne s'en contraignirent pas dans le monde, lequel leur fit écho sur un homme peu estimé et aimé pour avoir abusé de sa faveur, et en être tombé par ses fautes avec une grande brèche à

l'état. Il n'apaisa pas l'ancienne haine de d'Antin, bien loin de se concilier son secours, par n'oser prendre son parti, et il n'y eut pas jusqu'à l'entremetteur Lignerac qui fut trouvé fort ridicule.

Les ducs, démis, destitués de qualité pour agir, ne purent que demeurer dans l'inaction; les pairs ecclésiastiques furent réservés pour être juges, quoique les trois ducs nous eussent offert leur jonction, et M. de Metz n'était pas encore en situation de rien faire. Le duc de Noailles ne répondit jamais un mot là-dessus aux maréchaux de Boufflers et d'Harcourt qui lui en écrivirent plus d'une fois. Le cardinal son oncle avait alors bien d'autres affaires à démêler. Le duc d'Uzès en usa tout autrement, il manda franchement à d'Antin qu'étant son beau-frère et alors en Languedoc, il se tairait sous prétexte d'ignorance, mais que s'il s'avisait de le faire assigner comme il prétendait faire à tous pour les obliger à une déclaration expresse, il ferait la sienne contre lui, sur quoi d'Antin n'osa passer outre avec lui. M. d'Elbœuf, au-dessus ou au-dessous de tous procédés, en avait eu un fort inégal dans l'affaire de M. de Luxembourg, et fort différent de celui de son père qui s'était porté vivement toujours, et de grand concert dans cette affaire et dans les pareilles qui s'étaient offertes de son temps, et qui n'intéressaient pas les prétentions de sa naissance. M. d'Elbœuf, seul de tous les pairs de sa maison, ne s'était point fait recevoir au parlement, et il n'eut point honte de chercher basement à faire sa cour en se déclarant verbalement pour d'Antin. Le duc de Chevreuse, toujours arrêté par son idée de l'ancien Chevreuse, et par une nouvelle aussi peu fondée pour le moins sur Chaulnes, se tint à part comme il avait fait sur l'affaire de M. de Luxembourg, et en fit user de même au jeune duc de Luyne son petit-fils. Les ducs de Richelieu et de

Rohan, si vifs sur M. de Luxembourg, ne jugèrent pas à propos d'entrer dans celle-ci. Véritablement leurs procédés avaient été si pénibles à supporter en cette affaire, leur crédit présent si peu de chose, qu'on fut aisément consolé de n'avoir rien de commun avec eux. On les a vus dans le récit de cette affaire. M. de Rohan prit feu d'abord, et se plaignit de n'avoir pas été invité comme quelques autres, à signer d'abord l'opposition, et s'en était pris à moi. La vérité était que cela s'était proposé à Marly chez le maréchal de Boufflers, et que ses disparates m'engagèrent à en détourner pour cette première signature. Je sus ses plaintes, je dis mes raisons qui ne lui plurent pas, il demeura piqué et spectateur, et nous y gagnâmes plus que nous n'y perdîmes. M. de Fronsac suivit M. de Richelieu son père. M. de Bouillon, qui lors du procès de M. de Luxembourg s'était si bien fait moquer de lui avec sa chimère de l'ancien Albret et Château-Thierry, qui l'avait empêché de se joindre à nous, laissa entendre la même excuse, sans pourtant oser l'énoncer. Nous comprîmes, que dans la situation critique où l'éclat du cardinal de Bouillon l'avait mis, il comptait avoir besoin de tout, et n'osait choquer d'Antin de la faveur duquel il pouvait espérer et craindre. Le duc d'Estrées, fidèle au cabaret et au tripot, y attendit paisiblement les évènements, si toutefois, il sut l'affaire. M. Mazarin absent, et toujours au troisième ciel, ne se détourna point aux choses de la terre. Le duc de la Meilleraye son fils, de vie et de mœurs si opposées, mais qui ne mettait jamais le pied à la cour, se rangea du côté de d'Antin sans qu'il sût lui-même pourquoi, et s'attira la risée. Le duc de Duras, qui depuis son mariage ne connaissait plus que les Noailles, si liés à d'Antin, n'osa se déclarer contre lui. Il s'était attaché au comte de Toulouse, et avait demandé à servir en Catalogne, sous le duc de

Noailles, qui l'avait envoyé peu décevement porter la nouvelle de la prise de Gironne. Il était avec eux sur le pied de ces sortes d'amis qu'on souffre pour en abuser. Cela m'avait impatienté souvent d'un homme de sa naissance, de sa dignité et si proche de madame de Saint-Simon. Cette conduite sur d'Antin acheva de me choquer tellement, qu'il m'échappa qu'il n'en fallait pas attendre une autre du porte-manteau de M. le comte de Toulouse, et du courrier de M. de Noailles. Ils le surent, et en furent désolés. Le duc de Châtillon, malgré la démarche du duc de Luxembourg son frère, prétexta son procès contre nous pour ne pas entrer dans celui-ci. Le duc de Noirmontier, plus franchement, déclara qu'étant aveugle sans enfans, ni espérance d'en avoir, il n'avait aucun intérêt à prendre. On ne laissa pas de tomber fortement de notre part sur ces messieurs, qui cependant se trouvèrent fort embarrassés. MM. de Charost et d'Humières conduisirent l'affaire avec une suite et un concert qui furent extrêmement utiles et qui méritèrent toute la reconnaissance des intéressés.

Ce serait ici le lieu d'expliquer la prétention de d'Antin, et les raisons contraires; mais cela serait long et peut-être ennuyeux. Cela couperait trop aussi la suite des matières. Tout ce qui reste pour le présent à ajouter sur l'affaire de d'Antin, c'est que nos sollicitations faites ensemble et en apparat contre lui l'étonnèrent fort, et qu'il se sentit tout-à-fait déconcerté sur la partialité du roi qu'il avait adroitement su persuader au parlement. Les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt en parlèrent ensemble au roi en gens de leur sorte, et si bien, que le roi ne fut pas fâché de s'en trouver quitte par une déclaration d'entière neutralité. Il la déclara tout de suite au premier président, avec ordre de la rendre de sa part à sa compagnie. Nous eûmes soin de nous assurer de son exécution

MM. de Charost, d'Humières et moi, en allant chez le premier président, qui nous la certifia, et de nous en procurer la dernière certitude par plusieurs juges, qui nous certifièrent que le premier président l'avait signifiée à la compagnie de la part du roi, d'une manière nette et positive.

Une déclaration si précise et si contraire aux idées et beaucoup au-delà que d'Antin avait données au parlement, et dont il avait rempli le public, qui fut incontinent informé du vrai, changea fort l'affaire de face. Les noms de faveur, de grandes charges, de généraux d'armée, de gens de privance et de réputation qui se trouvèrent parmi nous emportèrent la balance sur d'Antin, dès que le roi se fut si nettement et si hautement expliqué. Les fins de non-recevoir contre d'Antin ajoutèrent fort au démérite du fond de ses prétentions. Le public revint de l'opinion qu'il avait prise que la cause du favori était celle du roi, et le parlement commença à trouver qu'il avait au moins la cause à juger, et non plus uniquement les personnes. Outre toutes les raisons du fond, la terre d'Épernon avait été vendue à Armenonville: d'Antin lui avait fait parler si net par Monseigneur, qu'il la lui revendit; ce manège avait été couvert par toutes sortes d'artifices, jusqu'à avoir retiré des notaires les deux minutes des deux contrats de vente et les avoir brûlées, parce qu'une vente éteint de droit un duché, et qu'il ne peut être recueilli que par héritage par celui qui a le droit le plus clair à sa dignité. C'est ce que d'Antin s'était voulu ménager. Il fut bien étonné de la découverte des deux ventes, et lui, et plus encore Armenonville, effrayés du parti que nous résolûmes, et dont nous ne nous cachâmes pas de les faire jurer.

L'érection d'Épernon portait une clause par laquelle tout roturier en était exclu, c'est-à-dire la femelle en droit de re-

cueillir la dignité épousant un roturier, ce roturier ni sa postérité ne pouvaient succéder à la dignité qui s'éteignait par cette clause. La prétention de d'Antin venait de sa grand'mère, Christine Zamet, mère de M. de Montespan, qui était fille du fameux Sébastien Zamet, si connu sous Henri IV, qui s'intitulait plaisamment seigneur de 1,700,000 écus, somme alors prodigieuse pour un particulier. Ce riche partisan avait épousé une Goth, sœur et tante des Rouillac, dont la mère était sœur du célèbre duc d'Epéron, et morte avant qu'il fût fait duc. Or, pour s'en tenir ici à la roture, ces Zamet étaient du bas peuple de Lucques, que la banque avait enrichis et qui ne s'étaient jamais prétendus autre chose. J'écrivis donc au cardinal Gualterio de faire chercher par ses amis, et par l'autorité du grand-duc avec lequel il était intimement, tout ce qui pouvait prouver juridiquement cette roture, de le faire authentifier par la république de Lucques et de me l'envoyer.

Nous tîmes cela secret entre quatre ou cinq de nous autres, de peur que le dessein ne transpirât, et que d'Antin ne le fit échouer par Torcy ou par le roi même sans s'y montrer, et pour avoir aussi le plaisir de le servir tout-à-coup de cette bombe en plein parlement. Les choses n'allèrent pas jusqu'au jugement, comme on le verra ci-après. Il faut maintenant terminer cette matière par une frayeur du duc de Beauvilliers, qui ne fut pas sans fondement.

Il avait cédé son duché à son frère en le mariant, qui de ce moment avait joui du rang et des honneurs, sans que personne se fût avisé même d'en parler. Cette année il le fit recevoir pair au parlement le 22 janvier, et il voulut se trouver à la cérémonie avec sa famille dans la lanterne. Comme j'entrais ce matin-là dans la grand'-chambre, je fus surpris de trouver le duc de Beauvilliers

qui m'attendait derrière la porte, qui, dès que je la débouchai, me prit par la main et me mena dans un coin. Là, il me dit qu'il m'attendait avec impatience, dans l'inquiétude extrême où il était sur un avis qui ne lui était venu que depuis qu'il était arrivé au palais, mais qu'on lui avait redoublé de plusieurs endroits. On l'avait averti que plusieurs du parlement étaient résolus de s'opposer à la réception de son frère, même plusieurs pairs, fondés sur ce que la duchesse de Beauvilliers pouvait mourir avant lui, lui se remarier et avoir un fils; que ce fils excluerait son oncle de droit, et pourtant se trouverait lui-même exclus par la réception de ce même oncle dont la postérité prétendrait succéder. M. de Beauvilliers, fort alarmé d'une difficulté plausible, me demanda ce que je lui conseillais.

Je pensai un moment, je lui dis ensuite que la cérémonie, commencée par l'arrivée des pairs et par celle des princes du sang et du reste des pairs qui allait suivre, ne se pouvait remettre ni interrompre; que je n'avais jamais ouï dire un mot de ce qu'il m'apprenait; que j'avais grand'peine à croire qu'il y eût là-dessus plus que quelque raisonnement de conversation, et point du tout de dessein ni de résolution prise sur un futur contingent sans apparence, et qui ne blessait personne; que, de plus, arrêter la réception en sa présence, étant ce qu'il était, et d'un homme jouissant, par le consentement du roi, du rang et des honneurs de sa dignité, me paraissait une démarche bien forte pour le temps où nous étions, n'étant surtout excité par l'intérêt de personne. « Mais néanmoins que faire si la chose arrive? » interrompit le duc fort peiné. — Le voici, lui dis-je, et je répons du succès; mais, encore une fois, je ne croirai point qu'il y ait une seule voix qui s'élève que je ne l'aie entendue; mais, si le cas arrive, je compterai bien

exactement les voix pour et contre, et je crois encore en ce cas que les voix contre seront si rares que ce ne sera pas la peine de les réfuter ; que si à tout reste il le faut faire, j'attendrai mon tour à parler. Alors je dirai que je suis surpris que quelqu'un dans la compagnie puisse faire difficulté de recevoir celui que le roi en a si publiquement jugé capable et digne, en lui permettant, et à vous de céder et d'accepter le duché, en le faisant jouir du rang et des honneurs, et en lui permettant de se faire recevoir ; que le cas possible qui sert de fondement à la difficulté proposée, est un cas chimérique et reconnu tel par le roi, qu'il aurait dû arrêter sur la démission, s'il en eût fait le moindre cas, sur lequel le parlement ne devait pas montrer plus de délicatesse, d'exécution que le roi n'en avait eue pour la permission ; qu'enfin, pour lever tout scrupule, la cour avait dans ses registres un exemple tout semblable, non en sa cause, mais en son effet, qui paraissait fait exprès pour servir d'exemple et de modèle de ce qui se devrait faire si le cas proposé arrivait. Que la duchesse d'Halluyn avait épousé le fils aîné du premier duc d'Épernon qui, comme duc et pair d'Halluyn, avait été reçu au parlement ; que huit ans après les époux s'étant brouillés, et n'ayant point d'enfans, ils s'étaient accordés à faire casser leur mariage ; qu'ensuite la duchesse d'Halluyn s'était remariée au fils du maréchal de Schomberg, depuis aussi maréchal de France, lequel, au titre de ce mariage, était devenu aussi duc d'Halluyn et pair de France, et avait été reçu au parlement en cette qualité, encore que l'autre mari l'eût conservée en sa totalité, parce que les rangs et les honneurs acquis par titres ne se perdent point ; qu'à la cour, aux cérémonies, le premier mari précédait le second ; qu'au parlement, où on ne pouvait connaître qu'un seul titulaire à-la-fois, celui des deux qui arrivait le premier prenait place, et

l'autre venant après trouvait le premier huissier qui l'abordait dans la grand'chambre et lui disait que M. d'Halluyn était en place, et aussitôt celui-ci s'en retournait; que le cas prévu arrivant, l'âge de l'oncle et du neveu seaient trop différens pour causer aucun embarras; mais qu'enfin leur leçon se trouverait toute réglée tant à la cour qu'au parlement par l'exemple des deux ducs d'Halluyn; qu'à l'égard de la succession, il n'était pas douteux que le fils de l'oncle ne pourrait être duc au préjudice de son cousin et par la teneur de l'érection, et parce qu'on ne peut être duc sans posséder de droit la terre érigée, qui retournerait de droit à ce fils qu'on imaginait, dont la naissance ferait tomber et annulerait seule toutes les donations du père ». Cet exemple ignoré du duc de Beauvilliers, et je crois de bien d'autres, le soulagea extrêmement. Il regagna sa lanterne et je me mis en place.

Peu après que j'y fus, je remarquai quelque chose, des gens qui se parlaient bas; et, comme les pairs qui arrivent successivement coupent ceux qui sont placés pour se mettre en leurs rangs, je me trouvai d'abord voisin des ducs de la Melleraye et de Villeroy, qui en effet, sifflés apparemment par quelques-uns, me firent la difficulté. Je la rejetai comme ridicule; je leur fis peur du roi à qui on voudrait apprendre la leçon, enfin j'alléguai MM. d'Halluyn, qui leur firent ouvrir les oreilles. Je ne sais si, en attendant et pendant le rapport, cela courut par les bancs; mais, quoi qu'il en soit, nulle voix ne s'éleva. Le duc de Saint-Aignan fut reçu tout à l'ordinaire, et M. de Beauvilliers sortit de là fort aise et fort content.

CHAPITRE X.

Prise de Gironne. — Récompenses à ce sujet. — Plusieurs morts.

— Bergheyck à Paris, puis en Espagne.—Il en est renvoyé par la princesse des Ursins. — Premier mariage du duc de Fronsac. — Fortune de M. de Villefort. — Quelle était Jeannette. — Plusieurs mariages. — Mouvements du procès de la succession de M. le Prince. — M. le Duc perd en plein son procès contre mesdames ses tantes. — Suites fâcheuses. — Mort et court éloge du maréchal de Choiseul. — Le chevalier de Luxembourg gouverneur de Valenciennes. — Mort de Boileau-Despréaux. — Mort du fils aîné du maréchal de Boufflers.

ON a vu, dans les derniers jours de l'année précédente, le siège de Gironne formé par le duc de Noailles après la bataille de Villaviciosa, et que, les neiges ayant fini la campagne de Savoie, il avait reçu un grand renfort de l'armée du maréchal de Berwick. Ce siège commençait à s'avancer lorsqu'un furieux ouragan, suivi d'un grand débordement d'eaux, renversa le camp et les travaux, mit l'armée en état de mourir de faim, et pensa sauver la place. L'activité fut grande à réparer un inconvénient si fâcheux, qui donna une grande inquiétude au roi, et retarda fort le siège. La basse ville fut emportée l'épée à la main. Le 23 février la haute ville capitula à condition de se rendre le 30 avec les deux forts, s'ils n'étaient pas secourus. Staremberg n'y songea pas; la garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Planque, qui en apporta la première nouvelle, en fut fait brigadier; et le duc de Duras apporta celle de l'évacuation de la place, dont le gouvernement fut donné aussitôt au marquis de Brancas, au grand scandale des Espagnols.

Le comte d'Estaires porta la nouvelle de cette conquête au roi d'Espagne, il en eut la Toison; et en même temps Beaufremont eut celle que la mort de Listenois, son frère, avait laissée vacante dans Aire où il fut tué. En même temps aussi le duc de Noailles fut fait grand d'Espagne de la première classe. On le sut aussitôt à la cour. La maréchale de Noailles, ravie de cette nouvelle élévation de son fils, en reçut les complimens; mais le roi trouva les complimens et la grandesse fort mauvais. Il était convenu avec le roi d'Espagne, depuis que les affaires tournaient mal et qu'on se voyait forcé de desirer la paix en l'abandonnant, qu'il ne donnerait plus de grandesses ni de Toison à des Français; il fut donc fort choqué des trois grâces qui viennent d'être rapportées, et il le témoigna. La maréchale de Noailles et les siens en furent transis, revomirent les complimens reçus, et ne savaient plus où ils en étaient! lorsque enfin le roi, apaisé par madame de Maintenon, sans la participation de qui madame des Ursins ne l'eût pas hasardé, consentit enfin, et les complimens furent de nouveau faits et reçus.

Le duc de Noailles pourvut Gironne, sépara son armée, alla passer un mois à Perpignan, et de là à Saragosse, et à la suite de la cour d'Espagne, où il demeura plusieurs mois. On y envoya bientôt après vingt-six bataillons et trente-six escadrons, que le duc de Noailles y devait commander à part, mais aux ordres de M. de Vendôme, et le roi d'Espagne se mettre de bonne heure à la tête de l'armée. Mais tout manqua tellement en Espagne, par les désastres et les efforts précédens, que les troupes ne purent être mises en mouvement avant la fin d'août, et que le duc de Noailles, au lieu d'être un peu général en Espagne, n'y fut que courtisan.

Malgré l'étrange détresse des affaires de ce pays-là, madame de Rupelmonde, dont le triste mari avait été

tué à Brihuega dans les troupes d'Espagne, et lui avait laissé un fils, sut si bien intriguer dans les deux cours, faire pitié à madame de Maintenon, et s'aider de Desmarts beau-père de sa sœur, qu'elle obtint du roi d'Espagne une pension de 10,000 livres.

Le duc de Medina-Coeli mourut prisonnier à Bayonne bientôt après y avoir été transféré, ce fut les premiers jours de février. En lui finit la seconde race de ce titre sortie d'un bâtard de Gaston Phœbus, comte de Foix, qui épousa l'héritière de la Cerde. Le marquis de Priego, déjà plus d'une fois grand d'Espagne, fils de la sœur aînée de Medina-Coeli, en prit le titre et succéda à ses biens et à ses grandesses. Son nom est Figueroa; il y ajoute celui de Cordoue.

Peu de jours après mourut à Paris, dans un honnête exil, après sa prison de Vincennes, le marquis de Leganez, à qui madame des Ursins fit accroire qu'on avait trouvé un grand amas d'armes au Buen-Retiro, dont il était gouverneur, et le fit arrêter et paqueter en France, comme il a été dit en son lieu. Il n'y eut jamais d'information contre lui, beaucoup moins de preuves, et il fit à Paris, entre les mains du duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, les sermens qu'on voulut. Il avait été vice-roi de Catalogne et gouverneur du Milanais, capitaine-général de l'artillerie d'Espagne et conseiller d'état, à la vérité fort Autrichien. On fut honteux enfin de le tenir à Vincennes, on y adoucit sa peine, on lui permit enfin de demeurer à Paris, mais on ne voulut pas le voir à la cour, et on n'osa le renvoyer en Espagne. Il était veuf et sans enfans. Le comte d'Altamire hérita de ses grandesses et de ses biens. Je ferais ici une digression trop longue sur la naissance et la fortune de ces deux seigneurs. J'aurai lieu de parler d'eux lorsque je m'étendrai sur l'Espagne, à l'occasion de mon ambassade à Madrid.

Le frère du grand-duc de Toscane mourut en ce même temps, celui qui quitta le chapeau pour épouser une Guastalla dont il n'eut point d'enfans, et dont il a été parlé à l'occasion du voyage du roi d'Espagne à Naples. Il avait l'abbaye de Saint-Amand étant cardinal, et lorsqu'il se maria il se réserva 30,000 livres de rente dessus. Ce fut un deuil en noir de quelques jours.

Bergheyck, qui avait toujours servi le roi d'Espagne avec tant de fidélité et de capacité à la tête de toutes ses affaires en Flandre, et mandé par lui pour l'aller trouver, passa à Paris et eut plusieurs audiences du roi. On croyait, et le roi l'aurait fort désiré, qu'il aurait grande part aux affaires en Espagne, mais plus on en était capable et moins on en était à portée, tant que la princesse des Ursins y gouvernait, qui sut barrer et renvoyer bientôt Bergheyck, comme elle en avait chassé, puis exclus tant d'autres.

Le duc de Fronsac épousa la fille unique de feu M. de Noailles, frère du cardinal et de la troisième femme du duc de Richelieu, son père, qui, en se mariant avaient arrêté cette affaire entre leurs enfans. Ce petit duc de Fronsac, qui n'avait guère alors que seize ans, était la plus jolie créature de corps et d'esprit qu'on pût voir. Son père l'avait présenté déjà à la cour, où madame de Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, comme je l'ai dit ailleurs, en fit comme de son fils, et par conséquent madame la duchesse de Bourgogne et tout le monde lui fit merveilles, jusqu'au roi. Il y sut répondre avec tant de grâce, et se démêler avec tant d'esprit, de finesse, de liberté, de politesse, qu'il devint bientôt la coqueluche de la cour. Son père lui laissa la bride sur le cou; sa figure enchantait les dames; celle de sa femme, qui n'avait pourtant rien de désagréable, ne le charma pas. Livré au monde avec tout ce qu'il fallait pour plaire

et ne rien valoir, il fit force sottises qui firent faire, moins de trois mois après son mariage, celle à son père de le faire mettre à la Bastille. Ce fut un lieu avec lequel il fit si bonne connaissance qu'on l'y verra plus d'une fois.

Il se fit un petit mariage qui semblerait devoir être omis ici, mais dont les singularités méritent d'y trouver place, c'est celui de Villefort avec Jeannette. Cela ne promet pas, et toutefois cela va rendre. Il faut expliquer les personnages. La mère de Villefort était belle, de grand air, de belle taille. Elle perdit son mari officier-major de je ne sais plus quelle place. Elle n'avait rien que des enfans, ou fort peu à partager avec eux. Elle avait de l'esprit et de l'intrigue, mais sans galanterie, et de la vertu. Elle eut quelque recommandation particulière auprès de madame de Maintenon, à qui par là elle parvint à être présentée. Madame de Maintenon, ainsi que le roi, était la personne du monde qui se prenait le plus par les figures. L'air modeste, affligé, malheureux de celle-ci la toucha. Elle lui fit donner une pension, la prit en protection singulière, lui trouva de l'esprit; la figure la soutint. Son mari était bien gentilhomme, et elle demoiselle. Madame de Maintenon ne l'appelait que sa belle veuve, et la fit une des deux sous-gouvernantes des enfans de France.

Jeannette était une demoiselle de Bretagne dont le nom est Pincré; son père mourut et laissa sa femme sans pain avec un tas d'enfans tout petits. Réduite à la mendicité, elle s'en vint avec eux, comme elle put, se jeter à genoux au carrosse dans lequel madame de Maintenon s'en allait à Saint-Cyr. Elle était charitable, se fit informer de cette malheureuse famille, leur donna quelque chose, plaça les enfans, selon leur âge, où elle put, et prit une petite fille tout enfant chez elle, qu'elle mit avec ses femmes en attendant que ses preuves fussent faites, et elle en âge

d'entrer à Saint-Cyr. Cette enfant était très jolie ; elle amusa les femmes de madame de Maintenon par son petit caquet, et bientôt elle l'amusa elle-même. Le roi la trouva quelquefois comme on la renvoyait, il la caressa, elle ne s'effaroucha point de lui, il fut ravi de trouver une jolie petite enfant à qui il ne faisait point peur, il s'accoutuma à badiner avec elle, et si bien que lorsqu'il fut question de la mettre à Saint-Cyr, il ne le voulut pas. Devenue plus grandelette, elle devint plus amusante et plus jolie, et montra de l'esprit et de la grâce, avec une familiarité discrète et avisée qui n'importunait jamais. Elle parlait au roi de tout, lui faisait des questions et des plaisanteries, le tiraillait quand elle le voyait de bonne humeur, se jouait même avec ses papiers quand il travaillait, mais tout cela avec jugement et mesure. Elle en usait de même avec madame de Maintenon, et se fit aimer de tous ses gens. Madame la duchesse de Bourgogne à la fin la ménageait, la craignait même, et la soupçonnait d'aller redire au roi. Néanmoins elle n'a jamais fait mal à personne. Madame de Maintenon elle-même commença à lui trouver trop d'esprit et de jugement, et que le roi s'y attachait trop. La crainte et la jalousie la déterminèrent à s'en défaire honnêtement par un mariage ; elle en proposa au roi qui trouva à tous quelque chose à redire. Cela la pressa encore plus. Enfin elle fit celui du fils de sa belle veuve. Le roi avait donné des fonds à Jeannette à diverses fois ; il lui en donna encore pour ce mariage, le gouvernement de Guérarde en Bretagne pour son mari, qui était capitaine de cavalerie, avec assurance du premier régiment d'infanterie. Madame de Maintenon se crut délivrée, elle s'y trompa. Tout conclu, le roi lui déclara bien sérieusement qu'il n'agréait le mariage qu'à la condition que Jeannette demeurerait chez elle, après le mariage, tout comme elle y était devant, et il en fallut passer par là.

Croirait-on qu'un an après elle devint la seule ressource des momens oisifs de leur particulier, jusqu'à la fin de la vie du roi ! Le mariage se fit la nuit dans la chapelle ; madame Voysin donna le souper, les mariés couchèrent chez madame de Villefort, où madame la duchesse de Bourgogne donna la chemise à madame d'Ossy, c'est le nom que Jeannette porta. Son mari fut dans la suite un des gentilshommes de la manche du roi d'aujourd'hui, et se poussa à la guerre.

Le marquis de Neelle avait une sœur qui, moyennant la substitution du vieux Mailly, avait fort peu de chose, et montait en graine sans vouloir tâter du voile. Il trouva un arrière-cadet de Nassau-Siegen, qui n'avait pas de chausses, et qui servait en petite charge subalterne en Flandre, dans les gardes du roi d'Espagne. Le nom flatta les Mailly qui firent ce mariage, où la faim épousa la soif, qui fut très malheureux, et qui donna force scènes au monde.

En même temps Saint-Germain Beaupré maria son fils à la fille de Doublet de Persan, conseiller au parlement, fort riche, qui avait un frère conseiller aussi, qui s'appelait Doublet de Crony. Ils se firent annoncer un jour au premier président Harlay sous ces noms de seigneurie. Le premier président leur fit d'abord de grandes révérences, les regarda après depuis les pieds jusqu'à la tête, et faisant semblant de ne les avoir pas connus auparavant. « Masques, je vous connais », leur dit-il, et leur tourna le dos, les laissant confondus devant toute son audience. Cette Doublet, qui était riche, et qui aimait le monde, se mit à jouer gros jeu, s'intrigua chez madame la Duchesse, et fut plus heureuse que sa belle-grand'mère, fille du président le Bailleul et sœur de la mère du maréchal d'Huxelles. J'ai parlé ailleurs de ces deux sœurs. Jamais la belle-grand'mère ne put parvenir

par tous ses amis et amies, dont elle avait beaucoup, à manger, ni à entrer dans les carrosses. Sa belle-petite-fille l'obtint fort promptement et alla à Marly. Le père était gouverneur de la Marche, qui n'avait jamais rien fait qu'ennuyer le monde, où sa femme, qui était aussi de robe, n'avait jamais paru ni guère vécu. Le roi permit au père de donner son gouvernement à son fils, aussi ennuyeux que lui, mais bien plus obscur, et goutteux, qui n'a presque jamais paru nulle part. Le maréchal Foucault était frère de son grand-père, c'est-à-dire du mari de la Bailleul. Il porta le nom de Daugnon avant d'être maréchal de France, et fut page du maréchal de Richelieu, qui le mit après, comme homme de confiance, auprès du duc de Fronsac qu'il avait fait amiral, et du Daugnon vice-amiral. Il était auprès de lui lorsqu'il fut tué, en 1646, devant Orbitelle. Du Daugnon s'en revint tout court s'emparer de Brouage, et comme c'était la mode alors de faire la loi à la cour, il s'y maintint et ne s'en démit que moyennant le bâton de maréchal de France qu'il eut en mars 1652, et il mourut à Paris sans alliance, à quarante-trois ans, en octobre 1659, sans avoir figuré depuis.

Le procès de la succession de M. le Prince, suspendu par la mort de M. le Duc, n'avait pu être accommodé, et tous les soins de madame la Princesse, peu secourue de lumières et de fermeté, avaient échoué à mettre la paix dans sa famille. Elle eut le déplaisir de voir la seule fille qui lui restait lui échapper par un mariage qui ne pouvait être de son goût, et qui, fait par M. et madame du Maine, la tira de chez elle et de la neutralité pour prendre le parti de mesdames ses sœurs et de son propre intérêt. Madame la Duchesse partagea son temps entre Paris pour y vaquer à cette affaire, et la cour où le soin de se rendre de plus en plus considérable, en dominant Monseigneur, la tenait attentive à tout, et où celui de l'amuser

chez elle avait étrangement mitigé les lois du deuil de sa première année.

On peut juger que les meilleurs avocats furent retenus de part et d'autre, et que de chaque côté ils se firent un point d'honneur de vaincre. Le roi avait défendu de part et d'autre de se faire accompagner, comme on l'a dit, et de faire solliciter. Le premier fut exécuté, le second écorné par les sollicitations secrètes, qui furent recherchées des deux côtés. La bâtardise me répugnait, je ne pouvais aussi souhaiter pour madame la Duchesse après tout ce qui a été rapporté. Je demurai donc exactement spectateur à l'abri de l'ordre du roi. Madame la Duchesse, en pauvre veuve vexée par ses belles-sœurs, qui voulaient, disait-elle, ruiner ses enfans, vit chez eux ses juges plusieurs fois, marchant modestement avec mesdemoiselles ses filles, sa dame d'honneur et la seule fille de sa dame d'honneur pour suite des siennes. Elle se rangeait aux heures de trouver messieurs, les complimentait, entrait peu dans son affaire, mais s'étendait fort à exciter leur compassion par l'excès des demandes qui étaient faites, et si elles avaient lieu, par la dissipation des grands biens de M. le Prince, par l'autorité de sa dernière volonté, par le nombre et le bas âge de ses enfans, par la dignité de l'aîné, par les pertes qui la livraient sans appui aux vexations de ses belles-sœurs, au mépris de son contrat de mariage, et du testament et de l'honneur du père commun, qu'elle soutenait seule contre des attaques si dures. M. le Duc, accompagné de M. le comte de Charolais, son frère, encore enfant et le plus beau du monde, allait à part rendre les mêmes devoirs à messieurs, et les touchait moins par ses paroles, qu'il n'a jamais eues à la main, que par l'état humilié devant eux de cette maison de Condé, qui avait été si formidable au parlement et à l'état, et dont toute la fortune se trouvait entre leurs

·mains. En revanche de tant de modestie, la cour ne retentissait que du bon droit de madame la Duchesse, et de son autorité à le faire valoir. On y avait peine à comprendre d'où pouvaient sortir de si hautes demandes contre la sœur si fort la bien-aimée d'un dauphin de cinquante ans, si près du trône, et si déclaré pour elle. Madame la princesse de Conti y passait pour une emportée sans raison, pour une princesse du sang de Paris, à qui personne ne prenait la peine de parler, et ses enfans pour ne pouvoir vivre qu'à l'ombre de la protection de ceux de madame la Duchesse, et qui, renfermés dans leur faubourg Saint-Germain, croissaient obscurément sous une mère folle, dont la conduite avec madame la Duchesse faisait le malheur de leur vie, s'ils n'obtenaient de la générosité le pardon des fautes dont leur âge les pouvait excuser en quelque sorte. M. du Maine, plus craint et par là plus ménagé, était, disait-on, le complaisant forcé de madame sa femme sur cette affaire, comme dans tout le reste, laquelle haïssait trop madame la Duchesse pour être capable de raison, et pour la laisser suivre à M. du Maine. La vie de Sceaux, l'assemblée bizarre des commensaux, les fêtes, les spectacles, les plaisirs de ce lieu, étaient chamarés en ridicule, et les brocards tombaient sur la vie à part de madame de Vendôme, et jusque sur sa figure.

Tel était l'air de la cour et de cette partie de la ville qui établit tout son mérite sur l'imitation de la cour. Tout ce qui environnait Monseigneur et tout ce qui se proposait de l'environner, même de s'en approcher, le gros du monde qui suivait le torrent, parlaient le même langage; tous s'empressaient de servir madame la Duchesse et de se faire un mérite de leurs soins. Le formidable triumvirat se remua solidement, et Monseigneur, tout asservi qu'il était à suivre les moindres impulsions du

roi, ne put refuser madame la Duchesse à ce coup de partie de laisser nommer son auguste nom tout bas à l'oreille de ses juges.

Mais la robe du parlement est toute différente de celle du conseil. La première est sans commerce avec la cour, comme elle vit sans espérance d'elle. Elle n'a point de part aux intendances, aux places de conseiller d'état, aux emplois brillans qui dévouent celle du conseil à la fortune. La robe du parlement n'est pas insensible à se dédommager d'un état fixe et borné par le mépris de ceux qui distribuent les grâces, et les occasions lui en sont d'autant plus chères qu'elles se rencontrent plus rarement.

Cet esprit parut dans celle-ci, où le parti des princesses ne négligea pas de piquer le courage des juges par les propos et le triomphe anticipé de celui de madame la Duchesse. Ces princesses, assidues à leur conseil et à leurs sollicitations, les firent avec apparat, mais elles y ajoutèrent le solide en plaidant elles-mêmes leur cause qu'elles possédaient fort bien. Elles demeuraient des heures entières et souvent davantage avec chaque juge, et elles les ravissaient de se montrer si instruites. M. du Maine les voyait à part et résumait avec eux ce qui s'était dit aux visites des princesses. Lui-même travaillait aux écritures, et procurait par de sourdes mais fortes sollicitations le fruit à son travail. Son crédit auprès du roi n'était pas ignoré au parlement, ni sa partialité effective pour ce fils bien-aimé, qui fit impression sur ceux qui comptèrent le temps présent; et dans la vérité, les dernières années surtout de M. le Prince avaient tellement informé le public de presque toute sa vie qu'on fut moins indigné que persuadé de tout ce qui fut plaidé sur l'état de son esprit, avec une licence fort indécente. Il fut surprenant combien peu de gens demeurèrent neutres. Le roi, qui

le voulut paraître, ne put souvent s'empêcher de laisser échapper des demi-mots, et peut-être à dessein, qui ne gardaient pas ce caractère, et qui ne purent empêcher Monseigneur de se montrer de plus en plus partial de l'autre côté, à mesure que l'affaire tendait à sa fin. Elle produisit plusieurs contrastes qui augmentèrent l'aigreur. Madame la Duchesse s'y prétendit lésée, et ne se contraignit pas en propos, tandis que ses parties surent se taire et cheminer à leur but.

Le cause solennellement plaidée et tant qu'il plut aux deux parties, Joly de Fleury, avocat-général, parla avec grand applaudissement et conclut en faveur des princesses. Une heure après, car les opinions furent longues et à huis-clos, son avis fut confirmé; mais l'arrêt alla plus loin encore. M. le Duc perdit tout ce qui lui était demandé, de toutes les voix, excepté quatre dont le poids même passa pour fort léger. Il est aisé de comprendre quelle fut la joie des victorieux et quelle fut la rage de madame la Duchesse. Elle se jeta au lit à l'instant à l'hôtel de Condé, et ne voulut voir qui que ce fût de toute la journée.

D'Antin, qui, moins en frère commun qu'en courtisan habile, avait gardé un parfait équilibre, s'était tenu au palais pour être plus à portée d'être instruit à l'instant même du jugement. Il avait secrètement dépêché trois courriers au roi pendant la séance, tellement que le roi fut le premier averti; mais il n'en fit pas semblant, lorsque Chambonnas lui porta la nouvelle de la part du duc du Maine. Le roi se contint tant qu'il put; mais, quelque longue habitude qu'il eût contractée d'être le maître de soi et de savoir se posséder et se masquer parfaitement, sa joie le trahit et perça à travers des propos d'amitié commune à tous.

Monseigneur, qui avait été en des inquiétudes qu'il ne

prenait plus la peine de dissimuler, montra son dépit dans toute l'étendue qu'il put avoir. Il s'émerveilla de l'issue, demanda à tout ce qu'il vit ce qu'il leur en semblait, se tourmenta des noms des principaux juges, trouva l'arrêt mauvais, s'inquiéta fort du chagrin de madame la Duchesse et de l'état des affaires de ses enfans, lui dépêcha un message, ne se contraignit pas le soir au cabinet d'en montrer son dépit à M. du Maine, et de le laisser remarquer à tout le monde plusieurs jours de suite.

Madame la duchesse d'Orléans, à qui M. du Maine avait envoyé un courrier sur-le-champ, me le manda à l'instant même. L'arrêt laissait des queues cruelles à démêler à madame la Duchesse, qui eurent de fortes suites.

M. du Maine consulta long-temps à l'hôtel de Conti leurs affaires communes en conséquence de l'arrêt, et alla de là chez madame la Princesse. Il lui témoigna, avec cette vérité qu'on connaissait en lui, qu'il ne pouvait sentir de joie dans un évènement qui donnait du déplaisir à madame la Duchesse, avec tous les complimens si aisés à faire quand on a vaincu et qu'on nage dans la joie. Madame la Princesse ne lui conseilla pas de voir madame la Duchesse dans ces premiers instans, et se chargea des complimens. Il vint coucher à Versailles, où il déclara qu'il n'en recevrait aucun, avec une modestie qui ne trompa personne.

Madame la Duchesse donna plusieurs jours à Paris à sa douleur et à ses affaires. Elle fut long-temps à se remettre d'un revers que le triumvirat et Monseigneur qualifièrent d'affront. On chercha à renouer un accommodement pour éviter une hydre de procès qui naissait du jugement de celui-ci ; mais le surcroît d'aigreur y fut un obstacle invincible.

Les tenans de madame la Duchesse se lâchèrent en

propos qui ne demeurèrent pas sans repartie, et sa consolation fut de se venger un jour des injures du barreau par Monseigneur. M. du Maine me conta, peu de jours après à Marly, que le parti de madame la Duchesse s'exhalait en injures contre lui, et publiait qu'il avait fait agir maîtresses et confesseurs, qu'il avait soulevé jusqu'aux jansénistes, en mémoire de l'ancien hôtel de Conti. Le parti victorieux alla remercier les juges, et jusque chez les avocats de son conseil qui triomphèrent de joie.

Je perdis le 15 mars un ami que je regretterai toute ma vie, et de ces amis qui ne se retrouvent plus, dont j'ai fait ici mention en diverses occasions. Ce fut le maréchal de Choiseul, doyen des maréchaux de France (et ils étaient encore dix-sept), chevalier de l'ordre et gouverneur de Valenciennes. Quoique de la plus grande naissance, sans bien et sans parens, il ne dut rien qu'à sa vertu et à son mérite, assez grands l'un et l'autre pour s'être soutenus, malgré fort peu d'esprit, contre la persécution de Louvois et de son fils, avec une hauteur qu'il n'eut jamais pour personne, et un courage qu'il montra égal dans toutes les occasions de sa vie. La vérité, l'équité, le désintéressement au milieu des plus grands besoins, la dignité, l'honneur, l'égalité furent les compagnes de toute sa vie, et lui acquirent beaucoup d'amis et la vénération publique. Compté partout, quoique sans crédit; considéré du roi, quoique sans distinctions et sans grâces; accueilli partout, quoique peu amusant, il n'eut d'ennemis et de jaloux que ceux de la vertu même qui n'osaient même le montrer, et des ministres qui haïssaient et redoutaient également la capacité, le courage et la grande naissance. On a vu ci-dessus combien il était capitaine; il avait aussi l'estime et l'affection des armées. Tout pauvre qu'il était, il ne demandait rien. Il n'était jaloux

de personne, il ne parlait mal de qui que ce soit; et il savait trouver les deux bouts de l'année sans dettes, avec un équipage et une table simples et modestes, mais qui satisfaisaient les plus honnêtes gens, et où ceux du plus haut parage de la cour s'honoraient d'être conviés et de s'y trouver. Il avait soixante-dix-sept ans, et ne se prostituait ni à la cour, où il paraissait des momens rares par devoir, ni dans le monde, où il se montrait avec la même rareté; mais il avait chez lui bonne compagnie; et il se peut dire que au milieu d'un monde corrompu, la vertu triompha en lui de tous les agrémens et de la faveur qu'il recherche. Il mourut avec une grande fermeté, la tête entière toute sa vie, et le corps sain, sans être presque malade, et reçut tous les sacremens avec beaucoup de piété. M. le Prince, qu'il avait suivi en Flandre comme tant d'autres, a toujours fait un cas très distingué de lui. Il ne laissa point d'enfans de la sœur du marquis de Renti, qu'il avait perdue, mais dont il était séparé de corps et de biens depuis un grand nombre d'années.

Le chevalier de Luxembourg eut aussitôt après le gouvernement de Valenciennes.

En même temps mourut Boileau-Despréaux si connu par son esprit, ses ouvrages, et surtout par ses satires. Il se peut dire que c'est en ce dernier genre qu'il a excellé, quoique ce fût un des meilleurs hommes du monde. Il avait été chargé d'écrire l'histoire du roi; il ne se trouva pas qu'il y eût presque travaillé.

Peu de jours après il arriva un cruel malheur au maréchal de Boufflers. Son fils aîné avait quatorze ans, joli, bien fait, qui promettait toutes choses, et qui réussit à merveille à la cour, lorsque son père l'y présenta au roi pour le remercier de la survivance du gouvernement général de la Flandre, et particulier de Lille, qu'il lui avait donnée. Il retourna ensuite au collège des jésuites

où il était pensionnaire. Je ne sais quelle jeunesse il y fit avec les deux fils d'Argenson. Les jésuites voulurent montrer qu'ils ne craignaient et ne considéraient personne, et fouettèrent le petit garçon, parce qu'en effet ils n'avaient rien à craindre du maréchal de Boufflers; mais ils se gardèrent bien d'en faire autant aux deux autres quoique également coupables, si cela se peut appeler ainsi, parce qu'ils avaient à compter tous les jours avec Argenson, lieutenant de police très accrédité, sur les livres, les jansénistes, et toutes sortes de choses et d'affaires qui leur importaient beaucoup. Le petit Boufflers, plein de courage, et qui n'en avait pas plus fait que les deux d'Argenson, et avec eux, fut saisi d'un tel désespoir qu'il en tomba malade le jour même. On le porta chez le maréchal où il fut impossible de le sauver. Le cœur était saisi, le sang gâté; le pourpre parut, en quatre jours cela fut fini. On peut juger de l'état du père et de la mère. Le roi qui en fut touché ne les laissa ni demander ni attendre. Il leur envoya témoigner la part qu'il prenait à leur perte par un gentilhomme ordinaire, et leur manda qu'il donnait la même survivance au cadet qui leur restait. Pour les jésuites, le cri universel fut prodigieux, mais il n'en fut autre chose.

CHAPITRE XI.

Commencement de l'affaire qui a produit la constitution *Unigenitus*. — Politique du père Tellier. — Les pères Doucin et Lallemand. — Quels étaient les points d'appui des jésuites. — Le livre du père Quesnel attaqué. — De quels instrumens se sert le père Tellier. — Chalmet est chargé de les diriger. — Man-

dement de deux évêques. — Comment se venge le cardinal de Noailles. — Lettre adroite et violente contre lui. — Au lieu d'accuser il est contraint à se défendre. — Il commet une grande faute. — Le père Tellier tire plus que lui profit d'une audience. — Mandement du cardinal de Noailles. — Il reçoit défense de paraître à la cour sans y être mandé. — Les mandemens se succèdent contre lui.

CE même mois de mars vit éclore les premiers commencemens de l'affaire qui produisit la constitution *Unigenitus* si fatale à l'église et à l'état, si honteuse à Rome, si funeste à la religion, si avantageuse aux jésuites, aux sulpiciens, aux ultramontains, aux ignorans, aux gens de néant, et surtout à tout genre de fripons et de scélérats, dont les suites, dirigées autant qu'il leur a été possible sur le modèle de celle de la révocation de l'édit de Nantes, ont mis le désordre, l'ignorance, la tromperie, la confusion partout, avec une violence qui dure encore, sous l'oppression de laquelle tout le royaume tremble et gémit, et qui, après plus de trente ans de la persécution la plus effrénée, en éprouve, en tout genre et en toutes professions, un poids qui s'étend à tout, et qui s'appesantit toujours. Je me garderai bien d'entreprendre une histoire théologique, ni même celle qui serait bornée aux faits et aux procédés ; cette dernière partie seule composerait plusieurs volumes. Il serait à désirer qu'il y en eût moins de donnés au public sur la doctrine où bien des répétitions se trouvent multipliées, et qu'il y en eût davantage sur l'historique de la naissance, du cours et des progrès de cette terrible affaire ; de ses suites, de ses branches, de la conduite et des procédés des deux côtés ; des fortunes, même séculières, qui en sont nées, et qui en ont été ruinées ; et des effets si étendus et si prodigieux de l'ouverture de cette boîte de Pandore, si fort au-delà des espérances des uns et de l'étonnement des autres, qui ont fait taire les lois, les tribunaux, les

règles, pour faire place à une inquisition militaire qui ne cesse point d'inonder la France de lettres de cachet, et d'anéantir toute justice. Je me bornerai à ce peu d'historique qui s'est passé sous mes yeux, et quelquefois par mes mains, pour traiter cette matière comme j'ai tâché de traiter toutes les autres, et laisser ce que je n'ai ni vu ni appris des acteurs à des plumes plus instruites, meilleures et moins paresseuses.

Pour entendre ce peu qui de temps en temps sera rapporté d'une affaire qui a si principalement occupé tout le reste du règne de Louis XIV, la minorité de Louis XV et tout le règne, caché sous M. le Duc, et à découvert depuis sa chute, du cardinal Fleury, il faut se souvenir de bien des choses qui se trouvent éparses dans ces mémoires, et qui seraient trop longues et trop ennuyeuses à répéter ici, mais qu'il faut remettre en deux mots sous les yeux, pour en donner le souvenir et le moyen de se les rappeler aisément dans les lieux épars où elles se trouvent rapportées. Il faut d'abord se remettre l'orage du quiétisme, la disgrâce de M. de Cambrai; le danger des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, qui fut extrême et qui n'a fait que resserrer les liens de leur abandon à ce prélat; le triumvirat contre lui; la conduite secrète des jésuites, dont le gros et le ministère public se déclara contre lui, mais sans lui nuire, et le sanhédrin ténébreux et mystérieux le servit de toutes ses forces, l'union qui en résulta; ce qui a été dit de Saint-Sulpice, de Bissy, évêque de Toul, puis de Meaux, et cardinal, enfin du père Teller, conséquemment de l'état de l'épiscopat soigneusement rempli de gens sans nom, sans lumières, de plusieurs sans conscience et sans honneur, et de quelques-uns publiquement vendus à l'ambition la plus déclarée, et à la servitude la plus parfaite du parti qui les pouvait élever; l'affaire de la Chine, la situation si fâcheuse des jésuites

à cet égard, la part si personnelle que le père Tellier y prenait; la haine des jésuites et la sienne particulière pour le cardinal de Noailles; l'usage si heureux qu'ils ont toujours su faire du jansénisme; enfin le caractère du cardinal de Noailles, avec ce qu'on a vu de ceux du roi et de madame de Maintenon.

Ces choses rappelées à l'esprit et à la mémoire, on se persuadera aisément de l'extrême désir du père Tellier de sauver les jésuites de l'opprobre où leur condamnation sur la Chine les livrait, et d'abattre le cardinal de Noailles. Pour frapper deux si puissans coups il fallait une affaire éclatante, qui intéressât Rome en ce qu'elle a de plus sensible, et sur laquelle elle ne pût espérer qu'en la protection du père Tellier. Il était sans cesse occupé d'en trouver les moyens et d'en ménager la conjoncture. L'affaire de la Chine, qui ne lui laissait plus le temps de différer, précipita son entreprise, dans laquelle il n'eut pour conseil unique, à la totale exclusion de tous autres même jésuites, que les pères Doucin et Lallemant, aussi fins, aussi faux, aussi profonds que lui, et dont les preuves étaient faites que les crimes ne leur coûtaient rien, jésuites aussi furieux que lui, et aussi emportés contre le cardinal de Noailles qui, pour quelques excès du père Doucin, lui avait fait ôter une pension du clergé, qu'il avait attrapée d'un temps de faiblesse et de disgrâce des dernières années d'Harlay, archevêque de Paris. Ces deux jésuites demeuraient à Paris en leur maison professe, où le père Tellier demeurait aussi; et tous trois par leur violence, leur profondeur et leur méchanceté étaient secrètement la terreur de tous les autres jésuites, jusqu'aux plus confits et les plus livrés aux vues, aux sentimens et aux intérêts de la société.

Les conjonctures aussi parurent favorables au père Tellier. Il avait par M. de Cambrai les ducs de Che-

vreuse et de Beauvilliers; il avait Pontchartrain par opposition à son père; et par basse politique il avait d'Argenson; par ces deux hommes il était maître de faire revenir au roi tout ce qui lui serait utile sans y paraître. L'alliance et la liaison personnelle du cardinal de Noailles avec madame de Maintenon ne l'embarrassait plus. Elle était usée dans cet esprit changeant. Trois hommes avaient succédé auprès d'elle à M. de Chartres : l'évêque successeur et neveu à cause de Saint-Cyr, mais qui à vingt-sept ou vingt-huit ans, en était pour ainsi dire à recevoir encore du bonbon de sa main; la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, son confesseur, dont on a vu ailleurs l'extrême imbécillité; et Bissy, évêque de Meaux, que feu M. de Chartres lui avait donné comme son Elisée, qu'elle avait adopté sur le même pied, et qui, sans qu'elle s'en aperçût, était à vendre et à dépendre corps et âme, pour sa fortune, aux jésuites, et plus particulièrement encore au père Tellier et à ses deux acolytes. C'était une suite de ses menées secrètes à Rome pour la pourpre du temps qu'il était à Toul; et il s'était d'autant plus attaché à eux, depuis sa translation à Meaux, que la confiance déclarée de madame de Maintenon en lui le leur rendait très considérable, comme eux à lui, en supplément à Rome des moyens d'arriver, qui lui étaient retranchés par sa translation, qui faisait cesser ses disputes avec M. de Lorraine. Quelque bien qu'il fût avec madame de Maintenon, le siège et l'alliance du cardinal de Noailles avec elle, un reste de considération et de privance qu'elle ne pouvait lui refuser, faisait toujours peur à l'évêque de Meaux, qui par cet intérêt n'était pas moins ardent à la ruine du cardinal de Noailles que le père Tellier même. Tous ces côtés assurés, l'épiscopat ne leur fit point de peur. Il faut se souvenir ici du crédit que feu M. de Chartres avait emblé sur les nominations pendant

les dernières années du père de la Chaise, et de quels misérables sujets il l'avait rempli, avec les meilleures intentions du monde, et le père Tellier avait renchéri par art et dessein en pernicieux choix. Ainsi, ils méprisèrent le gros, et ne doutèrent pas d'intimider et d'entraîner presque tous les autres.

Il ne faut pas oublier encore qu'avec toute l'aversion et la crainte de ceux de Saint-Sulpice, des jésuites, et la jalousie et la haine de ceux-ci pour ceux-là, ils convenaient entièrement sur tout ce qui regardait le jansénisme en détestation, et Rome en adoration : les uns par le plus puissant intérêt, les autres par la plus grossière ignorance. Ainsi, les jésuites menèrent en cette affaire Saint-Sulpice en lesse tant qu'il leur plut, les yeux bandés, et s'en servirent à tous les usages qu'ils voulurent.

Le plan dressé, et les mesures prises, il fut résolu d'exciter l'orage sans y paraître, et de le faire tomber sur un livre intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, par le père Quesnel, et d'en choisir l'édition approuvée par le cardinal de Noailles, lors évêque comte de Châlons. Quel était le père Quesnel, dont il a été quelquefois mention dans ces Mémoires, et d'ailleurs si universellement connu, ce serait chose superflue à expliquer. Ce livre avait été approuvé par un grand nombre de prélats et de théologiens. Le célèbre Vialart, prédécesseur à Châlons du cardinal de Noailles, en avait été un. Son successeur, qui avec toute l'église de France avait une grande vénération pour un prélat d'une si grande réputation de piété et de doctrine, ne balança pas, sur la même approbation et sans autre examen, à donner la sienne à une nouvelle édition qui s'en fit. Il y avait plus de quarante ans que ce livre édifiait toute l'église sans avoir reçu la moindre contradiction. Bissy, évêque de Toul, qu'on a vu faire tant de figure et de fortune à

ses dépens, l'avait proposé à tout son diocèse; et par un mandement publié, imprimé et fait exprès, avait recommandé à tous ses curés d'en avoir chacun un exemplaire, en les assurant que, dans l'impossibilité ou leur peu de moyens les mettait d'avoir plusieurs livres, celui-là seul leur suffirait pour y trouver, pour eux et pour l'instruction de leurs peuples, toute la doctrine et toute la piété qui leur étaient nécessaires. Le père de la Chaise l'avait toujours sur sa table; et sur ce qu'au nom de l'auteur quelques personnes lui en parlèrent avec surprise, il leur répondit qu'il aimait le bien et le bon, de quelque part qu'il vînt; que ses occupations lui ôtaient le temps de faire des lectures; que ce livre était une mine de doctrine et de piété excellente; que c'était pour suppléer à son peu de loisir qu'il le voulait toujours sous sa main, parce que, dès qu'il avait quelques momens, il l'ouvrait, et qu'il y trouvait toujours de quoi s'édifier et s'instruire.

Il semblait qu'un livre si universellement lu et estimé, depuis un si grand nombre d'années, et dont la bonté et la sûreté étaient annoncées dès les premières pages par un si grand nombre d'amateurs célèbres, eût dû être à couvert de tout dessein de l'attaquer; mais l'exemple du succès obtenu contre le livre *de la Fréquente Communion*, de M. Arnauld, plus illustre encore par le nom de son auteur, le nombre, la dignité, la réputation de ses approbateurs, l'applaudissement avec lequel il fut reçu et lu, avait rassuré le père Tellier contre de pareilles craintes. Il ne douta point de le faire attaquer conjointement avec le cardinal de Noailles, comme l'ayant approuvé.

Pour un coup si hardi, il se servit de deux hommes les plus inconnus, les plus isolés, les plus infimes, pour qu'ils pussent être moins abordés, et plus dans sa parfaite dépendance. Champflour, évêque de La Rochelle, était

l'ignorance et la grossièreté même, qui ne savait qu'être follement ultramontain, qui avait été exilé pour cela, lors des propositions du clergé de 1682, et que Saint-Sulpice et les jésuites, réunis en faveur de ce martyr de leur cause favorite, avaient à la fin bombardé à La Rochelle. L'autre était Valderies de Lescure, moins ignorant, mais aussi grossier et aussi ultramontain que l'autre, aussi abandonné aux jésuites qui l'avaient fait évêque de Luçon, ardent, impétueux et boute-feu par sa nature : celui-ci pauvre et petit gentilhomme, l'autre le néant ; et tous deux noyés dans la plus parfaite obscurité et sans commerce avec personne.

Pour les dresser à ce qu'on leur voulut faire faire, on leur envoya un prêtre nommé Chalmet, élève de Saint-Sulpice, perfectionné à Cambrai, et bien instruit par le célèbre Fénelon, qui espérait son retour, et tout ce qui le pouvait suivre de plus flatteur, de la chute de celui de ses trois vainqueurs qui restait, et de l'appui du père Tellier, appuyé lui-même de ses anciens amis, mais qui ne pouvaient ouvrir la bouche en sa faveur. Ce Chalmet avait de l'esprit et de la véhémence en pédant dur et ferré, livré aux maximes ultramontaines de Saint-Sulpice, dévoué à M. de Cambrai, et abandonné sans réserve aux jésuites, et en particulier au père Tellier. Il s'en alla donc secrètement en Saintonge, s'établit tantôt à La Rochelle, tantôt à Luçon, et fort caché dans ces commencemens, les fit aboucher souvent tous deux en sa présence, les endoctrina, mais si durement et si haut à la main qu'ils firent souvent leurs plaintes d'un précepteur si absolu, et les ont depuis très souvent renouvelées, avec peu de jugement et de discrétion pour leur honneur.

Il leur fit faire un mandement en commun, portant condamnation du *Nouveau Testament* du père Quesnel, de l'édition approuvée par le cardinal de Noailles, lors évê-

que comte de Châlons, avec une censure si reconnaissable de ce prélat que personne ne l'y put méconnaître, comme fauteur d'hérétiques, et avec les plus vives couleurs, sans aucune sorte de ménagement. Cette pièce, qui était proprement un tocsin, n'était pas faite pour demeurer ensevelie dans les diocèses de Luçon et de La Rochelle. Elle fut non-seulement envoyée à Paris qu'on en inonda, mais, contre toute règle ecclésiastique et de police, affichée partout, et principalement aux portes de l'église et de l'archevêché de Paris, et ce fut par où le cardinal de Noailles et tout Paris en eurent la première notion.

Ces deux évêques avaient chacun un neveu au séminaire de Saint-Sulpice, fort sots enfans pour leur âge, et aussi peu capables que leurs oncles de quoi que ce fût sans impulsion d'autrui, beaucoup moins d'une publication de ce mandement si nerveuse, si prompte, si hardie, qui marquait un concert entre plusieurs. Le cardinal de Noailles, si étrangement outragé par deux évêques de campagne, commit la faute capitale d'imiter le chien qui mord la pierre qu'on lui jette, et qui laisse le bras qui l'a ruée. Il manda le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à qui il ordonna de mettre dehors de sa maison ces deux jeunes gens, sitôt qu'il y serait retourné. Le supérieur représenta le scandale d'un congé si subit, la vertu des deux ecclésiastiques, le tort que cela ferait à leur réputation. Rien ne fut écouté. Le curé de Saint-Sulpice, averti par le supérieur en arrivant de l'archevêché, espéra mieux de son crédit. Sa piété et sa simplicité n'étaient pas à l'abri de l'enflure que lui donnait la confiance entière de madame de Maintenon, et la considération mêlée de crainte qui en résultait. Il courut à l'archevêché plein de cette confiance; elle fut trompée. Il s'en revint plein d'indignation. Il fallut obéir sur-le-champ. Mais il arriva que madame de Maintenon fut piquée du peu de considération

que le cardinal de Noailles avait montré pour son cher directeur, dont Bissy évêque de Meaux sut bien profiter.

Cette expulsion fit grand vacarme. Le cardinal rendit compte au roi de l'injure qu'il recevait, et lui en demanda justice. Le roi entra dans sa peine, mais lui fit entendre qu'il avait commencé par se la faire ; et la chose traîna par la lenteur naturelle du cardinal, et par le délai de ses audiences de huit jours en huit jours, qu'il ne crut pas devoir prévenir.

Pendant ces intervalles on aigrissait le roi qui différait toujours, mais qui aimait et respectait le cardinal. Le père Tellier directement, et M. de Meaux par madame de Maintenon, retenaient le roi que le cardinal ne pressait que mollement, lequel ne doutait pas d'obtenir justice d'une chose si criante, tandis qu'on envoyait à signer aux deux évêques une lettre toute faite, pour le roi, qui la reçut par le père Tellier, auquel elle fut adressée comme au ministre naturel de tous les évêques, et qui la présenta au roi comme une fonction de sa place qui ne se pouvait refuser.

La lettre était également furieuse et adroite, et en commun des deux évêques. Il ne fallait que jeter les yeux dessus, car elle devint bientôt publique, pour voir que ces deux animaux mitrés n'y avaient eu de part que leur signature, et qu'elle était du plus habile et du plus délié courtisan, aussi bien que de l'écrivain le plus malicieusement emporté. Après avoir comblé le roi d'éloges, et l'avoir comparé à Constantin et à Théodose par son amour et par sa protection pour l'église, ils la lui demandaient non pour eux-mêmes prosternés à ses pieds, ni pour leurs neveux, mais pour l'église, pour l'épiscopat, pour la liberté de la bonne doctrine, et justice de l'attentat par lequel le cardinal de Noailles prétendait l'opprimer, en montrant par l'exemple fait sur leurs neveux ce

que pouvait attendre tout homme soupçonné de défendre la bonne cause, sans en être même convaincu, comme leurs neveux ne l'étaient pas de la distribution ni de l'affiche de leur mandement. Après une longue et forte prosopopée contre le père Quesnel et ses réflexions morales sur le Nouveau Testament, approuvées par le cardinal de Noailles, ils le représentèrent comme un ennemi de l'église, du pape et du roi, tel que sous Constantin et ses premiers successeurs furent ces évêques de la ville impériale qui faisaient tout trembler sous leur autorité, et sous qui les évêques orthodoxes gémissaient. La lettre était longue, et se soutenait partout. Le style, l'art qui perçait à travers la ruse, ce portrait si dissemblable au naturel, à la vie, aux mœurs, à la conduite du cardinal de Noailles, l'emportement de toute la pièce dévoilaient à nu le mystère d'iniquité, et découvraient à plein qu'une lettre si hardie, si fine, si forte, n'avait pas été composée à la Rochelle ni à Luçon, et qu'elle l'avait été, dans l'embarras de couvrir une attaque faite de gaieté de cœur, avec l'éclat le plus irrégulier et le plus injurieux, pour, en profitant avec art de l'expulsion des neveux du séminaire de Saint-Sulpice, irriter un roi si jaloux de son autorité, étranger à l'état de la question, se rendre agresseurs, et réduire le cardinal à la défensive.

C'est ce qui lui arriva en effet. Il avait été bien reçu sur les plaintes des injures du mandement; l'expulsion des neveux lui avait été plutôt remise devant les yeux que reprochée; mais quand il voulut porter ses plaintes de la lettre, le roi, qu'on avait eu le temps d'aigrir et de préparer, revint sèchement aux neveux, avec un reproche amer de s'être fait justice au lieu de l'attendre de lui. Néanmoins, quoique pris à un hameçon si grossier, il demeura encore plus choqué de l'insolence des deux évêques. Il laissa voir au cardinal qu'il sentait que la querelle sur

le livre était aussi peu nécessaire que peu attendue, après un si long espace de la réputation non interrompue de cet ouvrage, et qu'ils lui en voulaient moins qu'à sa personne.

Ce fut une seconde et très lourde faute du cardinal de n'avoir pas porté le mandement et la lettre à cette audience. Pour peu qu'il en eût lu au roi quelques endroits principaux en injures et en adresse, et qu'il eût su les paraphraser, profiter de la disposition du roi à cet égard, lui faire sentir la cabale, le desir de faire du bruit, et combien deux plats évêques de campagne étaient peu capables d'eux-mêmes d'enfanter ce dessein, et de l'exécuter avec tant d'art, d'éclat et de hauteur, il aurait déterminé le roi à imposer de façon que l'affaire aurait été dès là étouffée. Mais le cardinal lent, doux, peu né pour la cour et les affaires, plein de confiance en sa conscience et en ce qu'il était en soi et auprès du roi, se tint pour content d'avoir remis les choses, à la fin de son audience, où elles en étaient avant la lettre des deux évêques, et ne douta point de recevoir une satisfaction convenable, telle que le roi la lui avait promise lorsqu'il lui en avait parlé la première fois.

A son tour le père Tellier eut son audience. Il y eut moyen de piquer le roi de nouveau sur son autorité, et sur la protection due à des prélats infimes et abandonnés, qui se trouvaient à la veille d'être persécutés pour la bonne doctrine. L'évêque de Meaux avait de son côté travaillé auprès de madame de Maintenon, de manière que, lorsque huit jours après le cardinal de Noailles revint à l'audience, il fut bien étonné que le roi lui fermât la bouche sur cette affaire, et lui déclarât que, puisque sans lui il s'était fait justice à lui-même, il n'avait qu'à s'en tirer tout comme il voudrait sans l'y mêler davantage, et que c'était tout ce qu'il pouvait de plus en sa

faveur. C'était bien là où on en voulait venir pour les deux évêques, qui ne s'étaient plaints que pour se soustraire à ce que méritait l'injure qu'ils avaient faite, et qui, ainsi mis hors de cour, se trouvaient après une calomnie si publique, et sur la foi, égalés au cardinal de Noailles, malgré tant et de si grandes disproportions.

Dans ce fâcheux état, le cardinal dit au roi que, puisqu'il l'abandonnait à la calomnie et à l'insulte, sans même avoir pu mériter ni deviner ce qui lui arrivait, il le suppliait au moins de trouver bon qu'il se défendît; et il se retira avec la sèche permission de faire tout ce qu'il jugerait à propos.

Deux jours après il publia un mandement court et fort, par lequel il prétendit montrer diverses erreurs dans celui des deux évêques. Il l'y traita de libelle fait sous leur nom, dont il disait assez peu à propos qu'il les croyait incapables, s'éleva contre l'inquiétude du temps, sur la doctrine et sur la licence de quelques évêques de s'ingérer dans la maison d'autrui, défendit sous les peines de droit la lecture de ce mandement qu'il flétrit en plusieurs manières. Il semblait qu'il eût droit d'en user de la sorte, par l'abandon et par la permission du roi, et que c'était encore avec ménagement par rapport à la nature de la chose. Néanmoins ce fut un nouveau crime, qui lui fit envoyer défense d'aller à la cour s'il n'y était mandé.

Les deux évêques, c'est-à-dire ceux qui les mettaient en avant, profitant du succès de leur trame, écrivirent de nouveau. Hébert, de la congrégation de la mission, avait acquis une grande et juste réputation étant curé de Versailles. Le cardinal de Noailles lui avait fait donner l'évêché d'Agen, nonobstant les constitutions de cette congrégation qui excluent leurs membres de l'épiscopat. Il faisait merveilles dans son diocèse, où il était provincial des deux évêques. Il leur écrivit une excellente

lettre, savante, forte, pieuse, par laquelle il leur représenta, avec beaucoup de modestie épiscopale, le tort extrême qu'ils avaient de troubler l'église, et d'attaquer personnellement le cardinal de Noailles.

Cependant ses ennemis ne dormaient pas et travaillaient à lui en susciter d'autres. Il parut un mandement de Berger de Malissoles, évêque de Gap, moins grossier, mais aussi mordant, que le cardinal défendit par un autre, comme il avait fait celui des deux évêques. Ensuite il écrivit une belle lettre à l'évêque d'Agen, contenant l'histoire de tout ce qui s'était passé, mais avec une mesure et une modestie qui la relevait encore, et qui fut comme un manifeste de sa part, et distribuée partout. L'affaire en elle-même avait indigné tout ce qui n'était pas dévoué aux jésuites ou à la fortune, ou aveuglé de l'abus qui se faisait du jansénisme pour décrier et perdre qui on voulait. Ce manifeste acheva d'enlever ce qui restait de gens neutres, et fit un tel effet que les agresseurs, qui pensaient déjà avoir étourdi le cardinal de Noailles, en furent effrayés, et ne songèrent que plus efficacement aux moyens de profiter de tous leurs avantages, et de le pousser en si beau chemin. J'en demeurerai là pour le présent, il est temps de rentrer en d'autres matières.

CHAPITRE XII.

Quelques nouvelles d'Espagne. — Maillebois, demeuré en otage à Lille, s'échappe. — Etrange fin de l'abbé de la Bourlie à Londres. — Mariage de Lassé. — Sa famille. — Les enfans de M. du Maine en rang de prince du sang. — Mort de la duchesse

douairière. — Son caractère. — Mort et famille de madame de Châteauneuf. — Mon embarras à l'égard de Monseigneur et de sa cour intérieure. — Je me retire à la Ferté. — Quelle nouvelle j'y reçois.

L'ESPAGNE, comme je l'ai dit d'avance, produisit peu de choses cette année. Ses incroyables efforts l'avaient trop épuisée pour pouvoir profiter, par de nouveaux succès, de ceux qu'ils avaient produits contre toute espérance ; et ses ennemis, battus contre la leur, après un court triomphe, n'étaient pas en état de se relever. Ils abandonnèrent Balagu, où ils n'avaient que deux ou trois cents hommes, sur le bruit qu'il allait être assiégé. Bientôt après, Muret, lieutenant-général, prit la Seu-d'Urgel ; mais peu après, le gouverneur de Miranda-de-Duero, place importante sur la frontière de Portugal, se laissa corrompre, et vendit pour une grosse somme d'argent aux Portugais la place et mille hommes qu'il avait dedans. Bientôt après, en Sicile, les Autrichiens se saisirent de Palerme.

Maillebois, fils de Desmarets, à qui sa femme et le cardinal Fleury ont long-temps depuis fait faire un si grand et si triste personnage, était toujours à Lille, depuis sa prise, demeuré par la capitulation en otage, avec un commissaire des guerres, de ce qui était dû aux magistrats et aux bourgeois de la ville. Ils surent que, pour en presser le paiement, on était sur le point de les enfermer dans la citadelle, contre la teneur de la capitulation. Ils se sauvèrent, et gagnèrent Arras avec une escorte que le maréchal de Montesquiou envoya à mi-chemin au-devant d'eux. D'Arras, ils écrivirent au cardinal d'Albemarle, qui commandait en Flandre pour les ennemis, et lui rendirent raison de leur conduite ; et de là Maillebois vint à la cour, où le roi l'entretint long-temps dans son cabinet, Desmarets seul en tiers. Il avait rencontré en

chemin Surville, en otage aussi à Tournay, d'où il avait eu permission de faire un tour chez lui, et qui s'en retournait à Tournay. Maillebois l'avertit de son aventure, lui fit peur d'être mis dans la citadelle de Tournay, tellement que Surville s'en retourna chez lui en Picardie, en attendant les ordres du roi là-dessus.

J'ai parlé ailleurs de l'abbé de la Bourlie, frère de Guiscard, qui, ayant plusieurs bénéfices et nul mécontentement, passa en Hollande et en Angleterre, promit aux Cévennes merveilles qu'il ne tint pas, et publia des libelles très séditieux par le Languedoc. Traître à sa patrie, il ne fut pas plus fidèle à ceux à qui il s'était donné. Je ne sais de quoi il se mêla contre le ministère, mais à la fin de mars il fut arrêté à Londres, dans le parc de Saint-James, par ordre de la reine, pour des commerces suspects. Conduit chez Saint-Jean, secrétaire d'état, il se saisit d'un canif qu'il trouva sur une table de l'antichambre, sans qu'on s'en aperçût; il entra dans le cabinet où il était attendu par les ducs d'Ormond, de Buckingham et d'Argyle, et par les deux secrétaires d'état Harley et Saint-Jean. Le premier l'interrogea. Au lieu de lui répondre, il lui donna deux coups de canif dans le ventre, qui heureusement ne firent que glisser légèrement. On se jeta sur ce galant homme, qui reçut trois coups d'épée; il fallut le lier pour le panser à la prison de Newgate où on le mena. Il demanda à parler en particulier au duc d'Ormond, qui y fut. Ce malheureux y mourut quelques jours après des blessures qu'il se fit, sans avoir voulu prendre de nourriture ni parler.

Lassé maria, en ce temps-ci, son fils à sa sœur. Leur nom est Madaillan, trop connu dans l'histoire de la vie du fameux duc d'Epéron sur la fin. Lassé avait fait toutes sortes de métiers, dont madame la Duchesse a fait une chanson qui les décrit d'une manière très plaisante et

peu flatteuse. Elle ne se doutait pas alors de ce qui lui est arrivé depuis avec son fils.

Le père avait été marié plusieurs fois, et mal toutes. Il épousa en secondes noces la fille d'un apothicaire, que le duc Charles IV de Lorraine avait voulu épouser aussi, et dont il ne put être empêché que par force. Lassé la perdit, et, dans le désespoir de son amour, il se retira dans la plus grande solitude auprès des Incurables, et dans une grande dévotion. Quelques années le consolèrent. L'ennui le prit, il ajusta sa maison et chercha à se remettre dans le monde. Il avait de l'esprit, de la lecture, de la valeur; il avait peu servi, et fait après le noble de province, avant sa retraite. Le voyage des princes de Conti en Hongrie lui parut propre pour en sortir tout-à-fait. Comme ils y allèrent contre le gré du roi, ils étaient fort seuls. Tout leur fut bon; Lassé les suivit. Au retour, l'un étant mort, l'autre exilé à Chantilly, Lassé s'attacha à M. le Duc, se fourra dans ses parties obscures, y fut acteur commode, s'intrigua vainement, mais tant qu'il put. Il épousa une bâtarde de M. le Prince, qui mourut folle quelques années après. Il fréquenta la cour sans avoir jamais pu en être.

Son fils servit et fut brigadier d'infanterie, non sans talent et avec beaucoup d'esprit. Par son père il se trouva attaché à la maison de Condé. Avec un visage de singe, il était parfaitement bien fait. Il plut à madame la Duchesse vers ce temps-ci de son mariage avec sa tante; elle le trouva sous sa main; la liaison entre eux se fit la plus intime, et la plus étrangement publique. Il devint à visage découvert le maître de madame la Duchesse et le directeur de toutes ses affaires. Il y eut bien quelque voile de gaze là-dessus pendant le reste de la vie du roi, qui ne laissa pas de le voir, mais qui, dans ses fins, laissait aller bien des choses, de peur de se

fâcher et de se donner de la peine; mais après lui il n'y eut plus de mesure. Cela se retrouvera en son temps.

C'est ce qui fit son père chevalier de l'ordre, en la promotion de 1724, si abondante en étranges choix. Lassé père a vécu très vieux, fade et abandonné adulateur du cardinal de Fleury, qui avalait ses louanges à longs traits et lui en savait le meilleur gré du monde. Ce pauvre flatteur se cramponnait au monde qu'il fatiguait, et mourut enfin en homme qui avait quitté Dieu pour le monde. Il avait eu une fille de son premier mariage, qui épousa le dernier de cette ancienne et illustre race des Coligny, de laquelle il sera parlé dans la suite. De la fille de l'apothicaire il eut son fils, et de la bâtarde de M. le Prince et de la Montalais, dont madame de Sévigné parle si plaisamment dans ses lettres, il eut une fille qu'il maria au fils de M. d'O. Elle fut galante, et après folle, et mourut à l'hôtel de Condé. Elle ne laissa qu'une fille, belle comme le jour, à qui Lassé, plein de millions et sans enfans ni parens, donna prodigieusement, pour épouser le fils du duc de Villars-Branças, dont la noce se fit chez madame la Duchesse, comme de sa petite-nièce bâtarde. C'est peut-être une des moindres infamies où ce duc de Villars-Branças soit tombé.

Les enfans de M. du Maine triomphèrent toute la semaine sainte en rang de princes du sang. La joie de M. et madame du Maine en fut grande, la complaisance que le roi en prit extrême, et le scandale encore plus fort.

La duchesse douairière d'Aumont mourut le jour de Pâques, assez brusquement, à soixante-un ans, veuve depuis sept ans, et peu regrettée dans sa famille. Elle était sœur aînée des duchesses de Ventadour et de la Ferté, et n'eut d'enfans que le duc d'Humières. C'était une grande et grosse femme, qui avait eu plus de grande

mine que de beauté; impérieuse, méchante, difficile à vivre, grande joueuse, grande dévote à directeurs. Elle avait été fort du grand monde et de la cour où elle ne paraissait plus depuis beaucoup d'années; elle était riche et fut très attachée à son bien. Le roi lui donnait 10,000 liv. de pension. Il envoya un gentilhomme ordinaire faire compliment aux ducs d'Humières et d'Aumont, et aux duchesses de Ventadour, la Ferté, Aumont et d'Humières. Monseigneur, monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne, M. et madame la duchesse de Berry, et Madame, allèrent voir la duchesse de Ventadour. J'ai parlé ailleurs de la suppression de la visite aux duchesses et princesses étrangères; celle-ci fut donnée à la place de gouvernante des enfans de France, et de fille de la maréchale de la Mothe qui avait été la leur. Madame y fut par amitié, et comme ayant été sa dame d'honneur.

Madame de Châteauneuf mourut quelques semaines après, à cinquante-cinq ans, à Versailles où elle n'avait presque pas bougé de sa chambre, et y avait passé sa vie fort seule. Elle était d'une prodigieuse grosseur, la meilleure femme du monde, et veuve depuis onze ans du secrétaire d'état, et mère de la Vrillière. Elle était fille de Fourcy, conseiller au grand conseil, et d'une sœur d'un premier lit d'Armenonville, depuis garde-des-sceaux, qui avait plus de vingt ans plus que lui, et qui se remaria à Pelletier, depuis ministre d'état et contrôleur général des finances, ce qui fit la fortune d'Armenonville.

Cette année le dimanche de Pâques échut au 5 avril. Le mercredi suivant 8, Monseigneur, au sortir du conseil, alla dîner à Meudon en *parvulo*, et y mena madame la duchesse de Bourgogne tête à tête. On a expliqué ailleurs ce que c'était que ces *parvulo*. Les courtisans avaient demandé pour Meudon, où le voyage devait être de huit

jours, jusqu'à celui de Marly annoncé pour le mercredi suivant. Je m'en étais allé dès le lundi saint, pour me trouver à Marly le même jour que le roi. Les Meudon m'embarrassaient étrangement. Depuis cette rare crédulité de Monseigneur qui a été rapportée, et dont madame la duchesse de Bourgogne l'avait dépersuadé, jusqu'à lui en avoir fait honte, je n'avais osé me commettre à Meudon : c'était pour moi un lieu infesté de démons. Madame la Duchesse, délivrée des bienséances de sa première année, y retournait régner, et y menait mesdemoiselles ses filles; d'Antin y gouvernait; mademoiselle de Lislebonne et sa sœur y dominaient à découvert; c'étaient mes ennemis personnels; ils gouvernaient Monseigneur; c'était bien certainement à eux à qui je devais cet inepte et hardi *godant* qu'ils avaient donné à Monseigneur, et qui l'avait mis dans une si grande colère. Capable de prendre à celui-là, et eux capables d'oser l'inventer, et y réussir en plein, à quoi ne pouvais-je point m'attendre! tout ce qui était là à leurs pieds ne songeant qu'à leur plaisir, et ne pouvant espérer que par eux; par conséquent moi ayant tout à en craindre, dès qu'il conviendrait à des ennemis si autorisés de me susciter quelque nouvelle noirceur sur leur terrain; mademoiselle Choin, la vraie tenante, en mesures extrêmes et en tous ménagemens pour eux, fée invisible dont on n'approchait point, et moi bien moins que personne, et qui en étant inconnu ne pouvais rien espérer d'elle, et n'ayant que Dumont pour toute ressource, lequel sans force et sans esprit. Je ne pouvais pas douter qu'ils ne me voulussent perdre après l'échantillon que j'en avais éprouvé; et ce qui les excitait contre moi n'était pas de nature à s'é mousser, beaucoup moins à pouvoir jamais me raccommo-der avec eux. Ce qui s'était passé à l'égard de feu M. le Duc et de madame la duchesse, les choses de rang à l'égard des deux Lorraines et de leur oncle de

Vaudemont; l'affaire de Rome pour d'Antin, et de nouveau sa préteution d'Epernon; les choses de Flandre, ma liaison intime avec ce qu'ils ne songeaient qu'à anéantir, monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne, M. et madame la duchesse d'Orléans, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; la part qu'ils me donnaient au mariage de M. le duc de Berry qui avait comblé leur rage, c'en était trop, et sans aucun contre-poids, pour ne pas me faire regarder cette cour comme hérissée pour moi de dangers et d'abîmes.

Je poussai donc le temps avec l'épaule sur les voyages de Meudon, embarrassé de Monseigneur et du monde, en ne m'y présentant jamais, beaucoup plus en peine d'y hasarder des voyages. Si ce continuel présent me causait ces soucis, combien de réflexions plus fâcheuses me causait la perspective d'un avenir qui s'avancait tous les jours, qui mettrait Monseigneur sur le trône, et qui, à travers le chamaillis de ce qui le gouvernait et le voudrait dominer alors à l'exclusion des autres, porterait très certainement sur le trône avec lui les uns ou les autres de ces mêmes ennemis qui ne respiraient que ma perte, et à qui elle ne coûterait alors que le vouloir! Faute de mieux, je me soutenais de courage. Je me disais qu'on n'éprouvait jamais ni tout le bien ni tout le mal qu'on avait, à ce qu'il semblait, le plus de raison de prévoir. J'espérais ainsi, contre toute espérance, de l'incertitude attachée aux choses de cette vie, et je coulais le temps ainsi à l'égard de l'avenir, mais dans le dernier embarras sur le présent pour Meudon.

J'allai donc rêver et me délasser à mon aise, pendant cette quinzaine de Pâques, loin du monde et de la cour, qui, à celle de Monseigneur près, n'avait pour moi rien que de riant; mais cette épine (et sans remède) m'était cruellement poignante, lorsqu'il plut à Dieu de m'en

délivrer au moment le plus inattendu. Je n'avais à la Ferté que M. de Saint-Louis, vieux brigadier de cavalerie fort estimé du roi, de M. de Turenne et de tout ce qui l'avait vu servir, retiré depuis trente ans dans l'abbatiale de la Trappe, où il menait une vie fort sainte; et un gentilhomme de Normandie qui avait été capitaine dans mon régiment, et qui m'était fort attaché. Je m'étais promené avec eux tout le matin du samedi 11, veille de la Quasimodo, et j'étais entré seul dans mon cabinet un peu avant le dîner, lorsqu'un courrier, que madame de Saint-Simon m'envoya, m'y rendit une lettre d'elle qui m'apprit la maladie de Monseigneur.

CHAPITRE XIII.

Maladie de Monseigneur. — Un pressentiment la lui annonce. — Soins empressés de monseigneur le duc et de madame la duchesse de Bourgogne. — Le roi à Meudon. — Ma situation d'esprit à la Ferté. — Je quitte ma retraite. — Monseigneur semble hors de danger. — Quels contrastes à Meudon. — Conduite de madame la princesse de Conti. — Le père Tellier et la Choin relégués chacun dans leur grenier. — Quels rapports s'établissent entre cette dernière et madame de Maintenon. — Versailles. — Les harengères de Paris viennent féliciter Monseigneur sur sa guérison. — Etrange conversation entre madame la duchesse d'Orléans et moi. — La charité chrétienne aux prises avec les intérêts mondains.

MONSEIGNEUR, allant, comme je l'ai dit, à Meudon le lendemain des fêtes de Pâques, rencontra à Chaville un prêtre qui portait Notre-Seigneur à un malade, et mit

pied à terre pour l'adorer à genoux, avec madame la duchesse de Bourgogne. Il demanda à quel malade on le portait; il apprit que ce malade avait la petite-vérole. Il y en avait partout quantité. Il ne l'avait eue que légère, volante, et étant enfant; il la craignait fort. Il fut frappé, et dit le soir à Boudin, son premier médecin, qu'il ne serait pas surpris s'il l'avait. La journée s'était cependant passée tout-à-fait à l'ordinaire.

Il se leva le lendemain jeudi, 9, pour aller courre le loup; mais, en s'habillant, il lui prit une faiblesse qui le fit tomber dans sa chaise. Boudin le fit remettre au lit. Toute la journée fut effrayante par l'état du pouls. Le roi, qui en fut faiblement averti par Fagon, crut que ce n'était rien, et s'alla promener à Marly après son dîner, où il eut plusieurs fois des nouvelles de Meudon. Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne y dînèrent, et ne voulurent pas quitter Monseigneur d'un moment. La princesse ajouta aux devoirs de belle-fille toutes les grâces qui étaient en elle, et présenta tout de sa main à Monseigneur. Le cœur ne pouvait pas être troublé de ce que l'esprit lui faisait envisager comme possible; mais les soins et l'empressement n'en furent pas moins marqués, sans air d'affectation ni de comédie. Monseigneur le duc de Bourgogne, tout simple, tout saint, tout plein de ses devoirs, les remplit outre mesure; et, quoiqu'il y eût déjà un grand soupçon de petite-vérole, et que ce prince ne l'eût jamais eue, ils ne voulurent pas s'éloigner un moment de Monseigneur, et ne le quittèrent que pour le souper du roi.

A leur récit, le roi envoya le lendemain vendredi, 10, des ordres si précis à Meudon qu'il apprit à son réveil le grand péril où on trouvait Monseigneur. Il avait dit la veille, en revenant de Marly, qu'il irait le lendemain matin à Meudon, pour y demeurer pendant toute la ma-

ladie de Monseigneur, de quelque nature qu'elle pût être; et en effet il s'y en alla au sortir de la messe. En partant, il défendit à ses enfans d'y aller. Il le défendit en général à quiconque n'avait pas eu la petite-vérole, avec une réflexion de bonté, et permit à tous ceux qui l'avaient eue de lui faire leur cour à Meudon, ou de n'y aller pas, suivant le degré de leur peur ou de leur convenance.

Dumont renvoya plusieurs de ceux qui étaient de ce voyage de Meudon, pour y loger la suite du roi qu'il borna à son service le plus étroit, et à ses ministres, excepté le chancelier, qui n'y coucha pas, pour y travailler avec eux. Madame la Duchesse et madame la princesse de Conti, chacune uniquement avec sa dame d'honneur; mademoiselle de Lislebonne, madame d'Espinoy et mademoiselle de Melun, comme si particulièrement attachées à Monseigneur; et mademoiselle de Bouillon, parce qu'elle ne quittait point son père, qui suivit comme grand-chambellan, y avaient devancé le roi, et furent les seules dames qui y demeurèrent, et qui mangèrent les soirs avec le roi, qui dîna seul comme à Marly. Je ne parle point de mademoiselle Choin qui y dîna dès le mercredi, ni de madame de Maintenon, qui vint trouver le roi après dîner avec madame la duchesse de Bourgogne. Le roi ne voulut point qu'elle approchât de l'appartement de Monseigneur et la renvoya assez promptement. C'est où en étaient les choses lorsque madame de Saint-Simon m'envoya le courrier, les médecins souhaitant la petite-vérole, dont on était persuadé, quoiqu'elle ne fût pas encore déclarée.

Je continuerai à parler de moi avec la même vérité dont je traite les autres et les choses, avec toute l'exactitude qui m'est possible. A la situation où j'étais à l'égard de Monseigneur et de son intime cour, on sentira aisément quelle impression je reçus de cette nouvelle. Je com-

pris, par ce qui m'était mandé de l'état de Monseigneur, que la chose en bien ou en mal serait promptement décidée ; je me trouvais fort à mon aise à la Ferté ; je résolus d'y attendre des nouvelles de la journée. Je renvoyai un courrier à madame de Saint-Simon, et je lui en demandai un pour le lendemain. Je passai la journée dans un mouvement vague de flux et de reflux qui gagne et qui perd du terrain, tenant l'homme et le chrétien en garde contre l'homme et le courtisan, avec cette foule de choses et d'objets qui se présentaient à moi dans une conjoncture si critique, qui me faisait entrevoir une délivrance inespérée, subite, sous les plus agréables apparences pour les suites.

Le courrier que j'attendais impatiemment arriva le lendemain, dimanche de Quasimodo, de bonne heure dans l'après-dîner. J'appris par lui que la petite-vérole était déclarée, et allait aussi bien qu'on le pouvait souhaiter ; et je le crus d'autant mieux que la veille, qui était celle du dimanche de Quasimodo, madame de Maintenon, qui à Meudon ne sortait point de sa chambre, et qui y avait madame de Dangeau pour toute compagnie, avec qui elle mangeait, était allée dès le matin à Versailles, y avait dîné chez madame de Quailus où elle avait vu madame la duchesse de Bourgogne, et n'était pas retournée de fort bonne heure à Meudon.

Je crus Monseigneur sauvé, et voulus demeurer chez moi ; néanmoins je crus conseil, comme j'ai fait toute ma vie, et m'en suis toujours bien trouvé. Je donnai ordre à regret pour mon départ le lendemain, qui était celui de la Quasimodo, 13 avril, et je partis en effet de bon matin. Arrivant à la Queue, à quatorze lieues de la Ferté et à six de Versailles, un financier, qui se nommait la Fontaine, et que je connaissais fort pour l'avoir vu toute ma vie à la Ferté chargé de Senonches et des autres

biens de feu M. le Prince de ce voisinage, aborda ma chaise comme je relayais. Il venait de Paris et de Versailles où il avait vu des gens de madame la Duchesse ; il me dit Monseigneur le mieux du monde, et avec des détails qui le faisaient compter hors de danger. J'arrivai à Versailles rempli de cette opinion, qui me fut confirmée par madame de Saint-Simon et tout ce que je vis de gens, en sorte qu'on ne craignait plus que par la nature traîtresse de cette sorte de maladie dans un homme de cinquante ans fort épais.

Le roi tenait son conseil et travaillait le soir avec ses ministres, comme à l'ordinaire. Il voyait Monseigneur les matins et les soirs, et plusieurs fois l'après-dîner, et toujours long-temps dans la ruelle de son lit. Ce lundi que j'arrivai, il avait dîné de bonne heure, et s'était allé promener à Marly, où madame la duchesse de Bourgogne l'alla trouver. Il vit en passant au bord des jardins de Versailles messeigneurs ses petits-fils qui étaient venus l'y attendre, mais qu'il ne laissa pas approcher, et leur cria bonjour. Madame la duchesse de Bourgogne avait eu la petite-vérole, mais il n'y paraissait point.

Le roi ne se plaisait que dans ses maisons et n'aimait point être ailleurs. C'est par ce goût que ses voyages à Meudon étaient rares et courts, et de pure complaisance. Madame de Maintenon s'y trouvait encore plus déplacée. Quoique sa chambre fût partout un sanctuaire où il n'entrait que des femmes de la plus étroite privance, il lui fallait partout une autre retraite entièrement inaccessible, sinon à madame la duchesse de Bourgogne, encore pour des instans, et seule. Ainsi elle avait Saint-Cyr pour Versailles et pour Marly, et à Marly encore ce repos dont j'ai parlé ailleurs ; à Fontainebleau sa maison à la ville. Voyant donc Monseigneur si bien, et conséquemment un long séjour à Meudon, les tapissiers du roi eurent ordre

de meubler Chaville, maison du feu chancelier le Tellier, que Monseigneur avait achetée et mise dans le parc de Meudon; et ce fut à Chaville où madame de Maintenon destina ses retraites pendant la journée.

Le roi avait commandé la revue des gendarmes et des cheveu-légers pour le mercredi, tellement que tout semblait aller à souhait. J'écrivis en arrivant à Versailles à M. de Beauvilliers, à Meudon, pour le prier de dire au roi que j'étais revenu sur la maladie de Monseigneur; et que je serais allé à Meudon si, n'ayant pas eu la petite-vérole, je ne me trouvais dans le cas de la défense. Il s'en acquitta, me manda que mon retour avait été fort à propos, et me réitéra de la part du roi la défense d'aller à Meudon, tant pour moi que pour madame de Saint-Simon qui n'avait point eu non plus la petite-vérole. Cette défense particulière ne m'affligea point du tout. Madame la duchesse de Berry, qui l'avait eue, n'eut point le privilège de voir le roi comme madame la duchesse de Bourgogne; leurs deux époux ne l'avaient point eue. La même raison exclut M. le duc d'Orléans de voir le roi; mais madame la duchesse d'Orléans, qui n'était point dans le même cas, eut la permission de l'aller voir, dont elle usa pourtant fort sobrement. Madame ne le vit point, quoiqu'il n'y eût point pour elle de raisons d'exclusion, qui, excepté les deux fils de France, par juste crainte pour eux, ne s'étendit dans la famille royale que selon le goût du roi.

Meudon, pris en soi, avait aussi ses contrastes. La Choin y était dans son grenier; madame la Duchesse, mademoiselle de Lislebonne et madame d'Espinoy, ne bougeaient de la chambre de Monseigneur, et la recluse n'y entrait que lorsque le roi n'y était pas, et que madame la princesse de Conti, qui était aussi fort assidue, était retirée. Cette princesse sentit bien qu'elle contraindrait

cruellement Monseigneur si elle ne le mettait en liberté là-dessus, et elle le fit de fort bonne grâce. Dès le matin du jour que le roi arriva (et elle y avait déjà couché), elle dit à Monseigneur qu'il y avait long-temps qu'elle n'ignorait pas ce qui était dans Meudon; qu'elle n'avait pu vivre hors de ce château dans l'inquiétude où elle était, mais qu'il n'était pas juste que son amitié fût importune; qu'elle le pria d'en user très librement, de la renvoyer toutes les fois que cela lui conviendrait; et qu'elle aurait soin de n'entrer jamais dans sa chambre sans savoir si elle pourrait le voir sans l'embarrasser. Ce compliment plut infiniment à Monseigneur. La princesse fut en effet fidèle à cette conduite, et docile aux avis de madame la Duchesse et des deux Lorraines pour sortir quand il était à propos, sans air de chagrin ni de contrainte. Elle revenait après quand cela se pouvait, sans la plus légère humeur, en quoi elle mérita de vraies louanges.

C'était mademoiselle Choin dont il était question, qui figurait à Meudon, avec le père Tellier, d'une façon tout-à-fait étrange. Tous deux incognito, relégués chacun dans leur grenier, servis seuls chacun dans leur chambre, vus des seuls indispensables, et sus pourtant de chacun, avec cette différence que la demoiselle voyait Monseigneur nuit et jour sans mettre le pied ailleurs, et que le confesseur allait chez le roi et partout, excepté dans l'appartement de Monseigneur et dans tout ce qui en approchait. Madame d'Espinoy portait et rapportait les complimens entre madame de Maintenon et mademoiselle Choin. Le roi ne la vit point. Il croyait que madame de Maintenon l'avait vue, et il le lui demanda un peu sur le tard. Il sut que non, et il ne l'approuva pas. Là-dessus madame de Maintenon chargea madame d'Espinoy d'en faire ses excuses à mademoiselle Choin, et de lui dire qu'elle espérait qu'elles se verraient, compliment bizarre

d'une chambre à l'autre, sous le même toit. Elles ne se virent jamais depuis.

Versailles présentait une autre scène. Monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne y tenaient ouvertement la cour, et cette cour ressemblait à la première pointe de l'aurore. Toute la cour était là rassemblée, tout Paris y abondait; et comme la discrétion et la précaution ne furent jamais françaises, tout Meudon y venait, et on en croyait les gens sur leur parole de n'être pas entrés chez Monseigneur ce jour-là. Lever et coucher, dîner et souper avec les dames, conversations publiques après les repas, promenades, étaient les heures de faire sa cour, et les appartemens ne pouvaient contenir la foule. Courriers à tous quarts d'heure, qui rappelaient l'attention aux nouvelles de Monseigneur, cours de maladie à souhait, et facilité extrême d'espérance et de confiance; desir et empressement de tous de plaire à la nouvelle cour, majesté et gravité gaie dans le jeune prince et la jeune princesse, accueil obligeant à tous, attention continuelle à parler à chacun, et complaisance dans cette foule, satisfaction réciproque, duc et duchesse de Berry à-peu-près nuls. De cette sorte s'écoulèrent cinq jours, chacun pensant sans cesse aux futurs contingens, tâchant d'avance de s'accommoder à tout évènement.

Le mardi 14 avril, lendemain de mon retour de la Ferté à Versailles, le roi, qui, comme j'ai dit, s'ennuyait à Meudon, donna à l'ordinaire conseil des finances le matin, et contre sa coutume conseil des dépêches l'après-dîner pour en remplir le vide. J'allai voir le chancelier à son retour de ce dernier conseil, et je m'informai beaucoup à lui de l'état de Monseigneur. Il me l'assura bon, et me dit que Fagon lui avait dit ces mêmes mots: « que les choses allaient selon leurs souhaits, et au-delà de leurs espérances ». Le chancelier me parut dans une grande

confiance ; et j'y ajoutai foi d'autant plus aisément qu'il était extrêmement bien avec Monseigneur, et qu'il ne bannissait pas toute crainte, mais sans en avoir d'autre que celle de la nature propre à cette sorte de maladie.

Les harengères de Paris, amies fidèles de Monseigneur, qui s'étaient déjà signalées à cette forte indigestion qui fut prise pour apoplexie, donnèrent ici le second tome de leur zèle. Ce même matin, elles arrivèrent en plusieurs carrosses de louage à Meudon. Monseigneur les voulut voir. Elles se jetèrent au pied de son lit qu'elles baisèrent plusieurs fois ; et ravies d'apprendre de si bonnes nouvelles, elles s'écrièrent dans leur joie qu'elles allaient réjouir tout Paris, et faire chanter le *Te Deum*. Monseigneur, qui n'était pas insensible à ces marques d'amour du peuple, leur dit qu'il n'était pas encore temps ; et après les avoir remerciées, il ordonna qu'on leur fit voir sa maison, qu'on les traitât à dîner, et qu'on les renvoyât avec de l'argent.

Revenant chez moi, de chez le chancelier, par les cours, je vis madame la duchesse d'Orléans se promenant sur la terrasse de l'aile neuve, qui m'appela, et que je ne fis semblant de voir ni d'entendre, parce que la Montauban était avec elle, et je gagnai mon appartement l'esprit fort rempli de ces bonnes nouvelles de Meudon. Ce logement était dans la galerie haute de l'aile neuve, qu'il n'y avait presque qu'à traverser pour être dans l'appartement de M. et madame la duchesse de Berry, qui ce soir-là devaient donner à souper chez eux à M. et à madame la duchesse d'Orléans et à quelques dames, dont madame de Saint-Simon se dispensa sur ce qu'elle avait été un peu incommodée.

Il y avait peu que j'étais dans mon cabinet seul avec Coettenfao, lorsqu'on m'annonça madame la duchesse d'Orléans, qui venait causer en attendant l'heure du souper.

J'allai la recevoir dans l'appartement de madame de Saint-Simon, qui était sortie, et qui revint bientôt après se mettre en tiers avec nous. La princesse et moi étions comme on dit gros de nous voir et de nous entretenir dans cette conjoncture, sur laquelle elle et moi nous pensions si pareillement. Il n'y avait guère qu'une heure qu'elle était revenue de Meudon, où elle avait vu le roi, et il en était alors huit du soir de ce même mardi 14 avril.

Elle me dit la même expression dont Fagon s'était servi, que j'avais apprise du chancelier. Elle me rendit la confiance qui régnait dans Meudon; elle me vanta les soins et la capacité des médecins, qui ne négligeaient pas jusqu'aux plus petits remèdes, qu'ils ont coutume de mépriser le plus; elle nous en exagéra le succès; et, pour en parler franchement et en avouer la honte, elle et moi nous lamentâmes ensemble de voir Monseigneur échapper, à son âge et à sa graisse, d'un mal si dangereux. Elle réfléchissait tristement, mais avec ce sel et ces tons à la Mortemart, qu'après une dépuracion de cette sorte il ne restait plus la moindre pauvre petite espérance aux apoplexies; que celle des indigestions était ruinée sans ressource depuis la peur que Monseigneur en avait prise, et l'empire qu'il avait donné sur sa santé aux médecins; et nous conclûmes plus que langoureusement qu'il fallait désormais compter que ce prince vivrait et régnerait longtemps. De là, des raisonnemens sans fin sur les funestes accompagnemens de son règne, sur la vanité des apparences les mieux fondées d'une vie qui promettait si peu, et qui trouvait son salut et sa durée au sein du péril et de la mort. En un mot, nous nous lâchâmes, non sans quelque scrupule qui interrompait de fois à autre cette rare conversation, mais qu'avec un tour languissamment plaisant elle ramenait toujours à son point. Madame de

Saint-Simon, tout dévotement, enrayait tant qu'elle pouvait ces propos étranges; mais l'enrayure cassait, et entretenait ainsi un combat très singulier entre la liberté dessentimens, humainement pour nous très raisonnables, mais qui ne laissait pas de nous faire sentir qu'ils n'étaient pas selon la religion.

Deux heures s'écoulèrent de la sorte entre nous trois, qui nous parurent courtes, mais que l'heure du souper termina. Madame la duchesse d'Orléans s'en alla chez madame sa fille, et nous passâmes dans ma chambre, où bonne compagnie s'était cependant assemblée qui soupa avec nous.

CHAPITRE XIV.

Rechute de Monseigneur. — Ses derniers momens. — Le roi part pour Marly. — Quel spectacle offre Versailles à la réception de la nouvelle. — Ce qui se passe en moi à ce moment. — Je promène sur chacun mes regards scrutateurs. — Surprenantes larmes de monseigneur le duc d'Orléans. — Affliction de monseigneur le duc et de madame la duchesse de Bourgogne, de M. et de madame la duchesse de Berry. — Caractère particulier de l'affliction de cette dernière. — Madame la duchesse d'Orléans se groupe avec ses affidées. — Bizarre contraste dans cette scène. — Réveil d'un Suisse en brillante compagnie. — La désolation règne à Meudon. — Le roi de retour à Marly.

TANDIS qu'on était si tranquille à Versailles, et même à Meudon, tout y changeait de face. Le roi avait vu Monseigneur plusieurs fois dans la journée, qui était sensible à ces marques d'amitié et de considération. Dans la visite de l'après-dînée, avant le conseil des dépêches,

le roi fut si frappé de l'enflure extraordinaire du visage et de la tête qu'il abrégéa, et qu'il laissa échapper quelques larmes en sortant de la chambre. On le rassura tant qu'on put; et, après le conseil des dépêches, il se promena dans les jardins.

Cependant Monseigneur avait déjà méconnu madame la princesse de Conti, et Boudin en avait été alarmé. Ce prince l'avait toujours été. Les courtisans le voyaient tous les uns après les autres, les plus familiers n'en bougeaient jour et nuit. Il s'informait sans cesse à eux si on avait coutume d'être dans cette maladie dans l'état où il se sentait. Dans les temps où ce qu'on lui disait pour le rassurer lui faisait le plus d'impression, il fondait sur cette députation des espérances de vie et de santé; et en une de ces occasions, il lui échappa d'avouer à madame la princesse de Conti qu'il y avait long-temps qu'il se sentait fort mal sans en avoir voulu rien témoigner, et dans un tel état de faiblesse que, le jeudi-saint dernier, il n'avait pu durant l'office tenir sa semaine-sainte dans ses mains.

Il se trouva plus mal vers quatre heures après midi, pendant le conseil des dépêches, tellement que Boudin proposa à Fagon d'envoyer quérir du conseil, lui représenta qu'eux, médecins de la cour qui ne voyaient jamais aucune maladie de venin, n'en pouvaient avoir d'expérience, et le pressa de mander promptement des médecins de Paris; mais Fagon se mit en colère, ne se paya d'aucunes raisons, s'opiniâtra au refus d'appeler personne, à dire qu'il était inutile de se commettre à des disputes et à des contrariétés, soutint qu'ils feraient aussi bien et mieux que tous les secours qu'ils pourraient faire venir, voulut enfin tenir secret l'état de Monseigneur, quoiqu'il empirât d'heure en heure, et que sur les sept heures du soir quelques valets et quelques courtisans même commençassent à s'en apercevoir. Mais tout en ce genre

tremblait sous Fagon. Il était là, et personne n'osait ouvrir la bouche pour avertir le roi ni madame de Maintenon. Madame la Duchesse et madame la princesse de Conti, dans la même impuissance, cherchaient à se rassurer. Le rare fut qu'on voulut laisser mettre le roi à table pour souper avant d'effrayer par de grands remèdes, et laisser achever son souper sans l'interrompre et sans l'avertir de rien, qui sur la foi de Fagon et le silence public croyait Monseigneur en bon état, quoiqu'il l'eût trouvé enflé et changé dans l'après-dînée, et qu'il en eût été fort peiné.

Pendant que le roi soupait ainsi tranquillement, la tête commença à tourner à ceux qui étaient dans la chambre de Monseigneur. Fagon et les autres entassèrent remèdes sur remèdes sans en attendre l'effet. Le curé, qui tous les soirs avant de se retirer chez lui allait savoir des nouvelles, trouva contre l'ordinaire toutes les portes ouvertes et les valets éperdus. Il entra dans la chambre, où, voyant de quoi il n'était que trop tardivement question, il courut au lit, prit la main de Monseigneur, lui parla de Dieu; et, le voyant plein de connaissance, mais presque hors d'état de parler, il en tira ce qu'il put pour une confession, dont qui que ce soit ne s'était avisé, et lui suggéra des actes de contrition. Le pauvre prince en répéta distinctement quelques mots, confusément les autres, se frappa la poitrine, serra la main au curé, parut pénétré des meilleurs sentimens, et reçut d'un air contrit et desirieux l'absolution du curé.

Cependant le roi sortait de table, et pensa tomber à la renverse lorsque Fagon se présentant à lui lui cria, tout troublé, que tout était perdu. On peut juger quelle terreur saisit tout le monde en ce passage si subit d'une sécurité entière à la plus désespérée extrémité.

Le roi, à peine à lui-même, prit à l'instant le chemin de l'appartement de Monseigneur, et réprima très sèche-

ment l'indiscret empressement de quelques courtisans à le retenir, disant qu'il voulait voir encore son fils, et s'il n'y avait plus de remède. Comme il était près d'entrer dans la chambre, madame la princesse de Conti, qui avait eu le temps d'accourir chez Monseigneur dans ce court intervalle de la sortie de table, se présenta pour l'empêcher d'entrer. Elle le repoussa même des mains, et lui dit qu'il ne fallait plus désormais penser qu'à lui-même. Alors le roi, presque en faiblesse d'un renversement si subit et si entier, se laissa aller sur un canapé qui se trouva à l'entrée de la porte du cabinet par lequel il était entré, qui donnait dans la chambre. Il demandait des nouvelles à tout ce qui en sortait, sans que presque personne osât lui répondre. En descendant chez Monseigneur, car il logeait au-dessus de lui, il avait envoyé chercher le père Tellier, qui venait de se mettre au lit, et fut bientôt habillé et arrivé dans la chambre; mais il n'était plus temps, à ce qu'ont dit depuis tous les domestiques, quoique le jésuite, peut-être pour consoler le roi, lui eût assuré qu'il avait donné une absolution bien fondée. Madame de Maintenon, accourue auprès du roi, et assise sur le même canapé, tâchait de pleurer. Elle essayait d'emmener le roi, dont les carrosses étaient déjà prêts dans la cour, mais il n'y eut pas moyen de l'y faire résoudre que Monseigneur ne fût expiré.

Cette agonie sans connaissance dura près d'une heure depuis que le roi fut dans le cabinet. Madame la Duchesse et madame la princesse de Conti se partageaient entre les soins du mourant et ceux du roi, près duquel elles revenaient souvent, tandis que la faculté confondue, les valets éperdus, le courtisan bourdonnant, se poussaient les uns les autres, et cheminaient sans cesse sans presque changer de lieu. Enfin le moment fatal arriva. Fagon sortit qui le laissa entendre.

Le roi, fort affligé, et très peiné du défaut de confession, maltraita un peu ce premier médecin, puis sortit emmené par madame de Maintenon et par les deux princesses. L'appartement était de plain-pied à la cour; et comme il se présenta pour monter en carrosse, il trouva devant lui la berline de Monseigneur. Il fit signe de la main qu'on lui amenât un autre carrosse, par la peine que lui faisait celui-là. Il n'en fut pas néanmoins tellement occupé que, voyant Pontchartrain, il ne l'appelât pour lui dire d'avertir son père et les autres ministres de se trouver le lendemain matin un peu tard à Marly pour le conseil d'état ordinaire du mercredi. Sans commenter ce sang-froid, je me contenterai de rapporter la surprise extrême de tous les témoins et de tous ceux qui l'apprirent. Pontchartrain répondit que, ne s'agissant que d'affaires courantes, il vaudrait mieux remettre le conseil d'un jour que de l'en importuner. Le roi y consentit. Il monta avec peine en carrosse appuyé des deux côtés, madame de Maintenon tout de suite après qui se mit à côté de lui; madame la Duchesse et madame la princesse de Conti montèrent après elle, et se mirent sur le devant. Une foule d'officiers de Monseigneur se jetèrent à genoux tout du long de la cour, des deux côtés, sur le passage du roi, lui criant avec des hurlemens étranges d'avoir compassion d'eux, qui avaient tout perdu et qui mouraient de faim.

Tandis que Meudon était rempli d'horreur, tout était tranquille à Versailles, sans en avoir le moindre soupçon. Nous avions soupé. La compagnie quelques heures après s'était retirée, et je causais avec madame de Saint-Simon qui achevait de se déshabiller pour se mettre au lit, lorsqu'un ancien valet de chambre, à qui elle avait donné une charge de garçon de la chambre de madame la duchesse de Berry, et qui y servait à table, entra tout effarouché. Il nous dit qu'il fallait qu'il y eût de mau-

vaises nouvelles de Meudon; que monseigneur le duc de Bourgogne venait d'envoyer parler à l'oreille à M. le duc de Berry, à qui les yeux avaient rougi à l'instant; qu'aus-
sitôt il était sorti de table; que, sur un second message
fort prompt, la table où la compagnie était restée s'é-
tait levée avec précipitation, et que tout le monde était
passé dans le cabinet. Un changement si subit rendit ma
surprise extrême. Je courus chez madame la duchesse de
Berry aussitôt; il n'y avait plus personne; ils étaient tous
allés chez madame la duchesse de Bourgogne; j'y poussai
tout de suite.

J'y trouvai tout Versailles rassemblé, ou y arrivant;
toutes les dames en déshabillé, la plupart prêtes à se
mettre au lit, toutes les portes ouvertes, et tout en trou-
ble. J'appris que Monseigneur avait reçu l'extrême-
onction, qu'il était sans connaissance et hors de toute
espérance, et que le roi avait mandé à madame la du-
chesse de Bourgogne qu'il s'en allait à Marly, et de le ve-
nir attendre dans l'avenue entre les deux écuries, pour le
voir en passant.

Ce spectacle attira toute l'attention que j'y pus donner
parmi les divers mouvemens de mon âme, et ce qui tout
à-la-fois se présenta à mon esprit. Les deux princes et
les deux princesses étaient dans le petit cabinet derrière
la ruelle du lit. La toilette pour le coucher était à l'ordi-
naire dans la chambre de madame la duchesse de Bour-
gogne, remplie de toute la cour en confusion. Elle allait
et venait du cabinet dans la chambre, en attendant le
moment d'aller au passage du roi; et son maintien, tou-
jours avec ses mêmes grâces, était un maintien de
trouble et de compassion que celui de chacun semblait
prendre pour sa douleur. Elle disait ou répondait en
passant devant les uns et les autres quelques mots rares.
Tous les assistans étaient des personnages vraiment ex-

pressifs ; il ne fallait qu'avoir des yeux, sans aucune connaissance de la cour, pour distinguer les intérêts peints sur les visages, ou le néant de ceux qui n'étaient de rien : ceux-ci tranquilles à eux-mêmes, les autres pénétrés de douleur ou de gravité et d'attention sur eux-mêmes, pour cacher leur élargissement et leur joie.

Mon premier mouvement fut de m'informer à plus d'une fois, de ne croire qu'à peine au spectacle et aux paroles ; ensuite de craindre trop peu de cause pour tant d'alarme, enfin de retour sur moi-même par la considération de la misère commune à tous les hommes, et que moi-même je me trouverais un jour aux portes de la mort. La joie néanmoins perceait à travers les réflexions momentanées de religion et d'humanité par lesquelles j'essayais de me rappeler. Ma délivrance particulière me semblait si grande et si inespérée qu'il me semblait, avec une évidence encore plus parfaite que la vérité, que l'état gagnait tout en une telle perte. Parmi ces pensées, je sentais malgré moi un reste de crainte que le malade en réchappât, et j'en avais une extrême honte.

Enfoncé de la sorte en moi-même, je ne laissai pas de mander à madame de Saint-Simon qu'il était à propos qu'elle vînt, et de percer de mes regards clandestins chaque visage, chaque maintien, chaque mouvement, d'y délecter ma curiosité, d'y nourrir les idées que je m'étais formées de chaque personnage, qui ne m'ont jamais guère trompé, et de tirer de justes conjectures de la vérité de ces premiers élans dont on est si rarement maître, et qui par là, à qui connaît la carte et les gens, deviennent des inductions sûres des liaisons et des sentimens les moins visibles en tout autre temps rassis.

Je vis arriver madame la duchesse d'Orléans, dont la contenance majestueuse et compassée ne disait rien. Elle entra dans le petit cabinet, d'où bientôt après elle sortit

avec M. le duc d'Orléans, duquel l'activité et l'air turbulent marquaient plus l'émotion du spectacle que de tout autre sentiment. Ils s'en allèrent, et je le remarque exprès, par ce qui bientôt après arriva en ma présence.

Quelques momens après, je vis de loin, vers la porte du petit cabinet, monseigneur le duc de Bourgogne avec un air fort ému et peiné; mais le coup-d'œil que j'assénaï vivement sur lui ne m'y rendit rien de tendre, et ne me rendit que l'occupation profonde d'un esprit saisi.

Valets et femmes de chambre criaient déjà indiscretement, et leur douleur prouva bien tout ce que cette espèce de gens allait perdre. Vers minuit et demi, on eut des nouvelles du roi; et aussitôt je vis madame la duchesse de Bourgogne sortir du petit cabinet avec monseigneur le duc de Bourgogne, l'air alors plus touché qu'il ne m'avait paru la première fois, et qui rentra aussitôt dans le cabinet. La princesse prit à sa toilette son écharpe et ses coiffes, debout et d'un air délibéré, traversa la chambre, les yeux à peine mouillés, mais trahie par de curieux regards lancés de part et d'autre à la dérobée, et suivie seulement de ses dames gagna son carrosse par le grand escalier.

Comme elle sortait de sa chambre, je pris mon temps pour aller chez madame la duchesse d'Orléans avec qui je grillais d'être. Entrant chez elle, j'appris qu'ils étaient chez Madame. Je poussai jusque-là à travers leurs appartemens. Je trouvai chez elle madame la duchesse d'Orléans qui retournait et qui, d'un air fort sérieux, me dit de revenir avec elle. M. le duc d'Orléans était demeuré. Elle s'assit dans sa chambre, et auprès d'elle la duchesse de Villeroy, la maréchale de Rochefort et cinq ou six dames familières. Je pétillais cependant de tant de compagnie; madame la duchesse d'Orléans, qui n'en était pas moins importunée, prit une bougie et passa derrière

sa chambre. J'allai alors dire un mot à l'oreille à la duchesse de Villeroy; elle et moi pensions de même sur l'évènement présent. Elle me poussa et me dit tout bas de me bien contenir. J'étouffais de silence parmi les plaintes et les surprises narratives de ces dames, lorsque M. le duc d'Orléans parut à la porte du cabinet et m'appela.

Je le suivis dans son arrière-cabinet en bas sur la galerie, lui près de se trouver mal, et moi les jambes tremblantes de tout ce qui se passait sous mes yeux et au-dedans de moi. Nous nous assîmes par hasard vis-à-vis l'un de l'autre; mais quel fut mon étonnement lorsque incontinent après je vis les larmes lui tomber des yeux : « Monsieur »! m'écriai-je en me levant dans l'excès de ma surprise. Il me comprit aussitôt et me répondit d'une voix coupée et pleurant véritablement : « Vous avez raison d'être surpris, et je le suis moi-même; mais le spectacle touche. C'est un bon homme avec qui j'ai passé ma vie; il m'a bien traité et avec amitié tant qu'on l'a laissé faire et qu'il a agi de lui-même. Je sens bien que l'affliction ne peut pas être longue; dans quelques jours je trouverai tous les motifs de me consoler dans l'état où on m'avait mis avec lui; mais présentement le sang, la proximité, l'humanité, tout touche, et les entrailles s'émeuvent ». Je louai ce sentiment et j'avouai mon extrême surprise par la façon dont il était avec Monseigneur. Il se leva, se mit la tête dans un coin, le nez dedans, et pleura amèrement et à sanglots, chose que, si je n'avais vue, je n'eusse jamais crue. Après quelque peu de silence, je l'exhortai à se calmer. Je lui représentai qu'incessamment il faudrait retourner chez madame la duchesse de Bourgogne, et que si on l'y voyait avec des yeux pleureux, il n'y avait personne qui ne s'en moquât comme d'une comédie très déplacée,

à la façon dont toute la cour savait qu'il était avec Monseigneur. Il fit donc ce qu'il put pour arrêter ses larmes, et pour bien essuyer et retaper ses yeux. Il y travaillait encore, lorsqu'il fut averti que madame la duchesse de Bourgogne arrivait, et que madame la duchesse d'Orléans allait retourner chez elle. Il la fut joindre et je les y suivis.

Madame la duchesse de Bourgogne, arrêtée dans l'avenue entre les deux écuries, n'avait attendu le roi que fort peu de temps. Dès qu'il approcha, elle mit pied à terre et alla à sa portière. Madame de Maintenon, qui était de ce même côté, lui cria : « Où allez-vous, madame ? N'approchez pas ; nous sommes pestiférés ». Je n'ai point su quel mouvement fit le roi, qui ne l'embrassa point à cause du mauvais air. La princesse à l'instant regagna son carrosse et s'en revint.

Le beau secret que Fagon avait imposé sur l'état de Monseigneur avait si bien trompé tout le monde, que le duc de Beauvilliers était revenu à Versailles après le conseil de dépêches, et qu'il y coucha contre son ordinaire depuis la maladie de Monseigneur. Comme il se levait fort matin, il se couchait toujours sur les dix heures, et il s'était mis au lit sans se défier de rien. Il n'y fut pas long-temps sans être réveillé par un message de madame la duchesse de Bourgogne, qui l'envoya chercher, et il arriva dans son appartement peu avant son retour du passage du roi. Elle retrouva les deux princes et madame la duchesse de Berry avec le duc de Beauvilliers, dans ce petit cabinet où elle les avait laissés.

Après les premiers embrassemens d'un retour qui signifiait tout, le duc de Beauvilliers, qui les vit étouffant dans ce petit lieu, les fit passer par la chambre dans le salon qui la sépare de la galerie, et depuis quelque temps on avait fermé ce salon d'une porte pour en faire un

grand cabinet. On y ouvrit des fenêtres, et les deux princes, ayant chacun sa princesse à son côté, s'assirent sur un même canapé près des fenêtres, le dos à la galerie ; tout le monde épars, assis et debout, et en confusion dans ce salon, et les dames les plus familières par terre aux pieds ou proche du canapé des princes.

Là, dans la chambre et par tout l'appartement, on lisait apertement sur les visages. Monseigneur n'était plus ; on le savait, on le disait, nulle contrainte ne retenait plus à son égard, et ces premiers momens étaient ceux des premiers mouvemens peints au naturel et pour lors affranchis de toute politique, quoique avec sagesse, par le trouble, l'agitation, la surprise, la foule, le spectacle confus de cette nuit si rassemblée.

Les premières pièces offraient les mugissemens contenus des valets, désespérés de la perte d'une maîtresse si fait exprès pour eux, et pour les consoler d'un autre qu'ils ne prévoyaient qu'avec transissement, et qui par celle-ci devenait la leur propre. Parmi eux s'en remarquaient d'autres des plus éveillés de gens principaux de la cour, qui étaient accourus aux nouvelles, et qui montraient bien à leur air de quelle boutique ils étaient balayeurs.

Plus avant commençait la foule des courtisans de toute espèce. Le plus grand nombre, c'est-à-dire les sots, tiraient des soupirs de leurs talons, et, avec des yeux égarés et secs, louaient Monseigneur, mais toujours de la même louange, c'est-à-dire de bonté, et plaignaient le roi de la perte d'un si bon fils. Les plus fins d'entre eux, ou les plus considérables, s'inquiétaient déjà de la santé du roi ; ils se savaient bon gré de conserver tant de jugement parmi ce trouble, et n'en laissaient pas douter par la fréquence de leurs répétitions. D'autres, vraiment affligés et de cabale frappée, pleuraient amèrement,

ou se contenaient avec un effort aussi aisé à remarquer que les sanglots. Les plus forts de ceux-là, ou les plus politiques, les yeux fichés à terre, et reclus en des coins, méditaient profondément aux suites d'un évènement aussi peu attendu, et bien davantage sur eux-mêmes. Parmi ces diverses sortes d'affligés, point ou peu de propos, de conversation nulle, quelque exclamation parfois échappée à la douleur et parfois répondue par une douleur voisine, un mot en un quart d'heure, des yeux sombres ou hagards, des mouvemens de mains moins rares qu'involontaires, immobilité du reste presque entière; les simples curieux et peu soucieux presque nuls, hors les sots qui avaient en partage le caquet, les questions, le redoublement du désespoir et l'importunité pour les autres. Ceux qui déjà regardaient cet évènement comme favorable avaient beau pousser la gravité jusqu'au maintien chagrin et austère, le tout n'était qu'un voile clair, qui n'empêchait pas de bons yeux de remarquer et de distinguer tous leurs traits. Ceux-ci se tenaient aussi tenaces en place que les plus touchés, en garde contre l'opinion, contre la curiosité, contre leur satisfaction, contre leurs mouvemens; mais leurs yeux suppléaient au peu d'agitation de leur corps. Des changemens de posture, comme des gens peu assis ou mal debout; un certain soin de s'éviter les uns les autres, même de se rencontrer des yeux; les accidens momentanés qui arrivaient à ces rencontres; un je-ne-sais-quoi de plus libre en toute la personne, à travers le soin de se tenir et de se composer; un vif, une sorte d'étincelant autour d'eux les distinguaient malgré qu'ils en eussent.

Les deux princes, et les deux princesses assises à leurs côtés prenant soin d'eux, étaient les plus exposés à la pleine vue. Monseigneur le duc de Bourgogne pleurait d'attendrissement et de bonne foi, avec un air de dou-

ceur, des larmes de nature, de religion, de patience. M. le duc de Berry tout d'aussi bonne foi en versait en abondance, mais des larmes pour ainsi dire sanglantes, tant l'amertume en paraissait grande; et poussait non des sanglots, mais des cris, des hurlemens. Il se taisait parfois, mais de suffocation, puis éclatait, mais avec un tel bruit, et un bruit si fort la trompette forcée du désespoir, que la plupart éclataient aussi à ces redoublemens si douloureux, ou par un aiguillon d'amertume, ou par un aiguillon de bienséance. Cela fut au point qu'il fallut le déshabiller là même, et se précautionner de remèdes et de gens de la faculté. Madame la duchesse de Berry était hors d'elle, on verra bientôt pourquoi. Le désespoir le plus amer était peint avec horreur sur son visage. On y voyait comme écrite une rage de douleur, non d'amitié mais d'intérêt; des intervalles secs mais profonds et farouches, puis un torrent de larmes et de gestes involontaires, et cependant retenus, qui montraient une amertume d'âme extrême, fruit de la méditation profonde qui venait de précéder. Souvent réveillée par les cris de son époux, prompte à le secourir, à le soutenir, à l'embrasser, à lui présenter quelque chose à sentir, on voyait un soin vif pour lui, mais tôt après une chute profonde en elle-même, puis un torrent de larmes qui lui aidaient à suffoquer ses cris. Madame la duchesse de Bourgogne consolait aussi son époux, et y avait moins de peine qu'à acquérir le besoin d'être elle-même consolée, à quoi pourtant, sans rien montrer de faux, on voyait bien qu'elle faisait de son mieux pour s'acquitter d'un devoir pressant de bienséance sentie, mais qui se refuse au plus grand besoin. Le fréquent moucher répondait aux cris du prince son beau-frère. Quelques larmes amenées du spectacle, et souvent entretenues avec soin, fournissaient à l'art du mouchoir pour rougir et grossir les yeux et

barbouiller le visage, et cependant le coup-d'œil fréquemment dérobé se promenait sur l'assistance et sur la contenance de chacun.

Le duc de Beauvilliers, debout auprès d'eux, l'air tranquille et froid, comme à chose non avenue ou à spectacle ordinaire, donnait ses ordres pour le soulagement des princes, pour que peu de gens entrassent, quoique les portes fussent ouvertes à chacun, en un mot pour tout ce qu'il était besoin, sans empressement, sans se méprendre en quoi que ce soit ni aux gens ni aux choses; vous l'auriez cru au petit lever ou au petit couvert servant à l'ordinaire. Ce flegme dura sans la moindre altération, également éloigné d'être aise par religion, et de cacher aussi le peu d'affliction qu'il ressentait, pour conserver toujours la vérité.

Madame, rhabillée en grand habit, arriva hurlante, ne sachant bonnement pourquoi ni l'un ni l'autre, les inonda tous de ses larmes en les embrassant, fit retentir le château d'un renouvellement de cris, et fournit un spectacle bizarre d'une princesse qui se remet en cérémonie, en pleine nuit, pour venir pleurer et crier parmi une foule de femmes en déshabillé de nuit, presque en mascarade.

Madame la duchesse d'Orléans s'était éloignée des princes, et s'était assise le dos à la galerie, vers la cheminée, avec quelques dames. Tout étant fort silencieux autour d'elles, ces dames peu-à-peu se retirèrent d'auprès d'elle, et lui firent grand plaisir. Il n'y resta que la duchesse Sforzze, la duchesse de Villeroy, madame de Castries sa dame d'atour, et madame de Saint-Simon. Ravies de leur liberté, elles s'approchèrent en un tas, tout le long d'un lit de veille à pavillon et le joignant; et comme elles étaient toutes affectées de même à l'égard de l'évènement qui rassemblait là tout le monde, elles se

mirent à en deviser tout bas ensemble dans ce groupe avec liberté.

Dans la galerie et dans ce salon il y avait plusieurs lits de veille, comme dans tout le grand appartement, pour la sûreté, où couchaient des Suisses de l'appartement et des frotteurs, et ils y avaient été mis à l'ordinaire avant les mauvaises nouvelles de Meudon. Au fort de la conversation de ces dames, madame de Castries qui touchait au lit le sentit remuer et en fut fort effrayée, car elle l'était de tout quoique avec beaucoup d'esprit. Un moment après elles virent un gros bras presque nu relever tout-à-coup le pavillon, qui leur montra un bon gros Suisse entre deux draps, demi éveillé et tout ébahi, très long à reconnaître son monde qu'il regardait fixement l'un après l'autre, et qui enfin, ne jugeant pas à propos de se lever en si grande compagnie, se renfonça dans son lit et ferma son pavillon. Le bon homme s'était apparemment couché avant que personne eût rien appris, et avait assez profondément dormi depuis pour ne s'être réveillé qu'alors. Les plus tristes spectacles sont assez souvent sujets aux contrastes les plus ridicules. Celui-ci fit rire quelques dames de là autour, et fit quelque peur à madame la duchesse d'Orléans et à ce qui causait avec elle d'avoir été entendues. Mais réflexion faite, le sommeil et la grossièreté du personnage les rassurèrent.

La duchesse de Villeroy, qui ne faisait presque que les joindre, s'était fourrée un peu auparavant dans le petit cabinet avec la comtesse de Roucy et quelques dames du palais, dont madame de Lévi n'avait osé approcher, pensant trop conformément à la duchesse de Villeroy. Elles y étaient quand j'arrivai.

Je voulais douter encore, quoique tout me montrât ce qui était, mais je ne pus me résoudre à m'abandonner à le croire que le mot ne m'en fût prononcé par quelqu'un à

qui on pût ajouter foi. Le hasard me fit rencontrer M. d'O, à qui je le demandai, et qui me le dit nettement. Cela su, je tâchai de n'en être pas bien aise. Je ne sais pas trop si je réussis bien, mais au moins est-il vrai que ni joie ni douleur n'émuèrent ma curiosité, et qu'en prenant bien garde à conserver toute bienséance, je ne me crus pas engagé par rien au personnage douloureux. Je ne craignais plus les retours du feu de la citadelle de Meudon, ni les cruelles courses de son implacable garnison, et je me contraignis moins qu'avant le passage du roi pour Marly de considérer plus librement toute cette nombreuse compagnie, d'arrêter mes yeux sur les plus touchés et sur ceux qui l'étaient moins avec une affection différente, de suivre les uns et les autres de mes regards et de les en percer tous à la dérobée. Il faut avouer que, pour qui est bien au fait de la carte intime d'une cour, les premiers spectacles d'événemens rares de cette nature, si intéressante à tant de divers égards, sont d'une satisfaction extrême. Chaque visage vous rappelle les soins, les intrigues, les sueurs employés à l'avancement des fortunes, à la formation, à la force des cabales; les adresses à se maintenir et en écarter d'autres, les moyens de toute espèce mis en œuvre pour cela; les liaisons plus ou moins avancées, les éloignemens, les froideurs, les haines, les mauvais offices, les manèges, les avances, les ménagemens, les petitesses, les bassesses de chacun; le déconcertement des uns au milieu de leur chemin, au milieu ou au comble de leurs espérances; la stupeur de ceux qui en jouissaient en plein, le poids donné du même coup à leurs contraires et à la cabale opposée; la vertu de ressort qui pousse dans cet instant leurs menées et leurs concerts à bien, la satisfaction extrême et inespérée de ceux-là (et j'en étais des plus avant), la rage qu'en conçoivent les autres, leur embarras et leur dépit à le cacher. La promptitude des yeux

à voler partout en sondant les âmes, à la faveur de ce premier trouble de surprise et de dérangement subit, la combinaison de tout ce qu'on y remarque, l'étonnement de ne pas trouver ce qu'on avait cru de quelques-uns faute de cœur ou d'assez d'esprit en eux, et plus en d'autres qu'on avait pensé, tout cet amas d'objets vifs et de choses si importantes forme un plaisir à qui le sait prendre qui, tout peu solide qu'il devient, est un des plus grands dont on puisse jouir dans une cour.

Ce fut donc à celui-là que je me livrai tout entier en moi-même, avec d'autant plus d'abandon que, dans une délivrance bien réelle, je me trouvais étroitement lié et embarqué avec les têtes principales qui n'avaient point de larmes à donner à leurs yeux. Je jouissais de leur avantage sans contrepoids, et de leur satisfaction qui augmentait la mienne, qui consolidait mes espérances, qui me les élevait, qui m'assurait un repos, auquel sans cet évènement je voyais si peu d'apparence que je ne cessais point de m'inquiéter d'un triste avenir; et d'autre part, ennemi de liaison, et presque ennemi personnel des principaux personnages que cette perte accablait, je vis, du premier coup-d'œil vivement porté, tout ce qui leur échappait et tout ce qui les accablerait, avec un plaisir qui ne se peut rendre. J'avais si fort imprimé dans ma tête les différentes cabales, leurs subdivisions, leurs replis, leurs divers personnages et leurs degrés, la connaissance de leurs chemins, de leurs ressorts, de leurs divers intérêts, que la méditation de plusieurs jours ne m'avait pas développé et représenté toutes ces choses plus nettement que ce premier aspect de tous ces visages, qui me rappelaient encore ceux que je ne voyais pas, et qui n'étaient pas les moins friands dont on pût repaître.

Je m'arrêtai donc un peu à considérer le spectacle de ces différentes pièces de ce vaste et tumultueux apparte-

ment. Cette sorte de désordre dura bien une heure, où la duchesse du Lude ne parut point, retenue au lit par la goutte. A la fin M. le duc de Beauvilliers s'avisa qu'il était temps de délivrer les deux princes d'un si fâcheux public. Il leur proposa donc que M. et madame la duchesse de Berry se retirassent dans leur appartement ; et le monde, de celui de madame la duchesse de Bourgogne. Cet avis fut aussitôt embrassé. M. le duc de Berry s'achemina donc partie seul et quelquefois appuyé sur son épouse, madame de Saint-Simon avec eux et une poignée de gens. Je les suivis de loin pour ne pas exposer ma curiosité plus long-temps. Ce prince voulait coucher chez lui, mais madame la duchesse de Berry ne le voulut pas quitter; il était suffoqué et elle aussi qu'on fit demeurer auprès d'eux une faculté complète et munie.

Toute leur nuit se passa en larmes et en cris. De fois à autre M. le duc de Berry demandait des nouvelles de Meudon, sans vouloir comprendre la cause de la retraite du roi à Marly. Quelquefois il s'informait s'il n'y avait plus d'espérance, il voulait envoyer aux nouvelles; et ce ne fut qu'assez avant dans la matinée que le funeste rideau fut tiré de devant ses yeux, tant la nature et l'intérêt ont de peine à se persuader des maux extrêmes et sans remèdes. On ne peut rendre l'état où il fut quand il le sentit enfin dans toute son étendue. Celui de madame la duchesse de Berry ne fut guère meilleur, mais qui ne l'empêcha pas de prendre de lui tous les soins possibles.

La nuit de monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne fut plus tranquille; ils se couchèrent assez paisiblement. Madame de Lévi dit tout bas à la princesse que, n'ayant pas lieu d'être affligée, il serait horrible de lui voir jouer la comédie. Elle répondit bien naturellement que, sans comédie, la pitié et le spectacle la tou-

chaient, et la bienséance la contenait, et rien de plus ; et en effet elle se tint dans ces bornes-là avec vérité et avec décence. Ils voulurent que quelques dames du palais passassent la nuit dans leur chambre dans des fauteuils. Le rideau demeura ouvert, et cette chambre devint aussitôt le palais de Morphée. Le prince et la princesse s'endormirent promptement, s'éveillèrent une fois ou deux un instant ; à la vérité ils se levèrent d'assez bonne heure, et assez doucement. Le réservoir d'eau était tari chez eux, les larmes ne revinrent plus depuis que rares et faibles à force d'occasion. Les dames qui avaient veillé et dormi dans cette chambre contèrent à leurs amis ce qui s'y était passé. Personne n'en fut surpris ; et comme il n'y avait plus de Monseigneur, personne aussi n'en fut scandalisé.

Madame de Saint - Simon et moi, au sortir de chez M. et madame la duchesse de Berry, nous fûmes encore deux heures ensemble. La raison plutôt que le besoin nous fit coucher, mais avec si peu de sommeil qu'à sept heures du matin j'étais debout ; mais il faut l'avouer, de telles insomnies sont douces, et de tels réveils savoureux.

L'horreur régnait à Meudon. Dès que le roi en fut parti, tout ce qu'il y avait de gens de la cour le suivirent, et s'entassèrent dans ce qui se trouva de carrosses, et dans ce qu'il en vint aussitôt après. En un instant Meudon se trouva vide. Mademoiselle de Lislebonne et mademoiselle de Melun montèrent chez mademoiselle Choin, qui, recluse dans son grenier, ne faisait que commencer à entrer dans des transes funestes. Elle avait tout ignoré, personne n'avait pris soin de lui apprendre de tristes nouvelles. Elle ne fut instruite de son malheur que par les cris. Ses deux amies la jetèrent dans un carrosse de louage qui se trouva encore là par hasard, y montèrent avec elle, et la menèrent à Paris.

Pontchartrain, avant de partir, monta chez Voysin. Il trouva ses gens difficiles à ouvrir et lui profondément endormi ; il s'était couché sans aucun soupçon sinistre, et fut étrangement surpris à ce réveil. Le comte de Brionne le fut bien davantage. Lui et ses gens s'étaient couchés dans la même confiance, personne ne songea à eux. Lorsqu'en se levant il sentit ce grand silence, il voulut aller aux nouvelles et ne trouva personne, jusqu'à ce que, dans cette surprise, il apprit enfin ce qui était arrivé.

Cette foule de bas officiers de Monseigneur, et bien d'autres, errèrent toute la nuit dans les jardins. Plusieurs courtisans étaient partis épars à pied. La dissipation fut entière et la dispersion générale. Un ou deux valets au plus demeurèrent auprès du corps ; et, ce qui est très digne de louange, la Vallière fut le seul des courtisans qui, ne l'ayant point abandonné pendant sa vie, ne l'abandonna point après sa mort. Il eut peine à trouver quelqu'un pour aller chercher des capucins pour venir prier Dieu auprès du corps. L'infection en devint si prompte et si grande que l'ouverture des fenêtres qui donnaient en portes sur la terrasse ne suffit pas, et que la Vallière, les capucins et ce très peu de bas étage qui était demeuré, passèrent la nuit dehors. Dumont et Casau son neveu, navrés de la plus extrême douleur, y étaient ensevelis dans la capitainerie. Ils perdaient tout après une longue vie toute de petits soins, d'assiduité, de travail, soutenus par les plus flatteuses et les plus raisonnables espérances, et les plus longuement prolongées, qui leur échappaient en un moment. A peine sur le matin Dumont put-il donner quelques ordres. Je plains celui-là avec amitié.

On s'était reposé sur une telle confiance que personne n'avait songé que le roi pût aller à Marly. Aussi n'y

trouva-t-il rien de prêt ; point de clefs des appartemens , à peine quelques bouts de bougie, et même de chandelle. Le roi fut plus d'une heure dans cet état avec madame de Maintenon dans son antichambre à elle, madame la Duchesse, madame la princesse de Conti, mesdames de Dangeau et de Quailus, celle-ci accourue de Versailles auprès de sa tante. Mais ces deux dames ne se tinrent que peu, par-ci par-là, dans cette antichambre par discrétion; ce qui avait suivi et qui arrivait à la file dans le salon en même désarroi et sans savoir où giter. On fut long-temps à tâtons, et toujours sans feu, et toujours les clefs mêlées, égarées par l'égarement des valets. Les plus hardis de ce qui était dans le salon montrèrent peu-à-peu le nez dans l'antichambre, où madame d'Espinoy ne fut pas des dernières; et de l'un à l'autre tout ce qui était venu s'y présenta, poussés de curiosité et de désir de tâcher que leur empressement fût remarqué. Le roi, reculé en un coin, assis entre madame de Maintenon et les deux princesses, pleurait à longues reprises. Enfin la chambre de madame de Maintenon fut ouverte, qui le délivra de cette importunité. Il y entra seul avec elle, et y demeura encore une heure. Il alla ensuite se coucher qu'il était près de quatre heures du matin, et la laissa en liberté de respirer et de se rendre à elle-même. Le roi couché, chacun sut enfin où loger; et Bloin eut ordre de répandre que les gens qui desireraient des logemens à Marly s'adressassent à lui, pour qu'il en rendît compte au roi et qu'il avertît les élus.

CHAPITRE XV.

Quelques détails sur Monseigneur. — Son physique. — Son caractère. — Ce que mademoiselle Choin lui coûtait par année. — Était-il secrètement marié avec elle ? — Quelle était la lecture unique de Monseigneur. — Comment il était avec le roi. — Ses rapports avec madame de Maintenon. — Sa cour intime. — Son opinion sur les rangs. — Désintéressement de mademoiselle Choin. — Attachement de Monseigneur pour la mémoire et la famille du duc de Montausier. — Aventures galantes. — Plaisante anecdote. — La Raisin. — Monseigneur n'aimait point les bâtards. — Quels personnages furent honorés de son affection. — Pour quels autres il réservait son aversion. — Portrait de madame la duchesse de Berry. — Ses vues pour l'avenir. — Affection de Monseigneur pour le roi d'Espagne.

MONSEIGNEUR était plutôt grand que petit, fort gros, mais sans être trop entassé, l'air fort haut et fort noble, sans rien de rude, et il aurait eu le visage fort agréable si M. le prince de Conti, le dernier mort, ne lui avait pas cassé le nez par malheur en jouant étant tous deux enfans. Il était d'un fort beau blond, il avait le visage fort rouge de hâle partout et fort plein, mais sans aucune physionomie; les plus belles jambes du monde, les pieds singulièrement petits et maigres. Il tâtonnait toujours en marchant, et mettait le pied à deux fois; il avait toujours peur de tomber, et il se faisait aider pour peu que le chemin ne fût pas parfaitement droit et uni. Il était fort bien à cheval et y avait grande mine, mais il n'y était pas hardi. Casau courait devant lui à la chasse; s'il le perdait de vue il croyait tout perdu, il n'allait guère qu'au petit galop, et attendait souvent sous un

arbre ce que devenait la chasse, la cherchait lentement et s'en revenait. Il avait fort aimé la table, mais toujours sans indécence. Depuis cette grande indigestion qui fut prise d'abord pour apoplexie, il ne faisait guère qu'un vrai repas, et se contenait fort, quoique grand mangeur comme toute la maison royale. Presque tous ses portraits lui ressemblent bien.

De caractère, il n'en avait aucun; du sens assez, sans aucune sorte d'esprit, comme il parut dans l'affaire du testament du roi d'Espagne; de la hauteur, de la dignité par nature, par prestance, par imitation du roi; de l'opiniâtreté sans mesure, et un tissu de petitessees arrangées qui formaient tout le tissu de sa vie; doux par paresse et par une sorte de stupidité; dur au fond, avec un extérieur de bonté qui ne portait que sur des subalternes et sur des valets, et qui ne s'exprimait que par des questions basses. Il était avec eux d'une familiarité prodigieuse, d'ailleurs insensible à la misère et à la douleur des autres, en cela peut-être plutôt en proie à l'incurie et à l'imitation qu'à un mauvais naturel; silencieux jusqu'à l'incroyable, conséquemment fort secret, jusque-là qu'on a cru qu'il n'avait jamais parlé d'affaires d'état à la Choin, peut-être parce que tous deux n'y entendaient guère. L'épaisseur d'une part, la crainte de l'autre, formaient en ce prince une retenue qui a peu d'exemples; en même temps glorieux à l'excès, ce qui est plaisant à dire d'un dauphin, jaloux du respect, et presque uniquement attentif et sensible à ce qui lui était dû, et partout. Il dit une fois à mademoiselle Choin, sur ce silence dont elle lui parlait, que les paroles de gens comme lui portant un grand poids, et obligeant ainsi à de grandes réparations quand elles n'étaient pas mesurées, il aimait mieux très souvent garder le silence que de parler. C'était aussi plus tôt fait pour sa paresse et sa parfaite incurie; et cette

maxime excellente, mais qu'il outrait, était apparemment une des leçons du roi ou du duc de Montausier qu'il avait le mieux retenue.

Son arrangement était extrême pour ses affaires particulières; il écrivait lui-même toutes ses dépenses prises sur lui. Il savait ce que lui coûtaient les moindres choses quoiqu'il dépensât infiniment en bâtimens, en meubles, en bijoux de toute espèce, en voyages de Meudon, et à l'équipage du loup dont il s'était laissé accroire qu'il aimait la chasse. Il avait fort aimé toute sorte de gros jeu, mais depuis qu'il s'était mis à bâtir il s'était réduit à des jeux médiocres. Du reste avare au-delà de toute bienséance, excepté de très rares occasions qui se bornaient à quelques pensions à des valets, ou à quelques médiocres domestiques; mais assez d'aumônes au curé et aux capucins de Meudon.

Il est inconcevable le peu qu'il donnait à la Choin, si fort sa bien-aimée. Cela ne passait point 400 louis par quartier, en or, quoi qu'ils valussent, faisant pour tout 1,600 louis par an. Il les lui donnait lui-même, de la main à la main, sans y ajouter ni s'y méprendre jamais d'une pistole, et tout au plus une boîte ou deux par an, encore y regardait-il de fort près.

Il faut rendre justice à cette fille et convenir aussi qu'il est difficile d'être plus désintéressée qu'elle l'était, soit qu'elle en connût la nécessité avec ce prince, soit plutôt que cela lui fût naturel, comme il a paru dans tout le tissu de sa vie. C'est encore un problème si elle était mariée. Tout ce qui a été le plus initié intimement dans leur mystère s'est toujours fortement récrié qu'il n'y a jamais eu de mariage. Ce n'a jamais été qu'une grosse camarade brune, qui, avec toute la physionomie d'esprit et aussi le jeu, n'avait l'air que d'une servante, et qui long-temps avant cet événement-ci était devenue extrêmement grasse et encore vieille et

puante. Mais de la voir aux *parvulo* de Meudon, dans un fauteuil devant Monseigneur, en présence de tout ce qui y était admis, madame la duchesse de Bourgogne et madame la duchesse de Berry, qui y fut tôt introduite, chacune sur un tabouret, dire devant Monseigneur et tout cet intérieur : la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Berry et le duc de Berry, en parlant d'eux, répondre souvent sèchement aux deux filles de la maison, les reprendre, trouver à redire à leur ajustement, et quelquefois à leur air et à leur conduite, et le leur dire, on a peine à tout cela à ne pas reconnaître la belle-mère et la parité avec madame de Maintenon. A la vérité, elle ne disait pas *mignonne* en parlant à madame la duchesse de Bourgogne, qui l'appelait *mademoiselle*, et non *ma tante* ; mais aussi c'était toute la différence d'avec madame de Maintenon. D'ailleurs encore, cela n'avait jamais pris de même entre elles. Madame la Duchesse, les deux Lislebonne et tout cet intérieur y étaient un obstacle ; et madame la duchesse de Bourgogne, qui le tentait et qui était timide, se trouvait toujours gênée et en brassière à Meudon, tandis qu'entre le roi et madame de Maintenon elle jouissait de toute aisance et de toute liberté. De voir encore mademoiselle Choin à Meudon, pendant une maladie si périlleuse, visiter Monseigneur plusieurs fois le jour, le roi non-seulement le savoir, mais demander à madame de Maintenon, qui, à Meudon non qu'ailleurs, ne voyait personne, et qui n'entra peut-être pas deux fois chez Monseigneur, lui demander, dis-je, si elle avait vu la Choin, et trouver mauvais qu'elle ne l'eût pas vue, bien loin de la faire sortir du château, comme on le fait toujours en ces occasions, c'est encore une preuve de mariage d'autant plus grande que madame de Maintenon, mariée elle-même, et qui affichait si fort la pruderie et la dévotion, n'avait, ni le roi non plus, aucun intérêt d'exemple et de ménagement.

à garder là-dessus, s'il n'y avait pas de sacrement, et on ne voit point qu'en aucun temps, la présence de mademoiselle Choin ait causé le plus léger embarras. Cet attachement incompréhensible, et si semblable en tout à celui du roi, à la figure près de la personne chérie, est peut-être l'unique endroit où le fils ait ressemblé au père.

Monseigneur, tel pour l'esprit qu'il vient d'être représenté, n'avait pu profiter de l'excellente culture qu'il reçut du duc de Montausier, et de Bossuet et de Fléchier, évêques de Meaux et de Nîmes. Son peu de lumières, s'il en eut jamais, s'éteignit au contraire sous la rigueur d'une éducation dure et austère, qui donna le dernier poids à sa timidité naturelle, et le dernier degré d'aversion pour toute espèce, non pas de travail et d'étude, mais d'amusement d'esprit, en sorte que, de son aveu, depuis qu'il avait été affranchi des maîtres, il n'avait de sa vie lu que l'article de Paris de la Gazette de France, pour y voir les morts et les mariages.

Tout contribua donc en lui, timidité naturelle, dur joug d'éducation, ignorance parfaite et défaut de lumière, à le faire trembler devant le roi, qui, de son côté, n'omit rien pour entretenir et prolonger cette terreur toute sa vie. Toujours roi, presque jamais père avec lui, ou, s'il lui en échappa bien rarement quelques traits, ils ne furent jamais purs et sans mélange de royauté, non pas même dans les momens les plus particuliers et les plus intérieurs. Ces momens même étaient rares tête à tête, et n'étaient que des momens presque toujours en présence des bâtards et des valets intérieurs, sans liberté, sans aisance, toujours en contrainte et en respect, sans jamais oser rien hasarder ni usurper, tandis que tous les jours il voyait faire l'un et l'autre au duc du Maine avec succès, et qu'il voyait madame la duchesse de Bourgogne dans une habitude de tous les temps particuliers, des plus familiers badinages, et des

privautés avec le roi quelquefois les plus outrées. Il en sentait contre eux une secrète jalousie, mais qui ne l'élargissait pas. L'esprit ne lui fournissait rien comme à M. du Maine, fils d'ailleurs de la personne et non de la royauté, et en telle disproportion, qu'elle n'était point en garde. Il n'était plus de l'âge de madame la duchesse de Bourgogne, à qui on passait encore les enfances par habitude et par la grâce qu'elle y mettait. Il ne lui restait donc que la qualité de fils et de successeur, qui était précisément ce qui tenait le roi en garde, et lui sous le joug. Il n'avait donc pas l'ombre seulement de crédit auprès du roi. Il suffisait même que son goût se marquât pour quelqu'un pour que ce quelqu'un en sentît un contre-coup nuisible; et le roi était si jaloux de montrer qu'il ne pouvait rien qu'il n'a rien fait pour aucun de ceux qui se sont attachés à lui faire une cour plus particulière, non pas même pour aucun de ses menins, quoique choisis et nommés par le roi, qui même eût trouvé très mauvais qu'ils n'eussent pas suivi Monseigneur avec grande assiduité. J'en excepte d'Antin, qui a été sans comparaison de personne, et Dangeau qui ne l'a été que de nom, qui tenait au roi d'ailleurs, et dont la femme était dans la parfaite intimité de madame de Maintenon. Les ministres n'osaient s'approcher de Monseigneur, qui aussi ne se commettait comme jamais à leur rien demander. Si quelqu'un d'eux ou des courtisans considérables étaient bien avec lui, comme le chancelier, le Premier, Harcourt, le maréchal d'Huxelles, ils s'en cachaient avec un soin extrême, et Monseigneur s'y prêtait. Si le roi le découvrait, il traitait cela de cabale. On lui devenait suspect et on se perdait. Ce fut la cause de l'éloignement si marqué pour M. de Luxembourg, que ni la privance de sa charge, ni la nécessité de s'en servir à la tête des armées, ni les succès qu'il y eut, ni toutes les flatteries et les bassesses qu'il employa,

ne purent jamais rapprocher ; aussi Monseigneur, pressé de s'intéresser pour quelqu'un, répondait franchement que ce serait le moyen de tout gâter pour lui.

Il lui est quelquefois échappé des monosyllabes de plaintes amères là-dessus, quelquefois après avoir été refusé du roi et toujours avec sécheresse ; et la dernière fois de sa vie qu'il alla à Meudon, d'où il ne revint plus, il y arriva si outré d'un refus de fort peu de chose, qu'il avait demandé pour Casau, qui me l'a conté, qu'il lui protesta qu'il ne lui arriverait jamais plus de s'exposer pour personne, et de dépit le consola par l'espérance d'un temps plus favorable, lorsque la nature l'ordonnerait, qui était pour lui dire comme par prodige. Ainsi, on remarquera en passant que Monsieur et Monseigneur moururent tous deux dans des momens où ils étaient outrés contre le roi.

La part entière que Monseigneur avait à tous les secrets de l'état, depuis bien des années, n'avait jamais eu aucune influence aux affaires, il les savait et c'était tout. Cette sécheresse, peut-être aussi son peu d'intelligence, l'en faisait retirer tant qu'il pouvait. Il était cependant assidu aux conseils d'état ; mais, quoiqu'il eût la même entrée en ceux de finances et de dépêches, il n'y allait presque jamais. Quant au travail particulier du roi, il n'en fut pas question pour lui, et hors de grandes nouvelles, pas un ministre n'allait jamais lui rendre compte de rien ; beaucoup moins les généraux d'armée, ni ceux qui revenaient d'être employés au-dehors.

Ce peu d'onction et de considération, cette dépendance, jusqu'à la mort, de n'oser faire un pas hors de la cour sans le dire au roi, équivalent de permission, y mettait Monseigneur en malaise. Il y remplissait les devoirs de fils et de courtisan avec la régularité la plus exacte, mais toujours la même, sans y rien ajouter, et avec un air plus

respectueux et plus mesuré qu'aucun sujet. Tout cela ensemble lui faisait trouver Meudon et la liberté qu'il y goûtait délicate; et bien qu'il ne tint qu'à lui de s'apercevoir souvent que le roi était peiné de ces fréquentes séparations et par la séparation même, et par celle de la cour, surtout les étés qu'elle n'était pas nombreuse à cause de la guerre, il n'en fit jamais semblant, et ne changea jamais rien en ses voyages, ni pour leur nombre ni pour leur durée. Il était fort peu à Versailles, et rompait souvent par des Meudon de plusieurs jours les Marly quand ils s'allongeaient trop. De tout cela, on peut juger quelle pouvait être la tendresse de cœur; mais le respect, la vénération, l'admiration, l'imitation en tout ce qui était de sa portée étaient visibles, et ne se démentirent jamais, non plus que la crainte, la frayeur, et la conduite.

On a prétendu qu'il avait une appréhension extrême de perdre le roi. Il n'est pas douteux qu'il n'ait montré ce sentiment; mais d'en concilier la vérité avec celles qui viennent d'être rapportées, c'est ce qui ne paraît pas aisé. Toujours est-il certain que, quelques mois avant sa mort, madame la duchesse de Bourgogne l'étant allée voir à Meudon, elle monta dans le sanctuaire de son entresol, suivie de madame de Nogaret, qui par Biron et par elle-même encore en avait la privance, et qu'elles y trouvèrent Monseigneur avec mademoiselle Choin, madame la Duchesse et les deux Lislebonne, fort occupés à une table sur laquelle était un grand livre d'estampes du sacre, et Monseigneur fort appliqué à les considérer, à les expliquer à la compagnie, et recevant avec complaisance les propos qui le regardaient là-dessus, jusqu'à lui dire : « Voilà donc celui qui vous mettra les éperons, cet autre le manteau royal, les pairs qui vous mettront la couronne sur la tête », et ainsi du reste, et que cela dura fort longtemps. Je le sus deux jours après de madame de Nogaret,

qui en fut fort étonnée, et que l'arrivée de madame la duchesse de Bourgogne n'interrompit point cet amusement singulier, qui ne marquait pas une si grande appréhension de perdre le roi et de le devenir lui-même.

Il n'avait jamais pu aimer madame de Maintenon, ni se ployer à obtenir rien par son entremise. Il l'allait voir un moment au retour du peu de campagnes qu'il a faites, ou aux occasions très rares; jamais de particulier; quelquefois il entra chez elle un instant avant le souper, pour y suivre le roi. Elle aussi avait à son égard une conduite fort sèche, et qui lui faisait sentir qu'elle le comptait pour rien. La haine commune des deux sultanes contre Chamillart, et le besoin de tout pour le renverser, les rapprocha comme il a été dit, et fit le miracle d'y faire entrer puissamment Monseigneur; mais il ne l'eût jamais osé sans l'impulsion toute-puissante de la sienne, la sûreté de l'appui de l'autre, et tout ce qui s'en mêla. Aussi ce rapprochement ne fit depuis que se refroidir et s'éloigner peu-à-peu.

Avec mademoiselle Choin, sa vraie confiance était en mademoiselle de Lislebonne, et par l'intime union des deux sœurs, avec madame d'Espinoy. Presque tous les matins, il allait prendre du chocolat chez la première. C'était l'heure des secrets, qui était inaccessible sans réserve, excepté à l'unique madame d'Espinoy. Par elles plus que par soi-même, tenait le reste de considération et de commerce avec madame la princesse de Conti et même l'amitié avec madame la Duchesse, que soutenaient les amusemens qu'il trouvait chez elle. Par là encore, cette préférence du duc de Vendôme sur le prince de Conti, à la mort duquel il fut si indécement insensible. Un tel mérite si reconnu dans un prince du sang, joint à la privance de l'éducation presque commune, et à l'habitude de toute la vie, aurait eu trop de poids sur Monseigneur devenu roi, si l'amitié première s'é-

tait conservée; et les sœurs, qui voulaient gouverner, écartèrent doucement ce prince. Cette même raison fut, comme on l'a dit, le fondement de cette terrible cabale, dont les effets éclatèrent dans la campagne de Lille, et furent soigneusement depuis entretenus dans l'esprit de Monseigneur, naturellement éloigné de la contrainte et de l'austérité des mœurs de monseigneur le duc de Bourgogne, éloignement que la haine de madame la Duchesse pour madame la duchesse de Bourgogne fortifiait pour tous les deux. Par les raisons contraires, il aimait M. le duc de Berry, que cette cabale protégeait pour le diviser d'avec monseigneur et madame la duchesse de Bourgogne, tellement, qu'après toute leur opposition et leur dépit à tous de son mariage, madame la duchesse de Berry ne laissa pas d'être admise aussitôt après au *parvulo*, sans même l'avoir demandé, et y fut fort bien traitée.

Avec tout cet ascendant des deux Lislebonne sur Monseigneur, il est pourtant vrai qu'il n'épousait pas toutes leurs fantaisies, soit par la Choin, qui, tout en les ménageant, les connaissait bien et ne s'y fiait point, comme Bignon me l'avait dit, soit par madame la Duchesse, qui sûrement ne s'y fiait point davantage, et qui n'était rien moins que coiffée de leurs prétentions. Inquiet à cet égard pour le futur, j'employai l'évêque de Laon pour découvrir par la Choin les sentimens de Monseigneur entre les ducs et les princes. Il était frère de Clermont, qui avait été perdu pour elle, lorsque madame la princesse de Conti la chassa, et les deux frères étaient demeurés dans la plus intime liaison avec elle. Je sus par lui qu'il était échappé quelquefois, quoique rarement, des choses à Monseigneur, qui montraient que tout l'empire que ces deux sœurs avaient sur lui n'allait pas à le rendre aussi favorable à leur rang qu'elles eussent voulu, et que mademoiselle Choin l'ayant plus particulièrement

sondé là-dessus , à la prière de l'évêque , il s'était expliqué fort favorablement pour le rang des ducs , et contre les injustices qu'il était persuadé qu'ils avaient souffertes. Il était incapable non-seulement de mensonge mais de déguisement , et la Choin tout aussi peu capable , surtout avec l'évêque , duquel elle ne se cachait pas non plus qu'à Bignon , de ses secrets sentimens sur mademoiselle de Lislebonne et madame d'Espinoy.

Cette réponse de M. de Laon me fit souvenir de celle que Monseigneur fit au roi , qui le trouva , comme je l'ai raconté , dans ses arrière-cabinets , au sortir de cette audience que je lui avais emblée dans son cabinet sur l'affaire de la quête. Le roi ayant parlé à Monseigneur de cette audience avec satisfaction , ce prince à qui j'étais au moins très indifférent , et qu'on n'avait point instruit de notre part , lui dit qu'il savait bien que j'avais raison.

Mademoiselle Choin a prétendu et soutenu depuis sa mort , car pendant la vie de Monseigneur il ne sortait rien d'elle , qu'il avait autant d'opposition au mariage de mademoiselle de Bourbon qu'à celui de Mademoiselle , parce qu'il ne pouvait souffrir le mélange du sang bâtard au sien. Peut-être était-il vrai. Il a toujours montré une aversion constante à tous leurs avantages , et il ne lui est rien échappé de marqué en faveur de mademoiselle de Bourbon pour le mariage de M. le duc de Berry. Mais l'autorité de madame la Duchesse était si entière sur lui , et si solidement appuyée de celle de tout ce qui le gouvernait , et la réunion de toute la cabale était si grande en faveur de mademoiselle de Bourbon , et se montrait si assurée là-dessus , qu'elle l'y eût sans doute amené s'il ne l'était déjà , comme on eut tant de raisons de le croire , opinion qui servit si utilement Mademoiselle. La Choin a même avoué depuis qu'elle-même était contraire à tous les deux par cette raison de bâtardise. De celui de Mademoiselle , cela n'est pas

douteux. On a vu, par ce qui se passa entre Bignon et moi, à quel point elle était éloignée de M. le duc d'Orléans. De l'autre, il se pouvait bien que ces vues de l'avenir lui fissent craindre d'ajouter ce poids d'union et de crédit à madame la Duchesse ; mais ses liaisons présentes avec elle, par ce qu'elle-même en avoua à Bignon, et qu'il me rendit, étaient si nécessaires, si grandes, si intimes, qu'il y a fort à douter qu'elle eût pu éviter d'y être entraînée, et que, éclairée surtout d'aussi près qu'elle l'était par un aussi grand intérêt et de madame la Duchesse, et des deux Lislebonne qui en prenaient pour les leurs autant que madame la Duchesse elle-même, et par d'Antin, tout elles là-dessus, mademoiselle Choin eût osé se laisser apercevoir contraire, et qu'avec un prince aussi faible et aussi puissamment environné, elle eut osé hasarder de lutter contre ce torrent toujours présent, elle si souvent absente.

Il ne faut pas taire un beau trait de cette fille ou femme si singulière. Monseigneur, sur le point d'aller commander l'armée de Flandre la campagne d'après celle de Lille, où pourtant il n'alla pas, fit un testament, et dans ce testament un bien fort considérable à mademoiselle Choin. Il le lui dit, et lui montra une lettre cachetée pour elle qui en faisait mention, pour lui être rendue s'il mésarrivait de lui. Elle fut extrêmement sensible, comme il est aisé de le juger, à une marque d'affection de cette prévoyance, mais elle n'eut point de repos qu'elle ne lui eût fait mettre devant elle le testament et la lettre au feu ; et protesta que si elle avait le malheur de lui survivre, 1,000 écus de rente qu'elle avait amassés seraient encore trop pour elle. Après cela, il est surprenant qu'il ne se soit trouvé aucune disposition dans les papiers de Monseigneur.

Quelque dure qu'ait été son éducation, il avait con-

servé de l'amitié et de la considération pour le célèbre évêque de Meaux, et un vrai respect pour la mémoire du duc de Montausier, tant il est vrai que la vertu se fait honorer des hommes malgré leur goût et leur amour de l'indépendance et de la liberté. Monseigneur n'était pas même insensible au plaisir de la marquer à tout ce qui était de sa famille, et jusqu'aux anciens domestiques qu'il lui avait connus. C'est peut-être une des choses qui a le plus soutenu auprès de lui dans les diverses aventures de la vie d'Antin, dont la femme était fille de la duchesse d'Uzès, fille unique du duc de Montausier, et qu'il aima passionnément. Il le marqua encore à Sainte-Maure qui, embarrassé dans ses affaires sur le point de se marier, reçut une pension de Monseigneur sans l'avoir demandée, avec ces obligeantes paroles, mais qui faisaient tant d'honneur au prince: « qu'il ne manquerait jamais au nom et au neveu de M. de Montausier ». Sainte-Maure se montra digne de cette grâce. Son mariage se rompit, et il ne s'est jamais marié. Il remit la pension qui n'était donnée qu'en faveur du mariage. Monseigneur la reprit; je ne dirai pas qu'il eût mieux fait de la lui laisser.

C'était peut-être le seul homme de qualité qu'il aida de sa poche. Aussi tenait-il à lui par des confidences tandis qu'il eut des maîtresses, que le roi ne lui souffrit guère. En leur place, il eut plutôt des soulagemens passagers et obscurs que des galantries, dont il était peu capable, et que Dumont et Francine, gendre de Lulli, et qui eurent si long-temps ensemble l'Opéra, lui fournirent.

A ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter un échantillon de sa délicatesse. Il avait eu envie d'une de ces créatures fort jolie. A jour pris, elle fut introduite à Versailles dans un premier cabinet avec une autre, vilaine,

pour l'accompagner. Monseigneur, averti qu'elles étaient là, ouvrit la porte, et prenant celle qui se trouva la plus proche, la tira après lui. Elle se défendit, c'était la vilaine qui vit bien qu'il se méprenait ; lui, au contraire, crut qu'elle faisait des façons, la poussa dedans et ferma sa porte ; l'autre cependant riait de la méprise et de l'affront qu'elle s'attendait qu'allait avoir sa compagne d'être renvoyée, et elle appelée. Fort peu après, Dumont entra, qui, fort étonné de la voir là et seule, lui demanda ce qu'elle faisait là, et qu'était devenue son amie. Elle lui conta l'aventure. Voilà Dumont à frapper à la porte, et à crier : « Ce n'est pas celle-là, vous vous méprenez ». Point de réponse. Dumont redouble sans succès. Enfin Monseigneur ouvre la porte et pousse sa créature dehors. Dumont s'y présente avec l'autre, en disant : « Tenez donc, la voilà. — L'affaire est faite, dit Monseigneur, ce sera pour une autre fois », et il referma sa porte. Qui fut honteuse et outrée ? ce fut celle qui avait ri, et plus qu'elle Dumont encore. La laide avait profité de la méprise, mais elle n'osa se moquer d'eux ; la jolie fut si piquée qu'elle le conta à ses amis, tellement qu'en bref toute la cour en sut l'histoire.

La Raisin, fameuse comédienne et fort belle, fut la seule de celles-là qui dura et figura dans son obscurité. On la ménageait, et le maréchal de Noailles, à son âge et avec sa dévotion, n'était pas honteux de l'aller voir, et de lui fournir, à Fontainebleau, de sa table tout ce qu'il y avait de meilleur. Il n'eut d'enfans de toutes ces sortes de créatures qu'une seule fille de celle-ci, assez médiocrement entretenue, à Chaillot, chez les Augustines. Cette fille fut mariée depuis sa mort par madame la princesse de Conti, qui en prit soin, à un gentilhomme qui la perdit bientôt après. Cette indigestion qu'on prit pour une apoplexie mit fin à tous ces commerces. A son éloi-

gnement de la bâtardise, il y a apparence qu'il n'eût jamais reconnu aucun de ces sortes d'enfans. Il n'avait jamais pu souffrir M. du Maine, qui l'avait peu ménagé dans les premiers temps, et qui en était bien en peine et en transe dans les derniers. Il traitait le comte de Toulouse avec assez d'amitié, qui avait toute sa vie eu pour lui de grandes attentions à lui plaire et de grands respects.

Ce qui était ou le mieux ou le plus familièrement avec lui parmi les courtisans étaient d'Antin et le comte de Mailly, mari de la dame d'atour, mais mort il y avait long-temps. C'étaient en petit les deux rivaux de faveur, comme en grand M. le prince de Conti et M. de Vendôme. Les ducs de Luxembourg, Villeroy et de Rocheguyon, et ceux-là sur un pied de considération et de quelque confiance; Sainte-Maure, le comte de Roucy, Biron et Albergotti, voilà les distingués et les marqués. De vieux seigneurs, cela l'était moins, et qui le voyaient très peu chez lui. M. de la Rochefoucauld, les maréchaux de Boufflers, de Duras, de Lorge, Cattinat, il les traitait avec plus d'affabilité et de familiarité; feu M. de Luxembourg et Clermont, frère de M. de Laon, c'était l'intimité, j'en ai parlé ailleurs; le maréchal de Choiseuil encore avec considération; sur les fins, le maréchal d'Huxelles, mais qui s'en cachait comme Harcourt, le chancelier et le premier-écuyer, qui l'avait initié auprès de mademoiselle Choin, qui s'en était entêtée et avait persuadé à Monseigneur que c'était le plus capable homme du monde pour tout. Elle avait une chienne dont elle était folle, à qui tous les jours le maréchal d'Huxelles, de la porte Gaillon où il logeait, envoyait des têtes de lapin rôties attendant le petit Saint-Antoine où elle logeait, et où le maréchal allait souvent et était reçu et regardé comme un oracle. Le lendemain de la mort de Monseigneur, l'envoi des têtes de lapin cessa, et oncques depuis

mademoiselle Choin ne le revit ni n'en ouït parler. A la fin, lorsqu'elle fut revenue à elle-même, elle s'en aperçut, elle s'en plaignit même comme d'un homme sur lequel elle avait eu lieu de compter, et qu'elle avait fort avancé dans l'estime et dans la confiance de Monseigneur. Le maréchal d'Huxelles le sut; il n'en fut point embarrassé, et répondit froidement qu'il ne savait ce qu'elle voulait dire, qu'il ne l'avait jamais vue que fort rarement et fort généralement, et que pour Monseigneur à peine en était-il connu. C'était un homme qui courait en cachette, mais plus bassement et plus avidement que personne, à tout ce qui le pouvait conduire, et qui n'aimait pas à se charger de reconnaissance inutile. Néanmoins cela fut su, et ne lui fit pas honneur.

Monseigneur n'eut que deux hommes d'aversion dans toute la cour, et cette aversion ne lui était pas inspirée comme celle de Chamillart et de quelques autres : ces deux hommes étaient le maréchal de Villeroy et M. de Lausun; il était ravi dès qu'il y avait quelque bon conte sur eux. Le maréchal était plus ménagé, mais pas assez pour que lui-même n'en fût pas souvent embarrassé. Pour l'autre, Monseigneur ne s'en pouvait contraindre; et M. de Lausun, au contraire du maréchal, ne s'en embarrassait point. Je n'ai point démêlé où il avait pris cette aversion. Il en avait une fort marquée pour les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, mais c'était l'effet de la cabale aidée de l'entière disparité des mœurs.

A ce qui a été rapporté de l'incompréhensible crédulité de Monseigneur sur ce qui me regarde, et de la facilité avec laquelle madame la duchesse de Bourgogne l'en fit revenir, jusqu'à lui en donner de la honte, on reconnaît aisément de quelle trempe était son esprit et son discernement; aussi ceux qui l'avaient englobé, et qui avaient si beau jeu à l'infatuer de tout ce qu'ils voulaient,

n'eurent-ils aucune peine à le tenir éloigné de monseigneur le duc de Bourgogne, et à l'en éloigner de plus en plus, par le grand intérêt qui a été mis au net plus d'une fois. On peut juger aussi ce qu'eût été le règne d'un tel prince livré en de telles mains. La division entre les deux princes était remarquée de toute la cour. Les mœurs du fils, sa piété, son application à s'instruire, ses talens, son esprit, toutes choses si satisfaisantes pour un père, étaient autant de démérites, parce que c'étaient autant de motifs de craindre qu'il eût part au gouvernement, sous un père qui en eût connu tout le prix. La réputation qui en naissait était un autre sujet de crainte. La façon dont le roi commençait à le traiter en fut un de jalousie, et tout cela fut mis en œuvre de plus en plus. Le jeune prince glissait, avec un respect et une douceur qui auraient ramené tout autre qu'un père qui ne voyait et qui ne sentait que par autrui. Madame la duchesse de Bourgogne partageait les mauvaises grâces de son époux; et si elle usurpait plus de liberté et de familiarité que lui, elle essuyait aussi des sécheresses et des duretés dont la circonspection du jeune prince le garantissait. Il voyait Monseigneur plus en courtisan qu'en fils, sans particulier, sans entretien tête à tête; et on s'apercevait aisément que, le devoir rempli, il ne cherchait pas Monseigneur, et se trouvait mieux partout ailleurs qu'auprès de lui. Madame la Duchesse avait fort augmenté cette séparation, surtout depuis le mariage de M. le duc de Berry; et quoique dès auparavant Monseigneur commençât à traiter moins bien madame la duchesse de Bourgogne, plus durement pendant la campagne de Lille, et surtout après l'expulsion du duc de Vendôme de Marly et de Meudon, les mesures s'étaient moins gardées depuis le mariage. Ce n'était pas que l'adroite princesse ne ramât contre le fil de l'eau avec une application et des grâces

capables de désarmer un ressentiment fondé, et que souvent elle ne réussît à ramener Monseigneur par intervalles; mais les personnes qui l'obsédaient regardaient la fonte de ces glaces comme trop dangereuses pour leurs projets, pour souffrir que la fille de la maison se remît en grâces, tellement que monseigneur le duc de Bourgogne étant privé des secours qu'il avait auparavant de ce côté par elle, tous deux se trouvaient de jour en jour plus éloignés, et moins en état de se rapprocher. Les choses se poussèrent même si loin là-dessus peu avant la mort de Monseigneur, sur une partie acceptée par lui à la ménagerie et qui fut rompue, que madame la duchesse de Bourgogne voulut enfin essayer d'autres moyens que ceux de la patience et de la complaisance qu'elle avait seuls employés jusqu'alors, et qu'elle fit sentir aux deux Lislebonne qu'elle se prendrait à elles des contre-temps qui lui arriveraient de la part de Monseigneur. Toute la cabale trembla de la menace, moins pour l'avenir que pour le temps présent, que la santé du roi promettait encore durable. Ils n'avaient garde de quitter prise, leur avenir si projeté en dépendait; mais la conduite pour le présent leur devenait épineuse par ce petit trait d'impatience et de vigueur. Les deux sœurs recherchèrent une explication qui leur fut refusée. Madame la Duchesse s'alarma pour elle-même, et d'Antin en passa de mauvais quarts d'heure. Monseigneur essaya de raccommo-der ce qui s'était passé par des honnêtetés, qu'on sentit exigées, mais ils tinrent bon sur la partie qui ne s'exécuta point; et après quelque temps de bonace peu naturelle, les choses reprirent leur cours, toutefois avec un peu plus de ménagement, mais qui servit moins à montrer les remèdes qu'à découvrir le danger de plus en plus.

On a vu, à propos des choses de Flandre, que la même cabale qui travaillait avec tant d'ardeur, d'audace et de

suite, à perdre madame la duchesse de Bourgogne auprès de Monseigneur, et à anéantir monseigneur le duc de Bourgogne, ne s'était pas moins appliquée à augmenter l'amitié que la conformité de mœurs et de goût nourrissait en Monseigneur pour M. le duc de Berry, duquel rien n'était à craindre pour les vues de l'avenir; et on a vu depuis que, quelque rage qu'ils eussent tous de son mariage, ils avaient fait bien traiter madame la duchesse de Berry par Monseigneur, jusqu'à la faire admettre tout de suite, et sans qu'elle l'eût demandé, dans ce sanctuaire du *parvulo*. Ils voulaient ainsi ôter le soupçon qu'ils eussent dessein d'éloigner tous les enfans de la maison, et tâcher de diviser les deux frères si unis, et semer entre eux la jalousie. La moitié leur réussit par la voie la plus inattendue, mais le principal leur manqua. Jamais l'union intime des frères ne put recevoir, de part ni d'autre, l'altération la plus légère, quelques machines, même domestiques, qui s'y pussent employer. Mais madame la duchesse de Berry se trouva aussi méchante qu'eux, et aussi pleine de vues. M. le duc d'Orléans appelait souvent madame la duchesse d'Orléans madame Lucifer; et elle en souriait avec complaisance. Il avait raison, elle eût été un prodige d'orgueil si elle n'eût pas eu une fille; mais cette fille la surpassa de beaucoup. Il n'est pas temps ici de faire le portrait de l'une ni de l'autre; je me contenterai sur madame la duchesse de Berry de ce qu'il est nécessaire d'expliquer pour ce dont il s'agit, en deux mots.

C'était un prodige d'esprit, d'orgueil, d'ingratitude et de folie, et c'en fut un aussi de débauche et d'entêtement. A peine fut-elle huit jours mariée qu'elle commença à se développer sur tous ces points, que la fausseté suprême qui était en elle, et dont même elle se piquait comme d'un excellent talent, ne laissa pas d'envelopper un temps, quand l'humeur la laissait libre, mais l'humeur la

dominait souvent. On s'aperçut bientôt de son dépit d'être née d'une mère bâtarde, et d'en avoir été contrainte, quoique avec des ménagemens infinis; de son mépris pour la faiblesse de M. le duc d'Orléans, et de sa confiance en l'empire qu'elle avait pris sur lui; de l'aversion qu'elle avait conçue contre toutes les personnes qui avaient eu part à son mariage, parce qu'elle était indignée de penser qu'elle pût avoir obligation à quelqu'un, et elle eut bientôt après la folie non-seulement de l'avouer, mais de s'en vanter. Ainsi elle ne tarda pas d'agir en conséquence. Et voilà comme on travaille en ce monde la tête dans un sac, et que la prudence et la sagesse humaines sont confondues jusque dans les succès le plus raisonnablement désirés, et qui se trouvent après les plus détestables! Toutes les machines de ce mariage avaient porté sur deux points d'objets principaux: l'un d'empêcher celui de mademoiselle de Bourbon, par tant de raisons et si essentielles qu'on en a vues; l'autre d'assurer cette union si heureuse, si desirable, si bien cimentée, entre les deux frères et madame la duchesse de Bourgogne, qui faisait le bonheur solide et la grandeur de l'état, la paix et la félicité de la famille royale, la joie et la tranquillité de la cour, et qui mettait, autant qu'il était possible, un frein à tout ce qu'on avait à craindre du règne de Monseigneur. Il se trouve, par ce qui a été remarqué de mademoiselle Choin, que peut-être le mariage de mademoiselle de Bourbon ne se serait point fait, et qu'on lui substitua une furie qui ne songea qu'à perdre tout ce qui l'avait établie, à brouiller les frères, à perdre sa bienfaitrice parce qu'elle l'était, à se livrer à ses ennemis parce qu'ils étaient ceux de monseigneur et de madame la duchesse de Bourgogne, et à se promettre de gouverner Monseigneur dauphin et roi par des personnes outrées contre son mariage, pleines de haine contre M. et madame la duchesse

d'Orléans, qui ont attenté et attentaient sans cesse à l'anéantissement de monseigneur et de madame la duchesse de Bourgogne, dans le but de gouverner seuls Monseigneur et l'état quand il en serait devenu le maître, et qui n'étaient pas sûrement pour abandonner à madame la duchesse de Berry le fruit de leurs sueurs et de leurs travaux si longs et si suivis, et de tant de ce qui se peut appeler crimes, pour arriver au timon et gouverner sans concurrence. Tel fut pourtant le sage, le facile, l'honnête projet que madame la duchesse de Berry se mit dans la tête après qu'elle fut mariée.

On a vu que, pendant tout le cours des menées de son mariage, M. le duc d'Orléans ne lui en avait rien caché. Elle connut ainsi le tableau intérieur de la cour, la cabale qui gouvernait Monseigneur, et la triste situation de monseigneur et de madame la duchesse de Bourgogne avec lui. La différence si marquée de celle de M. le duc de Berry qu'elle aperçut dès qu'elle fut mariée, et incontinent après de la sienne même, les caresses de toute la cabale, les agrémens qu'elle éprouvait aux *parvulo* où elle était témoin de l'embarras, des sécheresses et des duretés qu'y essayait madame la duchesse de Bourgogne, la persuadèrent du beau dessein qu'elle se mit dans l'esprit, et d'y travailler sans perdre un moment.

A ce qui vient d'être dit, on peut juger qu'elle n'était ni douce ni docile aux premiers avis que madame la duchesse d'Orléans lui voulut donner; elle se rebéqua avec aigreur; et, sûre de faire de M. le duc d'Orléans ce qu'elle voudrait, elle ne balançait pas de faire l'étrangère et la fille de France avec madame sa mère. La brouillerie ne tarda pas, et ne fit qu'augmenter sans cesse. Elle en usa d'une autre façon, mais pour le fond de même, avec madame la duchesse de Bourgogne, qui avait compté la conduire et en faire comme de sa fille, et qui sagement re-

tira promptement ses troupes et ne voulut plus s'en mêler pour éviter noise, et dans la crainte qu'elle ne lui fit des affaires avec M. le duc de Berry qu'elle avait toujours aimé et traité comme son frère, lequel y avait répondu par toute la confiance la plus entière et le respect le plus véritable. Cette crainte ne fut que trop bien fondée, quoique toute occasion en fût évitée.

Le projet de madame la duchesse de Berry demandait la discorde entre les deux frères. Pour y parvenir il fallait commencer par la mettre entre le beau-frère et la belle-sœur. Cela fut extrêmement difficile. Tout s'y opposait en M. le duc de Berry : raison, amitié, complaisance, habitude, amusemens, plaisirs, conseils et appui auprès du roi et de madame de Maintenon, intimité avec monseigneur le duc de Bourgogne. Mais M. le duc de Berry avait de la droiture, de la bonté, de la vérité; il nese doutait seulement pas ni de fausseté ni d'artifice; il avait peu d'esprit, et au milieu de tout, peu d'usage du monde; enfin il était amoureux fou de madame la duchesse de Berry, et en admiration perpétuelle de son esprit et de son bien-dire. Elle réussit donc peu-à-peu à l'éloigner de madame la duchesse de Bourgogne, et cela mit le comble entre elles. C'étaient là des sacrifices bien agréables à la cabale à qui elle voulait plaire, et à qui elle se dévoua. C'est où elle en était lorsque Monseigneur mourut; et c'est ce qui la jeta dans cette rage de douleur que personne de ce qui n'était pas instruit ne pouvait pas comprendre. Tout-à-coup elle vit ses projets en fumée, elle réduite sous une princesse qu'elle avait payée de l'ingratitude la plus noire, la plus suivie, la plus gratuite, qui faisait les délices du roi et de madame de Maintenon, et qui sans contre-poids allait régner d'avance en attendant l'effet. Elle ne voyait plus d'égalité entre les frères par la disproportion du rang de dauphin. Cette cabale à qui elle avait

sacrifié son âme était perdue pour l'avenir, et pour le présent lui devenait plus qu'inutile ; sans secours de la part d'une mère offensée, ni du côté d'un père faible et léger, mal raffermi auprès du roi, et foncièrement mal avec madame de Maintenon ; réduite à dépendre du Dauphin et de la Dauphine, et pour le grand et pour l'agréable ; et pour l'utile et pour le futile, et à n'avoir de considération et de consistance qu'autant qu'ils lui en voudraient bien communiquer ; et nulle ressource auprès d'eux que M. le duc de Berry qu'elle avait comme brouillé avec celle qui influait d'une manière si principale sur le roi, sur madame de Maintenon, et sur monseigneur le duc de Bourgogne, dans tout ce qui n'était point affaires. Elle sentait encore que M. le duc de Berry serait très aisément distingué d'elle, et de plus elle se pouvait dire bien des choses qui la mettaient en de grands dangers à son égard, pour peu qu'on fût tenté de lui rendre quelque change, ce qui était très possible et le serait très impunément ; voilà aussi pourquoi elle lui marqua tant de soins et tant de tendresse, et qu'au milieu de son désespoir elle sut mettre à profit à son égard leur commune douleur. Celle de M. le duc de Berry fut toute d'amitié, de tendresse, de reconnaissance de celle qu'il avait toujours éprouvée de Monseigneur, peut-être de sa situation présente avec madame la duchesse de Bourgogne, et d'avoir assez pris de madame la duchesse de Berry pour sentir toute la différence de fils à frère de dauphin, et de roi dans la suite, le vide de Meudon et des parties avec Monseigneur aux plaisirs et à l'amusement de sa vie.

Le roi d'Espagne subsistait dans le cœur de Monseigneur par le sentiment ordinaire d'aimer davantage ceux pour qui on a grandement fait, et dont on n'est pas à portée d'éprouver l'ingratitude ou la reconnaissance. La cabale qui n'avait rien à craindre de si loin, et de plus

liée, comme on l'a vu, avec la princesse des Ursins au point où elle l'était, entretenait avec soin l'amitié de Monseigneur pour ce prince, et lui ôtait tout soupçon, en la fomentant pour deux de ses fils, d'aucun mauvais dessein par leur conduite à l'égard de l'aîné, dont Monseigneur ne voyait que ce qui se passait auprès de lui là-dessus.

De ce long et curieux détail il résulte que Monseigneur était sans vice ni vertu, sans lumières ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très paresseux, sans imagination ni production, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui qu'il communiquait aux autres, et pour être une boule roulante au hasard par l'impulsion d'autrui, opiniâtre et petit en tout à l'excès, avec une incroyable facilité à se prévenir et à tout croire, qu'on a vue, livré aux plus pernicieuses mains, incapable d'en sortir ni de s'en apercevoir, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres, et que, sans avoir aucune volonté de mal faire, il eût été un roi pernicieux.

CHAPITRE XVI.

Obsèques de Monseigneur. — Sentimens de madame de Maintenon à l'égard de Monseigneur et de M. le duc et madame la duchesse de Berry. — Quel genre de douleur éprouve le roi. — Ses ordres à la mort de Monseigneur. — Ses occupations pendant les premiers jours qui suivirent. — Conduite de mademoiselle Choin. — Dumont bien traité, et avec justice. — La princesse d'Angleterre cède à madame la Dauphine en lieu tiers. — Deuil drapé de Monseigneur.

LE pourpre, mêlé à la petite-vérole dont Monseigneur mourut et la prompt infection qui en fut la suite, firent

juger également inutile et dangereuse l'ouverture de son corps. Il fut enseveli, les uns ont dit par des sœurs-grises, les autres par des frotteurs du château, d'autres par les plombiers même qui apportèrent le cercueil. On jeta dessus un vieux poêle de la paroisse; et, sans aucun accompagnement que des mêmes qui y étaient restés, c'est-à-dire du seul la Vallière, de quelques subalternes, et des capucins de Meudon qui se relevèrent à prier Dieu auprès du corps, sans tenture, ni luminaire que quelques cierges.

Il était mort vers minuit du mardi au mercredi; le jeudi il fut porté à Saint-Denis dans un carrosse du roi, qui n'avait rien de deuil, et dont on ôta la glace de devant pour laisser passer le bout du cercueil. Le curé de Meudon et le chapelain en quartier chez Monseigneur y montèrent. Un autre carrosse du roi suivit aussi sans aucun deuil, au derrière duquel montèrent le duc de la Trémoille, premier gentilhomme de la chambre, point en année, et M. de Metz, premier aumônier; sur le devant, Dreux, grand-maître des cérémonies, et l'abbé de Brancas, aumônier de quartier chez Monseigneur, depuis évêque de Lisieux, et frère du maréchal de Brancas, des gardes-du-corps, des valets de pied et vingt-quatre pages du roi portant des flambeaux. Ce très simple convoi partit de Meudon sur les six ou sept heures du soir, passa sur le pont de Sèvres, traversa le bois de Boulogne, et par la plaine de Saint-Ouen gagna Saint-Denis, où tout de suite le corps fut descendu dans le caveau royal, sans aucune sorte de cérémonie.

Telle fut la fin d'un prince qui passa près de cinquante ans à faire des plans aux autres, tandis que sur les bords du trône il mena toujours une vie privée, pour ne pas dire obscure, jusque-là qu'il ne s'y trouve rien de marqué que la propriété de Meudon, et ce qu'il y a fait d'embel-

lissemens. Chasseur sans plaisir, presque voluptueux mais sans goût, gros joueur autrefois pour gagner, mais depuis qu'il bâtissait sifflant dans un coin du salon de Marly, et frappant des doigts sur sa tabatière, ouvrant de grands yeux sur les uns et sur les autres sans presque regarder, sans conversation, sans amusement, je dirai volontiers sans sentiment et sans pensée, et toutefois, par la grandeur de son être, le point aboutissant, l'âme, la vie de la cabale la plus étrange, la plus terrible, la plus profonde, la plus unie, nonobstant ses subdivisions, qui ait existé depuis la paix des Pyrénées qui a scellé la dernière fin des troubles nés de la minorité du roi. Je me suis un peu longuement arrêté sur ce prince presque indéfinissable, parce qu'on ne le peut faire connaître que par des détails. On serait infini à les rapporter tous. Cette matière d'ailleurs est assez curieuse pour permettre de s'étendre sur un dauphin si peu connu, qui n'a jamais été rien ni de rien en une si longue vie et si vaine attente de la couronne, et sur qui enfin la corde a cassé de tant d'espérances, de craintes et de projets.

Après ce qui a été éparsement expliqué sur Monseigneur, on a vu par avance quelle sorte de sensation fit sur les personnes royales et sur les personnages, sur la cour et sur le public, la perte d'un prince dont tout le mérite était dans sa naissance, et tout le poids dans son corps. Je n'ai jamais su ce qui lui avait captivé les halles et le bas peuple de Paris, si ce n'est cette gratuite réputation de bonté que j'ai touchée.

Si madame de Maintenon se sentit délivrée par la mort de Monsieur, elle se le trouva bien plus par celle de Monseigneur, dont toute la cour intérieure lui fut toujours très suspecte. Jamais ils n'eurent l'un pour l'autre que beaucoup d'éloignement réciproque, lui en presse avec elle, elle en mesure avec lui, et en attention continuelle

à l'observer et à s'instruire de ses plus secrètes pensées, ou pour mieux dire de celles qui lui étaient inspirées, en quoi madame d'Espinoy lui servait d'espion, comme il parut dans la suite et comme j'en ai touché ailleurs un étrange trait d'original, et peut-être d'espion double à tous les deux. Fort rapprochée de monseigneur le duc de Bourgogne personnellement, depuis la campagne de Lille, et devenue en effet à l'égard de madame la duchesse de Bourgogne, et elle au sien, comme une bonne et tendre mère, et la meilleure et la plus reconnaissante fille et la plus attachée, elle regardait leur rehaussement comme la sûreté de sa grandeur, et comme le calme et le rempart de sa vie et de sa fortune, quelque évènement qui pût arriver.

Pour le roi, jamais homme si tendre aux larmes, si difficile à s'affliger, ni si promptement rétabli en sa situation parfaitement naturelle. Il devait être bien touché de la perte d'un fils qui, à cinquante ans, n'en avait jamais eu six à son égard. Fatigué d'une si triste nuit, il demeura fort tard au lit. Madame la duchesse de Bourgogne, arrivée de Versailles, attendait son réveil chez madame de Maintenon, et toutes deux l'allèrent voir dans son lit dès qu'il fut éveillé. Il se leva ensuite à son ordinaire. Dès qu'il fut dans son cabinet, il prit le duc de Beauvilliers et le chancelier dans une fenêtre, y versa encore quelques larmes, et convint avec eux que le nom, le rang, et les honneurs de dauphin devaient dès ce moment passer à monseigneur et à madame la duchesse de Bourgogne, que désormais je ne nommerai plus autrement. Il décida ensuite ce qui regardait le corps de Monseigneur, en la manière qui a été racontée, reçut sa cassette et ses clefs que Dumont lui apporta, régla ce qui concernait le petit nombre des domestiques personnels du feu prince, commit le chancelier au partage de la

légère succession entre les trois princes ses petits-fils, et descendit après jusqu'à la réduction de l'équipage du loup au pied de son premier établissement. Il remit au dimanche suivant l'admission dans Marly de ce qui avait accoutumé de l'y suivre, et des autres qu'il choisirait sur la liste des demandeurs. Il ne voulut jusque-là que qui que ce soit y entrât, excepté ceux qui y étaient arrivés avec lui; et madame la Dauphine eut seule la permission de l'y venir voir très peu accompagnée, et sans y manger ni coucher, pour laisser aérer ce qu'il avait amené, et changer d'habit à ce même monde. En même temps il envoya le duc de Bouillon, grand-chambellan, à Saint-Germain, donner part au roi, à la reine et à la princesse d'Angleterre de la perte qu'il venait de faire. Il se promena dans ses jardins, et madame la Dauphine revint passer une partie du soir avec lui chez madame de Maintenon. Cette princesse s'y trouva tous les soirs les jours suivans, et même à sa promenade. Le jeudi il s'amusa aux listes pour Marly. Il attacha au Dauphin les mêmes menins qu'avait Monseigneur, et permit à d'Antin d'en donner à son fils la place qu'il avait.

Il le chargea d'aller assurer de sa part mademoiselle Choin de sa protection, et de lui porter une pension de 12,000 livres. Elle n'avait ni demandé ni fait nommer son nom. Monseigneur et madame la Dauphine lui envoyèrent faire toutes sortes d'amitiés, et toutes deux lui firent l'honneur de lui écrire. Sa douleur fut de beaucoup moins longue et moins vive qu'on aurait cru. Cela surprit fort, et persuada qu'elle entraînait en bien moins de choses qu'on ne pensait. Sa vie était infiniment gênée. Il lui fallait compter de presque tous les gens qu'elle voyait; jamais elle n'eut d'équipage, cinq ou six domestiques composaient tout son train; elle ne paraissait en aucun lieu public, et si elle allait quelque part, c'était en

cinq ou six maisons au plus de gens de sa liaison, où elle était sûre de n'en point trouver d'autres; toujours le pied à l'étrier, non-seulement pour tous les voyages de Meudon, mais pour tous les dîners sans coucher que Monseigneur y allait faire. Elle allait toujours la veille seule avec une femme de chambre dans un carrosse de louage, le premier venu, tout au soir, pour arriver de nuit la veille que Monseigneur venait, et s'en retournait de même à la nuit, après qu'il était parti. Dans Meudon, elle logeait d'abord dans les entresols de Monseigneur, après dans le grand appartement d'en haut, qu'occupait madame la duchesse de Bourgogne quand le roi faisait des voyages à Meudon. Mais où qu'elle logeât, elle ne sortait jamais de son appartement que le matin de bonne heure pour entendre la messe à la chapelle, et quelquefois sur le minuit l'été pour prendre l'air. Dans les premiers temps, elle n'y voyait que trois ou quatre personnes du secret. Cela s'étendit peu-à-peu assez loin; mais, quoique cela fût devenu le secret de la comédie, la même enfermerie, la même cacherie, la même séparation furent toujours de même. A cette gêne extérieure était jointe celle de l'esprit, et de la conduite par rapport à la famille royale à cette cour intérieure de Monseigneur, dont il a été tant parlé, et par rapport à Monseigneur lui-même, ce qui n'était ni sans épines ni sans ennui. J'en ai ouï parler à de ses amis comme d'une personne d'esprit, sans ambition ni intérêt quelconque, ni desir d'être ni de se mêler, fort décente, mais gaie, naturellement libre, et qui aimait la table et à causer. Une telle contrainte, et de toute la vie, est bien pesante à qui est de ce caractère, et qui ne s'en propose rien; et la rupture de la chaîne apporte assez tôt consolation.

Elle était amie intime, de tout temps, de Lacroix, riche receveur général de Paris, fort honnête homme

et modeste pour un publicain qui a de tels accès. Elle logeait, comme avec lui, dans une portion de maison attenant le petit Saint-Antoine. Elle continua d'y demeurer le reste de sa vie, avec le même domestique qu'elle avait, sans se répandre davantage dans le monde. Il ne tint pas à madame la Dauphine que sa pension ne fût de 20,000 livres. Madame la Duchesse, mademoiselle de Lislebonne, madame d'Espinoy, les intrinsèques de l'entresol de Meudon, les Noailles et quelques autres amis se sont constamment piqués de la voir souvent depuis la mort de Monseigneur jusqu'à la sienne, qui n'arriva que dix ou douze ans après. Elle mena toujours une vie extrêmement unie et fort réservée sur tout le passé. Malgré tout ce qu'elle avait fait essayer à madame la princesse de Conti, qu'on a vu en son lieu, cette princesse avait fait tout ce qu'elle avait pu quelques années après pour se raccommoder avec elle et pour la voir, sans que jamais la Choin y eût voulu entendre, tant l'extrême faveur, et les idées qu'en tous états on s'en forme, enfantent d'étranges effets.

Le gouvernement de Meudon fut en même temps confirmé à Dumont avec une pension qui, avec celles qu'il avait déjà et ses appointemens, allait à plus de 30,000 livres de rente, tristes débris de tant et de si plausibles espérances. Casau eut pour rien la charge de premier maréchal-des-logis de M. le duc de Berry, qui par bonheur pour lui n'était pas encore vendue. Dumont, en honnête homme qu'il était, souffrait impatiemment les glaces de Monseigneur pour monseigneur le duc de Bourgogne, et s'était hasardé plus d'une fois de les rapprocher; ce prince ne l'avait pas oublié. Il ne dédaigna pas de l'en remercier avec les paroles les plus obligeantes, à quoi le duc de Beauvilliers le porta fort; et il y ajouta le présent d'une bague de 2,000 pistoles que Monseigneur portait ordinairement. Il en donna une autre fort belle à

Lacroix, en attendant qu'il fût payé d'avances considérables qu'il avait faites à Monseigneur, dont le Dauphin voulut être le solliciteur.

Ce même jeudi, jour de l'enterrement de Monseigneur, le roi reçut sans cérémonie la visite de la reine d'Angleterre. Elle vint de Versailles, où elle avait été de même voir les enfans de Monseigneur, avec la princesse d'Angleterre, qu'elle fit mettre au salut, qu'elle entendit avec eux, au-dessous de la Dauphine, parce qu'elle n'était héritière que possible et non présomptive comme le Dauphin. Elle demeura dans le carrosse de la reine à Marly, à cause du mauvais air, qui fit rester le roi d'Angleterre à Saint-Germain.

Le vendredi le roi fut tirer dans son parc. Le samedi il tint le conseil de finances, et fit sur les hauteurs de Marly la revue des gendarmes et des cheveu-légers. Il travailla le soir avec Voysin chez madame de Maintenon. Le même jour il fit une décision singulière. Il régla que, encore qu'il ne prît point le deuil, il serait d'un an; et que les princes du sang, les ducs, les princes étrangers, les officiers de sa couronne, et les grands officiers de sa maison draperaient comme ils font lorsqu'il drape lui-même, lesquels, parce qu'il ne prit point le deuil de madame la Dauphine de Bavière, ne drapèrent point alors. J'ai conduit le roi dans sa solitude jusqu'au dimanche que Marly se repeupla à l'ordinaire. Il ne sera pas moins curieux de voir Versailles pendant ces mêmes jours.

CHAPITRE XVII.

Situation de M. le duc et de madame la duchesse de Berry. — Anecdote sur madame la duchesse de Berry.—Quel orage tombe

sur elle. — Elle avoue à madame de Saint-Simon ses étranges projets avortés par la mort de Monseigneur. — Son raccommodement avec madame la Dauphine. — Service de M. le duc et de madame la duchesse de Berry à Monseigneur et à madame la Dauphine. — Singulier avis de madame de Maintenon à madame la Dauphine. — Prétention au sujet de la garde-robe du nouveau Dauphin. — M. de Beauvilliers l'emporte sur M. de la Rochefoucauld. — Soumission et modération de monseigneur le Dauphin. — Il veut être nommé Monsieur et non Monseigneur. — Marly repeuplé. — Plaisantes usurpations. — Les bâtards obtiennent d'être visités en fils de France sur la mort de Monseigneur. — Manteaux et mantes à Marly. — Indécence et confusion parfaites. — Visites à Saint-Germain. — Les ministres étrangers à Versailles. — Monseigneur le Dauphin harangué par les compagnies.

On peut juger qu'on ne dort guère à Versailles cette première nuit. M. et madame la Dauphine ouïrent la messe ensemble de fort bonne heure. J'y arrivai sur la fin, et les suivis chez eux. Leur cour était fort courte, parce qu'on ne s'était pas attendu à cette diligence. La princesse voulait être à Marly au réveil du roi. Leurs yeux étaient secs à merveille, mais très compassés, et leur maintien les montrait moins occupés de la mort de Monseigneur que de leur nouvelle situation. Un sourire, qui leur échappa en se parlant bas et de fort près, acheva de me le déclarer. En gardant scrupuleusement, comme ils firent, toutes sortes de bienséances, il n'était pas possible de le trouver mauvais, ni que cela fût autrement, à tout ce qu'on a vu. Leur premier soin fut de resserrer de plus en plus l'union avec M. le duc de Berry, de le ramener sur l'ancienne confiance et intimité avec madame la Dauphine, et d'essayer, par tout ce qui se peut d'engageant, de faire oublier à madame la duchesse de Berry ses fautes à leur égard, et lui adoucir l'inégalité nouvelle que la mort de Monseigneur mettait entre ses enfans. Dans cet aimable esprit rien ne coûta à M. et à madame la Dauphine,

et dès ce même jour ils allèrent voir M. et madame la duchesse de Berry dans leur lit, dès qu'ils les surent éveillés, ce qui fut de très bonne heure, et l'après-dînée madame la Dauphine y retourna encore. M. le duc de Berry, qui n'avait pu être ébranlé sur l'attachement à monseigneur son frère, fut au milieu de sa douleur extrêmement sensible à ces prévenances d'amitié si promptement marquées et si éloignées de la différence qui allait être entre eux, et il fut surtout comblé des procédés de madame la Dauphine, qu'il sentait avec bon sens, et meilleur cœur encore, qu'il avait depuis un temps cessé de les mériter aussi parfaits.

Madame la duchesse de Berry paya d'esprit, de larmes et de langage. Son cœur de princesse même, si elle en avait un, navré de tout ce qui ne sera point répété ici, et qu'on a développé plus haut, frémissait au fond de lui-même de recevoir des avances de pure générosité. Un courage déplacé qui allait à la violence et que la religion ne retenait pas, ne lui laissait de sentimens que pour la rage. bercée, pour la contenir, qu'il se fallait contraindre surtout pour arriver à un aussi grand mariage, après lequel elle serait affranchie et maîtresse de faire tout ce qui lui plairait, elle avait pris ces documens au pied de la lettre. Entièrement maîtresse de M. le duc d'Orléans et d'un mari dans la première ivresse de sa passion, elle n'eut pas peine à secouer une mère trop sage pour s'exposer à ce qui ne lui était que trop connu. Madame était nulle de tout temps à la cour et dans sa famille, excepté les devoirs extérieurs, point de belle-mère et un beau-père, tant qu'il vécut, nul ou favorable. Une dame d'honneur très affligée de l'être, qui, pour avoir été forcée d'en accepter l'emploi, n'en faisait que ce qu'elle en voulait bien faire, au cérémonial près, et qui avait déclaré bien formellement qu'elle n'en serait pas la gouvernante. L'emploi en

roula donc en entier sur madame la duchesse de Bourgogne, par son amitié pour madame la duchesse d'Orléans, et son intimité avec madame de Maintenon, ravie à son âge de se trouver le chaperon d'une autre; elle compta d'autant mieux d'en faire sa poupée, qu'elle l'avait mise dans la grandeur où elle était.

Elle s'y mécompta bientôt. Mille détails là-dessus, quoique curieux dans leur temps, perdent leur mérite dans d'autres qui s'éloignent, et gâteraient le sérieux de ce qui s'expose ici. Il suffit de dire que l'une, quoique douce et bonne, fut peut-être trop enfant pour tenir une lisière, et que l'autre, rien moins que tout cela, ne put souffrir d'en avoir une quelque lâche et légère qu'elle fût. Le dépit de ne se trouver que de la cour d'une autre, l'impatience des déférences, la contrainte des heures, le poids des obligations, des difficultés, surtout de la reconnaissance, s'accordaient mal avec l'impression de la pleine liberté de son éducation, de ses goûts irréguliers, de ses humeurs dans un naturel tel qu'il a été crayonné et gâté encore par de pernicieuses lectures. L'idée de n'avoir rien à perdre et celle de figurer aux dépens de monseigneur et de madame la duchesse de Bourgogne, en se livrant aux personnages de Meudon, achevèrent de tout perdre et brouillèrent les deux belles-sœurs, jusqu'à ne pouvoir plus se souffrir, à force d'échappées de l'humeur et des traits les plus méchants de madame la duchesse de Berry; ainsi toutes deux regardèrent comme une délivrance de n'avoir plus à dîner ensemble, par la formation qui se fit des deux maisons, et les domestiques du roi un comme grand soulagement de n'avoir plus à servir la nouvelle mariée.

Un trait entre mille en donnera un échantillon. Un nouvel huissier de la chambre du roi servait chez elle un matin que madame la duchesse d'Orléans arriva à la fin de sa toilette pour quelque ajustement. L'huissier, étourdi

et neuf, ouvrit les deux battans de la porte. Madame la duchesse de Berry devint cramoisie et tremblante de colère : elle reçut madame sa mère fort médiocrement. Quand elle fut sortie, elle appela madame de Saint-Simon, lui demanda si elle avait remarqué l'impertinence de l'huissier, et lui dit qu'elle voulait qu'elle l'interdît sur-le-champ. Madame de Saint-Simon convint de la faute, assura qu'elle y donnerait ordre de façon qu'on ne s'y méprendrait plus et que les deux battans ne seraient ouverts que pour les fils et les filles de France, comme c'était la règle, et comme nuls autres ne prétendaient à cet honneur qu'ils n'avaient pas en effet, mais que d'interdire un huissier du roi qui n'était point à elle et qui ne la servait que par prêt, et encore pour avoir fait un trop grand honneur à madame sa mère et pour l'unique fois que cela était arrivé, elle trouverait bon de se contenter de la réprimande qu'elle allait lui en faire. Madame la duchesse de Berry insista, pleura, ragea; madame de Saint-Simon la laissa dire, gronda doucement l'huissier, et lui apprit son cérémonial.

Les maisons faites, la cour, qui trouvait en madame la duchesse de Bourgogne les jeux, les ris, les distinctions, les espérances, ne se partagea point, et laissa fort solitaire madame la duchesse de Berry, où rien de tout cela ne s'offrait, qui s'en prit à madame la duchesse de Bourgogne, et fit si bien qu'elle mit M. le duc de Berry de son côté, et le brouilla avec elle. De l'aveu de madame la duchesse de Bourgogne, rien de si sensible ne lui est jamais arrivé que cet éloignement et cette aigreur sans cause ni raison d'un prince avec qui elle avait toujours vécu dans l'intelligence la plus intime et la plus entière. Quelques contre-temps forts et trop publics, arrivés à madame la duchesse de Berry, dont madame la duchesse de Bourgogne avait doucement abandonné toute

conduite dès avant ce dernier trait, allèrent jusqu'au roi et à madame de Maintenon, qui leur ouvrirent les yeux. Celle-ci, outrée de s'être si lourdement trompée, ne put se taire, et madame la duchesse de Bourgogne, poussée à bout d'être brouillée avec M. le duc de Berry par la seule malignité de madame la duchesse de Berry, après tout ce qu'elle avait d'ailleurs essuyé d'elle, rompit enfin le silence qu'elle avait gardé jusqu'alors. Les choses tendaient à un éclat; mais le roi, qui voulait vivre doucement dans sa famille et s'y faire aimer, espéra que la frayeur corrigerait madame la duchesse de Berry, et voulut se contenter qu'elle sût qu'il n'ignorait rien, et que, pour cette fois, il voulait bien n'en rien témoigner. Ce ménagement persuada madame la duchesse de Berry, où qu'on n'osait lui imposer, ou qu'on ne savait comment s'y prendre. Au lieu de s'arrêter, elle continua avec plus de licence, et se mit au point que les matières combustibles qu'elle s'était préparées s'embrasèrent tout-à-coup et firent un grand éclat à Marly.

J'étais allé faire seul un tour à la Ferté. Madame de Saint-Simon, avertie de l'orage prêt à crever, craignit d'y être enveloppée pour s'être tenue dans le silence. Monseigneur était alors plein de vie et de santé. Elle s'adressa à madame la duchesse de Bourgogne, et, par son avis, elle eut un entretien avec madame de Maintenon, où elle apprit avec surprise qu'elle ignorait peu de choses, et d'avec qui elle sortit fort contente. Elle crut ensuite devoir dire un mot à madame la duchesse de Berry. La princesse, d'autant plus outrée qu'elle ne voyait pas moyen d'échapper, s'en prit à ce qu'elle put, et dans la pensée que madame de Saint-Simon y avait part, elle voulut lui répondre sèchement. Je dis exprès qu'elle voulut, parce que madame de Saint-Simon ne lui en laissa pas le temps. Elle l'interrompit, l'assura d'abord qu'elle

n'avait part ni était entrée en rien, qu'elle n'avait même rien appris que du monde, mais qu'en peine d'elle-même pour s'être toujours tenue dans le silence, elle avait parlé à madame la duchesse de Bourgogne et à madame de Maintenon, puis ajouta qu'elle ignorait peut-être la manière dont elle avait été mise auprès d'elle, combien cela convenait peu à notre naissance, à notre dignité, à nos biens, à notre union; qu'il était bon qu'elle l'apprît une fois pour toutes; que, pour peu qu'elle le desirât, elle se retirerait d'auprès d'elle avec autant de satisfaction qu'elle y était entrée avec répugnance après un grand nombre de refus, dont elle lui cita madame la duchesse de Bourgogne et M. et madame la duchesse d'Orléans pour témoins. Elle lui dit encore, comme il était vrai, que, sa conduite n'étant pas telle qu'elle l'avait espéré, elle avait pris l'occasion d'un éclat fait sans sa participation pour tenter de se retirer; que madame la duchesse de Bourgogne et madame de Maintenon l'avaient conjurée de n'y pas penser; et que, cela s'étant passé depuis vingt-quatre heures, le souvenir leur en était assez présent pour qu'elle pût leur en demander la vérité. M. le duc d'Orléans, qui survint, apaisa la chose le mieux qu'il put.

Madame la duchesse de Berry n'avait point interrompu madame de Saint-Simon, mais elle crevait de dépit de se voir sur le point d'une sévère réprimande, et son orgueil souffrait impatiemment ce qu'elle entendait. Elle répondit néanmoins, avec une honnêteté forcée, qu'elle voulait demeurer persuadée que madame de Saint-Simon n'était entrée en rien puisqu'elle le disait. Madame de Saint-Simon la laissa là-dessus avec M. le duc d'Orléans, outrée de mon absence, dans l'ardeur de quitter malgré eux tous, quelque dignement et flatteusement qu'elle en fût traitée. Elle parla aussi à Madame, avec qui de tout temps elle avait toujours été très bien, et à madame la

duchesse d'Orléans qu'elle voyait sans cesse, après quoi elle attendit ce que deviendrait l'orage.

Il fondit le lendemain. Le roi, avant dîner, manda madame la duchesse de Berry dans son cabinet. La romancine fut longue, et de l'espèce de celles qu'on ne veut pas avoir la peine de recommencer. L'après-dîner il fallut aller chez madame de Maintenon, qui, sans parler si haut, ne parla pas moins ferme. Il est aisé de concevoir quelle impression cela acheva de faire en madame la duchesse de Berry à l'égard de madame la duchesse de Bourgogne, sur qui tout le ressentiment en tomba. Elle ne tarda guère à voir que madame de Saint-Simon n'y avait eu aucune part, et à lui en parler en personne qui le veut et le sait témoigner en réparation du soupçon.

Cet éclat fit une nouvelle publique, qui mit de plus en plus au désespoir la princesse qui l'éprouvait. La solitude augmenta chez elle, les dégoûts lui furent peu ménagés. Elle faisait quelquefois des efforts pour regagner quelque terrain; mais la répugnance qui les accompagnait leur donnait si mauvaise grâce, et ils étaient d'ailleurs si froidement reçus, qu'ils en devenaient de tous les côtés de nouveaux sujets d'éloignement.

Telle était la situation de madame la duchesse de Berry lorsque Monseigneur mourut, et telles les causes du désespoir extrême où cette perte la plongea. Dans l'excès de sa douleur, elle eut la légèreté, pour en parler sobrement, d'avouer à madame de Saint-Simon les desseins qu'elle avait imaginés et sur lesquels elle cheminait, et que j'ai ci-devant expliqués, avec la terrible cabale qui gouvernait Monseigneur. Dans l'étonnement d'entendre de si étranges projets, madame de Saint-Simon tâcha de lui en faire comprendre le peu de fondement, pour ne pas dire l'absurdité, l'horreur et la folie, et de la porter à saisir une conjoncture touchante

pour se rapprocher d'une belle-sœur, bonne, douce, commode à vivre, qui l'avait mariée, et qui, nonobstant tout ce qui s'était passé depuis, était faite de manière, par sa facilité, à revenir si on savait s'y prendre; mais c'était la nécessité même de le faire, et de le bien faire, qui aigrissait le courage de celle qui se sentait également chargée de torts à son égard, et de besoins pour le solide et l'agrément de la vie. Cette force de nécessité, révoltait ce courage altier et l'extrême répugnance à ployer même en apparence. Accoutumée à un rang égal, ce nom et ce rang de Dauphine, qui allait mettre tant de différence entre elles, comblait son désespoir et son éloignement, pour user d'un terme trop doux. Incapable de regarder derrière elle, et d'où elle était partie pour monter où elle se voyait; aussi peu de se faire une raison que ce qui venait d'arriver devait arriver tôt ou tard, beaucoup moins encore que cette supériorité qui la désolait n'était qu'un degré pour monter sur le trône et la voir reine, de qui même elle n'aurait pas l'honneur d'être la première sujette, elle ne pouvait supporter l'état nouveau où elle se trouvait. Après bien des plaintes, des larmes et des élans, pressée par les raisons sans nombre et sans réplique, plus encore par ses besoins qu'elle sentait malgré elle dans toute leur étendue, elle promit à madame de Saint-Simon d'aller le lendemain jeudi chez la nouvelle Dauphine, de lui demander une audience dans son cabinet, et d'y faire tout son possible pour se raccommo-der avec elle.

Ce jeudi était le jour que Monseigneur fut porté à Saint-Denis, et avec lui tous les beaux projets de madame la duchesse de Berry. Elle tint parole et l'exécuta en effet très bien. Son aimable belle-sœur lui en apla- nit tout le chemin, et entra en propos la première. Par ce que toutes deux ont redit séparément de ce tête-à-tête,

madame la Dauphine agit et parla comme si elle-même eût offensé madame la duchesse de Berry, comme si elle lui eût tout dû, comme si elle eût tout attendu d'elle; et madame la duchesse de Berry aussi se surpassa. L'entretien dura plus d'une heure. Elles sortirent du cabinet avec un air naturel de satisfaction réciproque qui réjouit autant les honnêtes gens qu'il déplut à ceux qui n'espèrent qu'en la division et au désordre. M. et madame la duchesse d'Orléans eurent une joie extrême de cette réconciliation, et M. le duc de Berry en fut si content que sa douleur en fut fort adoucie. Il aimait tendrement monseigneur le Dauphin, il aimait encore beaucoup madame la Dauphine, ce lui était une contrainte mortelle de se conduire avec elle comme madame la duchesse de Berry l'exigeait. Il embrassa cette occasion de tout son cœur et en vrai bon homme; et madame la Dauphine les étant venu voir l'après-dînée du même jour que cette réconciliation s'était faite le matin, elle prit M. le duc de Berry en particulier, et ils pleurèrent ensemble de tendresse. Ce qui s'était passé le matin y fut confirmé de sa part avec toute les grâces qui lui étaient si naturelles; mais de celle de madame la duchesse de Berry il se trouva bientôt une pierre d'achoppement: ce fut de présenter le service à monseigneur et à madame la Dauphine.

On s'attendait chez eux que ce devoir ne serait pas différé. La bonne grâce y était même, à la suite d'une réconciliation si prompte, et des visites si peu ménagées et si redoublées de l'aîné au cadet. Néanmoins, lorsque madame de Saint-Simon leur voulut insinuer, ce même jeudi, après que madame la Dauphine fut sortie de chez eux, d'aller le lendemain donner la chemise, l'un à monseigneur le Dauphin, l'autre à madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry s'éleva avec fureur, et pré-

tendit qu'entre frères ce service n'était point dû, que l'exemple de Monsieur, oncle de feu Monseigneur, n'en était pas un pour eux, et s'emporta fort contre ce devoir qu'elle appelait un valetage. M. le duc de Berry, qui savait que cela se devait, et que son cœur portait en tout vers monseigneur et madame la Dauphine, fit tout ce qu'il put pour la ramener par raisons et par caresses. Elle se fâcha contre lui, le maltraita, lui dit qu'elle aurait le dernier mépris pour lui s'il se soumettait à une chose si servile, et de là aux pleurs, aux sanglots, aux hauts cris, de façon que M. le duc de Berry, qui avait compté d'aller le lendemain au lever de monseigneur le Dauphin, ne l'osa de peur de se brouiller avec elle.

Le bruit avec lequel cette dispute s'était passée éveilla la curiosité, qui eut bientôt éventé le fait, parce que madame la duchesse de Berry en était si pleine qu'elle se répandit. Tout aussitôt voilà les dames de madame la Dauphine en l'air comme sur chose qui allait presque à leur déshonneur, et cette affaire devint publique.

M. le duc d'Orléans accourut au secours de M. le duc de Berry, qui n'osait presque rien dire dans cette impétuosité. Tous deux ne mettaient pas le devoir et la règle en doute; tous deux, si aises du raccommodement, sentaient le danger d'une rechute, l'affront certain auquel la princesse s'exposait d'en recevoir du roi l'ordre et la réprimande, et l'effet intérieur et au-dehors que produirait un entêtement si mal fondé, et dans des circonstances pareilles. Tout le lendemain vendredi fut employé à la persuader. Enfin, la peur de l'ordre, de la romancine et de l'affront, arracha d'elle la permission à M. le duc de Berry de dire qu'ils donneraient la chemise et le service, mais à condition de délai pour se résoudre à l'exécution.

Elle le voulait aussi pour M. le duc de Berry, mais ce prince fut si aise d'être affranchi là-dessus qu'il voulut

servir M. le Dauphin le samedi matin. M. le Dauphin et madame la Dauphine n'avaient pas ouvert la bouche là-dessus. Mais ce prince, pour faire une honnêteté à M. son frère, refusa d'en être servi jusqu'à ce qu'ils eussent vu le roi. Ils le virent le dimanche suivant, et le lendemain lundi M. le duc de Berry alla exprès au coucher de M. le Dauphin et lui donna sa chemise, lequel, dans le moment qu'il l'eut reçue, embrassa tendrement M. son frère.

Il fallut encore quelques jours à madame la duchesse de Berry pour se résoudre. A la fin il fallut bien finir. Elle fut à la toilette de madame la Dauphine, à qui elle donna la chemise, et à la fin de la toilette lui présenta la salle. Madame la Dauphine, qui n'avait jamais fait semblant de se douter de rien de ce qui s'était passé là-dessus, ni de prendre garde à un délai si déplacé, reçut ces services avec toutes les grâces imaginables, et toutes les marques d'amitié les plus naturelles. Le desir extrême de la douceur de l'union fit passer madame la Dauphine généreusement sur cette nouvelle frasque, comme si, au lieu de madame la duchesse de Berry, c'eût été elle qui eût eu tout à y gagner ou à y perdre.

J'ai remarqué que madame la Dauphine allait voir le roi tous les jours à Marly. Elle y reçut un avis de madame de Maintenon qui mérita sans doute quelque surprise, d'autant plus que ce fut dès sa seconde visite, c'est-à-dire dès le lendemain de la mort de Monseigneur qu'elle fut voir le roi à son réveil, et le soir encore chez madame de Maintenon : ce fut de se parer avec quelque soin, parce que la négligence de son ajustement déplaisait au roi. La princesse ne croyait pas devoir songer à des ajustemens alors ; et quand elle en aurait eu la pensée, elle aurait cru avec grande raison commettre une grande faute contre la bienséance, et qui lui aurait été d'autant moins pardonnée qu'elle gagnait trop en toutes façons à ce qui

venait d'arriver pour n'être pas en garde là-dessus contre elle-même. Le lendemain donc elle prit plus de soin d'elle; mais cela n'ayant pas encore suffi, elle porta le jour suivant de quoi s'ajuster en cachette chez madame de Maintenon, où elle le quitta de même avant de revenir de Versailles, pour, sans choquer le goût du roi, ne pas blesser le goût du monde, qui aurait été difficilement persuadé qu'il n'entraît que de la complaisance dans une recherche de soi-même si à contre-temps. La comtesse de Mailly, qui trouva cette invention de porter la parure pour la prendre et la quitter chez madame de Maintenon, et madame de Nogaret, qui toutes deux aimaient Monseigneur, me le contèrent et en étaient piquées. On peut juger de là, et par les occupations et les amusemens ordinaires qui reprirent tout aussitôt, comme on l'a vu, leurs places dans les journées du roi, sans qu'il parut en lui aucune contrainte, que si sa douleur avait été amère, elle avait aussi le sort de celles dont la violence fait augurer qu'elles ne seront pas de durée.

Il y eut une assez ridicule dispute élevée tout aussitôt sur la garde-robe du nouveau Dauphin, dont M. de la Rochefoucauld prétendait disposer, comme il faisait de celle du roi, par sa charge de grand-maître de la garde-robe. Il aimait encore, tout vieux et aveugle qu'il était, à tenir et à conserver, et il alléguait qu'il ne demandait, à l'égard du nouveau Dauphin, que ce qu'il avait eu, et sans difficulté exercé, pendant la vie de Monseigneur. Il avait oublié sans doute qu'il ne se mêla de la garde-robe de ce prince qu'après la mort de M. de Montausier qui s'en faisait soulager par la duchesse d'Uzès sa fille, et lors de la colère où, sur les fins de la vie du duc de Montausier, le roi se mit contre elle, fort au-delà de ce que la chose valait, pour un habit de Monseigneur, dans le temps que le roi avait entrepris de bannir les draps

étrangers, et de donner vogue à une manufacture de France dont les draps étaient rayés partout. Je me souviens d'en avoir porté comme tout le monde, et que cela était fort vilain. Les raies de l'habit de Monseigneur ne parurent pas tout-à-fait comme les autres, et le roi avait le coup-d'œil fort juste; vérification faite, il se trouva que le drap était étranger et contrefait, et que madame d'Uzès y avait été attrapée. Le duc de Beauvilliers alléguait sa charge, et ses provisions de premier-gentilhomme de la chambre, et de maître de la garde-robe du prince dont il avait été gouverneur, et l'exemple dernier du duc de Montausier. Il n'en fallut pas davantage, et le duc de la Rochefoucauld fut tondu.

Le roi, dans les premiers jours de sa solitude, se laissa entendre au duc de Beauvilliers, qui allait tous les jours à Marly, qu'il ne verrait pas volontiers le nouveau Dauphin faire des voyages à Meudon. C'en fut assez pour que ce prince déclarât qu'il n'y mettrait pas le pied, et qu'il ne sortirait point des lieux où le roi se trouverait; et, en effet, il n'y fit jamais depuis une seule promenade. Le roi lui voulut donner 50,000 liv. par mois comme Monseigneur les avait; M. le Dauphin en remercia. Il n'avait que 6,000 liv. par mois, il se contenta de les doubler et n'en voulut pas davantage. C'était le chancelier qui étant contrôleur général avait fait pousser le traitement de Monseigneur jusqu'à cette somme. Ce désintéressement plut fort au public. M. le Dauphin ne voulut quoi que ce soit de particulier pour lui, et persista à demeurer à cet égard comme il était pendant la vie de Monseigneur. Ces augures d'un règne sage et mesuré firent concevoir de grandes espérances.

J'ai expliqué ailleurs la très moderne et fine introduction de l'art des princes du sang, et de leurs valets principaux, de les appeler *monseigneur*, qui, comme tous les

autres honneurs, rangs, et distinctions, devinrent bientôt communs avec les bâtards. Rien n'avait tant choqué monseigneur le duc de Bourgogne, qui jusque-là n'avait jamais été appelé que *monsieur*, et qui ne le fut *monseigneur* que par la manie de les y appeler tous. Aussi, dès qu'il fut Dauphin, il en fit parler au roi par madame la Dauphine; puis, avant d'aller à Marly, déclara qu'il ne voulait point être nommé ni Monseigneur, comme Monseigneur son père, mais M. le Dauphin, ni quand on lui parlerait, autrement que monsieur. Il y fut même attentif, et reprenait ceux qui dans les commencemens n'y étaient pas accoutumés. Cela embarrassa un peu les princes du sang; mais, à l'abri de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Orléans, ils vêtirent le *monseigneur* que *monsieur* le Dauphin ne leur aurait pas laissé s'il fût devenu le maître.

Le dimanche 18 avril finit la clôture du roi à Marly. La famille royale et les personnes élues parmi les demandeurs, repeuplèrent ce lieu qui avait été quatre jours entiers si solitaire. Les deux fils de France et leurs épouses y arrivèrent ensemble après le salut ouï à Versailles; ils entrèrent tous quatre chez madame de Maintenon où le roi était, qui les embrassa. L'entrevue ne dura qu'un moment; les princes allèrent prendre l'air dans les jardins; le roi soupa avec les dames, et la vie ordinaire recommença à l'exception du jeu. La cour prit le deuil ce même jour, qui fut réglé pour un an comme de père.

Les différences de rang à porter les deuils sur sa personne s'étaient peu-à-peu réduites à rien depuis dix ou douze ans. Je les avais vues auparavant observées; tout s'était réduit à celle de draper, qui jusqu'à ce deuil s'était maintenue dans les règles. Plusieurs petits officiers de la maison du roi, comme capitaine des chasses et autres, l'usurpèrent en celui-ci; et, comme on aimait la confusion

pour anéantir les distinctions, on les laissa faire. Le comte de Châtillon en profita pour s'en forger une toute nouvelle à laquelle ses pères étaient bien loin de penser. Voysin, son beau-père, étala au roi la grandeur de la maison de Châtillon, le duché de Bretagne qu'elle avait prétendu et possédé quelques années, ses douze ou treize alliances avec la maison royale, même avec des fils et des filles de France; le nombre des plus grands offices de la couronne qu'elle avait eus, et les prodigieux fiefs qu'elle avait possédés: il se garda bien d'ajouter que de toute cette splendeur il n'en rejaillissait rien ou comme rien sur son gendre, dont la mère et la grand'mère paternelle étaient de la lie du peuple; que toutes les branches illustres de Châtillon étaient éteintes depuis long-temps, que celle de son gendre n'avait participé à aucune des grandeurs des autres, et que, s'il sortait de deux filles de la branche de Dreux, dont même la seconde était fille du chef de la branche de Beu, et par l'injustice des temps n'était pas sur le pied des autres du sang royal, c'était avant la séparation de sa branche; qu'il en était de même des deux charges de souverain maître-d'hôtel et de grand-maître des eaux et forêts; il se garda encore mieux de faire mention du sieur de Boisrogues, père du père de son gendre, qui était gentilhomme servant de M. Gaston avec du Rivau qui fut depuis dans les Suisses, et que le crédit de mademoiselle de Saujon sur Gaston en fit enfin capitaine, par le mariage de sa nièce, mais qui laissa Boisrogues gentilhomme servant. Voysin sans doute ne parla pas de la dispute sur la légitimité ou la bâtardise que M. le duc d'Orléans m'a plus d'une fois assurée, et que les Châtillon étaient éteints, depuis long-temps. Voysin était ministre et favori, il l'était aussi de madame de Maintenon: il parlait tête à tête, elle en tiers, il demanda que son gendre drapât comme

ayant l'honneur d'appartenir au roi, et il ne lui appartenait en aucun degré, mais il n'avait point de contradicteur, et son gendre drapa.

Cette nouveauté réveilla la Vallière et madame la princesse de Conti, pour les Beauveau, dont avec trop de raison ils s'honoraient fort de l'alliance. La grand'mère de madame de la Vallière, mère de madame la princesse de Conti, et sœur du père de la Vallière, était Beauvau par un cas fort étrange. La sixième aïeule paternelle du roi était Beauvau, et il était au huitième degré de tous les Beauvau. La parenté était bien éloignée, mais au moins était-elle, et à cela il n'y avait point de parité avec M. de Châtillon qui n'en eut jamais l'apparence, et à qui il fut permis de draper. Sur cet exemple et cette sixième grand'mère, madame la princesse de Conti obtint aussi de faire draper les Beauvau, qui non plus que les Châtillon n'y avaient jamais songé jusqu'alors.

Le roi avait déclaré que de trois mois il ne quitterait Marly à cause du mauvais air répandu à Versailles, et qu'il recevrait à Marly, le lundi 20 avril, les complimens muets de tout le monde, en manteaux et en mantes, soit des gens qui étaient à Marly, soit de ceux qui étaient à Paris. M. du Maine qui, comme on a vu, n'avait pas perdu de temps à mettre à profit pour le rang de prince du sang de ses enfans la mort des seuls princes du sang en âge et en état de l'empêcher, se trouva bien autrement à son aise de la mort de Monseigneur, qui avait si mal reçu ce rang nouveau de ses enfans, après avoir été si peu content du sien même. Il avait plus que raison d'appréhender d'en tomber sous son règne, et on a vu que Monseigneur ne se contraignit pas là-dessus avec lui, et quel fut son silence, et celui de Monseigneur le duc de Bourgogne, lorsque le roi s'humilia pour ainsi dire devant eux pour le leur faire agréer et en obtenir

quelque parole si constamment refusée, en leur présentant M. du Maine pour les toucher. Monseigneur mort, le duc du Maine n'eut plus affaire qu'à monseigneur le duc de Bourgogne. C'était beaucoup trop. Mais pourquoy ne pas espérer d'en voir la fin comme il voyait celle du père et en attendant pousser son bidet? Il connaissait la faiblesse et l'incurie de M. le duc d'Orléans, dont le fils était enfant, il voyait quel était M. le duc de Berry. Il sentit qu'avec madame de Maintenon il n'avait plus rien à craindre pour s'élever aussi haut qu'il pourrait dans le présent, et remit le futur à son industrie et à sa bonne fortune.

Le duc de Tresmes était en année, c'en était déjà une, et il en sut profiter. Avec beaucoup d'honneur et de probité, Tresmes était sans le moindre rayon d'esprit que l'usage de la cour et du grand monde, et de l'ignorance la plus universelle. Avec cela plus valet que nul valet d'extraction, et plus avide de faire sa cour et de plaire que le plus plat provincial. Avec ces qualités ce fut l'homme de M. du Maine.

C'était à lui à recevoir et à donner les ordres pour les révérences de deuil. Il mit au roi en question si on irait les faire à ses enfans naturels, comme étant frères et sœurs de Monseigneur. Le roi, toujours éloigné de ces gradations par lesquelles il a été peu-à-peu mené à tout pour eux contre son sens, comme on l'a vu sans cesse, trouva d'abord la proposition du duc de Tresmes ridicule. Il ne répondit pourtant pas une négative absolue, mais il marqua seulement que cela ne lui plaisait pas. M. du Maine, qui s'y était attendu par toutes les expériences pareilles, n'avait lâché le duc de Tresmes que le dimanche, pour ne laisser pas de temps, mais pour donner lieu au roi d'en parler le soir à madame de Maintenon. Nonobstant cette ruse, il n'y fut rien décidé, mais c'était

beaucoup que ce ne fût pas une négative, et que madame de Maintenon en eût assez fait pour le laisser dans la balance. Il y était encore le lundi matin, jour de ces révérences. Mais entre le conseil et ce petit couvert, M. du Maine secondé de son fidèle second l'emporta, et le duc de Tresmes, en ayant pris l'ordre du roi, le publia aussitôt. La surprise en fut si grande que presque chacun se le fit répéter.

Le moment de la déclaration fut pris avec justesse. Le roi se mettait à table, tout le monde y était déjà ou s'y allait mettre, et la cérémonie commençait à deux heures, c'est-à-dire tout au sortir de dîner; ainsi point de temps à raisonner, encore moins à faire, et on obéit avec la soumission aveugle et douloureuse à laquelle on était si fort accoutumé. Par cette adresse les bâtards furent pleinement égalés aux fils et aux filles de France, et mis en plein parallèle avec eux : pierre d'attente pour laquelle le roi n'a pas tout-à-fait assez vécu.

Ce même jour lundi, 20 avril, le roi fit ouvrir les portes de ses cabinets devant et derrière à deux heures et demie. On entra par sa chambre. Il était en habit ordinaire, mais avec son chapeau sous le bras, debout et appuyé de la main droite sur la table de son cabinet la plus proche de la porte de sa chambre. M. et madame la Dauphine, M. et madame la duchesse de Berry, Madame, M. et madame la duchesse d'Orléans, madame la Grande-Duchesse, madame la Princesse, madame la Duchesse, ses deux fils et ses deux filles, M. du Maine, et le comte de Toulouse se rangèrent en grand demi-cercle au-dessous du roi à mesure qu'ils entrèrent, tous en grands manteaux et en mantes, hors les veuves qui n'en portent point et n'ont que le petit voile. Madame la princesse de Conti douairière était malade dans son lit, l'autre princesse de Conti avec ses enfans restée à Paris à cause de l'air de la petite-

vérole, et madame du Maine avec les siens à Sceaux pour la même raison. Tout Paris, vêtu d'enterrement ainsi que tout Marly, remplissait les salons et la chambre du roi. Douze ou quinze duchesses entrèrent à la file les premières, puis dames titrées et non titrées comme elles se trouvèrent, et les princesses étrangères, arrivées tard contre leur vigilance ordinaire, y furent mêlées; après les dames, l'archevêque de Reims, suivi d'une quinzaine de ducs, et ces deux têtes en rang d'ancienneté, entrèrent; puis tous les hommes titrés et non titrés, princes étrangers, prélats, mêlés au hasard. Quatre ou cinq pères ou fils de la maison de Rohan se mirent ensemble à la file en rang d'aînesse vers le milieu de la marche; quelques gens de qualité qui s'aperçurent de cette affectation les coupèrent, en sorte qu'ils furent tous mêlés, et entrèrent ainsi dans le cabinet. On allait droit au roi l'un après l'autre; et, à distance de lui, on lui faisait une profonde révérence qu'il rendait fort marquée à chaque personne titrée, hommes et femmes, et point du tout aux autres. Cette révérence unique faite, on allait lentement à l'autre cabinet, d'où on sortait par le petit salon de la chapelle. La mante et le grand manteau était une distinction réservée aux gens d'une certaine qualité, mais elle avait disparu avec tant d'autres, jusque-là qu'il en passa devant le roi que ni lui ni pas un du demi-cercle reconnu, et personne même de la cour qui pût dire qui c'était, et il y en eut plusieurs de la sorte. Il s'y mêla aussi des gens de robe, ce qui parut tout aussi singulier.

Il est difficile que la variété des visages, et la bigarrure de l'accoutrement de bien des gens peu faits pour le porter, ne fournissent quelque objet ridicule qui ne démonte la gravité la plus concertée. Cela arriva en cette occasion, où le roi eut quelquefois peine à se retenir, et où même il succomba une fois avec toute l'assistance au

passage de je ne sais plus quel pied-plat à demi abandonné de son équipage.

Quand tout fut fini chez le roi, et cela fut long, tout ce qui devait être visité se sépara, pour aller chacun chez soi recevoir les visites. Les visités ne furent autres que les fils et filles de France, les bâtards et bâtardes, et M. le duc d'Orléans comme mari de madame la duchesse d'Orléans, et celui-là parut comique. Les moindres d'aïnesse ou de rang allèrent chez leurs plus grands, qui ne leur rendirent point la visite, excepté Madame, qui comme veuve du grand-père de madame la Dauphine et grand'mère de madame la duchesse de Berry, fut visitée des fils et filles de France, mais non M. et madame la duchesse d'Orléans. On alla donc comme on put faire cette tournée. On entra et sortait pêle-mêle, et on ne faisait que passer entrant par une porte et sortant par une autre, où il y avait des dégagemens.

C'est ce qui se rencontra chez madame la Duchesse, et à la faveur de cette commodité, une subtilité de madame la Princesse, fort prompte à saisir ses avantages tout dévotement. Sortant de chez madame la Duchesse par le dégagement de son cabinet, on y trouva madame la Princesse qui se présentait à la compagnie pour recevoir les révérences, qui ne lui étaient ni dues ni ordonnées. On en fut si surpris que beaucoup de gens passèrent sans la voir, beaucoup plus sans faire semblant de s'apercevoir d'elle. Les deux petits princes du sang ne s'y présentèrent point.

Le duc du Maine et le comte de Toulouse reçurent les visites ensemble dans la chambre de M. du Maine, où on entra de plain-pied et directement du jardin. Ils avaient leur compte, et voulurent faire les modestes et les attentifs pour ne pas donner la peine d'aller séparément chez

tous les deux. M. du Maine se dépeça en excuses embarrassées de la peine qu'on prenait, et se tuait à conduire les gens titrés, et à en manquer tout le moins qu'il pouvait. M. le comte de Toulouse conduisait aussi avec soin, mais sans affectation.

J'oubliais madame de Vendôme, qui parut aussi chez le roi en rang d'ognon, mais qui ne fut point visitée, parce que la bâtardise de son mari venait de plus loin. Elle ne s'embusqua point avec madame sa mère pour enlever les révérences aux passans.

Ni le roi, ni princes, ni princesses visitées ne s'assirent ni n'eurent de siège derrière eux. Si on se fût assis chez ceux où on le doit être, cela n'eût point fini de la journée chez chacun; et des sièges sans s'asseoir auraient culbuté le monde dans l'excès de la foule et des petits lieux.

Le lendemain, mardi 21 avril, M. et madame la Dauphine, M. et madame la duchesse de Berry, Madame, M. et madame la duchesse d'Orléans allèrent, l'après-dînée, en même carrosse, à Saint-Germain, tous en mante et en grand manteau. Ils allèrent droit chez le roi d'Angleterre, où ils ne s'assirent point, ensuite chez la reine, où ils s'assirent dans six fauteuils; M. et madame la duchesse d'Orléans et M. du Maine sur un ployant chacun. Il était allé les y attendre pour jouir de cet honneur, et s'y élever à un petit-fils de France. La reine fit des excuses de n'être pas en mante pour les recevoir, c'est-à-dire en petit voile, parce que, au moins en France, les veuves ne portent de mante en nulle occasion; elle ajouta que le roi le lui avait défendu. Cette excuse fut le comble de la politesse. Le roi, très attentif à ne faire sentir à la reine d'Angleterre rien de sa triste situation, n'avait garde de souffrir qu'elle prît une mante, ni le roi d'Angleterre un manteau, pour recevoir le grand deuil de

cérémonie d'un Dauphin et qui n'était pas roi. En se levant ils voulurent aller chez la princesse d'Angleterre ; mais la reine les arrêta et l'envoya chercher. Elle se contenta que la visite fût marquée. On ne se rassit point. La princesse, qui à cause de la reine était sans mante, ne pouvait avoir de fauteuil devant elle, ni les fils et filles de France rester sans fauteuil devant la reine dans le sien, ni garder le leur en présence de la princesse d'Angleterre sur un ployant. La visite finit de la sorte. De toute la cour de Saint - Germain aucune dame ne parut en mante, ni aucun homme en manteau long que le seul duc de Berwick , à cause de ses dignités françaises.

Le lundi suivant, 29 avril, le roi s'en alla, sur les onze heures du matin, à Versailles, où il reçut les complimens de tous les ministres étrangers ; après eux de beaucoup d'ordres religieux ; et après son dîner au petit couvert, les harangues du parlement, de la chambre des comptes, de la cour des aides, de celle des monnaies, et de la ville de Paris. La compétence du grand-conseil et du parlement mit une heure d'intervalle, après laquelle il vint aussi faire sa harangue, suivi de l'université et de l'Académie française, pour laquelle Saint-Aulaire porta fort bien la parole. Le parlement alla aussi haranguer monseigneur le Dauphin ; le premier président ne voulut point lui laisser ignorer que c'était par ordre du roi qu'il le haranguait et qu'il le traitait de Monseigneur. Cette insolente bagatelle mériterait des réflexions. Tout ce qui avait complimenté ou harangué le roi rendit aussi les mêmes devoirs à monseigneur et à madame la Dauphine. Le roi revint sur le soir à Marly.

CHAPITRE XVIII.

Mort et caractère de la duchesse de Villeroy. — Mort de l'empereur Joseph. — Le prince Eugène mal avec son successeur. — Plusieurs autres morts. — Mariages.

JE perdis en même temps une amie que je regrettai fort; ce fut la duchesse de Villeroy dont j'ai parlé plus d'une fois. C'était une personne droite, naturelle, franche, sûre, secrète, qui sans esprit était parvenue à faire une figure à la cour, et à maîtriser mari et beau-père. Elle était haute en tous points, surtout pour la dignité, en même temps qu'elle se faisait une justice si exacte et si publique sur sa naissance, même sur celle de son mari, qu'elle en embarrassait souvent. Elle était fort inégale, sans que, pour ce qui me regarde, je m'en sois jamais aperçu. Elle avait de l'humeur, son commerce était rude et dur. Elle tenait fort là-dessus de sa famille. Elle était depuis long-temps dans la plus grande intimité de madame la duchesse d'Orléans, et dans une grande confiance de madame la Dauphine, qui toutes deux l'aimaient et la craignaient aussi. Elle avait des amis et des amies; elle en méritait. Elle était bonne, vive et sûre amie, et les glaces ne lui coûtaient rien à rompre. Elle devenait personnage, et on commençait à compter avec elle. Son visage très singulier était vilain d'en bas, surtout pour le rire, mais charmant de tout le haut. Sérieuse et parée, grande comme elle était, quoique avec les hanches

et les épaules trop hautes , personne n'avait si grand air et ne paraît tant les fêtes et les bals , où il n'était aucune beauté et bien plus qu'elle qu'elle n'effaçât. Quelques mois avant sa mort et toujours dans une santé parfaite, elle disait à madame de Saint-Simon qu'elle était trop heureuse; que, de quelque côté qu'elle se tournât, son bonheur était parfait ; que cela lui faisait une peur extrême, et que sûrement un état si fort à souhait ne pouvait durer; qu'il lui arriverait quelque catastrophe impossible à prévoir, ou qu'elle mourrait bientôt. Le dernier arriva. Son mari servait de capitaine des gardes pour le maréchal de Boufflers , demeuré à Paris pour la mort de son fils. Elle craignait extrêmement la petite-vérole qu'elle n'avait point eue. Malgré cela, elle voulut que madame la Dauphine la menât à Marly dans ces premiers jours de la solitude du roi, sous prétexte d'aller voir son mari. Rien de tout ce qu'on put lui dire ne put l'en détourner, tant les petites distinctions de cour tournent les têtes. Elle y eut une frayeur mortelle, tomba incontinent après malade de la petite-vérole, et en mourut à Versailles. L'abbé de Louvois et le duc de Villeroy s'enfermèrent avec elle. Le premier en fut inconsolable, l'autre ne le fut pas long-temps, et bientôt jouit du plaisir de se croire hors de page. Il n'était pas né pour y être; son père trop tôt après le remit sous son joug.

L'empereur mourut en même temps à Vienne de la même maladie, et laissa peu de regrets. C'était un prince emporté, violent, d'esprit et de talens au-dessous du médiocre, qui vivait avec fort peu d'égards pour l'impératrice sa mère, qu'il fit pourtant régente, peu de tendresse pour l'impératrice sa femme, et peu d'amitié et de considération pour l'archiduc son frère. Sa cour était orageuse, et les plus grands y étaient mal assurés de leur état. Le prince Eugène fut peut-être le seul qui y perdit. Il avait toute sa

confiance , et il était fort mal avec l'archiduc , qui se prenait à lui du peu de secours qu'il recevait de Vienne, et qui ne lui pardonnait pas d'avoir refusé d'aller en Espagne. Ce mécontentement ne fut que replâtré par le besoin et les conjonctures ; mais jamais le prince Eugène ne se remit bien avec lui. Il n'y eut que du dehors sans amitié et sans confiance, et , quant à la considération et au crédit , ce qui seulement ne s'en pouvait refuser, quoi que le prince Eugène pût faire, sans se lasser de rammer inutilement là-dessus jusqu'à la mort. Celle de l'empereur fut un grand coup, et de ces fortunes inespérables, pour conduire à la paix et conserver la monarchie d'Espagne. Je ne m'arrêterai pas à ces grandes suites , je dirai seulement ici que Torcy alla, incontinent après, trouver l'électeur de Bavière à Compiègne , où il demeura un jour avec lui.

Voysin perdit madame de Vaubourg , sa sœur, femme de mérite, dont le mari, conseiller d'état, capable et d'une grande vertu, était frère de Desmarets. Ce lien les entretenait ensemble, et sa rupture eut des suites entre eux. Pelletier de Sousi perdit aussi madame Turgot , sa fille, qu'il aimait avec passion, et avec grande raison. Son gendre était un butor qu'il ne put jamais soutenir dans les surintendances, ni faire conseiller d'état. Le fils de celui-là l'est devenu avec beaucoup de réputation, après s'en être acquis une grande d'intégrité et de capacité dans la place de prévôt des marchands, et dans des temps fort difficiles.

Le vieux Caravas mourut aussi qui allait mentir partout à gorge déployée. Il était Gouffier, et avait, par je ne sais quelle aventure, épousé autrefois en Hollande la tante paternelle de ce Riperda , dont la subite élévation au premier ministère d'Espagne, la rapide chute et la fin, ont tant fait de bruit dans le monde.

Beauvau, qui avait été capitaine des gardes de Monsieur, retiré de la cour, et presque du monde, depuis long-temps d'une manière fort obscure, n'avait que deux filles fort riches. Il les maria toutes deux en ce temps-ci : l'une au comte de Beauvau, mort bien long-temps depuis lieutenant-général, gouverneur de Douai, et chevalier de l'ordre en 1724; l'autre au marquis de Choiseul, le seul de cette grande maison qui fût à son aise.

CHAPITRE XIX.

Reprise de l'affaire du duché-pairie d'Épernon. — Force prétentions semblables prêtes à éclore. — Impression qu'elles produisent sur les parties du procès d'Épernon. — Ancien projet de règlement sur les duchés-pairies en 1694. — Perversité du premier président Harlay qui le dressa. — Projet d'un règlement sur le modèle du premier. — J'y travaille seul avec le chancelier. — Texte de l'ancien projet. — Notes que j'y ajoute. — Grâce de substitution accordée au duc d'Harcourt. — Sagesse et franchise d'Harcourt avec moi sur les bâtards. — Chimères de Chevreuse et de Chaulnes. — M. de Beauvilliers ne les approuve pas. — Secret de ce qui se fit sur le règlement uniquement entre le chancelier et moi. — Le roi suspend la plaidoirie sur le point de commencer.

CE serait ici le lieu de présenter un nouveau tableau de la cour, après un changement de théâtre qui dérangerait si parfaitement toute la scène; mais cette scène nouvelle qui succéda à tant de liaison avec toutes les suites qu'il est à propos de la rejeter après le récit d'une affaire trop im-

portante pour être omise, quelque longue et ennuyeuse qu'elle puisse être, et qui eut tant de trait à d'autres temps, d'autant plus que, commencée avant la mort de Monseigneur, elle a été différée jusqu'au temps de sa conclusion pour ne la pas interrompre. Il faut donc retourner sur nos pas. Outre l'importance, il ne laissera pas de s'y trouver quelques traits curieux.

C'est l'affaire de d'Antin, qu'il s'agit de reprendre jusqu'à sa conclusion. Ce n'était pas la seule dont il pût être question. Une quinzaine de chimères, plus absurdes les unes que les autres, étaient prêtes à éclore. Les visions attendaient l'évènement de celle d'Antin, pour différer à un autre temps, ou pour entrer en lice si la sienne réussissait, avec la confiance que le roi et les juges les protégeaient volontiers, pour montrer que, sans être favori, on gagnait des causes contre toutes sortes de règles. Les procès existans étaient celui de M. de Luxembourg, qu'il venait de remettre en train judiciaire, en même temps qu'il s'était joint aux opposans à la prétention de d'Antin; et j'agissais déjà pour tâcher d'annuler l'arrêt sans force et sans mesure qu'il avait obtenu, et le réduire à l'ancien détroit d'option entre son érection nouvelle ou n'être point pair. Je passe légèrement sur cette affaire si bien expliquée au commencement de ces Mémoires, et par les factums imprimés de part et d'autre qui sont entre les mains de tout le monde, et celui d'entre M. de la Rochefoucauld et moi. Ceux qui n'étaient pas encore formés, mais tous prêts à l'être, étaient celui d'Aiguillon et celui d'Estouteville.

Les chimères encore recluses, mais qui n'attendaient pas moins impatiemment la conjoncture de paraître en prétentions, étaient celle de l'ancienneté de Chevreuse, de l'érection en faveur des Lorrains, et celle de Chaulnes, toutes deux dans la tête et dans la volonté du duc de Che-

vreuse; celle de l'ancienneté de Rohan, du grand-père maternel du duc de Rohan-Chabot; celle des premières érections d'Albret et de Château-Thierry, dont M. de Bouillon ne pouvait se départir, et dont on a vu ailleurs que le premier président Harlay s'était moqué si cruellement en parlant à sa personne. Il n'y avait pas jusqu'aux Bissy à qui l'ivresse de la faveur de l'évêque de Meaux ne tournât la tête, jusqu'à prétendre la dignité de Pont-de-Vaux, et cinq ou six autres de même espèce qui, par les tortures prétendues applicables aux duchés femelles, eussent eu lieu, et tombées dans la même boue par des alliances et des arrière-alliances déjà contractées.

C'est ce qui nous faisait peur pour le renversement entier de tout ordre et de toute règle parmi nous, par l'achèvement de toute ignominie dans la transmission de ces dignités sans mesure; et même en réussissant contre elle, par une vie misérable de chicanes, de procès et de procédés, chacun ne manquant point de chicanes et de subterfuges pour détourner de dessus soi la condamnation de son voisin et même de son semblable, et se présenter hardiment sous des apparences d'espèces différentes. C'était néanmoins ce qui nous pouvait arriver de mieux que de gagner en luttant, et de nous consumer en luttes.

Nous ne cessions de nous plaindre de ces amas de prétentions et de procès, que nous nous voyions pendre sur la tête par le fait de d'Antin, et que son exemple avait ranimés; et nous nous servions de ce débordement pour aggraver l'importance de laisser les choses dans les règles de tout temps suivies et reconnues. D'Antin, qui s'en aperçut, et que ce que nous alléguions là-dessus ne nous était pas inutile, sut tourner court, et prendre au bond cette balle avec finesse pour s'en servir lui-même avec avantage.

Outre tout le mauvais de sa cause en soi, dont il fut toujours très persuadé comme il nous l'a avoué depuis, il sentait l'extrême embarras où il allait tomber par nos fins de recevoir qu'il ne pouvait assez s'étonner que nous eussions découvertes, ce qui était l'ouvrage de Vezins l'un de nos meilleurs avocats. La clause dirimante par la mésalliance de Zamet, de laquelle seule il tirait son prétendu droit était sans réponse; et il n'avait garde d'être tranquille sur son acquisition d'Épernon, autre fait dirimant. Monseigneur qui y était mêlé eût pu le lui reprocher durement, et donner lieu à ses ennemis de Meudon, qui commençaient à prévaloir, de lui faire un crime auprès de ce prince d'avoir abusé de sa faveur pour une acquisition dont il ne lui avait pas montré l'objet, et lui faire faire aussi bien du chemin dans la descente. Il s'y joignait un malaise du roi importuné de ses absences, qui pouvait aisément se tourner en dégoût, ou en habitude de se passer de lui pour les bagatelles dont il savait faire un si habile usage.

Un contraste assez ferme qu'il eut à la porte de Dougois, greffier du parlement, avec les ducs de Charost et de Berwick sur des procédés, et qui furent poussés assez loin de la part des nôtres sur quelques longueurs dont il voulut se plaindre, tandis qu'il nous y avait forcés par un piège, et la hauteur dont la chose fut prise de notre part à tous, enfin le changement de l'air du monde et même de celui de la cour, le bruit sourd du palais qui ne lui était pas favorable, toutes ces choses ensemble l'avaient effrayé dès le carême, jusqu'à le désespérer intérieurement du succès, et lui faire craindre de perdre encore autre chose que son procès.

Ces mêmes choses firent une impression pareille au duc de Chevreuse pour ce qui le regardait, qui, né timide et chancelant, crut voir sa condamnation écrite par

les épines que le favori éprouvait. Ennemis de cabale, et sur toute autre chose, mais liés tous deux sur ces matières, tant l'intérêt a de pouvoir jusque sur les plus honnêtes gens tels que l'était Chevreuse, il tourna ses pensées au souvenir d'un règlement général projeté lors du procès de feu M. de Luxembourg, et il espéra du crédit de d'Antin de remettre ce règlement sus, et de faire passer son second fils duc de Chaulnes avec lui, en abandonnant leurs prétentions de l'ancienneté d'Epéron et de celle de Chevreuse. Ce point si funestement capital mérite d'être un peu plus expliqué dès son origine.

Lors du plus grand mouvement, en 1694, du procès entrepris par M. de Luxembourg contre ses anciens, il fut fait un projet, que j'ignorai long-temps depuis, qui réglait en forme de déclaration du roi les transmissions contestées de la dignité de duc et pair, laquelle excluait presque entièrement les femelles, mais qui, avec cet appât aux ducs, les assommait par l'établissement du grand rang des enfans naturels du roi. Harlay, premier président, qui *papegeait* pour la place de chancelier que le cadavre de Boucherat remplissait encore; qui, procureur général, avait ouvert la voie en faisant légitimer le chevalier de Longueville, tué depuis, sans nommer la mère; qui avait eu pour cet exécration service parole réitérée des sceaux, voulut, vil et détestable esclave du crime et de la faveur, cueillir les fruits de son ouvrage par ce couronnement inouï de ces enfans, qui, sans lui et son invention cauteleuse et hardie, eussent forcément été ceux de M. de Montespan, peut-être des enfans trouvés dans l'impuissance d'énoncer père ni mère. C'était donc bien moins en faveur de la paix que cette déclaration avait été conçue, et moins pour mettre des bornes fixes et précises aux transmissions des duchés femelles que pour la grandeur des bâtards. Harlay y avait fait consentir M. de Luxembourg

et son fils. Mais ce projet fut tant tourné, rebattu, rajusté, que le roi, du goût duquel ces choses ne furent jamais, l'abandonna, sitôt que par une voie plus militaire, et telle qu'elle a été racontée, il eût trouvé plus court de donner à ses fils naturels, et bientôt après à leur postérité, en la personne du duc de Vendôme, une préséance énorme, qui, lui ayant paru alors le comble de leur grandeur et de sa toute-puissance, ne devint pourtant que le piédestal des horribles prodiges qu'on a vus depuis en ce genre.

Le duc de Chevreuse d'accord avec d'Antin parla au chancelier. Il lui donna envie de la gloire d'un ouvrage qui finirait toutes ces fâcheuses contestations; et toucha peut-être en lui la partie faible du courtisan, desireux d'aplanir à son maître la voie d'élever de plus en plus ses enfans naturels, et d'achever la fortune de son favori, en se conciliant ces grands personnages du temps présent. Le chancelier gagné m'en parla d'abord avec une entière ouverture, mais une imposition étroite du secret. Nous agitâmes la matière, et j'avouerai à ma honte, ou à celle d'autrui que, n'imaginant pas qu'il fût dans la possibilité de trouver pour les bâtards rien au-delà de ce qu'ils avaient, il ne m'entra pas dans l'esprit qu'ils profitassent du réglemeut qui se pouvait mettre sur le tapis, autrement que par une confirmation de tout ce dont ils étaient en possession, qui n'ajoutait rien à leur droit ni à leur jouissance. Ce fut par où nous commençâmes.

Le chancelier me fit bien entendre, et sans peine, que le chausse-pied de la déclaration (ce fut son terme) serait inévitablement l'intérêt des bâtards, *causa sine quâ non* du roi en toutes ces matières; mais avec ma sottise présupposition qu'il appuya, et je crois de bonne foi alors, je conclus qu'il valait mieux à ce prix sortir tout d'un

coup, par une bonne déclaration, de tant d'affaires que de nous y laisser consumer. Je pensais que couper à jamais toutes racines de questions de préséance entre nous nous mettrait à couvert des schismes qui se mettaient si souvent parmi nous, et que nous délivrer une bonne fois des ambitions femelles nous délivrerait des désordres et des successions indignes qui achevaient la confusion. Je considérais une barrière aux favoris présens et futurs d'autant plus à désirer que l'âge du roi en faisait craindre de capables de s'en prévaloir avec hardiesse; et il est vrai encore que mon repos particulier acheva de me déterminer, parce que le poids de toutes ces sortes d'affaires tombait toujours sur moi, en tout ou en la plus grande partie, pour le travail dont je ne me pouvais défendre, et pour la haine qui en résultait, avec peu ou point de secours ni d'appui.

Ce parti bien pris en moi-même, et justement fondé sur nos misères intérieures dont je n'avais qu'une trop continuelle expérience, il fut question d'y travailler. Pour le faire utilement, le chancelier me montra le projet du premier président de Harlay. Nous l'examinâmes ensemble; et pour mieux faire, il me le confia pour en tirer une copie, et pour, sur cette copie, faire mes notes, afin de les discuter après avec lui, et arrêter ensemble un nouveau projet sur cet ancien, qui nous fît trouver notre compte par des lois sages et justes, et par des avantages qui, autant que le temps le pouvait comporter, nous dédommageassent de la confirmation de la grandeur des bâtards, qu'il fallait bien s'attendre devoir être énoncée dans ce règlement.

Pour mieux entendre ce qu'il en arriva, il ne sera pas peu à propos ni peu curieux d'insérer ici cet ancien projet du premier président de Harlay, avec les notes que je mis à chaque article de ce que je crus y devoir être

changé, retranché ou ajouté; l'ancien projet d'un côté à mi-marge, mes notes de l'autre, vis-à-vis chaque article, tel que je le donnai au chancelier. Cet ancien projet avait été concerté entre le chancelier, lors contrôleur général, secrétaire d'état de la maison du roi et ministre, le premier président de Harlay, et Daguesseau, lors avocat général, aujourd'hui chancelier, communiqué par ordre du roi, et revu par le duc de Chevreuse, qui en avait, disait-il, perdu la copie qu'il en avait eue, et convenu pour lui-même, et par MM. de Luxembourg père et fils pour eux, et resté en 1696 fixé entre eux tel qu'il suit.

ANCIEN PROJET.

NOTES.

I.

Les princes du sang seront honorés en tous lieux, suivant le respect qui est dû à leur naissance; et, en conséquence, auront droit d'entrée, séance et voix délibérative au parlement de Paris à l'âge de tant aux audiences qu'aux conseils, sans aucune formalité.

Ce premier article pourrait être omis comme tout-à-fait inutile.

II.

Les enfans naturels des rois qui auront été légitimés, et leurs enfans et descendans mâles qui posséderont des duchés-pairies, auront droit d'entrée, séance et voix délibérative en ladite cour, à l'âge de ans, en prêtant le serment ordinaire des pairs, avec séance immédiatement après et au-dessous des princes de sang, et y pré-

Ce second article pourrait être omis comme tout-à-fait inutile. Il y en a une déclaration expresse, qui n'était pas lors, et qui est enregistrée et confirmée par un usage constant depuis.

céderont, ainsi qu'en tous autres lieux, tous les ducs et pairs, quand leurs duchés-pairies seraient moins anciennes que celles des ducs et pairs.

III.

Les ducs et pairs auront rang et séance entre eux du jour de l'arrêt de l'enregistrement qui sera fait au parlement de Paris des lettres portant érection des duchés-pairies qu'ils possèdent, et seront reçus audit parlement à l'âge de vingt-cinq ans en la manière accoutumée.

Le duché de Brancas n'est pas vérifié au parlement de Paris, et c'est le seul existant. Il est du feu roi, et perdrait beaucoup à prendre rang de l'enregistrement qu'il en faudrait faire présentement au parlement de Paris, aux termes de ce troisième article. On n'oserait proposer d'y ajouter la pairie pour dédommagement, en prenant la queue de tout par un enregistrement de duché-pairie au parlement de Paris, laissant caduc celui du parlement d'Aix. Il y a de grandes raisons pour fixer le rang des pairs au jour de la réception de l'impétrant au parlement, celui de l'enregistrement fixerait le rang des ducs vérifiés qui ne sont pas pairs.

Quant à l'âge, on ne peut contester l'indécence et l'inconvénient d'un trop jeune âge ; mais on ne peut contester aussi qu'il n'y en a non plus de réglé pour les pairs que pour les princes du sang, témoin le feu duc de Luynes reçu à quinze ans, et bien d'autres. Puis donc qu'un âge ne peut être fixé sans faire une nouveauté intéressante, et que les pairs les plus avancés en âge ne savent pas plus de jurisprudence que les

plus jeunes, dont l'étude est la raison principale qui a fixé l'âge pour la magistrature, à laquelle étude les pairs ne sont en rien assujétis, il paraît qu'un tempérament convenable serait de fixer l'âge de la réception des pairs à vingt ans, pour différence d'avec les magistrats.

Si on omet les deux premiers articles, il serait utile d'ajouter en celui-ci que les pairs auront entrée, séance, et voix délibérative, tant aux audiences qu'au conseil, pour éviter équivoque par une expression différente ou tacite.

Il serait nécessaire, pour couper court à mille nouvelles et insoutenables difficultés, d'ajouter que les pairs garderont, dans tous les parlemens du royaume, la même forme d'entrer dans le lieu de la séance et d'en sortir qu'ils ont accoutumé de garder en celui de Paris, cour ordinaire des pairs et premier de tous les parlemens, dont l'exemple ne peut et ne doit être refusé d'aucun autre.

IV.

Les termes d'*ayant-cause* n'auront aucun effet dans les lettres d'érection des duchés-pairies qui auront été accordées jusqu'à cette heure où ils auraient été mis, et ne seront plus insérés dans aucunes lettres à l'avenir.

Il ne faut point supprimer un terme consacré par un long usage, et qui, en effet, est essentiel, mais lui donner seulement une interprétation générale pour toutes les lettres, tant expédiées qu'à expédier, qui soit fixe et certaine. Il faut donc exprimer que, par *ayant-cause*, le concessionnaire entend les mâles issus de

l'impétrant, étant de son nom et maison, en quelque degré et ligne collatérale que ce puisse être, en gardant entre eux l'ordre et le rang de branche et d'aînesse, afin que la dignité se conserve et se perpétue dans les issus mâles de l'impétrant de son nom et maison, tant et si long-temps qu'il restera un seul mâle issu de l'impétrant de son nom et maison.

V.

Les clauses générales insérées ci-devant en quelques lettres d'érection de duchés-pairies en faveur des femelles n'auront aucun effet qu'à l'égard de celles qui descendront et seront du nom et maison de l'impétrant (1), et à la charge qu'elles épouseront des personnes que le roi jugera dignes de posséder cet honneur, et dont sa majesté aura agréé le mariage par des lettres patentes qui seront adressées au parlement.

(1) On peut ajouter : si ce n'est qu'il plaise au roi d'étendre sa grâce aux filles des filles par une clause expresse.

Ajouter à cet article, où aucun mot n'est à changer, que du mariage d'une fille, qui aux termes dudit article fera son mari duc et pair, sortira une race ducale masculine, c'est-à-dire qu'en la personne du fils de cette fille la duché-pairie femelle deviendra masculine, dont la succession à la dignité sera semblable en tout à la succession de toute autre dignité de duc et pair qui n'a jamais été femelle, et qui n'a été érigée qu'en faveur des seuls mâles.

Exprimer si le gendre aura le même rang que le beau-père, ou de la date des lettres-patentes adressées au parlement pour son mariage, et alors conséquemment de sa réception s'il est pair, ce qui fixe le rang de ce duché devenu alors masculin. Il semble que, avec cette restriction apportée aux duchés femelles, on pourrait laisser au gendre le rang de son beau-père ; bien entendu que cet édit

ait un effet rétroactif en tous ses points et articles. Pour ce qui est des filles des filles, c'est une chose à bannir et à proscrire à jamais, comme une porte franchement ouverte aux inconvéniens contre lesquels cet édit est principalement salutaire.

VI.

Permettre à ceux qui ont des duchés d'en substituer à perpétuité, ou pour un certain nombre de personnes plus grand que celui de deux, outre l'institué, prescrit par l'ordonnance de Moulins, art. 59, le chef-lieu avec une certaine partie de leur revenu montant jusqu'à de rente, auquel le titre et dignité des duchés-pairies demeurera annexé, sans pouvoir être sujet à aucunes dettes, ni distractions de quelque nature qu'elles puissent être, après qu'on aura observé les formalités prescrites par les ordonnances pour la publication des substitutions.

Il serait beaucoup plus à propos qu'à l'exemple des majorasques d'Espagne, cet édit marquât que toute érection de duché porte substitution perpétuelle de la terre érigée, c'est-à-dire du chef-lieu et d'un certain nombre de paroisses aux environs, faisant un revenu de 15,000 livres de rente, avec privilège, outre ceux contenus en ce sixième article: que ce revenu ne pourra être saisi pour aucune cause que ce puisse être; que s'il y a des duchés entiers qui ne les valent pas, tant pis pour leurs titulaires possesseurs qui néanmoins les pourront accroître par des acquisitions. Que s'il se trouve des ducs trop obérés pour que cette concession ne préjudiciât pas à leurs créanciers, il serait plus à propos de donner pouvoir aux petits commissaires de la grande chambre au parlement de Paris de changer l'hypothèque des créanciers sur les biens libres de la femme du duc, et de faire en sorte de rendre le duché capable de jouir du bé-

néfice de cette disposition qui , une fois connue, ne peut plus préjudicier à l'avenir, et assure une subsistance modique aux plus grands dissipateurs pour soutenir leur dignité, et délivre les maisons de la négligence de plusieurs ducs à se servir de cette grâce, si elle n'était qu'offerte et ouverte à volonté, comme elle l'est dans cet article sixième. On sait que les fiefs de dignité sont à-peu-près revêtus de tous ces avantages par toute l'Allemagne; que ceux d'Italie ne se peuvent, à proprement parler, réputer tels, hors les vraies souverainetés, et que ceux d'Angleterre ne sont que des noms et des titres vains, jamais possédés par ceux qui les portent.

VII.

Permettre aux mâles, descendants en ligne directe de l'impé-
trant, de retirer la duché-pairie
des filles qui se trouveront en
être propriétaires, en leur en
remboursant le prix dans . . .
. . . sur le pied du denier . . .
du revenu actuel.

Le remboursement du prix
doit être reçu forcément par les
femelles, et réduit à un denier
fort au-dessous du revenu de
la terre, payable par un contrat
de constitution. La pratique très
embarrassante de cet article se-
rait supprimée par la substitu-
tion de droit perpétuelle, pro-
posée sur l'article précédent.

VIII.

Ordonner que ceux qui vou-
dront former quelque contesta-
tion sur le sujet des duchés-
pairies, et des rangs, honneurs
et préséances accordés par le
roi aux ducs et pairs, princes

Bon. Pourvu qu'il n'amène
aucun arrêt qui, dès là que ce
serait un arrêt, attaquerait le
droit et la dignité de la cour
des pairs, mais bien sur un ordre
verbal du roi ou une lettre de

et seigneurs de son royaume, seront tenus de représenter, chacun en particulier, à sa majesté l'intérêt qu'ils prétendent y avoir, afin d'en obtenir la permission de le poursuivre, et qu'elle puisse y prononcer elle-même, si elle le trouve à propos, ou renvoyer par un arrêt de son conseil d'état les parties pour procéder et être jugées en son parlement; et en cas qu'après y avoir renvoyé une demande, les parties veuillent en former d'autres incidemment qui soient différentes de la première, elles soient tenues d'en obtenir de nouvelles permissions de sa majesté.

IX.

Ordonner, enfin, que M. de Luxembourg (1) aura son rang de 1662.

(1) M. de Luxembourg et ceux dont il prend conseil, ont paru avoir beaucoup de soumission pour tout ce qu'ils pourraient connaître devoir être agréable au roi; et quand sa majesté trouverait bon qu'on les avertit de la disposition de l'article V de cet édit, son intérêt joint à son inclination lui feraient aisément accepter un parti auquel il a paru d'ailleurs très disposé.

Les ducs et pairs, plus anciens, gagnent leur cause, et les nouveaux ne sont plus parties.

Tel était l'ancien projet et telles les notes que j'y mis, ce qui fut bientôt fait de ma part, mais non pas sitôt

cachet au parlement, ou du secrétaire d'état de la maison du roi au premier président, au procureur général, et au premier avocat général du parlement de Paris, marquant la volonté du roi par son ordre.

Il paraît équitable de donner aux ducs vérifiés non pairs, et aux duchés vérifiés sans pairie, les mêmes avantages qu'aux ducs et pairs et aux duchés-pairies, en les comprenant en cet édit, si ce n'est que le revenu perpétuellement substitué des duchés vérifiés non pairies pourrait être modéré à 10,000 livres de rente.

A la bonne heure, mais en disant : *en voulant traiter favorablement*, etc.; et parce que ce rang, même aujourd'hui, n'est pas invulnérable, et qu'il ne faut pas révoquer en doute ce qui le peut et le doit attaquer, chose en soi très indifférente à M. de Luxembourg par quels termes qu'il conserve ce rang, dès là qu'il le conserve, et que c'est par des termes honnêtes pour lui.

convenu entre le chancelier et moi. Avant de rapporter cette dispute, qu'interrompit mon voyage de Pâques à la Ferté, et la mort de Monseigneur ensuite, il est à propos d'expliquer comment la chose s'enfournâ parmi nous.

Le duc d'Harcourt, toujours attentif à ses affaires, demandait en ce temps-là une grâce qui donna le branle à tout. C'était une déclaration du roi qui donnât une préférence à tous ses issus mâles, exclusive de tout issu par femelle, à la succession de son duché-pairie, pour éviter l'inconvénient des héritières des branches aînées qui, emportant la terre à titre de plus proches, mettaient, par là, ou par un prix trop fort, les cadets mâles hors d'état de recueillir une glèbe, sans la possession de laquelle ils ne peuvent recueillir la dignité, qui s'éteint ainsi sur eux forcément, comme il avait pensé arriver tout récemment aux ducs de Brissac et de Duras. Le roi y consentit ; mais la forme n'était pas aisée, parce que Harcourt, qui voulait travailler solidement, cherchait à la rendre telle que la coutume de Normandie, où son duché était situé, ne pût en d'autres temps donner atteinte à son ouvrage.

Quand donc j'eus consenti, le chancelier me permit d'en parler à Harcourt qui, pour une saignée au pied qui avait peine à se fermer, gardait la chambre dans l'appartement des capitaines des gardes en quartier, qu'il servait pour le maréchal de Boufflers navré de douleur de la mort de son fils, et que le duc de Villeroy servit bientôt après, pour laisser Harcourt se préparer à son départ pour Bourbonne et pour le Rhin.

Harcourt trouvait doublement son compte dans la proposition que je lui fis, puisque la grâce qu'il demandait devenait bien plus sûre par un article exprès d'un édit général, et par se voir délivré d'être la partie du favori. Mais ma surprise fut extrême lorsque j'entendis ce cour-

tisan intime de madame de Maintenon, et de M. du Maine, auquel je savais qu'il s'était prostitué par des traits de la dernière bassesse, me dire sans détour que, dès qu'on ne pouvait espérer de déclaration du roi qu'en y confirmant les avantages des bâtards (car ce fut son propre terme, et avec un ton de dépit), rien n'en pouvait être bon. Je répondis que cette confirmation n'ajoutait rien à ce qu'ils avaient, et partant, ne nous nuirait pas davantage. « Voyez-vous, monsieur, me répliqua-t-il avec feu, je vis très bien avec eux et suis leur serviteur; mais je vous avoue que leur rang m'est insupportable. Il n'y a de parti présent que de se taire, mais dans d'autres temps il faut culbuter tout cela, comme on renverse toujours les choses violentes et odieuses, comme le rang de Joyeuse et d'Épernon a fini avec Henri III, et comme dans eux-mêmes le rang du bonhomme Vendôme finit avec Henri IV. C'est ce que nous devons toujours avoir devant les yeux comme ce qu'il y a de plus important, car c'est là ce qui nous blesse le plus essentiellement. Ainsi, avec ce dessein-là, que nous ne devons jamais perdre de vue, je ne puis être d'avis de passer une déclaration qui fortifie ce qui ne l'est déjà que trop, et ce que nous devons détruire. Je vous parle à cœur ouvert, ajouta-t-il, avec un air plus serein, sentant peut-être ma surprise; je sais qu'on peut vous parler ainsi, tous ceux qui ont un reste de sentiment ne peuvent penser autrement. »

Quelque étourdi que je fusse d'une franchise si peu attendue, je lui avouai que je sentais la même peine que lui sur les bâtards, ravi de le trouver sur ce chapitre tout autre que j'avais lieu de le croire. Nous nous y étendîmes un peu et avec ouverture, et dans une secrète admiration en moi-même de tout ce que cachent les replis du cœur d'un véritable courtisan. Ensuite je lui dis qu'étant entièrement de son avis sur le futur, je croyais

pouvoir n'en être pas sur le présent, parce que, ce qui était fait ne subsistant pas, il ne fallait pas compter qu'une confirmation de plus ou de moins fût le salut ou la ruine de rangs de cette nature; que si dans la suite ils se pouvaient renverser, l'article de l'édit dont je lui parlais ne serait pas plus considérable que les déclarations enregistrées qui les regardaient expressément, ni que leur possession; que cet article, regardé alors du même œil, et d'un œil sain, serait détaché de l'édit sans en altérer le corps, dont la disposition en soi juste conserverait toute sa force et ne blessait personne; et que nous pouvions aisément compter sur ce crédit, si nous en avions assez pour réussir en une chose aussi considérable que de remettre les bâtards à raison, et au rang de leur ancienneté parmi nous; que si au contraire ils demeureraient ce qu'ils ont été faits, ce serait un assez grand malheur pour nous, pour ne pas y vouloir joindre celui de nous priver d'un édit aussi avantageux pour tout le reste, dont je lui fis sentir toute l'importance. Ce raisonnement l'ébranla, et il s'y rendit le lendemain.

Je ne voulus point passer outre sans obtenir du chancelier la liberté de m'ouvrir au maréchal de Boufflers, que je regardais avec une tendresse et un respect de fils à père, et qui vivait avec moi, depuis bien des années, dans la plus entière confiance. Le chancelier y consentit, et je persuadai ce maréchal par le même raisonnement qui avait emporté l'autre. Après cela, il fut question d'entamer l'affaire. Le comment fut résolu d'un côté entre Boufflers, Harcourt et moi, qui seuls des opposans à d'Antin en avions le secret; de l'autre, entre Chevreuse et d'Antin, et le chancelier au milieu de nous, qui nous servait là-dessus de lien, sans nous rien communiquer d'un côté à l'autre. Ce comment fut: qu'il fallait s'y prendre par la demande qu'Harcourt avait faite pour son du-

ché, et à ce propos remettre l'ancien projet sus. Harcourt guéri vit le chancelier, et parla au roi comme pour fortifier sa demande de cet ancien projet dont il avait ouï parler confusément. Le roi lui dit qu'en effet il y en avait eu un, et d'en parler au chancelier et au duc de Chevreuse qui tous deux s'en devaient souvenir. Le roi, aussitôt après, parla au chancelier de cet ancien projet, avec surprise et chagrin de ce que quelques ducs en avaient eu connaissance, puisque Harcourt lui en avait parlé. Le chancelier le fit souvenir que par son ordre le duc de Chevreuse et feu M. de Luxembourg en avaient eu part, d'où cela avait pu se répandre à quelques autres. Le roi, contenté là-dessus, demanda au chancelier s'il en avait encore quelque chose; et sur ce qu'il lui dit en avoir conservé soigneusement tous les papiers, il en reçut ordre de les revoir pour lui en pouvoir rendre compte. On en était là lorsque la semaine-sainte sépara la compagnie, qui fut suivie de celle de Pâques, et tout de suite de la maladie et de la mort de Monseigneur, sur laquelle il nous parut indécent de commencer nos plaidoiries, que nous remîmes à un peu d'éloignement, de concert avec d'Antin et le premier président. Je prendrai cet intervalle pour exposer courtement l'intérêt du duc de Chevreuse, qui prétendait en avoir deux, l'un et l'autre parfaitement pitoyables.

Sans s'étendre sur la prodigieuse fortune des Luynes ni sur leur généalogie, tout le monde sait que MM. de Luynes, Brancas et Cadenet étaient frères; que l'aîné fut duc et pair de Luynes et connétable; que Brancas fut duc et pair de Piney-Luxembourg par son mariage, dont il a été amplement parlé en son lieu sur le procès de préséance prétendue par le maréchal duc de Luxembourg; et que Cadenet, ayant épousé l'héritière d'Ailly, fut fait duc et pair de Chaulnes, étant déjà maréchal de France.

Il résulte de là qu'il était oncle du duc de Luynes, et grand-oncle du duc de Chevreuse. Cette érection est de 1621, huit mois avant la mort du connétable. M. de Chaulnes laissa deux fils. L'aîné, gendre du premier maréchal de Villeroy, mourut sans enfans. Son frère cadet devint ainsi duc de Chaulnes. Il fut célèbre par sa capacité dans ses diverses ambassades, gouverneur de Bretagne, puis de Guyenne, et il a été souvent fait mention de lui ici en divers endroits. Il était donc cousin-germain du duc de Luynes, père du duc de Chevreuse. Lorsque ce dernier épousa la fille aînée de M. Colbert, au commencement de 1667, M. de Chaulnes fit donation de tous ses biens au second mâle qui naîtrait de ce mariage, au cas qu'il n'eût point d'enfans. Le cas arriva en 1698; et le vidame d'Amiens, second fils du duc de Chevreuse, hérita des biens de M. de Chaulnes fort chargés de dettes, dont il ne s'était pas soucié de débarrasser son héritier, et le duché de Chaulnes fut éteint. M. de Chevreuse était petit-fils du connétable, et ne venait point du premier duc de Chaulnes, le duché de Chaulnes n'était que pour l'impétrant et les mâles issus de lui, aucun autre n'y était appelé; rien donc de plus manifeste que son extinction à faute d'hoirs mâles issus par mâles de l'impétrant. M. de Chevreuse de plus était personnellement exclus des biens du dernier duc de Chaulnes par son propre contrat de mariage, qui étaient donnés au second fils qu'il aurait, tellement que, à toute sorte de titre on ne peut concevoir quel pouvait être le fondement de M. de Chevreuse de prétendre pour lui-même, et aussi pour son second fils, la dignité de Chaulnes, dont lui ne pouvait posséder le duché, et auquel lui et ses enfans n'étaient point appelés, ni sortis du premier duc de Chaulnes. A force d'esprit et de desir; par l'interprétation sans bornes des termes de *successeurs et ayant-*

cause employés dans l'érection de Chaulnes, comme en toutes les autres; par des raisonnemens subtils, forcés, faux; à force d'inductions multipliées et de sophismes entortillés, M. de Chevreuse, dupe de son cœur et de son trop d'esprit et d'habileté, se persuada premièrement à lui-même qu'il avait droit, et son second fils après lui, et voulut après en persuader les autres.

Sur Chevreuse, voici le fait: cette terre fut érigée en faveur du dernier fils de M. de Guise, tué aux derniers états de Blois en décembre 1588. Ce dernier fils, si connu sous le nom de duc de Chevreuse, le fut, comme on dit improprement, à brevet, depuis 1612, que l'érection fut faite pour lui et ses descendans mâles jusqu'en 1627, que ce duché-pairie fut enregistré. Ce duc de Chevreuse épousa Marie de Rohan, veuve du connétable de Luynes, et mère du duc de Luynes père du duc de Chevreuse dont il s'agit; et c'est cette madame de Chevreuse qui a fait tant de figure et de bruit, surtout dans les troubles de la minorité de Louis XIV. Elle n'eut que deux filles du Lorrain, dont aucune ne fut mariée. Elle survécut à ce second mari, eut le duché de Chevreuse pour ses reprises, et le donna au duc de Luynes, son fils du premier lit. Le duc de Luynes le donna en mariage à son fils, qui, par le crédit de Colbert son beau-père, obtint une nouvelle érection en sa faveur de Chevreuse en duché sans pairie, qui fut vérifié tout de suite. De prétendre de là la pairie et l'ancienneté de M. de Chevreuse-Lorraine, mieux encore l'ancienneté de l'érection en duché sans pairie enregistrée en 1555 pour le cardinal Charles de Lorraine, qui fut éteint par sa mort, c'est ce qui est inconcevable.

On ferait un volume des absurdités de ces chimères. Cependant ce furent ces chimères qui portèrent toujours M. de Chevreuse du côté de toutes celles qui se présen-

tèrent, et sinon à prendre parti par elles à découvert et en jonction, à demeurer du moins neutre en apparence, et leur fauteur et défenseur en effet.

J'avais vécu avec lui dans la confiance et l'amitié la plus intime et la plus réciproque. Il n'ignorait donc pas que l'intérêt de la dignité en général, et celui de mon rang en particulier, ne l'emportassent à cet égard sur tout autre sentiment et sur toute autre considération; ainsi il voulut essayer de me persuader, et n'oublia rien, en plusieurs différens temps, pour m'emporter par toutes les séductions de l'amitié et celle du raisonnement jointes ensemble.

Il me trouva inébranlable. Sur l'amitié, je lui dis que je serais très aise qu'il fit obtenir des lettres nouvelles à son second fils, mais que je ne pouvais trahir ma dignité en connivant à un abus si préjudiciable que serait celui d'une si vaste et si large succession de dignité, telle qu'il la prétendait. Sur le raisonnement, je démêlai ses sophismes, que je ne rendrai point ici, pour n'allonger point ce récit d'absurdités si arides, si subtilisées, et inutiles puisque la prétention n'osa se présenter en forme. Je dirai seulement, pour en donner une idée, que je le poussai un jour d'absurdités en absurdités, auxquelles son raisonnement le jetait nécessairement, jusqu'au point de me soutenir: qu'un duc et pair dont le duché serait situé dans la même coutume où Chaulnes est situé, et qui aurait deux fils, pourrait, de droit et sans aucune difficulté, ajuster les deux partages, en sorte que l'aîné ayant pour la quantité de biens tous les avantages de l'aînesse, le cadet serait néanmoins duc et pair à son préjudice, en faisant tomber le duché-pairie dans son lot, sans que l'aîné eût démérité ni qu'il pût l'empêcher. Quelquefois des conséquences si grossières, dont il ne se pouvait tirer, lui donnaient quelque sorte de honte; mais sa manière

de raisonner, subtile au dernier point, le reconfortait à son propre égard, l'empêchait de se laisser aller à la droite et vraie raison, et le laissait en liberté de poursuivre avec candeur la plus déplorable de toutes les thèses. Je finis avec lui par lui dire qu'il était inutile de disputer davantage là-dessus ; que, s'il entreprenait ce procès, il devait compter de me trouver contre lui de toutes mes forces, sans pour cela l'aimer moins ; et que la plus grande preuve que je lui en pusse donner était mon souhait sincère qu'il réussît pour son second fils par des lettres nouvelles. Cette marque d'amitié était en effet grande pour moi ; et il en sentait le prix, parce qu'il connaissait parfaitement mon éloignement extrême de notre multiplication, et l'extrême raison de cet éloignement.

Nous demeurâmes donc de la sorte muets sur Chaulnes, qu'il avait bien plus à cœur que son ancienneté de Chevreuse qu'il ne regardait qu'en éloignement, moi en garde avec lui sur Epernon, et lui refusant quelquefois nettement toute réponse à ses questions là-dessus, mais, du reste, aussi étroitement unis, et en confiance aussi entière, sur tout ce qui ne touchait pas ces matières, que nous étions auparavant.

Quelque uns, car c'est trop peu de dire unis, que fussent en tout M. de Chevreuse et M. de Beauvilliers, ce dernier était bien éloigné d'approuver les chimères de son beau-frère ; on l'a vu par le conseil qu'il me donna, sans que je le lui demandasse, de m'opposer sagement, mais fermement à la prétention d'Epernon, et par le même qu'il me dit avoir donné à son frère, qui fut fidèlement des nôtres. Mais, par son unité d'ailleurs avec M. de Chevreuse, il ne voulait pas le blâmer, et se tenait là-dessus tellement à l'écart que, avec le plus qu'éloignement qui était entre lui et le chancelier, il ne put

être question que, quoique sans aucun secret mien pour lui, je pusse lui parler du règlement de ce dont il s'agissait. C'est où nous en étions lorsque, après la mort de Monseigneur, il fut enfin temps de commencer nos plaidoiries sur la prétention d'Epéron, ou de finir tout par le règlement en forme de déclaration ou d'édit dont j'ai parlé.

Le duc de Chevreuse et M. d'Antin le desiraient passionnément par les raisons que j'ai racontées, et je ne le desirais pas moins par celles que j'ai rapportées. Ce secret, comme je l'ai dit, était renfermé entre eux deux d'une part, les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt d'autre part, et le chancelier, point milieu des deux côtés qui ne se communiquaient que par lui; et à la fin il se renferma uniquement entre le chancelier et moi seul pour tout ce qui s'y fit. Le maréchal de Boufflers s'en alla malade à Paris, dès que la revue des gardes-du-corps fut faite; Harcourt partit assez tard pour Bourbonne, et de là pour le Rhin, et on verra pourquoi je ne fus pas pressé de lui parler; d'Antin et moi n'étions pas en mesure de nous entretenir d'affaires; le duc de Chevreuse demeura le seul à qui je pusse parler, mais tellement en général que je n'eus pas la liberté de lui avouer que j'eusse connaissance du projet du premier président de Harlay, moins encore de tout ce qui se passait sur cette base. Tel était le secret que le chancelier m'avait imposé, ne me laissant que la simple liberté de parler en général à M. de Chevreuse, comme sachant bien qu'on pensait à un règlement, comme le desirant, mais rien du tout au-delà.

Nous étions à Marly. Ce séjour rendait tout lent et incommode, et me faisait un contre-temps continuel. Le chancelier, passionné pour sa maison de Pontchartrain, n'allait presque plus à Marly, et n'y venait que pour les conseils. Du mercredi au samedi, il était à sa chère cam-

pagne, l'autre partie à Versailles, pour être les matins au conseil à Marly et s'en retourner dîner à Versailles. Le lundi, qui lui était libre, il tenait le matin conseil des parties, et le sceau l'après-dînée, de sorte qu'il n'y avait presque que l'après-dînée du mardi d'accessible chez lui à Versailles. Nous avions lui et moi beaucoup à conférer; ainsi tout était coupé et retardé, et nous jetait sans cesse de l'un à l'autre. Les ducs de Charost et d'Humières étaient à Paris; cela me sauvait du juste embarras d'avoir la bouche fermée pour des amis intimes, dans un intérêt commun, et qui avaient le timon de l'affaire d'Epernon, auxquels néanmoins il fallut bien tenir rigueur jusqu'au bout.

D'Antin à la fin, informé par le chancelier de l'ordre qu'il avait reçu du roi sur le projet ancien, après qu'Harcourt en eut parlé au roi, seconda la chose par un trait hardi de raffiné courtisan. Il avait embarqué son affaire par des protestations au roi qu'il ne lui demandait pour toute grâce que la permission, qu'il ne refusait à personne, de pousser son procès. Cela ne l'embarrassa point quand il lui convint de changer de langage. Il dit au roi que son procès était indubitable, mais cependant qu'il croyait que son crédit soutiendrait difficilement le nôtre; que deux autres choses lui faisaient aussi beaucoup de peine: la longueur qui le priverait d'une assiduité auprès de sa personne, assiduité qui faisait tout son devoir et tout son bonheur; et une aigreur qui lui attirerait tous les ducs, lui qui ne cherchait qu'à être bien avec tout le monde; que, quelque bonne que fût son affaire, il avouait qu'il aurait toujours à contre-cœur de devoir son élévation à la justice de sa cause, au lieu de la recevoir de sa grâce et de sa libéralité, qui serait la seule chose qui lui ferait plaisir; que ce plaisir même le toucherait de telle sorte qu'il lui sacrifierait de tout son cœur toute l'ancienneté

qu'il avait lieu d'attendre, et qu'il se verrait avec cent fois plus de joie le dernier pair par la bonté du roi, avec les bonnes grâces des autres, que le second par l'heureuse issue de son procès; que ce n'était pas, encore une fois, qu'il ne le crût indubitable; qu'il arrivait encore de Paris, où il avait vu les meilleures têtes du parlement, qui l'en avaient assuré (il mentait bien à son escient, comme il l'a avoué depuis); mais qu'il se déplaisait tellement en cette vie de courses et d'éloignement d'auprès du roi, qu'il était si accoutumé à ne rien tenir que de lui, qu'il osait le conjurer d'abrèger toutes ses peines, en lui donnant comme une grâce la dernière place parmi les ducs et pairs, où il était persuadé que la seconde lui était due. Cela, dit en distance de plusieurs mois qu'il avait dit tout le contraire pour enfourner son affaire, et dit dans un moment d'ébranlement sur l'ancien projet de règlement, mit le roi au large de contenter tout le monde, et en chemin d'être conduit où on voulait. Il ne répondit rien de précis à d'Antin; mais il ne le fit point souvenir non plus qu'il l'avait assuré d'abord qu'il ne lui demanderait point de grâce; ensuite il lui parla de lui-même de cet ancien projet, à quoi d'Antin, tout préparé, prit, de façon qu'il se fit ordonner de voir là-dessus le duc de Chevreuse et le chancelier.

L'amorce prise, le chancelier représenta au roi qu'il était à propos de suspendre les plaidoiries qui allaient commencer sur la prétention d'Épernon, en cas qu'il voulût reprendre les anciens errements du règlement; et, quoique le roi n'y fût pas encore résolu, il consentit à la suspension. Le chancelier la fit aussitôt savoir au premier président, aux gens du roi et aux parties. La surprise en fut grande parmi les opposans à d'Antin et parmi leurs avocats. Ils ne savaient à quoi attribuer ce coup d'autorité; ils ne doutèrent même pas

que ce ne fût un trait de favori inquiet de la face que son affaire avait prise. Tout ce que je pus faire pour les rassurer fut de dire aux ducs de Charost et d'Humières de ne s'inquiéter point , et à nos avocats d'avoir bon courage.

CHAPITRE XX.

Suite du procès du duché-pairie d'Épernon.—Discussion du projet de règlement entre le chancelier et moi. — Maxime du maréchal de Villeroy. — Je fais comprendre les ducs vérifiés en l'édit. — Discussion avec le chancelier au sujet des lettres nouvelles de Chaulnes. — Le chancelier travaille seul avec le roi sur le règlement. — Cause de l'aversion du roi pour les ducs. — Scélératesse du premier président Harlay sur le sacre et la propagation des bâtards. — Je propose la double séance au parlement des pairs démis. — Le roi favorable à M. de la Rochefoucauld contre moi. — Mémoire qui me vaut la préséance sur M. de la Rochefoucauld. — Défaut de foi et hommage et nécessité de cet acte. — Préséance tirée au sort en attendant jugement. — Préjugés du roi en faveur de M. de Saint-Simon. — Singulier procédé entre les ducs de la Rochefoucauld et Saint-Simon à la suite de la réception du premier au parlement. — Autre préjugé du roi tout récent en faveur de M. de Saint-Simon. — L'autorité du roi favorable à M. de Saint-Simon. — Enregistrement sauvage des lettres d'érection de la Rochefoucauld. — Lettres de M. le duc de Saint-Simon à M. le chancelier. — Réponses de M. le chancelier. — Eclaircissemens de quelques endroits de mes lettres. — Anecdote curieuse de l'enregistrement de la Rochefoucauld. — Courte explication sur la question de préséance entre la première réception du pair au parlement et la date de l'enregistrement de la pairie. — Nature de la dignité. — Ce qui de tout temps a fixé l'ancienneté du rang des pairs l'a fixé toujours et le fixe encore aujourd'hui. — Fausse et indécente difficulté de la date de chaque réception

successive. — Dignité de duc et pair mixte de fief et d'office et unique de ce genre. — L'impétrant et sa postérité appelée et installée avec lui en la dignité de pair, à la différence de tout autre officier. — Reprise de l'édit. — J'apprends du chancelier les articles de l'édit résolu. — L'édit commence à être connu. — Mouvement des Mattignon et des Rohan. — Leur intérêt. — L'édit passe. — Le chancelier m'informe des différens articles. — Double séance rejetée, et Chaulnes différé après avoir été accordé. — D'Antin reçu duc et pair au parlement. — Je suis le seul étranger qu'il invite au repas. — Le roi se montre content que j'y eusse été. — Adresse et impudence de d'Antin. — Sage et digne conduite de Boufflers. — Douleur de Mattignon et son affaire avec le duc de Chevreuse. — Plaintes du duc de la Rocheguyon et du duc de Villeroy. — Ce que fait le duc de Luxembourg au sujet de l'édit.

ALORS il fut question entre le chancelier et moi d'en venir à un sérieux examen de cet ancien projet du premier président de Harlay que j'avais copié et noté, qui devait servir de base au règlement qu'on voulait faire. Le premier article devint la première matière de contestation : c'était celui des princes du sang, qui était vague, hors d'œuvre, et qui ne disait rien. Par cela même j'en craignais une approbation implicite des usurpations à notre égard, dont M. le prince de Conti avouait de si bonne foi le nombre et l'injustice; et sans m'expliquer là-dessus avec le chancelier, j'insistai sur l'inutilité, et dès là sur l'indécence d'un article qui ne réglait rien, parce qu'il n'y avait rien alors à décider à cet égard. Le chancelier me répondit qu'ayant nécessairement à parler des légitimés, ou ne pouvait passer sous silence les légitimes. Je ne voyais point cette nécessité. Il ne s'agissait de rien sur les princes du sang : il n'y avait point de concession à confirmer pour eux comme pour les bâtards, puisqu'on voulait prendre cette occasion de le faire; mais cette bienséance de ne pas parler de ceux-ci sans avoir d'abord fait mention de ceux-là, parut au chancelier

une raison péremptoire. Comme, dans le fait, ce premier article n'énonçait rien, je ne m'opiniâtrai pas trop; mais j'essayai de faire supprimer le second, qui portait la confirmation dont je viens de parler, et avec lequel le premier tombait de soi-même. Mais le chancelier, ferme sur son principe que cet article seul serait le chausse-pied du règlement, m'ôta toute espérance qu'il pût être supprimé, et je me tournai à le faire dresser, en sorte qu'il ne donnât pas au moins une force nouvelle à ce qui avait été fait pour les bâtards, et que la confirmation, puisqu'il en fallait passer par là, fût la plus simple et la plus exténuée qu'il serait possible. Le troisième article fut une ample matière. Harlay, par ce projet, ne songeait qu'à son ambition. Il avait parole réitérée d'être chancelier pour ses bons services aux bâtards. Le brillant de M. de Luxembourg, soutenu de la faveur pleine de M. de Chevreuse, l'avait ébloui jusqu'à lui faire tenir la partielle conduite qui le fit récuser dans cette affaire de préséance, et qui nous fit rompre tous ouvertement avec lui. Il était lors au fort de cette brouillerie dans laquelle le duc de la Rochefoucauld se montra des plus animés. Harlay le redouta pour les sceaux, et le voulut ramener à soi par la même voie qui l'en avait aliéné. Il était bien au fait de la question de préséance qui était entre lui et moi; et, sans faire semblant d'y penser, il dressa ce troisième article pour m'étrangler, sans que je m'en défiasse, et pour se raccommoier par là avec M. de la Rochefoucauld. Comme cet article fut la matière de divers mouvemens auxquels il faudra revenir plus d'une fois, je passerai aux autres sans m'arrêter maintenant à celui-ci, sinon sur ce qui ne me regarde pas en particulier.

Je trouvais juste que les duchés ne fussent vérifiés qu'à Paris, cour des pairs et le premier de tous les parlemens; ce fut pour cela que sans la plus légère liaison

avec les Brancas, je proposai ce qui se voit dans la note sur cet article. Mais comme les choses se réglaient avec le roi bien plus par goût que par principe, cela fut laissé à côté dès qu'il ne fut plus question d'enregistrement, comme on verra dans la suite. L'âge compris dans cet article forma une grande dispute entre le chancelier et moi. La réception des pairs n'y avait jamais été assujétie; je ne pouvais souffrir qu'elle le fût, et uniquement pour servir de degré à la distinction sur eux des bâtards et des princes du sang, qui tous ne peuvent nier, malgré toutes leurs usurpations, qu'ils n'entrent au parlement que comme pairs, et, malgré toutes leurs distinctions, comme pairs tels que tous les autres. La raison de l'âge pour les gens de loi, et qui n'a rien de commun avec les pairs, fut par moi déployée dans toute sa force.

Le malheur était que celui contre qui je disputais était juge et partie. L'homme de loi, le magistrat blessé en lui de cette différence, se sentit en situation de l'anéantir; il se garda bien d'en manquer l'occasion si favorable, et à faute de mieux, de ne pas mettre pour l'âge les pairs à l'unisson des magistrats.

Le vieux maréchal de Villeroy disait avec un admirable sens: « Qu'il aimerait mieux pour soi un premier ministre son ennemi, mais homme de qualité, qu'un bourgeois son ami ». Je me trouvai ici dans le cas.

Le chancelier, qui m'en voulait détourner l'esprit, s'appuya tant qu'il put de l'indécence, et de l'inconvénient même quelquefois, du pouvoir d'opiner dans les plus grandes affaires avant l'âge sagement prescrit pour pouvoir sagement disposer des choses particulières. J'opposai l'extrême rareté de ces occasions de juger pour les pairs, et le continuel usage des dispenses d'âge des magistrats qui jugent tous les jours de leur vie. J'eus beau me récrier sur l'iniquité de la disparité d'avec les princes

du sang et les bâtards, et la parité entière avec les magistrats jusqu'alors inouïe; je parlais à un sourd enveloppé de sa robe qui lui était plus chère que justice, raison, amitié, et il fallut passer aux autres articles.

J'eus bon marché des articles IV et V qui regardaient les ayant-cause et les duchés femelles. Ce dédommagement était bien mince des trois premiers, mais le contraire aurait été fort nuisible, dans un temps si malheureux; et si nous n'y gagnâmes rien, au moins fûmes-nous à l'abri d'y perdre. Il n'y avait que les audiences du parlement de Paris d'exprimées; je craignis les suites d'une omission de cette nature, sur l'exemple de celle qui, par la faute des pairs de ces temps-là, nous a par la suite exclus du conseil des parties. Je fis donc ajouter, et sans peine, le conseil, c'est-à-dire les procès par écrit, et les autres parlemens à celui de Paris. J'essayai après d'y faire cesser les ineptes difficultés que font quelques autres parlemens sur la manière d'entrer et de sortir de séance, et de faire ajouter un mot qui les fixât tous à celles dont les pairs entrent et sortent de séance au parlement de Paris, le plus ancien et le modèle de tous les autres. Mais le magistrat se trouva encore ici avec sa précieuse robe, qui me répondit que c'était des choses étrangères à la matière dont il s'agissait dans ce règlement, et que le roi ne pouvait entrer dans ces vétilles, terme très familier à ceux qui n'ont rien de fâcheux à essayer. Ainsi en choses de parlement un homme de robe, en celles qui regardaient les princes du sang ou les bâtards un courtisan, était ce que j'avais en tête, et avec qui lutter trop inégalement. Ces deux articles et les deux suivans n'avaient rien qui touchât aux princes du sang, aux bâtards, ni à la robe. C'étaient néanmoins les importans pour finir tous les procès de préséance, et nous garantir des pluies de la faveur et des prétentions de toute espèce qui renversent tout droit et

tout ordre dans la dignité; aussi le chancelier m'en fit-il bon marché. Nous les tournâmes tout aussi avantageusement que je voulus, et mieux encore, non-seulement sur l'ayant-cause, mais sur les femelles ou le gendre fut exclus de l'ancienneté du beau-père. Ce furent deux grands points. Le sixième fut extrêmement discuté, non par la fantaisie du chancelier, mais par la difficulté de sa nature. Ma pensée était que la faculté de substituer était insuffisante à des ducs indifférens, mal entendus ou mal dans leurs affaires, et mon dessein était de conserver la dignité et sa glèbe perpétuellement à tous les appelés, de les dérober à l'incurie de leurs auteurs jusqu'à extinction de race, et tout à-la-fois de procurer aux ducs de quoi vivre au moins dans la plus grande décadence de leurs affaires, avec un lustre à leur dignité, de la solidité duquel ils tireraient leur subsistance. Il faut dire à l'honneur du chancelier qu'il entra parfaitement dans ces vues, et qu'il n'y eut que les obstacles insurmontables de l'exécution par les difficultés de la chose en elle-même, et qui ne se purent résoudre, qui empêchèrent la substitution de droit par l'érection, et qui la réduisirent à la simple faculté aux ducs de la faire, à laquelle nous donnâmes toute l'étendue possible, pour remplir toutes les vues que je viens d'expliquer.

Le septième article fut encore extrêmement discuté. Je voulais un denier plus faible, l'équité en exigea un plus fort, et je m'y rendis. Le chancelier alla plus loin que moi, il ne faut pas lui en dérober l'honneur. Je ne pensais qu'au premier mâle en ordre de succéder, le chancelier étendit de lui-même la faculté du remboursement forcé de la femelle à tout mâle appelé à la dignité, chacun en son ordre, au refus par incurie ou par impossibilité des mâles avant appelés, ce qui fut une extension très avantageuse pour la conservation des dignités dans

la descendance de l'impétrant. Le huitième article passa sans difficulté entre nous deux, sinon que je m'opposai tellement à la forme d'un arrêt du conseil pour le renvoi des causes de prétentions ducales au parlement, que j'obtins que cette forme d'arrêt du conseil serait omise. Ma raison fut que les magistrats du conseil ne sont pas juges compétens de ces matières. L'article neuvième allait tout seul. La prétention de l'ancienne érection de Piney était éteinte par les articles précédens. Le rang de sa réérection de 1662, faite pour le feu maréchal de Luxembourg, fut établi par celui-ci; et en même temps l'érection nouvelle et le rang nouveau de d'Antin y furent compris. Le premier avait été le motif de l'ancien projet, le second de le remettre sur le tapis. Il finissait ces deux affaires, et il était devenu épineux de faire juridiquement déclarer Piney, éteint de la première et de la seconde érection, depuis le monstrueux arrêt de l'inique Maisons, qui a été expliqué dans son temps, chose néanmoins à laquelle nous allions donner tous nos soins, si ceci ne nous en eût ôté la peine.

Jusqu'ici il ne s'agissait du tout que des pairs, et l'ancien projet ne faisait aucune mention des ducs simplement vérifiés ou héréditaires, comme on les appelle mal-à-propos, puisque les pairs le sont aussi. L'équité, aiguillée de l'intérêt de la maison de madame de Saint-Simon, me fit penser à eux, par celui de l'aîné de sa maison et son cousin-germain, de son frère et de son beau-frère tous trois ducs vérifiés. Je proposai donc au chancelier d'ajouter à la fin de l'édit un article qui y comprît les ducs simplement vérifiés, autant qu'ils en étaient susceptibles. Il ne m'en fit aucune difficulté.

Tout cela convenu entre lui et moi, je vins à mon fait particulier de l'ancienneté à régler par la date de l'enregistrement des lettres, comme M. de la Rochefoucauld le prétendait contre moi, et comme le portait l'ancien

projet du premier président de Harlay, pour lui complaire et se le rapprocher, ou comme je le prétendais, par la date de la réception de l'impétrant au parlement. Je diffère à expliquer plus bas les raisons de part et d'autre pour ne pas interrompre la suite du récit du règlement. Il suffit ici de dire que je convainquis le chancelier de mon droit. Je mis ensuite sur le tapis ce qui regardait M. de Chevreuse.

C'était un des grands épisodes. De l'ancienneté de Chevreuse-Lorraine, ce n'était pas le plus pressé; Luynes était plus ancien. Le point pressant était Chaulnes; il n'existait plus depuis 1698, que le dernier duc de Chaulnes était mort; et le vidame d'Amiens, second fils de M. de Chevreuse, se morfondait cependant, et, suivant M. son père, souffrait, et lui aussi, une grande injustice, sans toutefois que ni l'un ni l'autre eussent osé encore se présenter juridiquement pour recueillir cette dignité. Le chancelier et moi convînmes bientôt que cette prétention ne pouvait se soutenir. Alors je lui dis que c'était là une occasion essentielle de se souvenir de l'amitié personnelle qui avait toujours été entre M. de Chevreuse et lui, et je l'exhortai à le servir en cette occasion si importante pour obtenir à son second fils des lettres nouvelles avec un nouveau rang. Le chancelier ne se fit point prier; il me répondit d'un air ouvert qu'il était ravi de me voir dans ce sentiment, et que cela même le mettait là-dessus à son aise. Nous discourûmes de la manière de s'y prendre. Nous convînmes que l'unique était de ne pas faire au roi la prétention si mauvaise, afin d'y laisser une queue d'équité, de la terminer par une nouvelle érection, à quoi le chancelier me promit de faire tout son possible.

Madame de Saint-Simon avait quitté Marly avec la fièvre; elle était demeurée depuis à Paris assez incom-

modée, et je l'y allais voir le plus souvent que je pouvais. Le duc de Chevreuse y était aussi qui, fort mal-à-propos pour ses vues de Chaulnes, avait esquivé ce Marly, dont le roi n'était pas trop content, car à lui qui était réellement ministre, bien qu'incognito, il lui fallait des permissions pour ces absences, que le roi ne lui donnait pas volontiers. L'inquiétude le prit, il me vint trouver à Paris. Il se mit à me haranguer avec ses longueurs ordinaires; moi à lui couper court que sa prétention de Chaulnes était insoutenable, et n'aurait pas un plus ardent adversaire que moi, s'il se mettait à la plaider. J'ajoutai tout de suite que, pour lui montrer la vérité de mon amitié, je lui promettais tous bons offices s'il en avait besoin pour des lettres nouvelles; et je lui dis ce qui s'était passé là-dessus entre le chancelier et moi, mais sans un seul mot qui approchât du règlement. Cette franchise le charma, il me fit mille remerciemens, et me pria de soutenir le chancelier dans ce bon dessein. Dès qu'il m'eut quitté, il se mit à travailler à un mémoire, qui ne valut rien, parce que sa prétention était sans aucune sorte de fondement. Il l'envoya au chancelier. Les raisonnemens en étaient tellement tirés à l'alambic qu'ils l'impatientèrent, et plus encore une conversation qu'il eut avec lui à Versailles, où il l'alla trouver, tellement qu'il fut grand besoin que je remisse le chancelier de cette mauvaise humeur qu'il avait prise. Je n'en voulus pas donner l'inquiétude à M. de Chevreuse, quoiqu'il s'en fût un peu aperçu.

Le chancelier cependant travailla avec le roi. Cet tête-à-tête non accoutumé réveilla tout le monde, qui, joignant à cette singularité la surséance arrivée à notre affaire de d'Antin, ne douta pas qu'il n'y en fût question. Le chancelier proposa au roi de communiquer le projet de règlement à quelques ducs, et de travailler là-dessus avec

eux, puisqu'il s'agissait de faire une loi à eux si importante. Le roi, hérissé de la proposition, répondit avec un mépris assez juste sur leur capacité en affaires, et la difficulté d'en trouver quelques-uns qui entendissent celles-là assez bien. Le chancelier lui en nomma quelques-uns, moi entre autres, et en prit occasion de faire valoir son amitié sans la montrer trop. Il insista même assez ferme, mais le roi demeura inébranlable en ses usages, ses préjugés, et ses ombrages *mazarins* d'autorité qui l'animait contre les ducs, dont la dignité lui était odieuse par sa grandeur intrinsèque, indépendante par sa nature des accidens étrangers. Elle lui faisait toujours peur et peine par les impressions que ce premier ministre italien lui en avait données pour son intérêt particulier, et lui avait sans cesse fait inspirer par la reine-mère, ce qui le rendit si constamment contraire, jusqu'à franchir les injustices les plus senties, et même avouées en bien des occasions.

Le projet, tel que le chancelier et moi l'avions arrêté, fut par lui communiqué au premier président et au procureur général. Pelletier, qui n'était pas grand clerc, ne fit que le voir à sa campagne où il était allé, et le renvoya aussitôt. Daguesseau écrivit un long verbiage qui, pour en dire le vrai, ne signifiait rien. Le chancelier, content de sa communication de bienséance, poussa sa pointe.

M. de Chevreuse, en éveil sur ce travail du roi avec le chancelier seul, redoubla d'un mémoire à celui-ci. Ce mémoire n'était point correct dans ses principes, peu droit dans ses raisonnemens qui tous conduisaient à ses fins, comme le chancelier me le manda avec dégoût et même avec amertume. Il ajouta qu'en le lui donnant M. de Chevreuse lui avait dit, pour le faire valoir, qu'il m'avait fait presque convenir de tout. Il n'en était rien, et je le sus bien dire à l'un et à l'autre. Quelque étrange qu'un

semblable allégué doit paraître à qui n'a pas connu le duc de Chevreuse, je suis convaincu qu'il se trompait lui-même, et qu'à force de desirer, de se figurer, de se persuader, il croyait tout ce qu'il souhaitait et tout ce qu'il se persuadait de la chose, de lui-même et des autres. Toutefois je ne pus m'empêcher de lui en parler avec force, mais en même temps je soutins le chancelier dépité, et avec travail, qui voulait laisser faire M. de Chevreuse, l'abandonner à ses sophismes et à tout ce qu'il en pourrait tirer sans autre secours pour son affaire.

Ce qui le gâtait encore avec le chancelier, c'est que, se doutant bien qu'il était question d'un règlement, puisqu'il en avait parlé lui-même, il le tracassait pour pénétrer ses sentimens, et encore pour avoir communication de l'ancien projet qu'il avait vu dans le temps que le premier président de Harlay le fit, qu'il jugeait bien devoir servir de base à ce qu'on allait faire, mais dont il ne lui restait rien qu'en gros et imparfaitement dans la mémoire. Or le chancelier s'en trouvait d'autant plus importuné qu'il ne voulut ni lui communiquer l'ancien projet, ni moins encore lui laisser rien entrevoir de ce qui entrerait, ni de ce qu'il pensait devoir entrer, dans ce qu'on voulait faire.

Je n'étais pas moi-même moins circonvenu toutes les fois que je venais à Paris, et je n'avais pas peu à me défendre d'un ami si intime, si supérieur en âge et en situation, et si adroit à pomper, dans la pensée que le chancelier me communiquait tout, et ne me cachait rien. Il eut beau faire, jamais il ne put rien tirer de moi que des avis sur son fait, et des services très empressés et très constans auprès du chancelier, qui ne furent pas inutiles.

Le chancelier avait travaillé avec le roi trois fois tête à tête. J'appris de lui, après le dernier travail, que le roi

s'était souvenu de deux articles de l'ancien projet du premier président de Harlay, que je n'avais point vus dans la copie que le chancelier m'avait communiquée: c'étaient les deux derniers coups de foudre. Le premier était la représentation des six anciens pairs au sacre, attribuée, exclusivement des pairs, à tous les princes du sang, à leur défaut aux légitimés pairs, sans que les autres pairs y pussent être admis qu'à faute de nombre des uns et des autres. L'autre était l'attribution, aux légitimés qui auraient plusieurs duchés - pairies, de les partager entre leurs enfans mâles qui deviendraient ainsi ducs et pairs et feraient autant de souches de ducs et pairs, avec les rangs, honneurs et privilèges maintenant accordés aux légitimés, au-dessus de tous autres pairs plus anciens qu'eux.

Ce que je sentis à deux nouveautés tout à-la-fois si inimaginables et si destructives serait difficile à rendre. Je disputai contre le chancelier qui me montra l'article du sacre dans la minute de cet exécrationnable Harlay, qu'il n'avait, disait-il, recouvrée que depuis peu. Je lui remontrai l'antiquité de la fonction des pairs égale à celle du sacre même, et non interrompue jusqu'à présent; qu'il n'y en avait jamais eu où les pairs, quand il s'en trouvait, n'eussent servi, lors même qu'il y avait plus de princes du sang qu'il n'en fallait pour cet auguste service. Je le fis souvenir de la préférence des pairs par ancienneté sur les princes du sang, aux sacres d'Henri II et de ses fils. Je lui démontrai que cette loi si juste par laquelle Henri III fait tous les princes du sang pairs à titre de naissance, et leur donne la préséance sur tous les autres pairs, n'avait fait aucune altération à leurs fonctions du sacre. Je lui expliquai le fond, la raison, l'esprit de cette grande cérémonie, par l'histoire, et tout ce qu'elle a de figuratif, dont il n'est pas possible de disconvenir. Je lui rendis évident le peu de solidité d'un couronnement fait

par tous les parens masculins d'un roi héréditaire, et dans une monarchie qui est l'unique soumise à la loi salique. Je lui fis honte de l'infamie d'une représentation si éminemment par des bâtards, et à titre de bâtards. Enfin je n'oubliai rien de ce que la douleur la plus pathétique, et l'instruction la plus puissamment réveillée, me purent suggérer.

Mais ce fut là où je trouvai tout à-la-fois le magistrat et le courtisan, contre lequel j'eus enfin peine à me retenir. Il me protesta que ce souvenir était venu du roi tout seul, et qu'il n'avait pu le détourner de cet article non plus que de l'autre, à quoi je pense bien qu'il n'épuisa pas ses efforts. J'essayai de le frapper par le nombre et le poids de nos pertes. Voyant enfin que je ne gagnais rien, je me tournai à le prier de faire arrêter le projet de règlement. Ce fut là que les grands coups se ruèrent de part et d'autre. Il ne put souffrir cette proposition, ni moi m'en désister. Je lui soutins que cette plaie portait droit au cœur, et qu'en attaquant jusqu'à cet excès tout ce que la dignité avait de plus ancien, de plus auguste, de plus inhérent, rien ne pouvait être bon. Il étala les avantages de tous les procès retranchés par les articles des ayant-cause et des femelles, et les avantages de ceux des substitutions, et du rachat forcé des héritiers femelles. Je convins de l'avantage de ces articles; mais j'ajoutai que non-seulement ceux-là, mais qu'un règlement composé par moi-même en pleine liberté, et tout à mon gré, mais à condition de cet article du sacre, ne nous pourrait être que parfaitement odieux. Je le pressai de reparler au roi là-dessus, qui avait souvent dit lui-même que, outre des princes du sang, il fallait des pairs pour représenter les anciens au sacre, au roi, dis-je, qui pouvait être ramené sur une chose qu'il ne pouvait jamais voir. Le chancelier fut ébranlé, et me promit même toute assistance; mais

j'eus lieu de croire, par une réponse que j'en reçus le lendemain à une lettre dont j'avais redoublé mon instance, que l'homme de robe, bien tranquille sur une énormité qui ne le touchait pas, avait laissé faire le roi en courtisan qui veut plaire, et qui sent bien que ce n'est pas à ses dépens.

Cet article, plutôt contraint par l'heure qu'épuisé, nous vîmes au second. Il est si étrange, si monstrueux et si surprenant, qu'il est inutile de s'y étendre après l'avoir expliqué. Il avait été suggéré par le duc du Maine, à qui le roi parla d'abord de ce dont il était question, et qui ne s'épargna pas à en profiter. Je m'étendis avec le chancelier sur un pouvoir donné à des bâtards comme tels, à exercer indépendamment du roi sur un privilège, à raison de la dignité multipliée dont ils sauraient bien ne pas manquer, qui revenait pour l'effet au même que l'édit d'Henri III qui avait fait les princes du sang pairs nés, en un mot sur un rang monstrueux qui en nombre comme en choses n'aurait plus de bornes. Finalement je me tus, voyant bien que ce qui était imaginé, demandé et accordé pour le duc du Maine, en faveur de sa bâtardise, ne pouvait plus être abandonné par le roi, qui en faisait son idole d'amour et d'orgueil. Je me rabattis donc à quelque sorte de dédommagement. Tous étaient bien difficiles à tirer du roi si jaloux d'une dignité qu'il avait continuellement mutilée, et qui s'effaroucherait de toute restitution, surtout si elle touchait au trui. Cette considération me porta à en proposer un très médiocre, et qui ne portait sur personne : ce fut la double séance au parlement des pairs démis, avec leurs fils pairs par leur démission.

Je fis remarquer au chancelier que cette nouveauté n'était aux dépens de personne, que les pairs démis ne se privaient par leur démission que de la séance au parlement ; que cela ne changeait donc rien pour eux, ni pour leur rang, ancienneté, préséance et honneurs en

pas un autre lieu, puisque leur démission ne les excluait d'aucune cérémonie, ni de la jouissance partout de ce qu'ils avaient avant leur démission ; que les ducs vérifiés ne perdaient rien à la leur, parce qu'il n'y avait à perdre en cela que l'entrée au parlement, qu'ils n'ont pas ; que ce ne serait même rien de nouveau en soi dans le parlement, puisque les présidens à mortier qui cèdent leurs charges à leurs fils n'y sont privés de rien, sinon de pouvoir présider en chef, mais jouissent d'ailleurs de leur séance et de leur ancienneté, et de leur voix délibérative ; que la même chose se pouvait faire en faveur des pairs si on voulait conserver un air d'apparence, sinon de justice, lorsqu'on s'en éloignait à leur égard d'une manière si violente et si inouïe. Le chancelier contesta peu là-dessus. Il ne laissa pas d'alléguer que le père et le fils ne pouvaient siéger ensemble. Je lui demandai pourquoi cette exclusion, tandis qu'elle n'était pas pour la robe ; qu'en cela seulement il était juste qu'il en fût des pairs père et fils comme des magistrats père et fils ; qu'étant de même avis, leurs voix ne seraient comptées que pour une ; et que d'avis différent, elle serait caduque. J'ajoutai que ce n'était qu'une extension à tous d'un droit qui appartenait à quelques-uns ; que MM. de Richelieu, Bouillon et Mazarin avaient chacun deux duchés-pairies ; que les deux derniers s'étaient démis de l'une des deux ; que par conséquent c'étaient deux pères et deux fils siégeant ensemble au parlement, toutes fois et quantes que bon leur semblait et semblerait, sans moyen aucun de l'empêcher, et sans qu'on se fût avisé jusqu'à cette heure d'y trouver le moindre inconvénient. Le chancelier n'eut point de réplique à me faire ; il avoua la proposition très raisonnable, et me promit de faire tout de son mieux pour la faire passer.

Ce point achevé, il me dit que le roi n'avait pu goûter

mes raisons contre M. de la Rochefoucauld, quoi qu'il eût pu lui dire; que la réplique du roi avait été que son autorité y serait intéressée, et qu'il était demeuré ferme là-dessus.

Un homme moins sensible que je ne l'étais en aurait eu sa suffisance de ces trois points dans une même conversation. Ce dernier néanmoins, qui étant seul m'eût extrêmement touché, ne me fit pas grande impression tant celle des deux autres me fut douloureuse. Elles attaquaient tout, et mon affaire ne touchait presque pas la dignité. Je ne laissai pas de disputer ma cause avec le chancelier, qui pour toute réponse convint et haussa les épaules, m'avoua qu'il était pour moi, qu'il avait combattu le roi tant qu'il lui avait été possible, que les réponses du roi sur le fond et sur le droit avaient été nulles, et qu'il n'avait répliqué que par le seul intérêt de son autorité. Je priai le chancelier de ne me pas tenir pour battu, ni lui non plus, en portant ma cause; je lui dis que, dès qu'il la trouvait bonne par le mérite du fond du droit, des règles et de la justice, qui ne touchaient point celles du roi, affranchi d'avoir à le persuader lui, puisque de son aveu il l'était, j'allais me tourner à persuader le roi sur son autorité comme je pourrais, par un autre mémoire que je prévoyais bien qu'il ne trouverait pas bon, mais qu'il se souvînt du premier qu'il avait trouvé tel, et qu'il se servît de celui que j'allais faire en faveur de l'autre, puisque ce n'était que par là que je pouvais réussir.

Nous finîmes par l'article de Chaulnes qu'il me dit avoir enfourné assez heureusement. Après cet entretien dans son cabinet à Versailles, qui dura plus de trois heures, je m'en allai dans la situation de cœur et d'esprit qu'il est aisé d'imaginer. En arrivant chez moi, je me mis à travailler au mémoire dont il vient d'être

parlé; j'étais fâché, je le brusquai en deux heures pour l'envoyer au chancelier aussitôt, qui devait travailler incessamment avec le roi, et essayer avec ce nouveau secours de remettre ma prétention à flot. L'adresse réussit. C'est un mémoire curieux pour bien connaître Louis XIV qui, uniquement pour cette pièce, me donna partout la préséance sur M. de la Rochefoucauld. Le voici:

« On n'a pas dessein d'entrer dans le fond de la question par ce mémoire. On s'y propose seulement de faire très succinctement l'histoire de ce qui s'est passé entre les titulaires de ces deux duchés-pairies, depuis leur érection jusqu'à présent, et d'y ajouter dans les endroits nécessaires de courtes réflexions, d'où on espère qu'il résultera avec évidence que cette question n'en fut jamais une, et que si la considération de M. de la Rochefoucauld l'a tenue jusqu'à présent sans être jugée, tous les préjugés même du roi lui ont été manifestement et uniformément contraires. Il est seulement bon de représenter en un mot que, s'il arrivait qu'il fût besoin d'une plus ample instruction, et d'entrer dans le fond de l'affaire, on est prêt d'y satisfaire par un mémoire tout fait il y a sept ou huit ans, et de suppléer encore à ce mémoire s'il n'était pas trouvé suffisant sans demander une heure de délai.

« L'érection de la Rochefoucauld est de 1622. L'enregistrement est de 1631. On supprime ici, avec un religieux silence, les causes d'un si long délai, et la manière dont cet enregistrement fut fait. Ni l'un ni l'autre ne seraient pas favorables à la cause de M. de la Rochefoucauld; et si cette remarque, toute monosyllabe qu'elle est, n'était indispensable pour faire voir que ce n'est pas se prévaloir de la négligence de M. de la Rochefoucauld, on n'en aurait fait aucune mention.

« On souhaiterait encore pouvoir taire un autre inconvénient qui a même jeté M. le duc de Saint-Simon dans

un grand embarras, lorsqu'il a été obligé de faire travailler à cette affaire pour n'en pas tirer un avantage trop ruineux à M. de la Rochefoucauld. C'est le défaut d'hommage rendu au roi. Une érection en duché, marquisat ou comté, plus essentiellement en duché-pairie, est constamment la remise d'un fief que le vassal possède entre les mains du roi; que le roi, après l'avoir repris, lui rend avec une dignité dont il l'investit par l'érection aux conditions portées par icelle qui sont respectives, savoir d'honneur et d'avantage pour le sujet, d'hommage et de service envers le seigneur, dont la principale, qui donne l'être aux autres, est constamment l'hommage. Par l'érection le roi investit son sujet, par l'hommage le sujet accepte et se soumet aux conditions sans lesquelles le roi n'entend lui rien donner, et le sujet n'entend rien recevoir. Cela n'est pas douteux. Dans l'hommage du sujet nouvellement investi consiste donc toute la forme, la force et la réalité de l'effet de l'érection et de l'investiture, sans quoi les choses demeureraient nulles et comme non venues, puisque le sujet ne fait point de sa part ce qui est requis pour recevoir la grâce que son souverain lui fait, qui est de l'accepter de sa main et de le reconnaître pour son seigneur singulier en ce genre. Cette action d'hommage ne se peut faire qu'en trois façons, ou, au roi même en personne, ce qui est devenu très rare, ou en la place de sa majesté, à son chancelier qui la tient pour ce, ou encore en la chambre des comptes. Il en demeure un acte solennel au souverain et au nouveau vassal, qui est le titre du changement de son fief en dignité plus éminente, et en mouvance plus auguste, puisque alors ce fief érigé ne relève plus que de la couronne, et c'est l'instrument qui déclare au public le changement arrivé dans le fief et dans son possesseur, puisque l'érection sans cela n'est qu'un témoignage de la volonté du roi demeurée imparfaite,

dès là que par l'omission de l'hommage, condition si essentielle, le sujet n'accepte pas la grâce de son seigneur, et ne se lie pas à son joug par un nouveau serment, et acte d'obéissance, de service et de fidélité.

« C'est néanmoins ce qui ne se trouvera pas que feu M. le duc de la Rochefoucauld ait fait, en aucun temps, au roi, à son chancelier, ni à la chambre des comptes, chose pourtant si essentielle qu'on ne craint point d'avancer que la dignité de duc et pair pourrait être justement contestée à M. de la Rochefoucauld ; rien ne peut couvrir ce défaut que la bonté du roi, en lui accordant un rang nouveau, en faisant présentement son hommage, et c'est cet étrange inconvénient que M. de Saint-Simon a cherché par tous moyens à pallier, pour n'émouvoir pas une question si fâcheuse à un seigneur qu'il respecte, et qu'il a toujours constamment honoré. Pour en venir à bout, M. de Saint-Simon s'est trouvé réduit à dire que lorsque feu M. de la Rochefoucauld prêta serment en la manière accoutumée lorsqu'il fut reçu au parlement, ce serment emporta hommage, qui donc au moins ne fut rendu qu'en cet instant, et pareillement que la chambre des comptes établie si spécialement sur les foi et hommage, aveux et dénombrement de la couronne, ne le put reconnaître, à faute d'hommage, qu'alors et deux mois après, lorsque son érection y fut vérifiée, c'est-à-dire en 1637.

« Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1635, le 2 février, l'érection de Saint-Simon avait été faite et enregistrée. Feu M. le duc de Saint-Simon avait rendu sa foi et hommage ; il avait été reçu duc et pair au parlement, et feu M. le duc de la Rochefoucauld n'y avait formé nulle opposition pour son rang. Il est vrai qu'étant reçu deux ans après il prétendit la préséance, et il ne l'est pas moins qu'il ne la put jamais obtenir, chose qui s'accorde si aisément par provision à ceux dont le

droit est jugé le meilleur, en attendant un jugement définitif, comme il est arrivé en pairie en tant d'occasions, et comme il en subsiste encore un exemple dans l'affaire de M. de Luxembourg. M. le duc de Retz se trouvait dans le même cas à l'égard de M. le duc de la Rochefoucauld, et ils s'accommodèrent ensemble, sans qu'on ait pu en démêler la raison, à se précéder alternativement. Ces raccords se peuvent pour les cérémonies de la cour quand le roi le trouve bon, mais au parlement il faut un titre. C'est ce qui fut cause d'un brevet du roi, du 6 septembre 1645, qui, en attendant le jugement, ordonne cette alternative dont le commencement solennel fut au lit de justice du lendemain, et comme il importait aux parties par laquelle la préséance commencerait, le sort en décida contre M. de la Rochefoucauld. Il ne se peut une balance plus exacte; depuis l'alternative a toujours subsisté. Retz s'est éteint; Saint-Simon seul est resté dans cet intérêt, qui quant à présent ne regarde aucun autre duc que MM. de la Rochefoucauld et de Saint-Simon.

« Cette question a toujours paru au roi sinon si sûre, du moins si en faveur de M. de Saint-Simon, c'est-à-dire de la première réception, qu'il en est émané de sa majesté deux grands préjugés célèbres dans une de ses plus augustes fonctions. Le roi ayant élevé à la fin de 1663 quatorze seigneurs à la dignité de pairs de France, sa majesté tint son lit de justice, et en sa présence fit enregistrer les érections et recevoir les nouveaux pairs l'un après l'autre dans le rang qu'elle avait déterminé de leur donner. M. le duc de Bouillon avait été fait duc et pair quelques années auparavant avec une clause d'ancienneté première de Château-Thierry et d'Albret, que le parlement modifia en enregistrant le contrat d'échange de Sedan, au jour de la date de ce contrat, pour, en modérant une ancienneté qui l'eût mis à la tête de tous les ducs et pairs, lui en donner une

insolite en manière de dédommagement, et la fixer avant l'enregistrement de ses lettres, et avant sa première réception, ce que le roi trouva si juste, attendu le jeune âge de M. de Bouillon, depuis grand-chambellan de France, et sentit en même temps si bien qu'il perdrait son ancienneté, s'il n'y était autrement pourvu, qu'il fit prononcer par M. le chancelier un arrêt exprès pour la conservation de son rang au jour de la date susdite, en ce même lit de justice. Il y a plus: M. le maréchal de la Melleraye, l'un des quatorze nouveaux pairs, était lors absent et en Bretagne pour le service du roi. Il ne parut pas juste à sa majesté que son absence préjudiciât au rang qu'elle lui avait destiné le quatrième parmi les autres, et il fut encore rendu un autre arrêt pour la conservation de son rang. Il faut convenir que rien n'est plus formel en faveur de M. de Saint-Simon que ces deux arrêts si solennels sur cette même et précise question, émanés du roi même, séant en son lit de justice, uniquement tenu pour les pairs.

« Lorsqu'en 1702, M. de Saint-Simon d'aujourd'hui songea, avec la permission du roi, à se faire recevoir au parlement, il supplia M. le duc de la Rochefoucauld de s'y trouver et de l'y précéder sans rechercher qui avait eu la dernière alternative, dont l'âge avancé de feu M. de Saint-Simon et la jeunesse de celui-ci avaient ôté les occasions depuis long-temps. M. de la Rochefoucauld fut sensible à l'honnêteté qui certainement était grande, mais embarrassé. On était à Marly. M. le duc de Saint-Simon fut à Paris voir le premier président de Harlay, qui lui demanda comment il ferait avec M. le duc de la Rochefoucauld. M. de Saint-Simon lui dit l'honnêteté qu'il lui avait faite qui levait tout embarras; mais il ne fut pas peu surpris de la réponse de ce magistrat, qui se piquait de n'ignorer rien. Cette réponse fut que les rangs des

pairs entre eux ne dépendaient pas d'eux au parlement, et que cela ne levait aucune difficulté. M. de Saint-Simon était jeune: il craignait les exemples des réponses fâcheuses de ce premier président. Il s'y voulait d'autant moins exposer qu'il savait par l'expérience de ses affaires que, depuis le procès de M. de Luxembourg, il était fort mal avec lui, et que d'ailleurs il avait cherché à se raccommoier par feu madame de la Trémoille avec M. de la Rochefoucauld, que ce même procès avait brouillé avec lui. Ainsi M. de Saint-Simon se tut et ne jugea pas à propos de l'irriter en lui parlant du brevet de 1645, que le parlement avait enregistré, que ce magistrat ignorait ou voulait ignorer, et se retira sans lui rien répondre là-dessus. De retour qu'il fut le soir même à Marly, il apprit par feu M. le duc de la Trémoille que M. de la Rochefoucauld désirait que le procès se jugeât entre eux. M. de Saint-Simon pria M. de la Rochefoucauld de s'expliquer franchement avec lui, lequel lui dit que Retz étant éteint, l'âge et l'état de la famille de feu M. de Saint-Simon avaient toujours fait juger que sa dignité s'éteindrait de même, que cette considération avait toujours arrêté toute pensée de jugement, mais que présentement l'état des choses qui avait changé faisait aussi changer de sentiment, et qu'il désirait que l'affaire fût jugée. Ils parlèrent ensuite de la manière d'en user réciproquement, et M. de la Rochefoucauld voulut des arbitres pairs. M. de Saint-Simon lui représenta que le roi seul ou le parlement étaient les juges uniquement compétens, et que jamais un autre jugement ne pourrait être solide; mais il n'y eut pas moyen de le persuader, et tous deux convinrent de sept juges, qui furent MM. de Laon, Sully, Chevreuse, Beauvilliers, Noailles, Coislin et Charost. M. de Saint-Simon insista pour qu'il y eût au moins un magistrat rapporteur. Cela fut également re-

jeté par M. de la Rochefoucauld, tellement qu'il fut convenu que M. de Laon présiderait et rapporterait en même temps, et que, pour tenir lieu de signification, les copies de pièces et mémoires dont on voudrait se servir seraient remises à M. de Laon par les parties signées d'eux, et communiquées de l'une à l'autre par M. de Laon, qui aurait pouvoir de limiter le temps où on serait obligé de les lui rendre.

« Les choses en cet état agréées par le roi, M. de Saint-Simon demanda du temps pour revoir une affaire si vieillie, et qu'il comptait laisser en alternative tant qu'il plairait à M. de la Rochefoucauld et que cela lui plairait toujours. Ce fut alors que M. de Saint-Simon fut arrêté et fort embarrassé de l'omission de foi et hommage par feu M. de la Rochefoucauld, qu'il supplia, comme il a été dit ci-dessus, pour ne se pas donner la douleur de faire perdre à M. de la Rochefoucauld un rang si ancien, et le réduire à prendre la queue de tous les ducs, en lui contestant, comme il serait trop bien fondé à le faire, la validité de sa dignité.

« Lorsque M. de Saint-Simon fut prêt, il le déclara à M. de Laon pour le dire à M. de la Rochefoucauld, lequel fut long-temps à prétendre que M. de Saint-Simon communiquât ses papiers le premier. M. de Saint-Simon répondit que c'était à M. de la Rochefoucauld à commencer, puisque c'était lui qui ne voulait plus l'alternative et qui désirait le jugement; que, ne donnât-il que six lignes contenant sa prétention toute nue avec ses lettres d'érection et ses autres pièces conséquentes, M. de Saint-Simon s'en contenterait et répondrait. Après un assez long temps, on ne sait quel en fut le motif, M. de la Rochefoucauld déclara à M. de Laon, en lui donnant sa prétention toute sèche en douze lignes, qu'il n'avait pièces ni raisons quelconques à présenter, et qu'il n'en voulait

plus ouïr parler; on n'oserait dire qu'il paya d'humeur, mais on ne peut taire qu'il ne paya d'aucune raison. Il y a sept ou huit ans que les choses en sont là, sans que M. de la Rochefoucauld se soit présenté en aucune occasion d'alternative, ne s'étant pas même trouvé à la réception de M. le duc de Saint-Simon, qui avant tout a songé à se conserver l'honneur de l'amitié de M. le duc de la Rochefoucauld, et n'a pas parlé depuis de leur affaire qui est demeurée là.

« Deux courtes observations finiront ce mémoire.

« La première: On ne peut pas dire qu'il n'y ait pas un procès certainement existant et très ancien entre MM. de Saint-Simon et de la Rochefoucauld, repris et laissé en divers temps entre leurs pères, et depuis par eux-mêmes.

« Le roi en a eu en tous les temps une connaissance si effective qu'il est émané de sa majesté un brevet pour l'établissement d'une alternative au parlement, qui exclut toute provision de préséance, et deux arrêts en plein lit de justice, qui sont un préjugé formel et le plus précis qui puisse être en faveur de M. de Saint-Simon.

« Tout nouvellement, le roi, sur la représentation de M. le maréchal de Villars de lui accorder un arrêt semblable à ceux de Bouillon et de la Melleraye, ou d'empêcher que M. le maréchal d'Harcourt fût reçu pair au parlement avant que sa blessure lui eût permis de l'être lui-même, sa majesté a pris ce dernier parti, ce qui n'est pas un moindre préjugé en faveur de M. de Saint-Simon que les deux autres.

« Conséquemment que le roi a dans tous les temps regardé cette question comme une vraie et très importante question, et par plusieurs actes solennels émanés de sa majesté jusque tout récemment, comme une question très favorable pour M. le duc de Saint-Simon. Voilà pour ce qui est de la chose en soi.

« L'autre observation regarde l'autorité du roi.

« Rien ne serait plus contraire au devoir de vassal à son seigneur, bien pis encore d'un sujet à son souverain, que de jouir de l'effet d'une grâce, qui est ce que le prince donne, sans rendre foi et hommage, qui est un lien prescrit par sa grâce même, et un échange pour la grâce que le sujet en la recevant rend au prince qui l'honore d'un nouveau titre, en conséquence duquel il lui est par la foi et hommage, pour raison de ce, plus nouvellement et plus étroitement soumis, attaché et fidèle. C'est néanmoins ce qui manque à M. de la Rochefoucauld, et ce qui n'a pu être suppléé que par son serment de pair prêté en 1637, deux ans après l'hommage de feu M. le duc de Saint-Simon et sa réception au parlement postérieure à cet hommage.

« Rien ne marquerait moins l'autorité du roi que la fixation du rang des pairs à la date de l'enregistrement de leurs lettres, et rien en particulier n'y serait plus spécialement opposé que la fixation du rang de M. de la Rochefoucauld à la date de l'enregistrement des siennes. Sur le premier point, il est constant que ce serait prendre rang par l'autorité du parlement qui a toujours prétendu pouvoir admettre, retarder, avancer ou rejeter les enregistrements des lettres, et qui souvent l'a osé faire ; sur le second point, c'est l'espèce présente, puisque les lettres de la Rochefoucauld furent enregistrées pendant la disgrâce de feu M. de la Rochefoucauld et contre la volonté du roi connue, alors absent de Paris. Ce fait est certain, et M. de la Rochefoucauld qui se souvient bien de la manière dont cela se passa, pour l'avoir ouï souvent raconter chez lui, n'en disconviendra pas.

« Reste donc, pour faire chose séante à l'autorité royale, de fixer le rang à la date des lettres ou à la réception de l'impétrant au parlement, puisqu'on vient de montrer

l'indécence de la fixer à la date de l'enregistrement des lettres. De le faire à la date de leur expédition est impossible, puisque des lettres non enregistrées n'opèrent qu'une volonté du roi non effective ni effectuée, qui ne produit que ce qu'on appelle improprement duc à brevet, comme l'est encore M. de Roquelaure, c'est-à-dire un homme que le parlement ne reconnaît point duc et pair, qui n'a nul rang, qui ne jouit que de quelques honneurs qui ne peuvent passer à son fils sans grâce nouvelle, et dont les lettres sont incapables de lui fixer un rang parmi ceux du nombre desquels il ne peut être tant que ses lettres demeurent sans vérification.

« On ne peut donc fixer le rang d'ancienneté qu'à la réception de l'impétrant pour deux grandes raisons : la première parce qu'alors seulement la dignité se trouve complète et parachevée sans que rien de ce qui est d'elle y puisse plus être ajouté, comme on le montrerait évidemment si on entrait dans le fond. L'autre, c'est qu'alors seulement la volonté du roi non suffisante par l'expédition des lettres d'érection, non toujours suivie pour leur enregistrement, et spécialement en celle de la Rochefoucauld, est la règle unique de cette réception dont on ne trouvera aucun exemple contre la volonté des rois. C'est donc alors seulement qu'opère indépendamment de tout le reste la puissance de cette volonté souveraine, qui vainement a érigé, qui pour l'enregistrement n'est pas toujours obéie, et qui quand elle le serait ferait donner par le parlement ce qu'elle-même n'a pu donner sans son concours, mais qui seule suspend ou presse à son gré la réception au parlement de celui qu'elle a fait pair de France, et par cet acte elle le tient suspendu en ses mains tant que bon lui semble, et tient ainsi sa fortune en l'air quoique achevée, et ce semble déterminée par la puissance étrangère de l'enregistrement, et permet seulement que

tout acte de pairie s'achève en effet et s'accomplisse en l'impétrant, quand elle veut, par cette grâce dernière de sa réception au parlement, couronner toutes les autres qui n'y sont qu'accessoires, et manifeste seulement alors à l'état un assesseur et un conseiller nouveau qu'elle s'est choisi, aux grands vassaux de la couronne un compagnon qu'ils ont reçu de sa main toute puissante, et à tous ses sujets un juge né qu'elle a élevé sur eux. Alors la dignité complète est seulement proposée telle, et le rang d'ancienneté fixé pour jamais dans cette famille par un dernier coup de volonté pleine qui ne dépend que du roi tout seul, sans concours du parlement, et sans qu'aucun que la majesté royale mette la main à l'ouvrage alors entier et ens a perfection

« C'est ce que plus de loisir et de licence d'entrer dans un fond plus détaillé de la matière du procès pendant entre MM. de Saint-Simon et de la Rochefoucauld, et pour le droit en soi, et pour le fait en exemples, démontrerait encore plus invinciblement. En voilà assez au moins sinon pour déterminer le roi en faveur de son autorité et de son incommunicable puissance, des préjugés émanés de sa majesté même, en tous les temps et avec grande solennité, et de la bonté en soi de la cause de M. de Saint-Simon, pour détourner au moins sa bonté, et on ose ajouter son équité, de décider rien là-dessus sans lui avoir fait la grâce de l'entendre, sinon par elle-même, au moins par ceux sur qui elle s'en voudra décharger, dont M. de Saint-Simon n'aura aucun possible pour suspect, par sa confiance en la bonté et en la justice de son droit. »

Deux lettres que nous écrivîmes le chancelier et moi donneront maintenant toute la lumière dont la suite de cette affaire a besoin. La première est du lendemain que j'eus appris de lui à Versailles les articles du sacre et de l'extension des bâtards en autant de pairs qu'ils auraient

de pairies; l'autre, aussitôt que j'eus achevé le mémoire ci-dessus. Ce fut le 3 mai, à Paris où j'étais venu coucher.

« Je vous avoue, monsieur, que je revins hier plus affligé que je ne puis vous le dire, et qu'après avoir pensé à la nouvelle et horrible plaie générale, je songeai à la mienne particulière. Ce matin, j'ai fait un mémoire sur mon affaire, le plus court et précis que j'ai pu, et je viens de vous écrire une lettre ostensible, compassée au mieux que j'ai pu pour y joindre. D'Antin a dit le fait à M. de Chevreuse; puis qu'il l'a su sans vous, et ce dernier me l'a dit à moi, comme je vous en rendis hier compte; j'espérais que mon mémoire serait assez tôt mis au net pour pouvoir vous le porter ce soir, mais mon lambin de secrétaire ne finit point. Il me serait néanmoins très important d'avoir l'honneur de vous entretenir, et je vois vos journées si prises, que je ne sais pas quand. D'aller à Pontchartrain ne me semble pas trop à propos dans cette conjoncture, et je ne vois que samedi prochain comme hier à Versailles, ce qui est long et étranglé; en attendant je vous enverrai mon mémoire que j'aurai grand regret de vous laisser lire tout seul. Cependant commandez à votre serviteur muet comme un poisson, et qui va être en général et en particulier brisé comme vile argile. Qu'il y aurait un beau gémissement à faire là-dessus, qui me ferait encore dérouiller du latin et des passages, mais vous diriez que ce serait les profaner! Permettez-moi du moins, un *heu!* profondément redoublé, en vous assurant d'un attachement et d'une reconnaissance parfaite.»

Le chancelier, qui en magistrat et en courtisan comptait pour rien les deux nouveaux articles du sacre et des bâtards, et qui espérait, en quelque dédommagement du second, faire passer la double séance des pairs démis, piqué de n'avoir pu emporter sa préséance sur M. de la Rochefoucauld, de la justice de laquelle il était convaincu,

et se voulant persuader, et plus encore à nous, que nous devions être gorgés et nous tenir comblés des autres articles, me renvoya sur-le-champ ma lettre dont il déploya l'autre feuille, sur laquelle il m'écrivit cette réponse.

« Permettez-moi, monsieur, cette manière de vous répondre pour une fois seulement et pour abréger, et permettez-moi aussi de vous gronder en peu de mots, en attendant plus. N'avez-vous point de honte de n'être jamais content de ce que pensent les autres? serez-vous toujours partial en toute affaire? ramperez-vous toujours dans le rang des parties sans entrer jamais dans l'esprit du législateur? La besogne est bonne, je la soutiens telle, et si bonne que c'est pour l'être trop qu'elle ne passera peut-être pas; et cette bonne besogne, c'est pour vous une horrible plaie générale et une plaie particulière qui vous afflige au-delà de l'expression. Qu'entendez-vous par une lettre ostensible? à qui la voudrais-je ou pourrais-je montrer? Non, monsieur, il n'y a que samedi prochain de praticable; un siècle entier de conversation vous paraîtrait un moment étranglé si on ne finissait par être de votre avis. Envoyez-moi toujours votre mémoire, monsieur; cela en facilitera une seconde lecture avec vous et la rendra plus intelligible. Soyez toujours mort, mais exaltez-vous dans l'esprit de vérité, et ne vous rabaissez pas au-dessous de l'argile pour perdre un cheveu de votre perruque quand vous en gagnez une entière. Promettez-moi, à mon tour, un *heu!* profondément redoublé sur les torts d'un ami aussi estimable que vous l'êtes pour moi, et aussi aimable en toute autre chose.»

Ces deux lettres caractérisent merveilleusement ceux qui les ont écrites, et pour le moins celui à qui ils avaient affaire : les deux suivantes le feront encore mieux. Voici celle du chancelier du 5 mai.

« J'ai lu, monsieur, et relu avec toute l'attention et le plaisir qu'une belle lecture donne à un homme comme moi, et avec toutes les pauses et les réflexions réitérées qu'une pareille matière exige, et votre lettre et votre mémoire, et votre abrégé de mémoire. Je vous renvoie la lettre. Les raisons de ce renvoi sont dans ma réponse d'hier. Je garde le reste; il est pour moi, s'il vous plaît; vous en avez la source dans votre esprit, les minutes dans vos papiers. Ce que je garde me tiendra lieu de tout cela, c'est beaucoup pour moi. A l'égard de la question, je suis pour vous, monsieur; je vous l'ai déjà dit, mon suffrage sera toujours à votre avantage. Ce qui vous surprendra, c'est que ce ne serait pas par vos raisons. Votre première et grande raison que vous tirez des foi et hommage, n'est pas vraie dans le principe des fiefs, et votre dernière grande raison, que vous tirez de l'intérêt des rois mêmes, n'est en bonne vérité qu'un jeu d'esprit, et qu'un sophisme aussi dangereux qu'il est aussi bien tourné, qu'il puisse l'être, et aussi noblement et artistement conçu qu'on puisse l'imaginer. Mais après mille et mille ans de discussion, où, sans en rien dire davantage, trouvez-vous, suivant votre terme d'hier, que cette discussion soit étranglée, puisque je me déclare pour vous, et que je ne me départirai jamais de cet avis tant que ce sera mon avis qu'on demandera. Mais quand, après avoir tout représenté, je n'ai plus qu'à écrire ce que l'on me dicte et qu'à obéir, puis-je faire autrement? D'ailleurs, en bonne foi, quand tout l'ouvrage en lui-même est si bon et si desirable, que vous consentez vous-même que l'on juge deux procès existans sans entendre les parties, et que l'on en prévienne douze prêts à éclore sans y appeler aucune des parties, pouvez-vous en justice, en honneur, en conscience desirer que l'on fasse renaître le vôtre oublié du parlement comme du roi même, et que l'on renverse un

projet d'édit de cette importance, bon de votre propre aveu en tout ce qui est de votre goût, et qui ne regarde point votre petit intérêt à qui vous voulez que tout cède? J'en appelle à la noblesse de votre cœur et à votre droite raison, monsieur; vous êtes citoyen avant d'être duc, vous êtes sujet avant d'être duc, vous êtes fait par vous-même pour être homme d'état, et vous n'êtes duc que par d'autres. Pour me confirmer davantage dans mon avis, donnez-moi, je vous conjure, une copie du brevet de 1645; expliquez-moi bien 1622, 1631 et la réception de 1637. Je vois que par un excès de charité vous en faites une réticence éloquente dans votre mémoire. Moi, qui ne suis ni éloquent ni charitable, que j'en sache, je vous prie, l'anecdote dans tous ses points et dans tous ses détails. Vous savez comme moi tout ce que je vous suis, monsieur. »

Voici ma réponse à cette lettre, de Marly, 6 mai.

« J'ai reçu ce matin, monsieur, l'honneur de vos deux dernières lettres, l'une revenue de Paris, l'autre droit ici; j'en respecte la gronderie, j'en aime l'esprit, permettez-moi la liberté du terme. Je reçois avec action de grâces le rendez-vous de samedi à Versailles. Je suis ravi de la peine que vous avez bien voulu prendre de tout lire, et je ne puis différer de vous remercier très humblement des éclaircissemens que vous me demandez. J'aurai l'honneur de vous les porter samedi avec votre lettre même pour que, sans rappeler votre mémoire, vous voyez si je satisfais à tout. J'aurais trop à m'étendre sur ce qu'il vous plaît de me dire de flatteur; en m'y arrêtant je m'enflerais trop. J'aime mieux m'arrêter au blâme, et vous rendre courtement et sincèrement compte de mes sentimens, comme on rend raison de sa foi.

« Pour mes sentimens, pardonnez-moi si, avec tout respect, je demeure navré de ce qui regarde le sacre, et

si je suis trop partie, ne soyez vous-même législateur qu'en vous mettant en la place de ceux sur qui portent les lois. C'est notre fonction la plus propre, la plus ancienne, la plus auguste, dont rien ne peut consoler et à laquelle d'ailleurs je ne me flatterais pas personnellement de pouvoir prétendre. Ainsi ce n'est pas moi que je pleure, mais la plaie de la dignité. Du reste, tout est si excellemment bon que, si on venait à mon avis que tout le reste passât tel qu'il est maintenant, ou que tout ce reste demeurât comme non venu, je le ferais plus tôt signer, sceller et enregistrer ce soir que demain matin, encore que le second article soit fâcheux en général, et que par un autre article je perde une cause personnelle que je tiens sans question, de bonne foi, et que vous-même trouvez bonne et juste. Voyez, monsieur, si c'est là être attaché à ses intérêts particuliers, et je vous parle en toute vérité.

« A l'égard de mon mémoire, oserais-je vous dire que je ne me crois pas tout-à-fait battu sur le défaut et la nécessité de l'hommage, et que s'il en était question, et que vous me voulussiez traiter comme Cornille faisait sa grossière servante, je crois que vous ne trouveriez pas mon opinion si déraisonnable. Je sais que la grande et indisputable raison est celle des offices et des officiers, mais comme elle n'est pas entrée lorsqu'elle a été mieux représentée que je ne pourrais faire en cent ans, je l'ai omise. Pour ce qui est de ce que vous appelez sophisme sur l'autorité des rois, trouvez bon que je vous suggère un terme plus fort et plus vrai, c'est une fausse raison; non que le raisonnement n'en soit juste et certain, mais c'est que ce n'est pas par là que la question se doit décider; cependant c'est uniquement par rapport à l'autorité qu'on se détermine contre moi. Puisque je l'ai pour moi, n'ai-je pas raison de l'expliquer, et

puisque ma cause est bonne et juste, ne dois-je pas lever la difficulté qui me la fait perdre, et prendre mon juge par l'endroit dont il est uniquement susceptible, et appuyer dessus en disant ce qui est, puisque sur cela seul je serai jugé, sans aucune considération pour nulle autre raison.

« De m'opposer qu'il est injuste à moi de prétendre être ouï, tandis que j'approuve que tant d'autres soient jugés sans être entendus, un mot vous fera voir, monsieur, que cela ne doit pas m'être objecté.

« De tout ce nombre de prétendants prêts à éclore, aucun jamais n'a intenté de procès, un seul en a eu la permission, et il en est encore à en faire le premier usage, par quoi il est encore dans la condition des autres qui ont des prétentions, mais n'ont jamais eu de procès. Ceux-là, qu'on les juge par un règlement sans les entendre, que peuvent-ils opposer? leurs prétentions sont dans leurs têtes; est-on tenu de les supposer, et de discuter des êtres de raison qui n'ont pas la première existence, et n'est-ce pas au contraire très bien fait d'ôter aux chimères, aux êtres de raison toute possibilité d'exister? Mais pour ceux dont les prétentions sont par l'aveu du roi juridiquement au jour, expliquées à des juges naturels, ou pour ce permis, qu'un tribunal est saisi, que les parties sont en pouvoir de faire juger entre elles, il ne paraît pas juste de former un article entre elles sans y avoir égard, et c'est en effet ce qui a été trouvé si peu juste par le roi et par vous-même, que le consentement de feu M. de Luxembourg fût demandé et intervînt sur le point qui le regarde dans le règlement projeté de son temps, ce qui fait que le consentement de son fils n'est plus aujourd'hui nécessaire, puisqu'il n'y a rien de changé là-dessus d'alors. M. d'Antin forme un procès qui même est encore dans tout son entier; on veut son consentement, on le satisfait, il acquiesce, à la bonne heure. Ne

serais-je pas malheureux si, n'y ayant que ces deux hommes et moi en procès, je me trouvais seul traité comme ceux qui n'en ont point, eux consultés et contentés, moi condamné et pendu pour ainsi dire avec ma grâce au cou, moi avec un procès pendant au parlement, avec une compétence ordonnée par le roi, enregistrée au parlement, deux préjugés du roi en plein lit de justice, renouvelés tout-à-l'heure à l'occasion de MM. de Villars et d'Harcourt, tandis que M. de Luxembourg, avec un préjugé contraire à lui par la provision de préséance sur lui, M. d'Antin pas seulement duc, et avec des plaidoyers seulement préparés et non commencés, sont ménagés; en sorte que l'un reste pair, chose autrement à lui très mal sûre, et pair précédant plus de la moitié des autres; et l'autre le devient, l'autre, dis-je, qui avec toute sa faveur voit son procès perdu, s'il se juge.

« Encore une fois, monsieur, au point du sacre près, j'aime mieux perdre mon affaire, et que le règlement passe; mais quelle impossibilité que le règlement passe, et que je ne la perde pas! Votre cœur et votre esprit m'honorent, l'un de son amitié, l'autre de son suffrage et de sa persuasion que mon droit est bon. Que si malgré raison on veut que je perde, n'en pourrais-je point être récompensé, et pour n'avoir ni charge ni gouvernement de province, ni barbe grise comme M. de Chevreuse, mettez la main à la conscience, n'ai-je pas plus de droit que lui, par voie d'échange, d'obtenir une grâce pour l'un de mes fils, en abandonnant le droit de mon rang? Permettez-moi de vous supplier de ne pas regarder comme une extravagance cette pensée qui se peut tourner de plus d'une manière, et de considérer que, dans toutes les circonstances présentes, il serait dur d'être regardé à trente-six ans comme un enfant.

« Outre ce que m'a dit M. de Chevreuse, instruit par

M. d'Antin du réglemeut, M. le duc d'Orléans m'a dit savoir de d'Antin même qu'il allait être fait duc et pair. N'en est-ce pas assez pour qu'un homme qui est sur les lieux puisse être en peine de son autre cause, et s'adresser pour cela à vous, qu'on dit avoir travaillé insolitement avec le roi, en le faisant avec toutes les mesures possibles?

« Mais en voilà trop pour une lettre et assez pour un supplément de mémoire. Trouvez bon que je vous supplie de le peser avec bonté et réflexion réitérées. Pour le secret, je le garde tel que, encore que vous m'ayez permis dans tout le cours de ceci de tout dire à M. d'Harcourt, je l'ai néanmoins traité en dernier lieu comme les autres, c'est-à-dire comme MM. de Chevreuse et de Charost, à qui j'ai constamment dit que je n'ai pu rien tirer de vous sur votre travail avec le roi, et que sa majesté vous avait défendu d'en dire une parole. Ce qui m'a obligé d'en user ainsi avec M. d'Harcourt a été le point sensible du sacre, et que je me suis cru plus sûr d'arrêter M. d'Harcourt, tout mesuré qu'il est, en le lui taisant, et pour le lui taire en lui taisant tout détail, qu'après le lui avoir dit. Comptez donc, monsieur, quoi qu'il arrive, sur ma fidélité, sur une inexprimable reconnaissance et sur un attachement sans mesure. »

Il faut maintenant expliquer deux choses : ma citation de M. le duc d'Orléans sur d'Antin et ma pensée pour un de mes fils.

Le roi, comme on l'a vu, avait rejeté toute communication du projet de réglemeut que le chancelier lui avait proposé à quelques ducs, à moi entre autres et comptait que nous ignorions ce qui se passait là-dessus. Ainsi le chancelier m'avait renvoyé cette lettre ostensible au roi, que je lui avais écrite. La vivacité de son style montre combien il trouvait impraticable de la lui montrer, parce que c'était lui montrer en même temps que j'étais dans

la bouteille. Tant qu'il l'ignorait, je ne pouvais me présenter, et il m'importait extrêmement de le faire pour le contenir entre son penchant pour M. de la Rochefoucauld, et sur la prévention de son autorité contre ma cause; parce que, tel qu'il était, il ne laissait pas de vouloir garder de mesures, et d'en être contraint, ce qui fut sa vraie raison de rejeter la communication à quelques-uns de nous. Or, dès que l'affaire transpirait, et que je pouvais citer ce que M. le duc d'Orléans m'en avait dit, je pouvais paraître m'adresser au chancelier, et lui, en rendre compte au roi sans rien craindre de personnel, puisque c'était d'Antin qui avait parlé à M. le duc d'Orléans, et ce prince qui me l'avait rendu. Je mettais donc le chancelier à son aise là-dessus, et en état de dire au roi sans embarras ce qu'il aurait jugé à propos.

A l'égard de mes enfans, surpris au dernier point de la manière dont le roi avait répondu au chancelier sur ma question de préséance, je craignis que cette idée de son autorité ne se pût détruire, parce qu'elle lui était entrée si avant dans la tête. Il me vint donc en pensée, lorsque le chancelier me le conta, d'essayer à faire démordre le roi par un équivalent plus difficile, ou d'obtenir cet équivalent que j'eusse sans comparaison préféré: c'était de faire mon second fils duc et pair, puisque, sans raison, il était bien question de faire celui de M. de Chevreuse, et d'Antin, et, moyennant cela, ne contester plus avec le roi, et lui laisser le plaisir et le repos de faire gagner le procès à son ami M. de la Rochefoucauld, et à ce qu'il croyait être non de la justice, à quoi il n'eut jamais que répondre, ni ne s'en mit en fait, mais de son autorité qu'il mit toujours en avant. Le chancelier ne répudia pas cette pensée, et je la croyais d'autant meilleure que je voyais le roi en une veine présente de telles facilités à multiplier ces dignités, qu'il n'était question que d'en

fabriquer le chausse-pied. D'autre part, je craignais encore le crédit mourant de M. de la Rochefoucauld. Ses infirmités l'avaient dépris des chasses et des voyages depuis quelque temps, mais non pas de faire de fois à autre des incursions dans le cabinet du roi, où il se faisait mener pour l'intérêt de quelque valet ou de quelque autre rapsodie, où très souvent il arrachait, à force d'impétuosité, ce qu'il voulait du roi, et que souvent aussi le roi ne voulait pas, qui haussait les épaules à l'abri de son aveuglement, et qui lâchait enfin partie de compassion et d'ancienne amitié, partie pour s'en défaire. Je redoutais donc la crainte du roi, les clabauderies de ce vieil aveugle, qui ne manquerait pas de lui venir faire une sortie dès qu'il se saurait condamné, et qui, à force de gémir, de gronder et de crier, me donnerait peut-être encore à courre. Tout cela me fit donc juger que ma proposition n'était pas inepte, en soutenant d'ailleurs mon droit, mais dans le génie du roi, c'est-à-dire en me restreignant à mettre son autorité de mon côté. Mais, comme cette façon de combattre ne pouvait être de mise que pour lui seul, ni même imaginée, quoique l'expérience de tous les jours apprît l'inutilité de toute autre avec lui, en quelque occasion que ce fût, où il se figurât que son autorité pût être le moins du monde intéressée, j'estime qu'il est à propos de présenter ici l'état de la question qui était entre M. de la Rochefoucauld et moi, et les véritables raisons de part et d'autre sur lesquelles tout juge éclairé et équitable avait uniquement son jugement à fonder. Outre que l'affaire est déjà ici nécessairement entamée, le récit n'en sera pas assez long pour le séparer de ce qui en a déjà été dit, d'autant qu'il est dans l'ordre des temps de le commencer par celui de l'anecdote dont le chancelier me demanda, comme on a vu, l'éclaircissement entier, qui doit par cette raison avoir ici sa place.

En 1622 le comté de la Rochefoucauld fut érigé en duché-pairie par Louis XIII. Par cette grâce, M. de la Rochefoucauld devint ce qu'on appelle improprement duc à brevet. Les brouilleries d'état où les seigneurs de la Rochefoucauld, aînés et cadets, se sont très particulièrement signalés contre les rois, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV, et jusqu'à son favori, M. le duc de la Rochefoucauld inclusivement, avec qui j'avais ce procès à faire décider, les brouilleries, dis-je, qui survinrent dans l'état entraînèrent celui en faveur de qui l'érection s'était faite contre celui qui l'en avait honoré, et le mirent hors d'état de la faire vérifier au parlement. Il était encore dans la même situation, c'est-à-dire exilé en Poitou, après s'être engagé contre le roi, lorsque le cardinal de Richelieu, premier ministre alors, fut fait duc et pair, et voulut être reçu au parlement en cette qualité le même jour et tout de suite de l'enregistrement de ses lettres.

Tandis qu'on y procédait, le parlement assemblé et les pairs en place, le cardinal de Richelieu était à la cheminée de la grand'chambre, comme on s'y tient d'ordinaire jusqu'à ce que le premier huissier vienne avertir d'aller prêter le serment. On peut juger qu'il était environné d'une grande suite et de nombreuse compagnie.

M. le Prince cependant était avec les autres pairs en place, avec double intention. Son dessein était de payer d'un trait aussi hardi qu'important les services que lui et les siens avaient reçus de M. de la Rochefoucauld et de ses pères, et s'il eut le don de prophétie, ceux que MM. ses enfans devaient recevoir du fils et du petit-fils de M. de la Rochefoucauld. Il y avait non-seulement défaut de permission d'enregistrer ses lettres, mais une défense expresse du roi, et réitérée, au parlement de le faire. M. le Prince, de concert avec le premier président le Jay et avec Lamoignon, conseiller en la grand'cham-

bre, père du premier président Lamoignon, complota de saisir le moment le plus confus et le plus inattendu avec hardiesse pour faire passer l'enregistrement des lettres de la Rochefoucauld. Ils choisirent comme vraiment tel l'instant entre l'enregistrement de celles de Richelieu et le rapport de la vie et mœurs du cardinal pour sa réception, comptant bien que, parmi le bruit et la foule qui accompagne toujours tels actes, on ne se douterait et on ne s'apercevrait même pas du coup qu'ils voulaient faire réussir.

Tout convenu avec un petit nombre de ce qui devait être et se trouva en séance pour donner branle au reste, M. le Prince, sans attendre que le second rapporteur, pour l'information de vie et mœurs, eût la bouche ouverte pour parvenir à la réception du cardinal de Richelieu, et qu'on montât aux hauts sièges pour ouïr l'avocat et l'avocat général, et y recevoir le cardinal comme on faisait alors, M. le Prince, dis-je, regarda le premier président, qui, sachant ce qui s'allait faire, ne se hâtait pas de donner la parole à ce rapporteur, et demanda s'il n'y avait pas quelque autre enregistrement à faire, parce qu'il lui semblait qu'il y en avait. Le Jay, effrayé au moment de l'exécution, répondit fort bas qu'il y avait celui des lettres de la Rochefoucauld, déjà anciennes, mais qui avaient toujours été arrêtées par le roi. « Bon, reprit M. le Prince, cela est vieux et usé, je vous réponde que le roi n'y pense plus »; et il ajouta tout de suite, en se tournant vers Lamoignon, « quelqu'un ne les a-t-il point là »? Lamoignon se découvre et les montre. A l'instant M. le Prince, fortifiant le Jay de ses regards : « Rapportez-les-nous, dit-il à Lamoignon, M. le premier président le veut ». Lamoignon ne se le fit pas dire deux fois. Il enfile la lecture des lettres, la dépêche le plus vite qu'il peut, et opine après en deux mots à leur enregistrement. Les magistrats dont les trois quarts igno-

raient la défense du roi de les enregister, et dont presque aucun, parmi ce brouhaha de la foule qui remplissait la grand'chambre, n'avait pu entendre le dialogue si court de M. le Prince avec le premier président, opinèrent du bonnet avec le reste de la séance, comme c'est l'ordinaire en ces enregistremens, et attribuèrent la précipitation dont on usait à l'égard d'abrèger, tant qu'on pouvait, l'attente du premier ministre d'être mandé pour être reçu. Ils n'eurent ni le temps ni l'avisement de faire réflexion que s'il n'y eût pas eu là quelque chose d'extraordinaire, il eût été de la bienséance de procéder à la réception du cardinal de Richelieu avant de faire ce second enregistrement, pour ne le pas faire attendre si long-temps, et pour que, étant reçu et en place, il en eût aussi été juge. L'arrêt de vérification des lettres de la Rochefoucauld fut prononcé d'abord après les opinions prises, et cette grande affaire fut ainsi emportée, pour ne pas dire dérobée, à la barbe du premier ministre présent dans la grand'chambre, qui ne pensait à rien moins, et qui, parmi tout ce monde et ce bruit dont il était environné à cette cheminée, croyait toujours que c'était son affaire qui se faisait. Aussitôt après l'arrêt d'enregistrement de la Rochefoucauld prononcé, on procéda à ce qui regardait la réception du cardinal, qui prêta son serment, et toute la cérémonie s'acheva.

Au sortir du palais il apprit ce qui s'y était passé, et ne put le croire. Il manda le premier président qui s'excusa sur M. le prince, mais qui n'en essuya pas moins une rude réprimande. M. le Prince en fut brouillé quelque temps, et la disgrâce de M. de la Rochefoucauld approfondie, mais l'enregistrement n'en demeura pas moins fait et consommé. C'est ce qui attacha de plus en plus M. de la Rochefoucauld à M. le Prince, et ses enfans aux siens; c'est ce qui forma l'intimité héréditaire de MM. de

la Rochefoucauld avec les Lamoignon ; c'est ce qui fit durer l'exil de M. de la Rochefoucauld bien au-delà de la fin de tous les troubles, et de la réconciliation de tous ceux qui y avaient eu part. Cet exil durait encore lorsqu'en 1634 il y eut de nouvelles lettres d'érection de Retz en faveur du gendre après le beau-père, avec rang nouveau, et qu'au commencement de 1635 mon père fut fait duc et pair, et tous deux vérifiés et reçus au parlement sans la moindre opposition de la part de M. de la Rochefoucauld, qui apparemment n'imaginait pas encore de les précéder, et se tenait bien heureux d'avoir sa dignité assurée. Revenu après en grâce, il se fit recevoir en 1637, et prétendit la préséance sur M. de Retz et mon père. C'est ce qui forma la question entre la priorité d'enregistrement d'une part, et la priorité de première réception au parlement de l'autre. Il est temps de l'expliquer dans tout son jour après avoir raconté les faits, tant anciens que nouveaux, depuis la naissance de cette dispute. On ne s'arrêtera point aux écrits trop prolixes de part et d'autre, on se renfermera dans le pur nécessaire à l'éclaircissement de la question.

On ne répétera point ce qui a été expliqué dans le précédent mémoire sur la foi et hommage, qui, n'en déplaise à la première vue de M. le chancelier, est un moyen sans réplique ; on ne s'arrêtera pas non plus aux trois préjugés du roi que chaque partie peut tirer à son avantage, encore qu'il soit évident que celui qu'en tire M. de Saint-Simon ait bien plus de force et soit bien plus naturel. On ne s'arrêtera qu'aux moyens véritables des deux côtés, qui sans sortir du fond de la question doivent être la matière unique du jugement : entre la priorité d'enregistrement des lettres d'érection soutenue par M. de la Rochefoucauld, comme règle et fixation de l'ancienneté ; et la priorité de la première réception du nou-

veau pair, érigé en cette qualité de pair de France au parlement, que M. de Saint-Simon prétend fixer le rang d'ancienneté parmi les pairs de France.

M. de la Rochefoucauld pose en fait que l'enregistrement des lettres d'érection forme, constate, opère la dignité qui jusqu'alors n'est que voulue par le roi, et si peu exécutée que celui qui a des lettres d'érection non enregistrées n'a que des honneurs sans être, sans rang, sans succession aux siens, toutes choses qui ne s'acquièrent que par l'enregistrement des lettres d'érection, qui par la conséquence qu'il en tire, réalisant la dignité, en fixent en même temps le rang d'ancienneté.

Il ajoute, pour confirmer cette maxime, que, si on admettait celle de la fixation du rang d'ancienneté par la première prestation de serment et réception au parlement du pair nouvellement érigé, les rangs des pairs entre eux changeraient à chaque réception de pair, d'où il arriverait que le fils du plus ancien se trouverait le dernier de tous, et un changement continuel de rang suivant les dates de réception dont on n'a jamais ouï parler parmi les pairs, et qui en cela les égalerait avec les charges les plus communes, et les plus petits offices. Toutes ces preuves ne sont que des raisonnemens diffus et peu concluans, des déclamations, force sophismes, qui n'ajoutent rien à l'exposition simple de ces deux propositions telles qu'on vient de les présenter. Le spécieux en est éblouissant à qui n'approfondit pas; moi-même j'en ai été un temps pris. Je dois à l'abbé le Vasseur, qui a long-temps et utilement pris soin des affaires de mon père et des miennes jusqu'à sa mort arrivée comme je l'ai dit ailleurs, en 1709, de m'en avoir fait honte. Je ne voulais point disputer parce que je ne croyais pas avoir raison, et après avoir étudié la matière je fus honteux de m'être si lourdement abusé.

Pour réfuter les deux propositions de M. de la Roche-

foucauld, il faut remonter à la nature de la dignité dont il s'agit de fixer l'ancienneté pour ceux que le roi en honore, et voir ce qui la fixait anciennement. Qu'on ne s'étonne point d'un principe qui doit être posé, parce qu'il est de la première certitude. La dignité de pair est une, et la même qu'elle a été dans tous les temps de la monarchie; les possesseurs ne se ressemblent plus. Sur cette dissemblance on consent d'aller aussi loin qu'on voudra, sur la mutilation des droits de la pairie, encore. C'est l'ouvrage des temps et des rois; mais les rois ni les temps n'ont pu l'anéantir, ce qui en reste est toujours la dignité ancienne, la même qui fut toujours; jusque dans son dépouillement cette vérité brille. Il faut une injustice connue par une loi nouvelle pour préférer les princes du sang et les bâtards aux autres pairs dans la fonction du sacre, sans oser les en exclure, et ces princes du sang et ces bâtards comme pairs, les uns à titre de naissance par l'édit d'Henri III, les autres comme ayant des pairies dont ils sont titulaires et revêtus. Jusque dans sa dernière décadence, sous le plus jaloux et le plus autorisé des rois, il a fallu, de son aveu même, l'intervention des pairs invités de sa part chacun chez lui par le grand-maître des cérémonies (au grand regret et dépit de ce bourgeois qui n'oublia rien pour en être dispensé); invités, dis-je, à se trouver au parlement pour les renonciations respectives aux couronnes de France et d'Espagne des princes en droit de les recueillir, par l'indispensable nécessité de la pairie aux grandes sanctions de l'état. On ne parle pour abréger que de ce qui est si moderne et dans la plus grande décadence de cette dignité; plus on remonterait, plus trouverait-on des preuves augustes de la vérité que j'avance. Les lettres d'érection y sont en tout formelles jusque par leurs exceptions, et les évêques pairs sont encore aujourd'hui exactement et précisément les mêmes

qu'ils ont été en tout temps pour les possessions et pour la naissance, et pour le fond et l'essence de la dignité, en sorte que ce ne sont pas des images parlantes de ce qu'ils furent autrefois, mais des vérités, des réalités, et la propre existence même; égaux en dignités aux six anciens pairs laïques quoique si disproportionnés d'ailleurs. Cette vérité admise sur la question présente, et qui se trouvera peut-être ailleurs démontrée avec plus d'étendue, il faut voir comment l'ancienneté se réglait parmi ces anciens pairs.

Les douze premiers n'ont point d'érection; elle ne fixait donc pas leur rang. Depuis qu'il y a eu des érections, il n'y avait point de cour telle qu'est aujourd'hui celle connue sous le nom de parlement, où ces érections pussent être enregistrées; ainsi, l'enregistrement, qui n'existait point, ne fixait point le rang des pairs. Il résulte donc que ce rang ne se réglait ni par la date de l'érection ni par celle de l'enregistrement. Il faut donc chercher ailleurs ce qui fixait leur rang puisqu'il l'a toujours été entre eux; et, de ce qui vient d'être exposé, M. de la Rochefoucauld conclura que ce n'est pas la première réception du nouveau pair au parlement, puisque le parlement tel qu'il est maintenant, et qu'il reçoit et enregistre, n'existait pas dans les temps dont on parle, et cela est aussi très certain. Mais il est également certain aussi qu'il y a eu dans tous les temps une formalité par laquelle tous ont passé et passent encore, dont les accessoires et l'extérieur a changé avec les temps, mais dont la substance et la réalité est toujours demeurée la même, et cette formalité est la manifestation. Avant qu'on écrivît des patentes qui est l'érection, avant qu'on les présentât à un tribunal certain pour y être admises qui est l'enregistrement, il fallait bien qu'il y eût une manière ou une forme de faire des pairs, puisqu'il y a eu dès-lors des pairs. Il fallait encore que ces

pairs eussent un rang fixé puisqu'il l'a été dès-lors parmi eux, et cette manière où cette forme n'a pu être que l'action de manifester un seigneur dans l'assemblée des autres de pareil degré. d'y déclarer l'élévation de celui-ci aux mêmes droits, fonctions, rangs, honneurs, privilèges, etc., que ces autres; de l'y faire seoir parmi eux, c'est-à-dire au-dessous du dernier, mais en même ligne et niveau, et de l'y associer aux mêmes conseils et aux mêmes jugemens qui faisaient la matière de leur assemblée. Ce ne pouvait être que par là, avant les usages postérieurs des érections et des enregistremens, que les rois pouvaient déclarer l'élévation d'un de leurs sujets et vassaux à la première dignité de leur couronne, en manifestant de fait un conseiller né et un assesseur à la couronne, et à eux un compagnon, et comme on parlait alors, un compair aux autres pairs, un juge aux grands vassaux, etc, pour être dès-lors et de là en avant reconnu pour tel. Que dans la suite il y ait eu ce qu'on appelle érection, et postérieurement encore ce qu'on appelle enregistrement, cela n'a point changé l'ancien usage. Il a toujours fallu manifester le pair nouvellement érigé, et l'installer dans son office. Qu'on y ait joint ensuite des formalités nouvelles, un serment, puis le même serment varié, remis après en son premier état, après cela une information de vie et mœurs préalable, puis un changement dans cette information sur la religion catholique etc.; tout cela sont les accessoires, les choses ajoutées, jointes, concomitantes, mais non pas la chose même, la manifestation, l'installation qui subsiste toujours la même, et qui n'est autre que ce que l'on connaît maintenant sous le nom de première réception au parlement. C'est donc à cette première réception qu'il faut recourir, comme à la suite, jusqu'ici non interrompue et non contestée, de l'antiquité la plus reculée jusqu'à nous, de ce qui a perpétuellement et

constamment fixé l'ancienneté des pairs de tous les âges, et non pas à des usages modernes qu'une sage police peut avoir introduits, mais qu'elle n'a pu substituer à ce qui est de toute antiquité la règle connue, et l'unique qui le pût être, jusqu'à ces établissemens nouveaux qui ont ajouté simplement des choses extérieures, mais sans aucun changement, bien moins de destruction, de la nature essentielle des choses. En voilà assez pour faire entendre combien la prétention de M. de la Rochefoucauld sur la priorité de vérification ou d'enregistrement, qui est la même chose, est destituée de fondement. Il faut montrer ensuite combien l'est, s'il se peut, plus encore son objection du changement inconnu du rang des pairs par date de chaque réception en même pairie, si la fixation du rang d'ancienneté avait lieu de la première réception au parlement. C'est ce que M. de la Rochefoucauld prévint qui lui serait répondu là-dessus, qui lui donna tant d'éloignement de procéder au parlement, et qui par autorité d'âge et de faveur lui fit emporter une manière de juger qui aurait pu être bonne en soi, mais qui n'avait point d'exemple, et que l'intérêt du parlement de juger ces causes majeures aurait certainement rendue caduque.

On ne peut s'empêcher de remarquer l'indécence, dans la bouche d'un pair de France, de cette proposition que M. de la Rochefoucauld avance en conséquence du faux principe qu'il avait posé et dont on vient de démontrer la faiblesse, que, si l'ancienneté parmi les pairs se tirait de la première réception au parlement, elle changerait à chaque mutation dans la même pairie par les diverses dates des diverses réceptions. Son principe de la date de l'enregistrement tombé pour la fixation de l'ancienneté, la conséquence tombe aussi. On vient de voir que c'est la manifestation du nouveau pair qui, dès la première antiquité, a toujours fixé l'ancienneté parmi eux.

Cette manifestation n'est qu'une pour chaque race et filiation de pairs, puisque la dignité est héréditaire, conséquemment les réceptions subséquentes de chaque filiation ne sont plus la manifestation, mais seulement la succession annoncée et manifestée dans le premier de la race, laquelle ne peut intervertir le rang établi de la même pairie, qui demeure dans le rang qu'a tenu le premier de cette filiation. Cela est évident en soi, cela l'est par l'exécution constante depuis la première antiquité jusqu'à présent; cela l'est encore, parce que, dans le grand nombre de chimères et de prétentions mises en avant de temps en temps sur les rangs entre eux des pairs et la succession à cette dignité, M. de la Rochefoucauld est le premier et l'unique qui ait imaginé cette interversion des rangs par chaque réception dans la même pairie, conséquence insoutenable et monstrueuse d'un principe destitué de tout fondement, de laquelle on va démontrer l'ineptie encore plus singulièrement, c'est-à-dire par les principes et par la nature de la dignité de duc et pair de France.

On ne peut lui contester qu'elle ne soit, par sa nature singulière et unique, une dignité mixte de fief et d'office. Le duc est grand-vassal, le pair est grand-officier. L'un a toute la réalité de mouvance nue de la couronne, de justice directe, etc.; l'autre toute la personnalité, ou les fonctions au sacre, au parlement, etc.; tous deux ont un rang, des honneurs, etc. C'est ce mixte qui constitue une dignité unique, qui sans l'office ne pourrait être distincte des ducs vérifiés; sans le fief, des officiers de la couronne; et qui pour le fief et pour l'office a ses lois communes avec les autres grands fiefs et grands offices, et ses lois aussi particulières à elle-même; fief et office également parties intégrantes et constituantes, sans lesquelles la dignité ne pourrait exister, ni même être conçue, conséquemment de même essence, qui opèrent en l'un plénitude néces-

saire de mouvance, en l'autre plénitude nécessaire de fonctions. A tous les deux rangs et honneurs qui en font parties décentes, non intégrantes, suites et accompagnemens qui ont été de tout temps attachés à la dignité, mais qui ne la constituent pas, si bien que sans cela elle pourrait exister, et être conçue. Telles sont les lois de la dignité en elle-même, avec plusieurs autres qui ne font rien à la question dont il s'agit. Ces lois communes avec les autres grands fiefs sont l'enregistrement depuis qu'il est établi pour constater la dignité, et en assurer la possession à l'impétrant et à sa postérité au desir des lettres avec les autres grands offices, d'être reçu publiquement au serment de l'office, et d'en prendre une actuelle possession avec les formalités établies. La dignité de duc et pair, quelque immense qu'elle soit dans l'état par sa nature, n'a point de dispense là-dessus pour le fief ni pour l'office, et M. de la Rochefoucauld, qui le prétendait en vain, ne peut disconvenir, à l'égard de l'office, de ce qu'il soutient à l'égard du fief. De là il résulte qu'ayant accompli la loi quant au fief, il s'est assuré et à sa postérité la dignité du fief en entier et la faculté de l'office; mais, quant à celui-ci, il est demeuré à la simple faculté jusqu'à l'accomplissement par lui de la loi, imposée de tout temps à tout officier pour tout office, d'y être reçu par le serment, et la prise de possession personnelle, serment essentiellement requis, qui l'en investit, qui le déclare et le manifeste officier. Les formalités plus ou moins anciennes ou variées qui accompagnent la réception n'en sont que les concomitances, et n'en changent point la nature; et c'est cette réception qui dans tous les âges a fixé le rang des pairs entre eux, qui sans interruption s'y sont accordés depuis les premiers temps jusqu'aux nôtres. De cette explication, il résulte qu'avoir accompli la loi des fiefs par l'enregistrement, et non celle des offices par la réception, ce n'est point être

en possession, ni avoir rendu, en soi entière et complète une dignité mixte de fief et d'office qui tient de l'un et de l'autre son existence en toute égalité, conséquemment que le rang de cette dignité, quoique assurée, ne peut être fixé en cet état, et ne l'est point, d'où il se démontre que celui qui, postérieurement à l'accomplissement de l'une de ces lois, et antérieurement à l'accomplissement de l'autre, les a, lui, accomplies toutes les deux, celui-là, dis-je, a rendu sa dignité entière et complète en lui, qu'il est grand-officier avant l'autre, grand-vassal même avant l'autre, puisque tous deux n'ayant point été faits séparément ducs, séparément pairs, par deux créations différentes et distinctes, mais ducs et pairs chacun par une seule et même érection, cet autre, tout enregistré qu'il est, ne peut être valablement et réellement grand-vassal qu'il n'ait fait ce qu'il faut pour être grand-officier, puisqu'il est fait l'un et l'autre ensemble par une seule et même dignité mixte de grand fief et de grand office, dont le fief et l'office ensemble et par indivis forment ensemble l'existence, en sont également, conjointement, concurremment parties intégrantes, tellement que, sans ces deux choses achevées également et accomplies suivant leurs lois, il ne se peut dire qu'aucune d'elles le soit véritablement et par effet.

Venons maintenant à la prétendue difficulté, proposée par M. de la Rochefoucauld, du changement de rang d'ancienneté des pairs de même pairie, suivant la date des réceptions successives de ces pairs au parlement; et traitons-la expressément, quoique idée toute neuve qui doit tomber de soi-même par ce qui vient d'être expliqué, et répudiée par M. de la Rochefoucauld, même avant de l'avoir imaginée, par tout ce qu'il a énoncé avec nous, contre les duchés-pairies femelles, sur la manière de succéder à la dignité de duc et pair. Un seul mot tranche la

difficulté. C'est qu'à l'office de pair est appelé non-seulement l'impétrant, mais avec lui, par une seule et même vocation, tous ses descendans mâles à l'infini, tant et si long-temps que la race en subsiste, au lieu qu'à tous autres offices, quels qu'ils soient, une seule personne est appelée, et nulle autre avec elle; et c'est la distinction essentielle et par nature de l'office de pair de tous les autres offices de la couronne, et autres tous tels qu'ils soient en France sans aucune exception. De là suit invinciblement, par droit tiré de la nature de la chose et confirmé par l'usage de tous les temps jusqu'à aujourd'hui, que c'est cette première réception qui fixe le rang d'ancienneté pour tous ceux qui, par la vocation, y sont successivement appelés, auquel la réception subséquente de chacun d'eux ne peut apporter d'interversion. Pour s'en convaincre, il n'est besoin que de se souvenir de ce qui a été expliqué. La manifestation ou installation des pairs dans leur office est ce qui a fixé leur ancienneté avant qu'il y eût érection, enregistrement, tribunal enregistrant. C'est donc, comme on l'a vu, pour ne rien répéter, ce qui l'a dû fixer depuis, et qui l'a aussi toujours fixée sans aucun exemple ni prétention contraire. La fixant pour l'impétrant, il la fixe dans lui et par lui à toute sa postérité appelée avec lui, installée, reconnue, manifestée avec lui d'une manière également invariable et unique à cet office, à la différence de tous autres, en sorte que tout est consommé pour tous les héritiers successifs de la même pairie. Cet essentiel accompli, il reste des formalités à faire à chaque héritier de la même pairie, mais formalités simples, qui ne sont rien moins que l'essence de la dignité, mais des choses uniquement personnelles, ajoutées, changées, variées en divers temps pour s'assurer si l'héritier, pair de droit et de fait indépendamment de tout cela, est personnellement capable d'en

exercer les fonctions. Ainsi le serment, l'information de vie et mœurs, et les autres formalités qui lui sont personnellement imposées, ne peuvent changer son rang d'ancienneté, puisque aucunes ne lui confèrent rien de nouveau, que toutes en sont incapables, et qu'elles ne sont ajoutées que pour s'assurer d'un exercice digne en sa personne de ce qu'il ne reçoit pas de nouveau, mais de ce qu'il a en lui essentiellement, et d'une manière inhérente. Telle est donc la nature singulière et unique de la dignité de pair de France, dont l'office est un et le même dans toute une postérité appelée, et qui par conséquent ne peut changer le rang d'ancienneté première de l'impétrant de qui elle sort, à la différence de tous ceux de la couronne et de tous autres offices et officiers quels qu'ils soient en France, qui, n'étant appelés qu'un seul à-la-fois à un office, changent de rang d'ancienneté à chaque mutation de personne, par une conséquence nécessaire. Je pense avoir expliqué la question avec une évidence qui dispense de s'y arrêter davantage. Suivons-en maintenant la division en reprenant l'édit.

Quelques jours d'un temps si vif se passèrent en langueur par l'interruption du travail du roi avec le chancelier. Je tâchai de profiter de ce loisir auprès de lui; et comme la séparation de lieu, et ses occupations, que j'ai remarquées ailleurs, rendaient le commerce incommode, je lui écrivis de Marly le 11 mai la lettre suivante. Pour l'entendre, il faut dire que l'anniversaire de Louis XIII se faisait tous les ans à Saint-Denis, comme il se fait encore, et qu'à l'exemple de mon père je n'y ai jamais manqué. Il fut avancé au 13 mai cette année, parce que l'Ascension tombait au 14, son jour naturel.

« Jamais, monsieur, l'anniversaire du feu roi ne me vint si mal-à-propos, encore qu'il m'ait fait forcer une fois la fièvre actuelle, une autre le commencement d'une rou

geole, et une troisième un bras tout ouvert. A cette fois, il faut encore que le bienfaiteur l'emporte sur le bienfait, et je porterai à Saint-Denis un cœur incisé et palpitant. Cette dernière violence ne me sera pas la moins sensible, mais c'est un hommage trop justement dû. Si je m'en croyais, je partirais tard demain et passerais à Versailles; mais je me défie de ces hasards qui découvrent tout, et en attendant jeudi, j'ose vous demander quatre lignes de mort ou de vie, demain au soir, pour remercier Dieu ou pour demander justice à mon maître de son fils. Sauvez-nous le sacre, nos plus sensibles entrailles, de préférence à tout; puis souvenez-vous de faire passer le projet avec le plus de mes notes qu'il se pourra; *deindè*, du point de la séance des pères et des fils conjointement, et en l'absence l'un de l'autre; enfin de mon fait particulier, pour lequel vous avez une lettre ostensible, une analyse de ce mémoire ostensible, enfin des éclaircissemens de l'un et de l'autre encore ostensibles; car le mémoire même serait trop long pour être montré, et une seconde lettre en supplément de mémoire. Souvenez-vous encore avec bonté que ma cause dépend de l'autorité royale que j'ai mise de mon côté par un raisonnement en soi véritable, et que le juge ne considérera pas comme étranger au fait, bien qu'il le soit, mais comme le seul motif de décision; et n'oubliez pas que vous croyez que, si on s'obstine contre moi, un dédommagement pour moi dans mon second fils peut ne pas être regardé comme bien solide à espérer, mais ne doit pas aussi être regardé comme une chimère à n'oser proposer. Après tout cela, ne serait-ce point outrecuidance de vous remémorer Chaulnes en nouvelle érection, par amitié vôtre, non par votre propre persuasion? Pardonnez-moi, monsieur, toutes ces redites, vous qui savez et possédez trop mieux tous les points que je range ici, selon mon desir, les uns de préférence aux

autres, suivant que je les ai mis. L'assignation à demain (du travail décisif avec le roi) me donne le frisson et la sueur. J'en dis pour mon âme, avec toute la résignation que je puis, mon *In manus* à Dieu, et je vous le dis à vous, monsieur, pour cette dignité, squelette le plus chéri et le plus précieux de tous biens que je tiens des libéralités royales. Après tout, il n'y a qu'à s'abandonner à la volonté de Dieu, à vos nerveux et vifs raisonnemens, aux effets de la grâce ou de la nature, et, quoi qu'il en arrive, à une reconnaissance et un dévouement pour vous, monsieur, que ces occasions uniques me font sentir, s'enfoncer en moi, s'il se pouvait, plus avant que le cœur. Pour le secret, il est, monsieur, et sera entier.»

Au sortir d'avec le roi, le lendemain 12, le chancelier m'écrivit ce billet :

« Je ne puis encore vous tirer des limbes aujourd'hui, monsieur. Supportez vos ténèbres encore quelques jours; mais supportez-les avec espérance d'en sortir bientôt avec avantage; et, si le soleil ne vous paraît pas aussi favorable que vous le voudriez, vous aurez tort, si je ne me trompe, et très grand tort. Je suis à vous, monsieur, mais à condition que vous n'aurez aucun tort. »

Deux jours après, je retournai à Marly par Versailles, c'est-à-dire le samedi, où je vis le chancelier à mon aise. Là j'appris que mon mémoire sur l'autorité du roi l'avait ramené à mon point, et que la fixation du rang serait réglée à la réception de l'impétrant et non plus à l'enregistrement des lettres; ainsi, après avoir perdu ma cause sur des raisons invincibles pour moi, qui ne purent ni faire d'impression ni trouver de réponse, je la gagnai sur d'autres tout-à-fait ineptes à ce dont il s'agissait, mais qui remuèrent le premier mobile du juge, et voilà à quoi sert d'être bien averti et servi. Je rendis mille grâces au chancelier, qui ouvrit la conversation par là, appa-

remment pour me calmer sur le reste, et ce ne fut pas sans réflexions sur les motifs des jugemens. Il me dit ensuite que la double séance du père et du fils, même ensemble, avait enfin passé après de grands débats, en considération de la nouvelle faveur à la postérité légitimée. Ce point me fit encore plaisir. Le venin fut à la queue, je veux dire le point du sacre, sur lequel le chancelier m'assura avoir insisté de toutes ses forces, mais vainement; la considération des bâtards seule ayant fait tenir ferme au roi. Alors je sentis bien que c'était une affaire conclue et sans nulle espérance de retour, et, après les premiers élans que je ne pus arrêter, je contraignis le reste pour éviter des remontrances là-dessus insupportables. Les articles des femelles, des ayant-cause, etc., ceux de la substitution et du rachat par les mâles tels que nous les avions projetés, et Chaulnes favorablement résolu, je m'informai après des raisons pour lesquelles le règlement demeurerait encore secret. Le chancelier m'avoua qu'il n'en devinait aucune, ayant vu la chose dix fois prête à éclore, sinon que le roi avait peut-être dessein de faire voir ce projet au duc du Maine, avant qu'il fût déclaré, pour être en état d'y changer, si ce cher fils y trouvait quelque chose encore à désirer. Cela même me fit grand'peine pour ce peu qui s'y trouvait de bon. Je pressai le chancelier de finir cette affaire dès qu'il y verrait le moindre jour; et je regagnai Marly, pénétré du sacre, en grand soupçon de la double séance, mais en repos sur mon affaire particulière par la raison qui me la faisait gagner après l'avoir perdue.

Arrivé à Marly, je ne pus me contenir de confier au duc de Beauvilliers, dont je connaissais le profond secret, celui qui lui causerait tant de joie. Il était déjà couché. J'ouvris son rideau, et lui dis, sous le secret dont j'étais si sûr avec lui, que son neveu allait être fait duc et pair. Il en tres-

saillit de joie. Il me parut comblé de la mienne et de la part que j'avais eue en une affaire qu'il desirait si fort, mais dont aussi il ne connaissait pas moins que moi le peu de fondement, comme il me l'a souvent avoué devant et après. Je ne voulus lui confier rien du reste qui ne le touchait pas si précisément, et j'allai écrire à madame de Saint-Simon, qui était encore à Paris. Dès le lendemain matin, elle envoya prier la duchesse de Chevreuse, notre très proche voisine, de venir chez elle. Elle la transporta de la plus sensible joie et de la plus vive reconnaissance pour moi, en lui apprenant le comble de ses desirs, sous un secret entier, excepté pour le duc de Chevreuse, qui ne tarda pas à venir lui en témoigner autant.

Cependant la mine commença à s'éventer sur le règlement. J'en fus en peine pour la chose en elle-même, et plus encore sur mon compte particulier avec le chancelier; mais le roi avait parlé à d'Antin, et celui-ci à d'autres, comme nous le vérifiâmes presque aussitôt. Là-dessus grand mouvement de Mattignon et de toute sa sequelle. Le mariage de son fils unique, infiniment riche, était arrêté avec une fille du prince de Rohan, moyennant qu'il fût duc d'Estouteville, et les Rohan ne s'y épargnèrent pas. Je craignis d'autant plus ce contre-temps que, le 17 mai, rien ne se déclara, quoique le chancelier eût encore travaillé avec le roi, et à ce qu'il m'avait dit pour la dernière fois. L'inquiétude me fit lui écrire ce mot de Marly à Versailles.

« Vous êtes demeuré seul, monsieur, un quart d'heure avec le roi après le conseil, et vous n'êtes pas demeuré pour un autre, cet après-dîner, qui a duré une heure et demie, et qui a rompu chasse, chiens et vêpres. Les affaires d'état, je les respecte et m'en distrais; les autres qui se devaient déclarer aujourd'hui me poignent par leur silence. Madame de Ventadour aurait-elle tout troublé

hier avec son inepte Estouteville, ou le roi veut-il que l'enregistrement soit fait pour le général avant de rien déclarer ? Enfin, monsieur, a-t-on changé en tout ou en partie, et ces limbes perpétuelles s'invoqueront-elles toujours successivement ? Pardonnez-moi, s'il vous plaît, toutes ces questions ; mais, sachez, s'il vous plaît, que M. de la Rocheguyon et MM. de Cheverny et de Gamaches m'ont parlé aujourd'hui d'un règlement prêt à éclore pour couper court à toute prétention, et d'Antin à la queue, à quoi j'ai répondu avec une ignorance naturelle. Cependant il faut bien que quelqu'un ait parlé, et je me flatte que vous croyez bien que ce n'est pas moi. Personne ne parle du détail, mais seulement en gros. Je vais demain après-dîner à Paris, et je serai à la torture si vous n'avez pitié de moi par quatre lignes. Je me prépare à tout, et suis à vous, monsieur, avec tout dévoûment possible. »

Ce billet me fut renvoyé sur-le-champ avec cette réponse sur la feuille à côté.

« Demeurez en repos, monsieur, tout est remis à mardi. Ce qu'on a changé aujourd'hui est peu de chose. Les grands principes subsistent toujours : rien de tout ce que vous faites entrer dans le délai n'y entre. Il faut se déterminer. On veut et on ne veut pas, et voilà tout. J'ignore le sujet, le détail et le résultat du conseil dont vous me parlez, monsieur. Je ne m'étonne point que ces messieurs vous aient dit ce qu'ils vous ont dit. Cela n'est que trop public. L'essentiel est que le détail s'ignore, car il blesserait sans doute autant que le gros est indifférent. Je suis tout à vous, monsieur. »

Soit dit en parenthèse qu'un courrier d'Angleterre, arrivé pendant le dîner du roi et après le départ du chancelier, fit rassembler le conseil sans lui, auquel le roi fit lire au conseil suivant la dépêche et la réponse. Telle était l'incommodité de Marly.

Ce 17 susdit était un dimanche, jour de conseil d'état. Le lundi se passa en inquiétude de ma part sur ce peu de chose que le chancelier m'avait mandé avoir été changé. Son langage m'avait appris que peu de chose en cette matière était beaucoup. Le mardi 19, jour de conseil de finances, et le premier après celui du dimanche, un quart d'heure de tête à tête du chancelier avec le roi mit la dernière main à l'édit. Le chancelier le fit mettre en forme aussitôt après à Versailles, l'y scella et l'envoya au parlement, où il fut enregistré le surlendemain, jeudi 21 mai. J'allai trouver le chancelier à Versailles, de qui j'appris que ce peu de chose qu'il m'avait mandé avoir été retranché était : la double séance des pères démis et Chaulnes ; que le roi, après avoir accordé l'un et l'autre, n'avait pu enfin se résoudre à la double séance, et que, prêt à lâcher le mot sur Chaulnes, comme il l'avait résolu avec le chancelier, il avait payé de propos, d'espérance certaine, mais sans avoir pu être persuadé de passer outre actuellement. Le dernier billet du chancelier m'avait fait douter de la double séance ; j'y étais préparé. Je ne l'étais point au délai en l'air de Chaulnes, et j'en fus d'autant plus fâché que j'y avais plus compté, et que j'en avais donné la joie à M. de Beauvilliers, et fait donner par madame de Saint-Simon à M. et à madame de Chevreuse. Les arrangemens de M. de Chevreuse lui ont coûté cher plus d'une fois. S'il avait été à Marly, son affaire s'y serait sûrement finie, comme je sus bien le lui reprocher vivement. Je ne répondrais pas que la pique du roi sur ses absences ne lui ait valu ce tire-laisse. Il est certain que, depuis que la chose fut accordée en travaillant avec le chancelier, elle ne balançait plus, mais le roi se plut à faire durer cette inquiétude, et à la pousser quelques mois. L'édit fit, à l'ordinaire, le bruit et la matière des conversations que font les choses nouvelles ;

nous y perdions trop pour être contents, nous y gagnions trop pour montrer du chagrin, et sur chose qui touchait si personnellement le roi, et qui était faite, notre parti fut une sagesse sobre, modeste et peu répandue en propos, ni même en réponse. Le chancelier, content au dernier point de son édit, trouvait que je le devais être, parce que j'y gagnais deux procès en commun, et un en particulier; mais aucun gain ne pouvait compenser les deux premiers articles.

J'allai faire mon compliment à d'Antin. Je ne sais si le changement de la face de la cour, par la mort de Monseigneur, lui fit quelque impression à mon égard, quoique, dès l'introduction de l'affaire, il m'eût parlé avec des politesses qui allèrent au respect, il me les prodigua en cette visite. Il ne tarda pas à profiter de la grâce qu'il avait su si habilement se procurer. Il fut enregistré et reçu au parlement le même jour 5 juin suivant. Il donna ensuite un grand dîner chez lui, où il n'y eut qu'une quinzaine de personnes d'invitées, hommes et femmes de sa famille ou de ses plus particuliers amis. Charost et moi y fûmes les deux seuls étrangers, encore Charost avait-il toujours vécu avec lui à l'armée. Il s'en fallait tout, comme on l'a vu, que j'en fusse là avec lui. Non content de m'envoyer prier chez moi, de m'en prier lui-même dans le salon à Marly, il m'en pressa encore tellement au parlement, pendant la buvette, qu'il n'y eut pas moyen de l'éviter. Il me fit les honneurs du repas et de sa maison avec une attention singulière; et, de retour à Marly, je m'aperçus aisément aux gracieusetés que le roi chercha à me faire que je lui avais fait ma cour d'avoir été de ce dîner. Le favori mit son duché-pairie sur sa terre d'Antin. En courtisan leste et délié, il dit que ce nom lui était trop heureux pour le changer. Il pouvait ajouter, quoique de bien autre naissance que

le favori de Henri III, que ce nom d'Épernon qu'il avait rendu si grand et si célèbre lui serait et aux siens trop difficile à soutenir. Il fit un trait d'impudence au-delà de tous les Gascons : il osa prier le maréchal de Boufflers d'être l'un de ses témoins. Le maréchal en fut piqué, sans oser refuser une chose qui ne se refuse point, mais il ne voulut point signer le témoignage banal qu'on lui apporta. Il en fit un qu'il me montra pour lui en dire mon avis. J'y admirai comment la vertu supplée à tout. Sans rien de grossier, il ne s'y rendit coupable d'aucun mensonge ; et j'ai toujours eu envie d'en avoir une copie, tant il m'avait plu.

Mattignon fut au désespoir. Il s'était mis la chimère d'Estouteville dans la tête, qu'il espérait faire réussir par le mariage de son fils avec une fille du prince de Rohan ; il n'y en avait point de si folle, je me contente de ce mot parce qu'il n'en fut question que dans leur projet. Cela seul lui avait fait entreprendre un grand procès contre la duchesse de Luynes. Il le perdit sans perdre son dessein de vue ; et il était entré en accommodement pour faire en sorte que la terre d'Estouteville lui demeurât, en payant cher la connivence. C'était cette affaire prête à conclure qui avait empêché M. de Chevreuse d'aller à Marly. Il nous donnait un procès par cet accommodement auquel l'édit coupa pied, mais il était ami des chimères de cette sorte, et il trouvait un grand profit dans cet accommodement. Sa lenteur ordinaire, et ses demandes énormes au gré de Mattignon, avaient traîné l'affaire qu'aucun des deux ne voulait rompre : l'un par intérêt pécuniaire, l'autre par intérêt d'ambition ; tous deux espéraient de se faire venir l'un l'autre à son point. Avec ces pourparlers l'affaire languit jusqu'au temps de l'édit, et ne fut conclue et signée que la surveillance de sa déclaration. M. de Chevreuse, instruit par d'Antin, vit bien alors qu'il n'y avait plus de temps à perdre ;

et Mattignon , ravi d'aise d'avoir enfin Estouteville, et à meilleur marché qu'il n'avait espéré, se hâta de finir. Trois jours après la signature, il apprit l'édit et son contenu, qui lui ôtait toute espérance du seul usage d'Estouteville, pour lequel il s'en était si chèrement accommodé. Le voilà donc aux hauts cris. Il prétendit que le duc de Chevreuse ne s'était pressé tout-à-coup de conclure que de peur de n'y être plus à temps après l'édit; et qu'il était cruellement lésé dans une affaire qu'il n'avait terminée que pour un objet connu à M. de Chevreuse, et connu lors de la conclusion pour ne pouvoir plus être rempli. M. de Chevreuse, à son ordinaire tranquille, sage et froid, laissa crier et prétendit de son côté que Mattignon y gagnait encore pécuniairement ce qu'il avait bien voulu donner à la paix et à son repos. Les Rohan, déçus de leurs espérances, retirèrent leur parole qui n'était donnée qu'au cas de succès de la chimère; et, honteux d'avoir porté si publiquement l'intérêt de Mattignon contre M. de Chevreuse dont ils étaient si proches dans le procès que Mattignon avait perdu, ne se voulurent pas mêler de ses plaintes. La réputation si bien établie de M. de Chevreuse énerva tout ce que Mattignon voulut dire; et les immenses richesses que ce dernier avait tirées de l'abandon d'amitié de Chamillart pour lui rendirent le monde fort dur sur sa mésaventure.

Un mois après l'enregistrement de l'édit, le chancelier me manda qu'il serait bien aise de m'entretenir sur une visite qu'il avait reçue du duc de la Rocheguyon. Il s'était plaint à lui amèrement, au nom de M. de la Rochefoucauld et au sien, de la décision que l'édit faisait en ma faveur sur notre question de préséance, et lui avait dit leur dessein d'en parler au roi. Le chancelier lui objecta les arrêts de Bouillon et de la Melleraye en lit de justice, un édit récent, et le dessein du roi d'y décider ce procès avec tous les au-

tres. La Rocheguyon insista. Le chancelier se tint couvert, mais sans lui dissimuler qu'il savait l'état de la question. L'autre, dans le dessein d'en tirer au moins quelque parti, glissa quelque chose tendant au même règlement qui subsiste entre les ducs d'Uzès et de la Trémoille, chose inepte parce que nos pères n'ont pas été séparément faits ducs et après pairs, comme ceux de MM. d'Uzès et de la Trémoille. Il finit en soutenant sa pointe, et proposant des écrits qu'il allait faire préparer. Le chancelier lui dit qu'il était le maître, et l'éconduisit honnêtement. La chose en demeura là pour lors. On en verra les suites en leur temps, qui ne réussirent pas à M. de la Rocheguyon. Mais cette affaire, venue à la suite de la mort de la duchesse de Villeroy, refroidit tout-à-fait l'amitié et le commerce étroit qui avait été jusqu'alors entre les ducs de Villeroy, de la Rocheguyon et moi. Il se réduisit peu-à-peu aux bienséances communes, et en est toujours demeuré là depuis, jusqu'à leur mort longues années après.

M. de Luxembourg fit, à l'occasion de l'édit, un personnage dont un peu d'esprit ou de mémoire lui aurait épargné la façon. On a vu que le projet qui servit de base à l'édit avait été fait par le premier président de Harlay, de concert avec Daguesseau, depuis chancelier, et avec le chancelier lors secrétaire d'état et contrôleur général; que Harlay était le conseil, l'ami, pour ne pas dire l'âme damnée du maréchal de Luxembourg, jusqu'à s'être déshonoré par la partialité criante et publique dont les injustices les plus inconsidérées nous forcèrent à sa récusation; enfin, que ce projet communiqué, par la permission du roi, au maréchal de Luxembourg pour ce qui le regardait, et à M. de Chevreuse, il y avait pleinement consenti, et ne l'avait pas fait sans avoir bien sondé sa cause, et sans le conseil du premier président de Harlay. Le maréchal de Luxembourg vivait avec son fils dans une union

et une confiance peu communes, à laquelle ce fils répondait pleinement, et cette intimité n'était ignorée de personne. Il avait donc eu connaissance du projet en même temps que son père et que le duc de Chevreuse son beau-père, dont la liaison avec eux était au plus intime, et qui était leur conseil. Le fils avait le même intérêt que le père en ce qui les regardait dans le projet, et son consentement avait été donné avec le sien. Il était à Rouen lorsque l'édit fut résolu. Il y avait eu du désordre pour les blés. Courson, intendant de Rouen, fils de Basville, en avait toute la hauteur et toute la dureté, mais il n'en avait pas pris davantage. C'était un butor, brutal, ignorant, paresseux, glorieux, insolent du crédit et de l'appui de son père, et surtout étrangement intéressé. Ces qualités, dont il n'avait pas le sens de voiler aucune, lui avaient révolté la province. La disette de blé, qui se trouva factice et qui fut découverte, révolta la ville qui se persuada que Courson faisait l'extrême cherté pour en profiter, et qui, poussée à bout par ses manières autant que par ses faits, et ayant manqué tout-à-fait de pain plus d'une fois, s'en prit enfin à lui, et l'eût accablé à coups de pierres s'il ne se fût enfui de chez lui, et si, toujours poursuivi dans les rues, il ne se fût sauvé enfin chez le premier président. Voysin et sa femme, amis de M. de Luxembourg dès la Flandre, saisirent cette occasion de lui procurer l'agrément, devenu si rare à un gouverneur de province, d'y aller faire sa charge. Voysin, dans la première fleur de sa place et de sa faveur, l'obtint aisément. M. de Luxembourg apparemment s'y trouva bien, et voulut accoutumer le roi à le voir en Normandie sans nécessité; il y demeura donc après que tout fut apaisé, ce qui ne se put qu'en pourvoyant effectivement aux blés, et en ôtant à Rouen et à la province un intendant aussi odieux. Un autre aurait été chassé du moins, depuis que la robe met à cou-

vert de toute autre punition, mais le fils de Basville eut un privilège spécial pour désoler et piller de province en province. On l'envoya à Bordeaux, où il se retrouvera.

Il faut encore se souvenir que, lorsque d'Antin commença son affaire, M. de Luxembourg se joignit à nous contre lui, et qu'en même temps il reprit contre nous la sienne qu'il avait laissé dormir depuis long-temps, ce qui fut tout à-la-fois une bigarrure singulière. L'édit résolu, le chancelier qui, amoureux de son ouvrage, le voulait rendre autant qu'il était possible agréable à tout le monde, fit souvenir le roi du consentement donné par feu M. de Luxembourg au projet, qui, par rapport à lui, ne contenait que la même disposition de l'édit, et sur ce principe lui proposa de lui permettre d'en écrire à celui-ci. Il ne se rebuta point du refus qu'il reçut, et revint quelques jours après à la charge, et l'emporta. Il écrivit donc à M. de Luxembourg, le plus poliment, du monde pour lui faire bien recevoir la décision que son père et lui avaient approuvée autrefois. Il fut huit ou dix jours sans réponse. Le roi, impatient de savoir comment M. de Luxembourg avait pris la chose, et qui n'avait permis cette communication qu'à regret, se piqua du délai de réponse, et commanda au chancelier de récrire, et sèchement. Celui-ci, fâché du reproche que cela lui attirait du roi, obéit fort ponctuellement. M. de Luxembourg, que la première lettre avait fort surpris, et embarrassé sur la réponse au point d'un si long délai sans la faire, le fut bien plus de la recharge et du style dont il la trouva. Il fallut pourtant répondre, mais il fut encore cinq ou six jours à composer une lettre pleine de propos confus et de raisons frivoles. Le chancelier en fut piqué au vif. Son honnêteté prodiguée, un succès tout contraire à celui dont il n'avait pas douté, le reproche du roi qui se fâcha à lui d'une communication inutile et qui tournait si mal, mirent le

maître et le ministre de mauvaise humeur. Le roi voulut que le chancelier répliquât durement, qui n'eut aucune peine à exécuter cet ordre. M. de Luxembourg qui, sans aucun esprit, était fort glorieux, et sensible au dernier point, fut outré; il n'osa répondre du même style. Son dépit redoubla à la vue de l'édit avec son nom dedans, et sa cause à son gré perdue. Le monde n'en jugea pas de même; le consentement de son père, avec qui sa considération était tombée, excita un parallèle peu agréable, et on le trouva heureux de sortir de la sorte d'un méchant procès qui pouvait lui coûter sa dignité de duc et pair de Piney, et le réduire à la sienne de duc vérifié. La mort de Monseigneur avait achevé de lui ôter sa considération. On a vu ailleurs à l'occasion de l'éclat avec lequel mademoiselle Choin fut renvoyée par madame la princesse de Conti, à quel point de liaison intime de cabale le père et le fils étaient avec elle, et avec Clermont son amant qui en fut perdu. Cette liaison, qui avait toujours subsisté, avait initié M. de Luxembourg dans tout auprès de Monseigneur, sous le règne duquel il avait lieu de se promettre beaucoup; et il était encore dans la première douleur de la perte de toutes ses espérances, lorsque cet édit acheva de l'affliger.

CHAPITRE XXI.

Grand changement à la cour par la mort de Monseigneur. — Impressions différentes qu'elle produit. — M. du Maine. — Son indisposition subite et violente à Marly. — Inquiétude du roi. — Sensibilité de madame du Maine en cette circonstance. — Madame la princesse de Conti. — Elle est visitée par le roi. — Elle nous enlève notre appartement. — Cabale du duc de Ven-

dôme. — Son dessein de se fixer en Espagne. — Vaudemont et ses nièces fort embarrassés. — La fortune vient à leur aide. — Mademoiselle de Lislebonne abbesse de Remiremont. — C'est sous ce dernier nom qu'elle figurera désormais dans ces Mémoires. — Madame la Duchesse. — L'image de M. le prince de Conti lui revient en pensée. — A quelle consolation elle se rattache. — Le prince de Rohan lui donne des fêtes. — Dans quel but. — Les princes étrangers tremblent pour leur rang. — Le prince de Rohan échoue dans son dessein. — D'Antin. — Il se console facilement. — Huxelles. — Beringhen. — Harcourt — Boufflers. — Sainte-Maure. — Biron. — Roucy. — La Vallière. — Ducs de Luxembourg, de la Rocheguyon, de Villeroy. — La Feuillade. — Ministres et financiers. — Le chancelier et son fils. — Quelle brillante perspective pour lui si Monseigneur fût devenu roi. — Sa situation présente est moins favorable. — Aversion de madame la Dauphine pour lui. — Elle fait une sortie contre lui dans le cabinet du roi. — La Vrillière. — Un malheur domestique nuisait à sa fortune. — Voysin plus heureux avec sa femme. — Elle servait fort à son crédit. — Torcy. — Les affaires de Rome le trouvaient inflexible dans le conseil. — Desmarets. — Il se refroidit avec moi. — Quelles raisons auraient dû l'en empêcher. — Il en fait autant avec MM. de Chevreuse et de Beauvilliers. — Son ingratitude pour d'autres personnages.

JAMAIS changement ne fut plus grand ni plus marqué que celui que fit la mort de Monseigneur. Eloigné encore du trône par la ferme santé du roi, sans aucun crédit, et par soi de nulle espérance, il était devenu le centre de toutes les espérances et de la crainte de tous les personnages, par le loisir qu'une formidable cabale avait eu de se former, de s'affermir, de s'emparer totalement de lui, sans que la jalousie du roi, devant qui tout tremblait, s'en mît en peine, parce que son souci ne daignait pas s'étendre par-delà sa vie, pendant laquelle il ne craignait rien avec raison.

On a déjà vu les impressions si différentes qu'elle fit dans l'état et dans le cœur du nouveau Dauphin et de son

épouse, dans le cœur de M. le duc de Berry, dans l'esprit de la sienne, dans la situation de M. et de madame la duchesse d'Orléans, et dans l'âme de madame de Maintenon, délivrée pour le présent de toute mesure et de toute épine pour l'avenir.

M. du Maine partagea de bon cœur ces mêmes affections avec son ancienne gouvernante, devenue sa plus tendre et sa plus abandonnée protectrice. Foncièrement mal, de tout temps, comme on l'a dit, avec Monseigneur, il avait violemment tremblé de la manière dont on a vu que ce prince avait reçu les divers degrés de son élévation, et en dernier lieu surtout celle de ses enfans. Il était loin d'être rassuré là-dessus du côté du nouveau Dauphin et de madame la Dauphine, mais un et un sont deux. Délivré de tous les princes du sang en âge et en maintien, dont il avait su sitôt et si grandement profiter, Monseigneur de moins, et possédé par madame la Duchesse, lui fut un soulagement dont il ne prit pas même la peine de cacher l'extrême contentement. Il avait de trop bons yeux pour ne s'être pas aperçu que madame la Dauphine n'ignorait rien de la protection qu'il avait prodiguée au duc de Vendôme sur tout ce qui s'était passé en Flandre, pour ne pas sentir ce que les maximes du nouveau Dauphin lui faisaient penser sur la grandeur qu'il s'était formée, et qu'il ne captiverait pas aisément par ses souplesses ceux qui pouvaient, et qui, selon toute apparence, pourraient le plus sur lui; mais la santé du roi lui faisait encore espérer un long terme de son aveuglement pour lui, pendant lequel il pouvait arriver de ces heureux hasards qui mettent le comble à la fortune. L'esprit léger de M. le duc d'Orléans lui parut moins un obstacle qu'une facilité à en tirer parti d'une façon ou d'une autre. Celui de M. le duc de Berry n'était pas pour l'inquiéter, mais il résolut de n'oublier

rien pour ne trouver pas une ennemie dans madame la duchesse de Berry, et il la cultiva avec adresse.

Il commençait à goûter un si doux repos, lorsque, surpris quelques jours après, à Marly, d'un mal étrange dans la nuit, son valet de chambre l'entendit râler et le trouva sans connaissance. Il cria au secours. Madame la duchesse d'Orléans accourut en larmes; madame la Duchesse et mesdemoiselles ses filles par bienséance, et beaucoup de gens pour faire leur cour, dans l'espérance que le roi saurait leur empressement. M. du Maine fut saigné, et accablé de remèdes parce qu'aucun ne réussissait. Fagon, à qui deux heures à peine suffisaient pour s'habiller par degrés, n'y vint qu'au bout de quatre, à cause de sa sueur de toutes les nuits. Il était celui de tous le plus nécessaire en cette occasion, parce qu'il connaissait ce mal par sa propre expérience, quoique jamais si rudement attaqué. Il gronda fort de la saignée et de la plupart des remèdes.

On tint conseil si on éveillerait le roi, et il passa que non, à la pluralité des voix. Il apprit à son petit lever toutes les alarmes de la nuit, qui étaient déjà bien calmées; il alla voir ce cher fils dès qu'il fut habillé, et y fut deux fois le jour pendant les deux ou trois premiers, et une ensuite tous les jours, jusqu'à ce qu'il fût tout-à-fait bien.

Madame du Maine était cependant à Sceaux, au milieu des fêtes qu'elle se donnait. Elle s'écria qu'elle mourrait, si elle voyait M. du Maine en cet état, et ne sortit point de son palais enchanté. M. du Maine, accoutumé à en approuver tout servilement, approuva fort cette conduite et l'alla voir à Sceaux dès qu'il put marcher.

Madame la princesse de Conti fut celle qui regretta le plus Monseigneur, et qui y perdit le moins. Elle l'avait possédé seule et avec empire fort long-temps. Mesdemoiselles

de Lislebonne, qui ne bougeaient jamais de chez elle, l'avaient peu-à-peu partagé, mais avec de grandes mesures de déférence. Le règne de mademoiselle Choin avait tout absorbé ce qui était resté à sa maîtresse, pour qui Monseigneur ne conserva que de la bienséance accompagnée d'ennui et souvent de dégoût, que l'amusement qu'il trouva chez madame la Duchesse ne fit qu'accroître. Madame la princesse de Conti n'était donc de rien depuis bien des années, avec l'amertume de savoir mademoiselle de Lislebonne, sa protégée et son amie, en possession des matinées libres de Monseigneur, chez elle dans un sanctuaire scellé pour tout autre que madame d'Espinoy, où se traitaient les choses de confiance; Mademoiselle Choin, son infidèle domestique, devenue la reine du cœur et de l'âme de Monseigneur, et madame la Duchesse intimement liée à elles, en tiers de tout avec elles et Monseigneur qu'elle possédait chez elle en cour publique. Il fallait fléchir avec toutes ces personnes, ne rien voir, leur plaire; et malgré ses humeurs, sa hauteur, son aigreur, elle s'y était ployée, et fut assez bonne pour être si touchée, qu'elle pensa suffoquer deux ou trois nuits après la mort de Monseigneur, en sorte qu'elle se confessa au curé de Marly.

Elle logeait en haut au château. Le roi l'alla voir. Le degré était incommode; il le fit rompre pendant Fontainebleau, et en fit un grand et commode. Il y avait plus de dix ans qu'il n'avait eu occasion de monter à Marly, et il fallait de ces occasions uniques pour lui faire faire l'essai de ce nouveau degré.

Madame la princesse de Conti guérit à nos dépens. Nous avons le second pavillon du côté de Marly fixe, le bas pour nous, le haut pour M. et madame de Lausun. Il est aussi près du château que le premier et n'en a pas le bruit; on nous y mit pour donner le second à madame la

princesse de Conti seule avec sa dame d'honneur. Quoique ennemie de l'air et de l'humidité, elle le préféra à son logement du château pour s'attirer plus de monde par la commodité de l'abord, et y tint depuis ses grands jours avec la vieillesse de la cour qu'elle y rassembla, et qui, faute de mieux, et par la commodité d'un réduit toujours ouvert, s'y adonna toute.

On jugera aisément du désespoir et de la consternation de cette puissante cabale, si bien organisée, que l'audace avait conduite aux attentats qu'on a rapportés. Quoique l'héritier de la couronne qu'elle avait porté par terre se fût enfin relevé, et que son épouse, unie à madame de Maintenon, se fût vengée de l'acteur principal d'une scène si incroyable, la cabale se tenait ferme, gouvernait Monseigneur, ne craignait point qu'il lui échappât, l'entretenait dans le plus grand éloignement de son fils et de sa belle-fille, dans le dépit secret de la disgrâce de Vendôme, se promettait bien de monter sur le trône avec lui, et d'anéantir l'héritier sous ce règne. Dieu souffle sur leurs desseins; en un instant il les renverse, et les asservit sans espérance à celui pour la perte duquel ils n'avaient rien oublié ni ménagé. Quelle rage, mais quelle dispersion!

Vendôme en frémit en Espagne, où il ne s'était jeté qu'en passant. De ce moment il résolut d'y fixer ses tabernacles, et de renoncer à la France après ce qu'il avait attenté, et ce qui l'en avait fait sortir. Mais la guerre, par où il comptait de se rendre nécessaire, n'était pas pour durer toujours. Le Dauphin et le roi d'Espagne s'étaient toujours tendrement aimés; leur séparation n'y avait rien changé; la reine d'Espagne, qui y pouvait tout, était sœur de son ennemie et intimement unie avec elle; le besoin passé, son état pouvait tristement changer; la ressource de Vendôme fut de se lier le plus étroitement

qu'il put à la princesse des Ursins et de devenir son courtisan, après avoir donné la loi à nos ministres et à notre cour. On en verra bientôt les suites.

Le Vaudemont se sentit perdu. Moins bien de beaucoup auprès du roi depuis la chute de Chamillart, il ne lui restait plus de protecteur. Torey ne s'était jamais fié à lui, et Voysin n'avait jamais répondu que par des politesses crues à toutes les avances qu'il lui avait prodiguées. Il était sans commerce étroit avec les autres ministres, et dans la plus légère bienséance avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, si même il y en avait. Tessé bien traité, mais connu de madame la Dauphine; la maréchale d'Estrées, qu'il s'était dévouée par d'autres contours, avaient les reins trop faibles pour le soutenir auprès de madame la Dauphine, si justement irritée contre ses nièces et contre lui, si uni à M. de Vendôme et à Chamillart. Elle s'était à la fin dégoûtée de la maréchale d'Estrées. Madame de la Vallière, la plus spirituelle et la plus dangereuse des Noailles, lui avait enlevé la faveur et la confiance, et n'avait rien de commun avec une cabale qui marchait sous l'étendard de la Choin, toujours en garde contre tout ce qui tenait à son ancienne maîtresse. Vaudemont n'avait donc plus de vie effective que par le tout-puissant crédit de ses nièces sur Monseigneur, qui lui en donnait un direct avec lui, et un autre par réflexion de l'attente du futur. Cette corde rompue, il ne savait plus où se reprendre; la conduite tout autrichienne du duc de Lorraine portait un peu sur lui depuis que Chamillart n'était plus. Bien qu'à l'extérieur on n'eût pas donné attention aux circonstances si marquées, et qui ont été rapportées, de la conspiration tramée en Franche-Comté, qui fut déconcertée par la victoire du comte du Bourg et par la capture de la cassette de Mercy, cela n'avait pas laissé d'écarter encore plus ce protégé.

Mademoiselle de Lislebonne, pénétrée d'une si profonde chute personnelle et commune, trop sûre de sa situation avec madame la Dauphine, et avec tout ce qui approchait intimement le Dauphin, n'était pas pour se pouvoir résoudre, altière comme elle était, à trainer dans une cour où elle avait régné toute sa vie. Son oncle et elle prirent donc le parti d'aller passer l'été en Lorraine, pour se dérober à ces premiers temps de trouble, et se donner celui de se former un plan de vie tout nouveau.

La fortune secourut cette fée. La petite-vérole enleva tout de suite plusieurs enfans à M. de Lorraine, entre autres une fille de sept ou huit ans, qu'il avait fait élire abbesse de Remiremont, il y avait deux ans, après la mort de madame de Salm. Cet établissement parut à l'oncle et à la nièce une planche après le naufrage, un état noble et honnête pour une vieille fille, une retraite fort digne et sans contrainte, une espèce de maison de campagne pour quand elle y voudrait aller, sans nécessité de résidence assidue, ni d'abdiquer Paris et la cour, et un prétexte de s'en tirer à sa volonté, avec 40,000 livres de rente à elle qui en avait peu, et qui se trouvait privée des voitures de Monseigneur et de toutes les commodités qu'elle en tirait. Elle n'eut que la peine de desirer cet établissement; tout en arrivant en Lorraine, son élection se fit aussitôt.

Sa sœur, mère de famille, plus douce et plus flexible, ne se croyait pas les mêmes raisons d'éloignement; son métier d'espionne de madame de Maintenon, dont on a vu d'avance un étrange trait, lui donnait de la protection et de la considération, dont le ressort était inconnu mais qui était marquée. Elle ne songea donc pas à quitter la cour, ce qui entraînait aussi dans la politique de sa sœur et de son oncle. Madame d'Espinoy donna plutôt part qu'elle ne

demanda permission de Remiremont pour sa sœur, laquelle passa avec la facilité pour eux ordinaire. Mademoiselle de Lislebonne prit le nom de madame de Remiremont, dont je l'appellerai désormais pour le peu de mention que j'aurai à faire d'elle dans la suite.

L'affaire de Remiremont se fit si brusquement que j'arrivai le soir de la permission donnée, sans en rien savoir, dans le salon, après le souper du roi. Je fus surpris de voir venir à moi, au sortir du cabinet du roi, madame la Dauphine avec qui je n'avais aucune privance, m'environner et me rencoigner en riant avec cinq ou six dames de sa cour plus familières, me donner à deviner qui était abbesse de Remiremont. Je reculais toujours; et le rire augmentait de ma surprise d'une question qui me paraissait si hors de toute portée, et de ce que je n'imaginai personne à nommer. Enfin elle m'apprit que c'était mademoiselle de Lislebonne, et me demanda ce que j'en disais. « Ce que j'en dis? madame, lui répondis-je aussi en riant, j'en suis ravi pourvu que cela nous en délivre ici, et à cette condition, j'en souhaiterais autant à sa sœur. — Je m'en doutais bien, répliqua la princesse », et elle s'en alla riant de tout son cœur. Deux mois plus tôt, outre que l'occasion n'en eût pu être, une telle déclaration n'eût pas été de saison, quoique mes sentimens ne fussent pas ignorés. Alors, les premiers momens passés où cette hardiesse ne laissa pas de retentir, il n'en fut pas seulement question.

Madame la Duchesse fut d'abord abîmée dans la douleur. Tombée de ses plus vastes espérances, et d'une vie brillante et toujours agréablement occupée qui lui mettait la cour à ses pieds, mal avec madame de Maintenon, brouillée sans retour et d'une façon déclarée avec madame la Dauphine, en haine ouverte avec M. du Maine, en équivalent avec madame la duchesse d'Orléans, en procès avec ses belles-sœurs, sans personne de qui s'ap-

puyer, avec un fils de dix-huit ans, deux filles qui lui échappaient déjà par le vol qu'elle leur avait laissé prendre, tout le reste enfant, elle se trouva réduite à regretter M. le Prince et M. le Duc, dont la mort l'avait tant soulagée.

Ce fut alors que l'image si chérie de M. le prince de Conti se présenta sans cesse à sa pensée et à son cœur, qui n'aurait plus trouvé d'obstacle à son penchant. Ce prince avec tant de talens que l'envie avait laissés inutiles, réconcilié peu avant sa mort avec madame de Maintenon, intimement lié avec le Dauphin par les choses passées, et de toute sa vie avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et l'archevêque de Cambrai, uni à madame la Dauphine par la haine commune de Vendôme et par la conduite et les propos qu'il avait tenus dans la campagne de Lille, aurait été bientôt le modérateur de la cour, et de l'état dans la suite. C'était le seul à qui madame la Duchesse eût été fidèle, elle était l'unique pour qui il n'eût pas été volage; il lui aurait fait hommage de sa grandeur, et elle aurait brillé de son lustre. Quels souvenirs désespérans, avec Lassé fils pour tout reconfort! Faute de mieux elle s'y attacha sans mesure, et l'attachement dure encore après plus de trente ans.

Une désolation si bien fondée cessa pourtant quant à l'extérieur; elle n'était pas faite pour les larmes, elle voulut s'étourdir, et pour faire diversion elle se jeta dans les amusemens, et bientôt dans les plaisirs, jusqu'à la dernière indécence pour son âge et pour son état. Elle chercha à y noyer ses chagrins, et elle y réussit. Le prince de Rohan, qui avait jeté un million dans l'hôtel de Guise devenu un admirable palais entre ses mains, lui donna des fêtes sous prétexte de lui faire voir sa maison.

On a vu ailleurs combien il était uni à mesdames de Remiremont et d'Espinoy; cette union l'avait lié à ma-

dame la Duchesse. Sa chute, l'état où le procès de la succession de M. le Prince mettaient ses affaires, le nombre d'enfans qu'elle avait, lui fit espérer que le rang et les établissemens de son fils, de son frère, de sa maison, avec ce palais et des biens immenses, pourraient tenter madame la Duchesse de se défaire pour peu d'une de ses filles en faveur de son fils, et que le souvenir de sa mère pourrait encore assez sur le roi, avec la protection de madame d'Espinoy auprès de madame de Maintenon, pour lever la moderne difficulté des alliances avec le sang royal.

Il redoubla donc de jeu, de soins, de fêtes, d'empressement pour madame la Duchesse. Il s'était servi de sa situation brillante auprès de Monseigneur, et de ce qui le gouvernait pour s'approcher de madame la Dauphine par un jeu prodigieux, une assiduité et des complaisances sans bornes qu'il redoubla en cette occasion; et la grande opinion qu'il avait de sa figure lui avait fait hasarder des galanteries par la Montauban sa cousine, dont madame la Dauphine s'était fort moquée, mais fort en particulier, et l'avait toujours traité avec distinction et familiarité à cause de Monseigneur et de ses entours. Il songeait par là à donner une grande et durable protection à son rang de prince étranger. La consternation était tombée sur toutes ces usurpations étrangères qui espéraient tout de Monseigneur par ceux des leurs qui l'obsédaient, et qui se crurent perdus, sans ressource par le nouveau Dauphin dont ils redoutaient les sentimens, et de ce qui pouvait le plus sur lui. On a vu qu'ils auraient pu se trouver déçus dans leurs idées sur le père, mais elles étaient justes sur le fils, à qui la lecture avait appris ce qu'ils savaient faire, et dont l'équité, le jugement solide et le discernement ne s'accommodaient pas d'un ordre de gens sortis, formés et soutenus par le désordre.

Le prince de Rohan ne put réussir dans ses vues auprès de madame la Duchesse, et il enraya promptement. Il n'eut garde de se montrer fâché par une conduite trop marquée qui aurait mis en évidence ce qu'il voulait si soigneusement cacher; mais n'ayant plus ni vues ni besoin d'elle, il se retira peu-à-peu sans cesser de la voir. Madame de Remiremont et madame d'Espinoy, qui n'avaient plus à compter avec elle, s'en retirèrent aussi beaucoup peu-à-peu. On a vu plus haut ce que devint mademoiselle Choin.

D'Antin, mieux que jamais avec le roi, parvenu sitôt après la mort de Monseigneur au comble de ses desirs et de la fortune, n'eut pas besoin de grandes réflexions pour s'en consoler. On a vu, lors de la campagne de Lille, avec quelle souple adresse il avait su s'initier avec madame la Dauphine, qu'il n'avait pas négligée depuis, et dont il espérait un puissant contre-poids aux mœurs du nouveau Dauphin, et au plus qu'éloignement qui était entre lui et ceux qui pouvaient le plus sur ce prince. Il comptait que la santé du roi lui donnerait le temps de rapprocher le Dauphin et de ramener peut-être à lui ceux qu'il craignait davantage. La mort de Monseigneur l'affranchissait d'une assiduité auprès de lui fort pénible qui lui ôtait un temps précieux auprès du roi, et il n'en pouvait rien retrancher comme valet pris à condition de servir deux maîtres. Il se trouvait délivré de la domination de madame la Duchesse, par cela même réduite à compter avec lui, et débarrassée de plus de tous les manèges indispensables, et souvent très difficiles, pour demeurer uni avec tous les personnages de cette cabale qui dominait Monseigneur, dont les subdivisions donnaient bien de l'exercice aux initiés qui, comme d'Antin, voulaient aussi figurer avec eux; et celui-ci avait plus d'une fois tâté de leur jalousie et de leurs hauteurs. Enfin il es-

péra augmenter sa faveur par une assiduité sans partage, qui le rendrait considérable à la nouvelle cour, et lui donnerait les moyens de s'y initier à la longue. Il songeait toujours à entrer dans le conseil, car a-t-on jamais vu un heureux se dire: c'est assez?

Des adhérens de la cabale, ou des gens particulièrement bien avec Monseigneur et qui se croyaient en situation de figure ou de fortune sous son règne, tous eurent leur part de la douleur ou de la chute. Le maréchal d'Huxelles fut au désespoir, et n'osa en faire semblant; mais pour tenir manégea sourdement une liaison avec M. du Maine. Le premier-écuyer, honteux de regarder d'où son père était sorti, paré de sa mère et de sa femme, avait osé plus d'une fois aspirer à être duc, et n'espérait rien moins de Monseigneur, tellement qu'il fut affligé comme un homme qui a perdu sa fortune. Harcourt, plus avant qu'eux tous, se consola plus aisément que pas un. Il avait madame de Maintenon entièrement à lui, sa fortune complète, et il avait su se mettre secrètement bien avec la Dauphine, il y avait long-temps, au lieu que les précédens n'y avaient aucune jointure, ni avec le Dauphin, et se trouvaient fort éloignés de ce qui l'approchait le plus, pareils en ce dernier article à d'Harcourt. Boufflers, assez avant avec Monseigneur pour lui avoir fait ses plaintes des froideurs, pour ne rien dire de plus, qu'il recevait du roi sans cesse depuis ses desirs de l'épée de connétable, et qui en était favorablement écouté, le regretta par amitié en galant homme. Il était encore plus à portée du nouveau Dauphin qui savait mieux connaître et goûter la vertu. Je l'avais extrêmement rapproché des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers; je m'en étais fait un travail, et j'y avais assez réussi pour m'en promettre des fruits. Ainsi Boufflers n'avait qu'à gagner, considéré d'ailleurs de madame la Dauphine, et toujours très bien avec

madame de Maintenon, et dans un comble de fortune.

De classe inférieure, Sainte-Maure, qui n'était bon qu'à jouer, perdit véritablement sa fortune. La Vallière tenait trop de toutes façons à madame la princesse de Conti pour attendre beaucoup d'un prince dans la main de mademoiselle Choin ; il avait épousé celle des Noailles qui avait le plus d'esprit, de sens, d'adresse, de vues, de manèges et d'intrigue, qui gouvernait sa tribu, qui était comptée à la cour, et qui était dans la plus grande confiance de la nouvelle Dauphine ; avec cela hardie, entreprenante, mais avec des boutades et beaucoup d'humeur. Biron et Roucy qui, sans être menins, étaient de tout temps très attachés, et de tous les voyages de Monseigneur, crurent leur fortune perdue. Roucy eut raison ; il fallait être Monseigneur pour en faire une espèce de favori. Biron, prisonnier d'Oudenarde, conservait le chemin de la guerre ; il est aujourd'hui duc et pair, comme on le verra dans son temps, et doyen des maréchaux de France. Il était frère de madame de Nogaret et de madame d'Urfé, amies intimes de madame de Saint-Simon et les miennes, et neveu de M. de Lausun de chez qui il ne bougeait. Je l'avais approché de M. de Beauvilliers, et j'avais réussi à le bien mettre avec lui ; par ce côté si important, et par sa sœur auprès de madame la Dauphine, il eut de quoi espérer de la nouvelle cour.

Trois hommes à part peuvent tenir encore place ici : les ducs de la Rocheguyon, de Luxembourg et de Villeroy. On a vu les liens par lesquels M. de Luxembourg tenait à Monseigneur, dont il avait lieu de se promettre une figure autant qu'il en pouvait être capable. D'ailleurs il ne tenait à rien ; car, hors quelques agrémens en Normandie, Voysin ne pouvait le mener plus loin. Le roi ne considérait en lui que son nom. Il avait conservé des amis de son père, et il était fort du grand

monde, mais c'était tout, malgré l'amitié de M. de Chevreuse, qui sentait bien qu'il n'y avait point de parti à en tirer. Il était si grand seigneur qu'il put se consoler dans soi-même. Il en faut dire encore plus des deux autres, qui par leurs charges existaient d'une façon plus importante pour eux et plus soutenue. Les mêmes lettres, dont j'ai parlé quelque part ici, qui causèrent leur disgrâce, dont ils ne sont personnellement jamais bien revenus avec le roi, les avaient bien mis avec Monseigneur, outre l'habitude et à-peu-près le même âge ; mais ils n'avaient pas auprès de lui les mêmes ailes que M. de Luxembourg, et comme lui avaient perdu M. le prince de Conti, leur ami intime, qui les avait laissés à découvert à M. de Vendôme et aux siens. Celui-ci n'y était plus, mais il y existait par d'autres, et serait sûrement revenu après le roi. Ce n'était pas qu'ils fussent personnellement mal avec lui ; mais les amis intimes de feu M. le prince de Conti ne pouvaient jamais être les siens. Ces deux beaux-frères, avec de si grands établissemens, ne firent donc pas une si grande perte.

Un quatrième se trouva dans un nouveau désarroi. C'était la Feuillade. Perdu à son retour de Turin, il avait cherché à s'attacher à Monseigneur, et à profiter du peu de temps que Chamillart demeura en place pour s'appuyer de mademoiselle de Lislebonne et de M. de Vendôme. On a vu ailleurs qu'il avait percé jusqu'à mademoiselle Choin. Le jeu d'ailleurs le soutenait à Meudon. Il était de tous les voyages, sans pourtant avoir rien gagné sur Monseigneur. Néanmoins, avec de si puissans entours, il comptait sous lui se ramener la fortune. Il en désespérait du reste du règne du roi ; et pour celui qui le devait suivre, il avait tout ce qu'il fallait pour en être encore plus éloigné ; aussi fut-il fort affligé.

Deux genres d'hommes fort homogènes, quoique fort

disproportionnés, le furent jusqu'au plus profond du cœur, les ministres et les financiers. On a vu, à l'occasion de l'établissement du dixième, ce que le nouveau Dauphin pensait de ces derniers, et avec quelle liberté il s'en expliquait. Mœurs, conscience, instruction, tout en lui était pour eux cause très certaine des plus vives terreurs. Celle des ministres ne fut guère moindre. Monseigneur était le prince qu'il leur fallait pour régner en son nom, avec plus, s'il se peut, de pouvoir qu'ils n'en avaient usurpé, mais avec beaucoup moins de ménagement. En sa place, ils voyaient arriver un jeune prince instruit, appliqué, accessible, qui voudrait voir et savoir, et qui avait, avec une volonté déjà soupçonnée, tout ce qu'il fallait pour les tenir bas, et vraiment ministres, c'est-à-dire exécuteurs, et plus du tout ordonnateurs, encore moins dispensateurs. Ils le sentirent, et déjà ils commencèrent un peu à baisser le ton, on peut juger avec quelle douleur.

Le chancelier perdait tout le fruit d'un attachement qu'il avait su ménager dès son entrée aux finances, et qu'il avait eu moyen et attention de cultiver très soigneusement par Bignon son neveu, par Dumont qu'il avait rendu son ami, grâce à mille services, par mademoiselle de Lislebonne et mademoiselle d'Espinoy qu'il s'était aussi dévouées, en sorte qu'il avait lieu de se flatter sous Monseigneur, qui lui marquait amitié et distinction, du premier personnage dans les affaires, et d'une influence principale à la cour, que ses talens étaient bastans pour soutenir, et pour porter fort loin dans la primauté de sa charge.

L'échange de ce qui succédait était bien différent. Rien là ne lui riait. Ennemi réputé des jésuites, et fort soupçonné de jansénisme, brouillé dès son entrée aux finances avec le duc de Beauvilliers, et hors de bienséance ensemble par les prises au conseil, où ils étaient

rarement d'accord, et où, sur les matières de Rome, elles se poussaient quelquefois loin, et sans ménagement de la part du chancelier, déclaré de plus, même avec feu, contre l'archevêque de Cambrai, dans tout le cours et les suites de son affaire.

C'en était trop, avec un caractère droit, sec, ferme, pour ne pas se croire perdu, et pour que l'amitié, qui s'était maintenue entre le duc de Chevreuse et lui lui pût être une ressource, et il le sentit bien. Son fils, aussi universellement abhorré qu'il était mathématiquement détestable, avait encore trouvé le moyen de se faire également craindre et mépriser, d'user même la bassesse d'une cour la plus servile, et de se brouiller avec les jésuites, tout en faisant profession d'intimité avec eux, en les maltraitant en mille choses, jusque-là qu'au lieu de lui savoir gré de l'inquisition et de la persécution ouverte qu'il faisait avec une singulière application à tout ce qu'il croyait sentir le jansénisme, ils l'imputaient à son goût de faire du mal.

C'était la bête de la nouvelle Dauphine qui ne s'épargnait pas à lui nuire auprès du roi. J'en dirai un trait entre plusieurs. Un soir que Pontchartrain sortait de travailler avec le roi, elle entra du grand cabinet dans la chambre. Madame de Saint-Simon la suivait avec une ou deux dames. Elle avisa, auprès de la place où Pontchartrain avait été, de gros vilains crachats pleins de tabac : « Ah! voilà qui est effroyable! dit-elle au roi; c'est votre vilain borgne; il n'y a que lui qui puisse faire de ces horreurs-là », et de là à lui tomber dessus de toutes les façons. Le roi la laissa dire, puis lui montrant madame de Saint-Simon, l'avertit que sa présence la devait retenir. « Bah! répondit-elle, elle ne le dira pas comme moi; mais je suis sûre qu'elle en pense tout de même. Et qui est-ce qui en pense autrement? » Là-dessus le roi

sourit, et se leva pour passer au souper. Le nouveau Dauphin n'en pensait guère mieux, ni tout ce qui l'approchait. C'était donc une meule de plus attachée au cou du père, qui en sentait tout le poids. Madame de Maintenon, de longue main brouillée avec le père comme on l'a vu en un temps, n'aimait pas mieux le fils que la princesse.

La Vrillière était aimé parce qu'il faisait plaisir de bonne grâce aux rares occasions que sa charge lui en pouvait fournir, mais qui n'avait que des provinces sans autre département. Lui et sa femme ensemble, et chacun à part, étaient très bien avec Monseigneur, amis intimes de Dumont, et parvenus auprès de mademoiselle Choin à une amitié de confiance, à quoi le premier-écuyer et Bignon encore plus les avaient fort servis. La perte fut donc extrême. Il ne tenait d'ailleurs qu'au chancelier, avec qui il vivait comme un fils; et cette liaison si naturelle m'avait été un obstacle à l'approcher du duc de Beauvilliers, à quoi j'avais vainement travaillé. Madame de Mailly, sa belle-mère, n'avait pas les reins assez forts pour le soutenir. Il avait un malheur domestique qu'il eût la sagesse d'ignorer seul à la cour, et ce malheur causait sa ruine. Madame de la Vrillière, en butte à madame la Dauphine, triomphait d'elle en folle depuis bien des années sans ménagement. Il y avait eu jusqu'à des scènes, et madame la Dauphine ne haïssait rien au monde tant qu'elle. Tout cela présageait un triste avenir.

Voysin, sans nulle autre protection que celle de madame de Maintenon, sans art, sans tour, sans ménagement pour personne, enfoncé dans ses papiers, enivré de sa faveur, sec, pour ne pas dire brutal, en ses réponses, et insolent dans ses lettres, n'avait pour lui que le manège de sa femme; et tous deux nulle liaison avec la nouvelle cour, trop nouveaux pour s'être fait des amis,

et le mari peu propre à s'en faire, peut-être moins à en conserver, avec une place la plus enviée de toutes, et la moins difficile à y trouver un successeur.

Torcy, doux et mesuré, avait pour soi la longue expérience des affaires, et le secret de l'état et des postes, beaucoup d'amis et point d'ennemis alors. Il était cousin-germain des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers, et gendre de Pomponne, pour qui MM. de Chevreuse et de Beauvilliers avaient une confiance entière, et une estime qui allait à la vénération. D'ailleurs, sans liaison avec Monseigneur ni avec la cabale frappée. Une telle position semblait heureuse à l'égard de la nouvelle cour, mais ce n'était qu'une écorce. Au fond, Torcy n'était qu'en bienséance avec les ducs et les duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; ni la parenté, ni le commerce continuel et indispensable d'affaires, n'avaient pu fondre les glaces qui s'étaient mises entre eux. Ils ne se voyaient que par nécessité d'affaires ou de bienséance, et cette froide bienséance n'était pas même poussée bien loin. Torcy et sa femme vivaient dans la plus parfaite union. Madame de Torcy, avec de l'humeur et de la hauteur, ne daignait pas voiler assez ses sentimens. Son nom les rendait encore plus suspects; et quelque chose de plus que du crédit qu'elle avait pris sur son mari le rendait coupable d'après elle, et conséquemment aux yeux des deux ducs dangereux dans le ministère. Il ne fléchissait point au conseil sur les matières de Rome, où tout en douceur il soutenait avec force et capacité les avis que le chancelier embrassait après, et qui donnaient lieu à ses prises avec le duc de Beauvilliers, qui y souffrait beaucoup des raisons détaillées de l'un, soutenues de la force et de l'autorité de l'autre. Madame de Torcy était moins aimée que Torcy, et plutôt éloignée qu'approchée de la nouvelle Dauphine pour qui elle ne s'était jamais contrainte, encore moins

pour qui que ce fût. Elle ne laissait pas d'avoir des amis, ainsi que Torcy, mais dont pas un n'était d'aucune ressource pour le futur que sa sœur par madame la Duchesse, qui pût leur faire regretter Monseigneur.

Desmarets avait assez long-temps tâté de la plus profonde disgrâce pour avoir pu faire d'utiles réflexions, et il avait été ramené sur l'eau avec tant de travail et de peine qu'il devait avoir appris à connaître les amis de sa personne, et à discerner ceux que les places donnent toujours, mais qui ne durent qu'autant qu'elles. Il avait assez d'esprit et de sens pour que rien lui manquât de ce côté pour la conduite, et cependant il en manqua tout-à-fait. Le ministère l'enivra. Il se crut l'Atlas qui soutenait le monde, et dont l'état ne pouvait se passer; il se laissa séduire par les nouveaux amis de cour, et il compta pour rien ceux de sa disgrâce.

On a vu ailleurs que mon père, et moi, à son exemple, avions été des principaux, et que je l'avais fort servi auprès de Chamillart, et pour rentrer dans les finances, et pour lui succéder dans la place de contrôleur général. On a vu qu'il ne l'ignorait pas, et tout ce qui se passa là-dessus entre lui et moi. Avec la déclaration que je lui avais faite, et que je tins exactement, il devait être doublement à son aise avec moi. Néanmoins je m'aperçus bientôt qu'il se refroidissait; je suivis de l'œil sa conduite à mon égard pour ne me pas méprendre entre ce qui pouvait être accidentel dans un homme chargé d'affaires épineuses, et ce que j'en soupçonnais. Mes soupçons devinrent une évidence qui me firent retirer de lui tout-à-fait, sans toutefois faire semblant de rien. Les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers s'aperçurent de cette retraite; ils m'en parlèrent, ils me pressèrent; je leur avouai le fait et la cause. Ils essayèrent de me persuader que Desmarets était le même pour moi, et qu'il ne fallait pas

prendre garde au froid et à la distraction que lui donnaient ses tristes occupations. Ils m'exhortèrent souvent d'aller chez lui, je les laissai dire et ne changeai rien à ce que je m'étais proposé. A la fin, lassés de mon opiniâtreté, pendant le dernier voyage de Fontainebleau ils me prirent un matin et me menèrent dîner chez Desmarets. Je résistai ; ils le voulurent : j'obéis, et leur dis qu'ils auraient donc le plaisir d'être convaincus par eux-mêmes. En effet, le froid et l'inapplication furent si marqués pour moi, que les deux ducs piqués me l'avouèrent, et convinrent que j'avais raison de cesser de le voir.

Eux-mêmes ne tardèrent pas à éprouver la même chose. L'honneur d'être leur cousin-germain était le plus grand relief de Desmarets, et leur situation un appui pour lui et une décoration infinie. La relation nécessaire d'affaires avec eux était un autre lien. Enfin c'étaient eux qui, à force de bras par Chamillart et par eux-mêmes, l'avaient tiré d'opprobre, et remis en honneur et dans le ministère. Malgré tant de raisons si majeures d'attachement et d'union, il les mit au même point où j'étais avec lui. Ils ne se voyaient que de loin à loin par une rare bienséance, et fort peu de communication d'affaires qui ne se pouvait éviter entièrement avec le duc de Beauvilliers, de qui je sus vers ce temps-ci que lui ni le duc de Chevreuse ne lui parlaient plus de rien, et qu'ils étaient hors de toute portée avec lui.

Il alla jusqu'à persécuter ouvertement le vidame d'Amiens, et les cheveu-légers à cause du vidame, qui rompit ouvertement avec lui. Il n'en usa pas mieux avec Torcy, sa mère et sa sœur, dont il avait été le commensal, depuis ses premiers retours de Maillebois jusqu'à son entrée dans le ministère, et il les poussa tous trois à ne le plus voir du tout. Le chancelier, qui à la vérité n'avait pas été heureux pour lui, mais qui avait rompu

auprès du roi les premières glaces pour le rappeler aux finances du temps qu'il était contrôleur général, était le seul de tous les ministres qui ne fût pas payé, en sorte qu'il n'eut rien à se reprocher du côté de l'ingratitude, dans une place, et avec une humeur féroce dont il n'était pas maître, qui le rendait redoutable aux femmes même, et d'une paresse qui ralentissait tout.

Une conduite si dépravée ne lui donnait pas beau jeu pour l'avenir, et son peu d'accès auprès de Monseigneur et de son intime cour ne lui faisait rien perdre à ce qui venait de disparaître. Telle était à la mort de Monseigneur la situation des ministres. Il faut venir maintenant à celle du duc de Beauvilliers, et de ceux qui trouvèrent leur ressource dans ce grand changement, et voir après les effets de ces contrastes.

CHAPITRE XXII.

Le duc de Beauvilliers. — Changement apporté dans sa situation. — Fénelon archevêque de Cambrai. — Son Télémaque. — Opinion de M. de Noailles sur cet ouvrage. — Portrait de Fénelon. — Sa charité. — Il n'était pas sans ambition. — Son union avec les jésuites. — Il poursuit son but avec persévérance. — Sa conduite envers les jansénistes. — Sentimens inaltérables de son petit troupeau pour lui. — Influence de M. de Cambrai sur les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. — Madame de Béthune favorite de madame Guyon. — Le duc de Charost son fils. — Notre liaison intime. — Sur quoi elle était fondée. — Conduite des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers. — Raisons de l'éloignement de madame la Dauphine pour eux. — M. de Cambrai voit se former une cour autour de lui. — M. de Cambrai servi chaudement. — Monseigneur le Dauphin se concilie le roi par madame de Maintenon. — Changement qui s'opère en lui. —

Le salon de Marly prend une nouvelle face. — Etonnement général. — Ce que dit Cheverny à ce sujet. — Madame de Maintenon. — Elle partage l'admiration pour le Dauphin. — Elle le fait entrer dans la gestion des affaires au préjudice des ministres. — Ceux-ci reçoivent ordre d'aller travailler chez monseigneur le Dauphin. — Réflexions à ce sujet. — Réception que monseigneur le Dauphin fait aux ministres.

PEU de gens parurent sur la scène du premier coup-d'œil. Ceux-là même ne purent être guère aperçus, hors les principaux ou les plus marqués, par les mesures politiques dont ils se couvrirent; mais on peut juger qu'il y eut presse d'avoir part avec ces principaux, et avec ceux des autres qui purent être reconnus. On peut imaginer encore quels furent les sentimens du duc de Beauvilliers, le seul homme peut-être pour lequel Monseigneur avait conçu une véritable aversion, jusqu'à ne l'avoir pu dissimuler, laquelle était sans cesse bien soigneusement fomentée.

En échange, Beauvilliers voyait l'élévation inespérée d'un pupille qui se faisait un plaisir secret de l'être encore, et un honneur public de le montrer, sans que rien eût pu le faire changer là-dessus. L'honnête homme dans l'amour de l'état, l'homme de bien dans le desir du progrès de la vertu, et sous ce puissant auspice un autre M. de Cambrai dans Beauvilliers, se voyait à portée de servir utilement l'état et la vertu, de préparer le retour de ce cher archevêque, et de le faire un jour son coopérateur en tout. A travers la candeur et la piété la plus pure, un reste d'humanité inséparable de l'homme faisait goûter à celui-ci un élargissement de cœur et d'esprit imprévu, un aise pour des desseins utiles qui désormais se remplissaient comme d'eux-mêmes, une sorte de dictature enfin d'autant plus savoureuse qu'elle était plus rare et plus pleine, moins attendue et moins contredite, et qui par lui se répandait sur les siens, et sur ceux de son

choix. Persécuté au milieu de la plus éclatante fortune, et, comme on l'a vu ici en plus d'un endroit, poussé quelquefois jusqu'au dernier bord du précipice, il se trouvait tout d'un coup fondé sur le plus ferme rocher; et peut-être ne regarda-t-il pas sans quelque complaisance ces mêmes vagues, de la violence desquelles il avait pensé être emporté quelquefois, ne pouvoir plus que se briser à ses pieds. Son âme toutefois parut toujours dans la même assiette; même sagesse, même modération, même attention, même douceur, même accès, même politesse, même tranquillité, sans le moindre élan d'élévation, de distraction, d'empressement. Une autre cause plus digne de lui le comblait d'allégresse. Sûr du fond du nouveau Dauphin, il prévit son triomphe sur les esprits et sur les cœurs dès qu'il serait affranchi et en sa place, et ce fut sur quoi il s'abandonna secrètement avec nous à sa sensibilité. Chevreuse, un avec lui dans tous les temps de leur vie, s'éjouit avec lui de la même joie, et y en trouva les mêmes motifs, et leurs familles s'applaudirent d'un consolidement de fortune et d'éclat qui ne tarda pas à paraître. Mais celui de tous à qui cet événement devint le plus sensible fut Fénelon, archevêque de Cambrai. Quelle préparation! Quelle approche d'un triomphe sûr et complet, et quel puissant rayon de lumière vint à percer tout-à-coup une demeure de ténèbres!

Confiné depuis douze ans dans son diocèse, ce prélat y vieillissait sous le poids inutile de ses espérances, et voyait les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvait que le désespérer. Toujours odieux au roi, à qui personne n'osait prononcer son nom, même en choses indifférentes; plus odieux à madame de Maintenon, parce qu'elle l'avait perdu; plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposait de Monseigneur, il n'avait de ressource qu'en l'inaltérable amitié de son pupille,

devenu lui-même victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la nature, le devait être trop longtemps pour que le précepteur pût se flatter d'y survivre, ni par conséquent de sortir de son état de mort au monde. En un clin-d'œil, ce pupille devient Dauphin; en un autre, comme on le va voir, il parvient à une sorte d'avant-règne. Quelle transition pour un ambitieux!

On l'a déjà fait connaître lors de sa disgrâce. Son fameux *Télémaque*, qui l'approfondit plus que tout et la rendit incurable, le peint d'après nature. C'étaient les thèmes de son pupille qu'on déroba, qu'on joignit, qu'on publia à son insu dans la force de son affaire. M. de Noailles, qui, comme on l'a vu, ne voulait rien moins que toutes les places du duc de Beauvilliers, disait au roi alors et à qui voulut l'entendre, qu'il fallait être ennemi de sa personne pour l'avoir composé. Quoique si avancés ici dans la connaissance d'un prélat qui a fait, jusque du fond de sa disgrâce, tant de peur, et une figure en tout état si singulière, il ne sera pas inutile d'en dire encore un mot.

Plus coquet que toutes les femmes, mais en solide et non en misères, sa passion était de plaire, et il avait autant de soin de captiver les valets que les maîtres, et les plus petites gens que les personnages. Il avait pour cela des talens faits exprès, une douceur, une insinuation, des grâces naturelles et qui coulaient de source, un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait pour ainsi dire le robinet, pour en verser la qualité et la quantité exactement convenables à chaque chose et à chaque personne. Il se proportionnait et se faisait tout à tous; une figure fort singulière, mais noble, frappante, perçante, attirante; un abord facile à tous; une conversation aisée, légère et toujours décente, un commerce enchanteur; une piété facile, égale, qui n'effarouchait point et

se faisait respecter ; une libéralité bien entendue ; une magnificence qui n'insultait point, et qui se versait sur les officiers et les soldats, qui embrassait une vaste hospitalité, et qui, pour la table, les meubles et les équipages, demeurait dans les justes bornes de sa place ; également officieux et modeste, secret dans les assistances qui se pouvaient cacher et qui étaient sans nombre, leste et délié sur les autres jusqu'à devenir l'obligé de ceux à qui il les donnait, et à le persuader ; jamais empressé, jamais de complimens, mais une politesse qui, en embrassant tout, était toujours mesurée et proportionnée, en sorte qu'il semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui, avec cette précision dans laquelle il excellait singulièrement. Adroit surtout dans l'art de porter les souffrances, il en usurpait un mérite qui donnait tout l'éclat au sien, et qui en portait l'admiration et le dévoûment pour lui dans le cœur de tous les habitans des Pays-Bas quels qu'ils fussent, et de toutes les dominations qui les partageaient, dont il avait l'amour et la vénération. Il jouissait, en attendant un autre genre de vie, qu'il ne perdit jamais de vue, de toute la douceur de celle-ci, qu'il eût peut-être regrettée dans l'éclat après lequel il soupira toujours, et il en jouissait avec une paix si apparente que qui n'eût su ce qu'il avait été, et ce qu'il pouvait devenir encore, aucun même de ceux qui l'approchaient le plus, et qui le voyaient avec le plus de familiarité, ne s'en serait jamais aperçu.

Parmi tant d'extérieur pour le monde, il n'en était pas moins appliqué à tous les devoirs d'un évêque qui n'aurait eu que son diocèse à gouverner, et qui n'en aurait été distrait par aucune autre chose. Visites des hôpitaux, dispensation large mais judicieuse d'aumônes, clergé, communautés, rien ne lui échappait. Il disait tous les jours la messe dans sa chapelle, officiait souvent, suffisait

à toutes ses fonctions épiscopales sans se faire jamais suppléer, et prêchait quelquefois. Il trouvait du temps pour tout, et n'avait point l'air occupé. Sa maison ouverte, et sa table de même, avaient l'air de celles d'un gouverneur de Flandre, et tout à-la-fois d'un palais vraiment épiscopal; et toujours beaucoup de gens de guerre distingués, et beaucoup d'officiers particuliers, sains, malades, blessés, logés chez lui, défrayés et servis comme s'il n'y en eût eu qu'un seul; et lui ordinairement présent aux consultations des médecins et des chirurgiens, faisant d'ailleurs, auprès des malades et des blessés les fonctions du pasteur le plus charitable, et souvent par les maisons et par les hôpitaux; et tout cela sans oubli, sans petitesse, et toujours prévenant, avec les mains ouvertes. Aussi, était-il adoré de tous.

Ce merveilleux dehors n'était pourtant pas tout lui-même. Sans entreprendre de le sonder, on peut dire hardiment qu'il n'était pas sans soins et sans recherche de tout ce qui pouvait le raccrocher et le conduire aux premières places. Intimement uni à cette partie des jésuites à la tête desquels était le père Tellier, qui ne l'avaient jamais abandonné, et qui l'avaient soutenu jusque par-delà leurs forces, il occupa ses dernières années à faire des écrits qui, vivement relevés par le père Quesnel et plusieurs autres, ne firent que serrer les nœuds d'une union utile par où il espéra d'émousser l'aigreur du roi. Le silence dans l'église était le partage naturel d'un évêque dont la doctrine avait, après tant de bruit et de disputes, été solennellement condamnée. Il avait trop d'esprit pour ne le pas sentir; mais il eut trop d'ambition pour ne compter pas pour rien tant de voix élevées contre l'auteur d'un dogme proscrit et ses écrits dogmatiques, et beaucoup d'autres qui ne l'épargnèrent pas sur le motif que le monde éclairé entrevoyait assez.

Il marcha vers son but sans se détourner ni à droite ni à gauche; il donna lieu à ses amis d'oser nommer son nom quelquefois, il flatta Rome pour lui si ingrate, il se fit considérer par toute la société des jésuites comme un prélat d'un grand usage, en faveur duquel rien ne devait être épargné. Il vint à bout de se concilier la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, directeur imbécille et même gouverneur de madame de Maintenon.

Parmi ces combats de plume, Fénelon, uniforme dans la douceur de sa conduite et dans sa passion de se faire aimer, se garda bien de s'engager dans une guerre d'action. Les Pays-Bas fourmillaient de jansénistes ou de gens réputés tels. En particulier son diocèse et Cambrai même en étaient pleins. L'un et l'autre leur furent des lieux de constant asile et de paix. Heureux et contents d'y trouver du repos sous un ennemi de plume, ils ne s'émurent de rien à l'égard de leur archevêque qui, bien que si contraire à leur doctrine, leur laissait toute sorte de tranquillité. Ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dogmatique, et ne donnèrent point d'atteinte à l'amour général que tous portaient à Fénelon. Par une conduite si déliée, il ne perdit rien du mérite d'un prélat doux et pacifique, ni des espérances d'un évêque dont l'église devait tout se promettre, et dont l'intérêt était de tout faire pour lui.

Telle était la position de l'archevêque de Cambrai, lorsqu'il apprit la mort de Monseigneur, l'essor de son disciple, l'autorité de ses amis. Jamais liaison ne fut plus forte ni plus inaltérable que celle de ce petit troupeau à part. Elle était fondée sur une confiance intime et fidèle, qui elle-même l'était, à leur avis, sur l'amour de Dieu et de son église. Ils étaient presque tous gens d'une grande vertu, grands et petits, à fort peu près qui en avaient l'écorce qui était prise par les autres pour la

vertu même. Tous n'avaient qu'un but qu'aucune disgrâce ne put déranger, tous qu'une marche compassée et cadencée vers ce but, qui était le retour de Cambrai leur maître, et cependant de ne vivre et ne respirer que pour lui, de ne penser et de n'agir que sur ses principes, et de recevoir ses avis en tout genre comme les oracles de Dieu même dont il était le canal. Que ne peut point un enchantement de cette nature, qui ayant saisi le cœur des plus honnêtes gens, l'esprit de gens qui en avaient beaucoup, le goût et la plus ardente amitié des personnes les plus fidèles, s'est encore divinisé en eux par l'opinion ferme, ancienne, constante, qu'en cela consiste piété, vertu, gloire de Dieu, soutien de l'église, et le salut particulier de leurs âmes, à quoi de bonne foi tout était postposé chez eux!

Par ce développement on voit sans peine quel puissant ressort était l'archevêque de Cambrai à l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers et de leurs épouses, qui tous quatre n'étaient qu'un cœur, une âme, un sentiment, une pensée. Ce fut peut-être cette considération unique qui empêcha la retraite du duc de Beauvilliers à la mort de ses enfans, et lorsqu'il eut achevé l'établissement intérieur de sa famille, enfin aux diverses occasions où on l'a vu ici si prêt d'être perdu. Le duc de Chevreuse et lui avaient un goût et un penchant entier à la retraite. Il y était si entier que leur vie en tenait une proximité tout-à fait indécente à leurs emplois; mais l'ardeur de leurs desirs d'être utiles à la gloire de Dieu, à l'église, à leur propre salut, le leur fit croire de la meilleure foi du monde attaché à demeurer en des places qui pussent ne rien laisser échapper sur le retour de leur père spirituel. Il ne leur fallut pas une raison à leur avis moins transcendante pour essayer tout, glisser sur tout et conjurer les orages, pour n'avoir pas à se reprocher un jour le crime

de s'être rendus inutiles à une œuvre à leurs yeux si principale, dont les occasions leur pouvaient être présentées par les ressorts inconnus de la Providence, encore que, depuis si long-temps, ils n'y eussent pu entrevoir le moindre jour.

Le changement subit arrivé par la mort de Monseigneur leur parut cette grande opération de la Providence, expresse pour M. de Cambrai, si persévéramment attendue, sans savoir d'où ni comment elle s'accomplirait, la récompense du juste qui vit de la foi, qui espère contre toute espérance, et qui est délivré au moment le plus imprévu. Ce n'est pas que je leur aie ouï rien dire de tout cela; mais qui les voyait comme moi dans leur intérieur, y voyait une telle conformité dans tout le tissu de leur vie, de leur conduite, de leurs sentimens que leur attribuer ceux-là, c'est moins les scruter que les avoir bien connus. Serrés sur tout ce qui pouvait approcher ces matières, renfermés entre eux autres anciens disciples, avec une discrétion et une fidélité merveilleuse, sans faire ni admettre aucuns prosélytes dans la crainte de s'en repentir, ils ne jouissaient qu'ensemble d'une vraie liberté, et cette liberté leur était si douce, qu'ils la préféraient à tout; de là, plus que de toute autre chose, cette union plus que fraternelle des ducs et des duchesses de Chevreuse et de Beauvilliers; de là le mariage du duc de Mortemart, fils de la disciple sans peur, sans mesure, sans contrainte; de là les retraites impénétrables de la fin de chaque semaine à Vaucresson, avec un très petit nombre de disciples trayés, obscurs et qui s'y succédaient les uns aux autres; de là cette clôture de monastère qui les suivait au milieu de la cour; de là cet attachement au-delà de tout au nouveau Dauphin, soigneusement élevé et entretenu dans les mêmes sentimens. Ils le regardaient comme un autre Esdras, comme le res-

taurateur du temple et du peuple de Dieu après la captivité.

Dans ce petit troupeau était une disciple des premiers temps formée par M. Bertaut, qui tenait des assemblées à l'abbaye de Montmartre, où elle avait été instruite dès sa jeunesse, où elle allait toutes les semaines avec M. de Noailles qui sut bien s'en retirer à temps : c'était la duchesse de Béthune qui avait toujours augmenté depuis en vertu, et qui avait été trouvée digne par madame Guyon d'être sa favorite. C'était par excellence la grande âme, devant qui M. de Cambrai même était en respect, et qui n'y était à son tour que par humilité et par différence de sexe. Cette confraternité avait fait de la fille du surintendant Fouquet l'amie la plus intime des trois filles de Colbert et de ses gendres, qui la regardaient avec la plus grande vénération.

Le duc de Béthune, son mari, n'était qu'un frère coupe-choux qu'on tolérait à cause d'elle; mais le duc de Charost, son fils, recueillit tous les fruits de la béatitude de sa sainte mère. Une probité exacte, beaucoup d'honneur, et tout ce qu'il y pouvait ajouter de vertu à force de bras, mais rehaussée de tout l'abandon à M. de Cambrai qui se pouvait espérer du fils de la disciple mère, faisait le fond du caractère de ce fils, d'ailleurs incrusté d'une ambition extrême, de jalousie à proportion, d'un grand amour du monde dans lequel il était fort répandu, et auquel il était fort propre; l'esprit du grand monde, aucun d'affaires, nulle instruction de quelque genre que ce fût, pas même de dévotion, excepté celle qui était particulière au petit troupeau, et d'un mouvement de corps incroyable; fidèle à ses amis et fort capable d'amitié, et secret à surprendre à travers cette insurmontable affluence de paroles, héréditaire chez lui de père en fils. Il a peut-être été le seul qui ait su

joindre une profession publique de dévotion de toute sa vie avec le commerce étroit des libertins de son temps, et l'amitié de la plupart, qui tous le recherchaient et l'avaient tant qu'ils pouvaient dans leurs parties où il n'y avait pas de débauche, et non-seulement sans se moquer de ses pratiques si contraires aux leurs (je dis la meilleure compagnie et la plus brillante de la cour et des armées), mais avec liberté et confiance, retenus même par considération pour lui, et sans que leur gaîté ni leur liberté en fût altérée. Il était de fort bonne compagnie et bon convive, avec de la valeur, de la gaîté et des propos et des expressions souvent fort plaisantes. La vivacité de son tempérament lui donnait des passions auxquelles sa piété donnait un frein pénible, mais qui en prenait le dessus à force de bras, et qui fournissaient souvent avec lui à la plaisanterie.

M. de Beauvilliers avait fort souhaité autrefois que Charost et moi liassions ensemble; et cette liaison qui s'était faite avait réussi jusqu'à la plus grande intimité, qui a toujours duré depuis entre nous. Je n'ai jamais connu M. de Cambrai que de visage; j'étais à peine entré dans le monde lors du déclin de sa faveur; je ne me suis jamais présenté aux mystères du petit troupeau. C'était donc être bien inférieur au duc de Charost à l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, dont on lui verra bientôt recueillir le fruit, et néanmoins il en était demeuré avec eux à la confiance de leur gnose, tandis que je l'avais entière sur tout ce qui regardait l'état, la cour et la conduite du Dauphin. Sur leur gnose, ils ne m'en parlaient pas; mais ils étaient à cœur ouvert avec moi sur leur attachement et leur admiration de M. de Cambrai, sur les desirs et les mesures de son retour. Dampierre et Vaucresson m'étaient ouverts en tout temps; les condisciples obscurs y paraissaient librement devant moi, et y conversaient

de même; et j'étais l'unique, non initié en leur gnose, dans ce genre de confiance et de liberté avec eux. Il y avait déjà bien des années que je m'étais aperçu qu'il s'en fallait tout que Charost ne fût aussi avant que moi dans leur confiance, par bien des choses sur lesquelles il se plaignait à moi de leur réserve, que je lui laissais ignorer qu'ils m'avaient confiées; et je ne vis pas depuis qu'il avançât là-dessus avec eux, tandis qu'ils me disaient et consultaient avec moi toutes choses.

Dans ma surprise de cette différence d'un homme si fort mon ancien d'âge et de cette sorte d'amitié si puissante avec eux, j'en ai souvent cherché les causes. Son activité était toute de corps; il était bien plus répandu que moi dans le monde, mais il savait peu et ne suivait guère ce qui s'y passait de secret et d'important. Il ignorait donc les machines de la cour, que me découvraient ma liaison avec les acteurs principaux des deux sexes, et mon application à démêler, à savoir et à suivre journellement toutes ces sortes de choses toujours curieuses, ordinairement utiles, et souvent d'un grand usage.

Madame de Saint-Simon était aussi tout-à-fait dans la confiance de MM. et de mesdames de Chevreuse et de Beauvilliers, qui avaient une grande opinion de sa vertu, de sa conduite, du caractère de son esprit. J'avais avec eux la liberté de leur tout dire, qui n'eut pas convenu de même à la dévotion du duc de Charost; enfin j'avais eu les occasions, qu'on a vues ici, de les avertir de choses fort peu apparentes et de la plus extrême importance, qu'ils n'avaient même pu croire que par les évènements; et cela avait mis le dernier degré à leur ouverture sur tout avec moi, dont ils avaient de plus éprouvé en tout la plus constante et la plus fidèle amitié de toute préférence.

Ce me fut donc une joie bien douce et bien pure de me trouver le seul homme de la cour dans l'amitié la plus

intime, et dans la plus entière confiance de ce qui, privativement à tout autre, et sans crainte de revers, allait figurer si grandement à la cour, et si puissamment sur le nouveau Dauphin qui allait donner le ton à toutes choses. Plus ma liaison intime était connue avec les deux ducs, et plus je me tins en garde contre tout extérieur trop satisfait, et plus encore important, et plus j'eus soin que ma conduite et ma vie se continssent dans tout leur ordinaire à tout égard.

Dans ce grand changement de scène il ne parut donc d'abord que deux personnages en posture d'en profiter : le duc de Beauvilliers, et par lui le duc de Chevreuse; et un troisième en éloignement, l'archevêque de Cambrai. Tout rit aux deux premiers tout-à-coup, tout s'empressa autour d'eux, et chacun avait été de leurs amis dans tous les temps. Mais en eux, les courtisans n'eurent pas affaire à ces champignons de nouveaux ministres tirés en un moment de la poussière, et placés au timon de l'état, ignorans également d'affaires et de cour, également enorgueillis et enivrés, incapables de résister, rarement même de se défier de ces sortes de souplesses, et qui ont la fatuité d'attribuer à leur mérite ce qui n'est prostitué qu'à la faveur. Ceux-ci, sans rien changer à la modestie de leur extérieur, ni à l'arrangement de leur vie, ne pensèrent qu'à se dérober le plus qu'il leur fut possible aux bassesses entassées à leurs pieds, à faire usage de leurs amis d'épreuve, à se fortifier près du roi d'une assiduité redoublée, à s'ancrer de plus en plus près de leur Dauphin, à le conduire à paraître ce qu'il était, sans avoir surtout l'air de le conduire, et pour faire que, tant du côté de l'estime et des cœurs que de celui de l'autorité, il différât entièrement de son père.

Ils n'oublièrent pas de tâcher de s'approcher de la Dauphine, ou du moins de ne la pas écarter d'eux. Elle l'était

par une grande opposition d'inclinations et de conduite; elle l'était encore par madame de Maintenon. Leur vertu, austère à son gré parce qu'elle n'en connaissait que l'écorce, lui faisait peur par leur influence sur le Dauphin; elle les craignait encore plus directement par un endroit plus délicat, qui était celui-là même qui la devait véritablement attacher à eux, si, avec tout son esprit, elle eût su discerner les effets de la vraie piété, de la vraie vertu, de la vraie sagesse, qui sont d'étouffer et de cacher, avec le plus grand soin et les plus extrêmes précautions, dont j'ai vu souvent ces deux ducs très occupés, ce qui peut altérer la paix et la tranquillité du mariage. Ainsi, elle tremblait des avis fâcheux, du lieu même de sa plus entière sûreté. Toutes ces raisons avaient mis un froid et un malaise, que tout l'esprit et la faveur de madame de Lévi n'avait pu vaincre, et dont ces deux seigneurs et leurs épouses s'étaient aperçus de bonne heure, à travers les ménagemens et la considération que la princesse ne pouvait leur refuser; tandis que ses sentimens étaient soigneusement entretenus par les Noailles et par la comtesse de Roucy, autant que celle-ci le pouvait, qui, en communiant tous les huit jours, ne pardonna jamais au duc de Beauvilliers ni aux siens d'avoir opiné contre elle dans ce grand procès qu'elle gagna devant le roi contre M. d'Ambres, dont j'ai parlé ailleurs, et dans lequel madame de Maintenon, contre sa coutume, se déclara si puissamment pour elle et pour la duchesse d'Arpajon, sa mère.

Le printemps, qui est la saison de l'assemblée des armées, fit apercevoir bien distinctement à Cambrai le changement qui était arrivé à la cour. Cambrai devint la seule route de toutes les différentes parties de la Flandre. Tout ce qui y servait de gens de la cour, d'officiers-généraux et même d'officiers moins connus, y passèrent tous et s'y

arrêtèrent le plus qu'il leur fut possible. L'archevêque y eut une telle cour, et si empressée, qu'à travers sa joie, il-en fut peiné, dans la crainte du retentissement et du mauvais effet qu'il en craignait du côté du roi. On peut juger avec quelle affabilité, quelle modestie, quel discernement il reçut tant d'hommages, et le bon gré que se surent les raffinés qui de longue main l'avaient vu et ménagé dans leurs voyages en Flandre.

Cela fit grand bruit en effet; mais le prélat se conduisit si dextrement que le roi ni madame de Maintenon ne témoignèrent rien de ce concours, qu'ils voulurent apparemment ignorer. A l'égard des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, le roi, accoutumé à les aimer, à les estimer et à y avoir sa confiance, jusque dans les rudes traverses qu'ils avaient quelquefois essuyées, ne put s'effrayer de leur éclat nouveau, soit qu'il ne perçât pas jusqu'à lui, chose bien difficile à croire, soit plutôt qu'il ne pût être détourné de ses sentimens pour eux. Madame de Maintenon aussi ne montra rien là-dessus.

Il y avait déjà des années que le duc de Beauvilliers avait initié le duc de Chevreuse auprès du Dauphin, et qu'il l'avait accoutumé à le considérer comme une seule chose avec lui. Le liant naturel et la douceur de l'esprit de Chevreuse, son savoir, et sa manière de savoir et de s'expliquer, ses vues fleuries quoique sujettes à se perdre, furent des qualités faites exprès pour plaire à ce jeune prince avec lequel il avait souvent de longs tête-à-tête, et qui le mirent si avant dans sa confiance que M. de Beauvilliers s'en servit souvent pour des choses qu'il crut plus à propos de faire présenter par son beau-frère que par lui-même. Comme ils n'étaient qu'un, tout entre eux marchait par le même esprit, coulait des mêmes principes, tendait au même but, et se référait entre eux deux; en sorte que ce prince avait un seul conducteur en deux différentes per-

sonnes, et qu'il avait pris beaucoup de goût et de confiance au duc de Chevreuse, qui depuis long-temps était bien reçu à lui dire tout ce qu'il pensait de lui et ce qu'il désirait sur sa conduite, et toujours avec des intermèdes d'histoire, de science et de piété; mais la supériorité en confiance et en amitié, et toute la déférence, était demeurée entière au duc de Beauvilliers.

On peut croire que ces deux hommes ne laissaient pas refroidir dans le prince ses vifs sentimens pour l'archevêque de Cambrai. Le confesseur était d'intelligence avec eux sur cet article, et en totale déférence sur tous autres; et jusqu'alors il n'y avait pas eu de quatrième admis en cet intime intérieur du prince. Le premier soin des deux ducs fut de le porter à des mesures encore plus grandes, à un air de respect et de soumission encore plus marqué, à une assiduité de courtisan à l'égard du roi si naturellement jaloux, et déjà éprouvé tel en diverses occasions par son petit-fils.

Secondé à souhait par son adroite épouse, en possession elle-même de toute privance avec le roi et du cœur de madame de Maintenon, il redoubla ses soins auprès d'elle, qui, dans le transport de trouver un Dauphin sur qui sûrement compter, au lieu d'un autre qui ne l'aimait point, se livra à lui, et par cela même lui livra le roi. Les premiers quinze jours rendirent sensible à tout ce qui était à Marly un changement si extraordinaire dans le roi, si réservé pour ses enfans légitimes, et si fort roi avec eux.

Plus au large par un si grand pas fait, le Dauphin s'enhardit avec le monde qu'il redoutait du vivant de Monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en essayait les brocards applaudis. C'est ce qui lui donnait cette timidité qui le renfermait dans son cabinet, parce que ce n'était que là qu'il se trouvait à l'abri et à son aise; c'est

ce qui le faisait paraître sauvage et le faisait craindre pour l'avenir, tandis qu'en butte à son père, peut-être alors au roi même, contraint d'ailleurs par sa vertu ; en butte à une cabale audacieuse, ennemie, intéressée à l'être, et à ses dépendances qui formaient le gros et le fort de la cour, gens avec qui il avait continuellement à vivre ; enfin en butte au monde en général, comme monde, il menait une vie d'autant plus obscure qu'elle était plus nécessairement éclairée, et d'autant plus cruelle qu'il n'en envisageait point de fin.

Le roi revenu pleinement à lui, l'insolente cabale tout-à-fait dissipée par la mort d'un père presque ennemi dont il prenait la place, le monde en respect, en attention, en empressement, les personnages les plus opposés en air de servitude, ce même gros de la cour en soumission et en crainte, l'enjoué et le frivole, partie non médiocre d'une grande cour, à ses pieds par son épouse, certain d'ailleurs de ses démarches par madame de Maintenon, on vit ce prince timide, sauvage, concentré, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme engoncé, étranger dans sa maison, contraint de tout, embarrassé partout ; on le vit, dis-je, se montrer par degrés, se déployer peu-à-peu, se donner au monde avec mesure, y être libre, majestueux, gai, agréable, tenir le salon de Marly dans des temps coupés, présider au cercle rassemblé autour de lui comme la divinité du temple qui sent et qui reçoit avec bonté les hommages des mortels auxquels elle est accoutumée, et les récompenser de ses douces influences.

Peu-à-peu la chasse ne fut plus l'entretien que du laisser-courre, ou du moment du retour. Une conversation aisée, mais instructive et adressée avec choix et justesse, charma le sage courtisan et fit admirer les autres. Des morceaux d'histoire convenables, amenés sans art, par des

occasions naturelles, des applications desirables, mais toujours discrètes et simplement présentées sans les faire, des intermèdes aisés, quelquefois même plaisans, tout de source et sans recherche, des traits échappés de science mais rarement, et comme dardés de plénitude involontaire, firent tout à-la-fois ouvrir les yeux, les oreilles et les cœurs. Le Dauphin devint un autre prince de Conti. La soif de faire sa cour eut en plusieurs moins de part à l'empressement de l'environner dès qu'il paraissait, que celle de l'entendre et d'y puiser une instruction délicieuse par l'agrément et la douceur d'une éloquence naturelle qui n'avait rien de recherché, par sa justesse en tout, et plus que cela par la consolation, si nécessaire et si désirée, de se voir un maître futur si capable de l'être par son fonds, et par l'usage qu'il montrait qu'il en saurait faire.

Gracieux partout, plein d'attention au rang, à la naissance, à l'âge, à l'acquit de chacun, choses depuis si long-temps honnies et confondues avec le plus vil peuple de la cour, régulier à rendre à chacune de ces choses ce qui leur était dû de politesse, et ce qui s'y en pouvait ajouter avec dignité, grave mais sans rides, et en même temps gai et aisé; il est incroyable avec quelle étonnante rapidité l'admiration de l'esprit, l'estime du sens, l'amour du cœur et toutes les espérances furent entraînées, avec quelle roideur les fausses idées qu'on s'en était faites et voulu faire furent précipitées, et quel fut l'impétueux tourbillon du changement qui se fit généralement à son égard.

La joie publique faisait qu'on ne s'en pouvait taire, et qu'on se demandait les uns aux autres si c'était bien là le même homme, et si ce qu'on voyait était songe ou réalité. Cheverny, qui fut un de ceux à qui la question s'adressa, n'y laissa rien à répartir. Il répondit que la cause de tant de surprise était qu'on ne connaissait point ce prince

qu'on n'avait même pas voulu connaître ; que pour lui il le trouvait tel qu'il l'avait toujours connu et vu en son particulier ; que , maintenant que la liberté lui était venue de se montrer dans tout son naturel , et aux autres de l'y voir , il paraissait ce qu'il avait toujours été ; et que cette justice lui serait rendue quand l'expérience de la continuité apprendrait cette vérité.

De la cour à Paris , et de Paris au fond de toutes les provinces , cette réputation vola avec tant de promptitude que ce peu de gens anciennement attachés au Dauphin en étaient à se demander les uns aux autres s'ils pouvaient en croire ce qui leur revenait de toutes parts. Quelque fondé que fût un si prodigieux succès , il ne faut pas croire qu'il fût dû tout entier aux merveilles du jeune prince. Deux choses y contribuèrent beaucoup : les mesures immenses et si étrangement poussées de cette cabale dont j'ai tant parlé , à décrier ce prince sur toutes sortes de points , et depuis Lille toujours soutenues pour former contre lui une voix publique dont ils pussent s'appuyer auprès de Monseigneur , et en cueillir les fruits qu'ils s'en étaient proposés dès le départ pour cette campagne , époque où le complot de l'y perdre avait été fait ; et le contraste de l'élastique à la chute du poids qui lui écrasait les épaules , après lequel on le vit redressé , l'étonnement extrême que produisit ce même contraste entre l'opinion qu'on en avait conçue et ce qu'on ne pouvait s'empêcher de voir , et le sentiment de joie intime de chacun , par son plus sensible intérêt , de voir poindre une aurore qui déjà s'avavançait , et qui promettait tant d'ordre et de bonheur après une si longue confusion et tant de ténèbres.

Madame de Maintenon , ravie de ces applaudissemens , par amitié pour sa Dauphine , et par son propre intérêt de pouvoir compter sur un Dauphin qui commençait à faire l'espérance et les délices publiques , s'appliqua à en pres-

ser tout l'usage qu'elle put auprès du roi. Quelque admiration qu'elle voulût montrer pour tout ce qui était de son goût et de sa volonté, et quelques mesures qu'elle gardât avec tous ses ministres, leur despotisme, et leur manière de l'exercer, lui déplaisait beaucoup. Ses plus familiers avaient découvert en des occasions rares ses plus secrets sentimens là-dessus (qu'Harcourt avait beaucoup fortifiés en elle), tantôt par des demi-mots de ridicule bien menés où elle excellait, quelquefois par quelques paroles plus sérieuses, bien qu'également étranglées, sur le mauvais de ce gouvernement. Elle crut donc se procurer un avantage à elle, à l'état un bien, au roi un soulagement, de faire en sorte qu'il s'accoutumât à faire préparer les matières par le Dauphin, à lui en laisser expédier quelques-unes, et peu-à-peu ainsi à se décharger sur lui du gros et du plus pesant des affaires, dont il s'était toujours montré si capable, et dans lesquelles il était initié, puisqu'il était de tous les conseils, où il parlait depuis long-temps avec beaucoup de justesse et de discernement. Elle compta que cette nouveauté rendrait les ministres plus appliqués, plus laborieux, surtout plus traitables et plus circonspects. Vouloir et faire sur les choses intérieures, et qui par leur nature pouvaient s'amener de loin par degrés avec adresse, fut toujours pour elle une seule et même chose.

Le roi, déjà plus enclin à son petit-fils, était moins en garde des applaudissemens qu'il recevait sous ses yeux, qu'il ne l'avait paru sur ceux de ses premières campagnes. Bloin et les autres valets intérieurs, dévoués à M. de Vendôme, n'avaient plus cet objet ni Monseigneur en croupe. Ils étaient en crainte et en tremblement; et M. du Maine, destitué de leur appui, n'osait plus ouvrir la bouche ni hasarder que madame de Maintenon le découvrit contraire. Ainsi le roi était sans ces puissans contre-

poids, qui avaient tant manégé auparavant dans ses heures les plus secrètes et les plus libres.

La sage et flexible conduite de ce respectueux et assidu petit-fils l'avait préparé à se rendre facile aux insinuations de madame de Maintenon, tellement que, quelque accoutumé que l'on commençât d'être à la complaisance que le roi prenait dans le Dauphin, toute la cour fut étrangement surprise de ce que, l'ayant retenu un matin seul dans son cabinet assez long-temps, il ordonna le même jour à ses ministres d'aller travailler chez le Dauphin toutes les fois qu'il les manderait, et sans être mandés encore, de lui aller rendre compte de toutes les affaires, dont une fois pour toutes il leur aurait ordonné de le faire.

Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodigieux que fit à la cour un ordre si directement opposé au goût, à l'esprit, aux maximes, à l'usage du roi, si constant jusqu'alors, qui, par cela même, marquait une confiance pour le Dauphin qui n'allait à rien moins qu'à lui remettre tacitement une grande partie de la disposition des affaires. Ce fut un coup de foudre pour les ministres, dont ils se trouvèrent tellement étourdis qu'ils n'en purent cacher l'étonnement ni le déconcertement.

Ce fut un ordre en effet bien amer pour des hommes qui, tirés de la poussière et tout-à-coup portés à la plus sûre et à la plus suprême puissance, étaient si accoutumés à régner en plein sous le nom du roi, auquel ils osaient même substituer quelquefois le leur, en usage tranquille et sans contredit de faire et de défaire des fortunes, d'attaquer avec succès les plus hautes, d'être les maîtres des plus patrimoniales de tout le monde, de disposer avec toute autorité du dedans et du dehors de l'état, de dispenser à leur gré toute considération, tout châtement, toute récompense, de décider de tout hardiment par un *le roi le veut*, de sécurité entière même à

l'égard de leurs confrères, dont qui que ce fût n'osait ouvrir la bouche au roi de rien qui pût regarder leur personne, leur famille ni leur administration, sous peine d'en devenir aussitôt la victime exemplaire pour quiconque l'eût hasardé, par conséquent en toute liberté de taire, de dire, de tourner toutes choses au roi comme il leur convenait, en un mot, rois d'effet, et presque de représentation. Quelle chute pour de tels hommes d'avoir à compter sur tout avec un prince qui avait madame de Maintenon à lui, et qui auprès du roi était devenu plus fort qu'eux dans leur propre tripot; un prince qui n'avait plus rien entre lui et le trône, qui était capable, laborieux, éclairé, avec un esprit juste et supérieur, qui avait acquis sur un grand fonds tout fait depuis qu'il était dans le conseil, à qui rien ne manquait pour les éclairer, qui, avec ces qualités, avait le cœur bon, était juste, aimait l'ordre, qui avait du discernement, de l'attention, de l'application à suivre et à démêler, qui savait tourner et approfondir, qui ne se payait que de choses et point de langage, qui voulait déterminément le bien pour le bien, qui pesait tout au poids de sa conscience, qui, par un accès facile et une curiosité de desseins et de maximes, serait instruit par force canaux, qui saurait comparer et apprécier les choses, se défier et se confier à propos par un juste discernement et une application sage, et en garde contre les surprises de toutes parts, qui, ayant le cœur du roi, avait aussi son oreille à toute heure, et qui, outre les impressions qu'il prendrait d'eux pour quand il serait leur maître, se trouvait dès-lors en état de confondre le faux et le double, et de porter une lumière aussi pénétrante qu'inconnue dans l'épaisseur de ces ténèbres qu'ils avaient formées et épaissies avec tant d'art, et qu'ils entretenaient de même.

L'élévation du prince et l'état de la cour ne comportaient plus le remède des cabales; et la joie publique d'un ordre

qui rendait ces rois à la condition de sujets, qui donnait un frein à leur pouvoir, et une ressource à l'abus qu'ils en faisaient, ne leur laissait aucune ressource. Ils n'eurent donc d'autre parti à prendre que de plier les épaules à leur tour, ces épaules roidies à la consistance du fer. Ils allèrent, tous avec un air de condamnés, protester au Dauphin une obéissance forcée et une joie feinte de l'ordre qu'ils avaient reçu.

Le prince n'eut pas peine à démêler ce qu'eux-mêmes en avaient tant à cacher. Il les reçut avec un air de bonté et de considération, il entra avec eux dans le détail de leurs journées pour leur donner les heures les moins incommodes à la nécessité du travail et de l'expédition, et pour cette première soumission n'entra pas avec eux en affaires, mais ne différa pas de commencer à travailler chez lui avec eux.

Torcy, Voysin et Desmarets furent ceux sur qui le poids en tomba, par l'importance de leurs départemens. Le chancelier qui n'en avait point n'y eut que faire. Son fils, voyant les autres y travailler assidûment, aurait bien voulu y être mandé aussi. Il espérait s'approcher par là du prince, et il était fort touché de l'air important; mais sa marine était à bas; et les délations du détail de Paris, dont il amusait le roi tous les lundis aux dépens de tout le monde, et dont Argenson lui avait adroitement laissé usurper tout l'odieux, n'étaient ni du goût du Dauphin, ni chose à laquelle il voulût perdre son temps. D'ailleurs la personne de Pontchartrain lui était désagréable, comme on le verra bientôt, et il ne put parvenir à être mandé, ni trouver sans cela de quoi oser aller rendre compte, dont il fut fort mortifié. La Vrillière n'avait que le détail courant de ses provinces, par conséquent point de matière pour ce travail; le département de sa charge était la religion prétendue réformée, et tout ce qui regardait les huguenots. Tout cela était tombé depuis les suites de la

révocation de l'édit de Nantes, tellement qu'il n'avait point de département.

Ce serait ici le lieu de parler de la situation dans laquelle je me trouvai incontinent avec le Dauphin, et la confiance intime sur le présent et l'avenir, et sur toutes les mesures qui y étaient relatives, où je fus admis entre le duc de Beauvilliers et le Dauphin, et le duc de Chevreuse. La matière est curieuse et intéressante, mais elle mènerait trop loin à la suite de la longue parenthèse que la mort de Monseigneur et ses suites, l'affaire de d'Antin et de l'édit qu'elle produisit, ont mise au courant. Il le faut reprendre jusqu'au voyage de Fontainebleau. Je reviendrai après à ce que, pour le présent, je diffère.

CHAPITRE XXIII.

Voyage des généraux d'armée.—Permangle bat et brûle un grand convoi.—Le duc de Noailles près du roi d'Espagne.—Il est placé avec ses troupes sous les ordres de Vendôme. — La reine d'Espagne attaquée d'écouelles. — Bonac relève Blécourt à la cour d'Espagne. — Le salon de Marly reprend sa physionomie ordinaire. — Cause de la prolongation de ce voyage. — Premier mariage de Bellisle. — Mariage de Montboissier avec mademoiselle de Maillé.—Mariage de Parabère avec mademoiselle de la Vieuville. — Course à Marly de l'électeur de Bavière.—Mort de Langeron, lieutenant-général des armées navales. — Mort, caractère, descendance et titres du duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne en France; sa succession. — Le fils d'Amelot président à mortier. — Souvenir que le roi conserve des services de Molé, premier président et garde-des-sceaux.—Bergheyck à Marly. — Il est mandé en Espagne. — Voyage du roi d'Angleterre dans les différentes provinces du royaume. — Le grand-prieur à Soleure. — Le deuil de l'empereur est suspendu. — Quelle en est la raison. — Le roi d'Espagne donne à l'électeur

de Bavière les possessions qui lui restent dans les Pays-Bas. — L'électeur passe par Marly en se rendant à Namur. — Il envoie le comte d'Albert en Espagne. — Le comte de la Marck reçoit ordre de suivre l'électeur, mais sans caractère. — Gassion bat en Flandre douze bataillons et dix escadrons. — Son mérite et son extraction. — Clôture de l'assemblée extraordinaire du clergé. — Admirable et hardie harangue au roi de Nesmond, archevêque d'Alby. — Services de Monseigneur à Notre-Dame et à Saint-Denis. — Aucun duc ne s'y trouve quoique le roi l'eût désiré. — Conduite de d'Antin qui lui gagne l'affection publique.

LE maréchal de Villars était allé de bonne heure en Flandre, dans le dessein d'y faire le siège de Douai. Le maréchal de Montesquiou avait fait pour cela les dispositions nécessaires, mais l'exécution ne put avoir lieu. Villars revint à la cour jusqu'au temps de l'ouverture de la campagne, qu'il s'en retourna prendre le commandement de l'armée. En attendant, Permangle, maréchal-de-camp, qui commandait dans Condé, eut avis qu'un convoi de vivres des ennemis était sur l'Escaut, prêt à entrer dans la Scarpe, escorté de deux bataillons avec un officier-général. Il y marcha avec huit cents hommes, défit les deux bataillons, en prit le commandant, et de trente-six belandres, portant cent milliers chacune, en brûla vingt-cinq.

M. d'Harcourt partit les premiers jours de mai pour les eaux de Bourbonne. Le maréchal de Besons était déjà à Strasbourg; il commanda l'armée du Rhin en l'attendant. Le duc de Berwick partit bientôt après pour le Dauphiné.

On ne laissa que quelques régimens d'infanterie sur le Ter. Le duc de Noailles était demeuré auprès du roi d'Espagne depuis qu'il y était passé après la prise de Gironne; et l'armée qui lui était destinée passa en Aragon, où il eut ordre de la commander à part, ou jointe à

celle de M. de Vendôme mais à ses ordres, de l'une ou de l'autre manière, suivant ce que Vendôme jugerait à propos pour le service du roi d'Espagne.

Il y avait déjà quelques mois que la santé de la reine d'Espagne était altérée : il lui était venu des glandes au cou qui, peu-à-peu, dégénérent en écrouelles; elle eut des rechutes de fièvre fréquentes, mais elle ne s'appliqua pas moins au rétablissement des affaires.

Bonac, neveu de Bonrepos, alla relever en Espagne Blécourt dont on a souvent parlé.

Le 8 mai, le lansquenet et les autres jeux recommencèrent dans le salon de Marly, qui, faute de ces amusemens, avait été fort désert depuis la mort de Monseigneur. Madame la Dauphine s'était mise à jouer à l'oie ne pouvant mieux, mais en particulier chez elle. Elle fut encore huit ou dix jours sans jouer dans le salon. A la fin tout prit à Marly la forme ordinaire. Les petites-véroles, qui accablaient Versailles, retinrent le roi à Marly pendant les fêtes de la Pentecôte. Pour la première fois il n'y eut point de cérémonie de l'ordre; et la même raison l'y retint aussi à la Fête-Dieu.

Bellisle, qui à travers tant de diverses fortunes en a fait une si prodigieuse pour le petit-fils du surintendant Fouquet, épousa, avant de partir pour l'armée, mademoiselle de Sivrac, de la maison de Durfort. Elle était riche, extrêmement laide, encore plus folle. Elle s'en entêta et ne le rendit pas heureux, ni père. Son bonheur l'en délivra quelques années après, et le malheur de la France le remaria par la suite.

Montboissier épousa en même temps mademoiselle de Maillé, belle, riche et de beaucoup d'esprit. Il a succédé long-temps depuis à Canillac, son cousin, chevalier de l'ordre en 1728, capitaine de la deuxième compagnie des mousquetaires.

Parabère épousa aussi la fille de madame de la Vieuville, dame d'atour de madame la duchesse de Berry, qui peu après son mariage fit parler d'elle, et qui enfin a si publiquement vécu avec M. le duc d'Orléans, et après lui avec tant d'autres.

L'électeur de Bavière, à qui Torcy avait été par ordre du roi porter, à Compiègne, la nouvelle de la mort de l'empereur aussitôt qu'il l'eut reçue, et conférer avec lui, vint peu de temps après passer quelques jours en une maison de campagne, qu'il emprunta, auprès de Paris. Deux jours après, il vint à Marly, sur les deux heures et demie (c'était le 26 mai); il fut descendre dans l'appartement que feu Monseigneur occupait. Au bout d'un quart d'heure il passa dans le cabinet du roi, où il le trouva avec les deux fils de France, madame la Dauphine et toutes les dames de cette princesse. La conversation s'y passa debout, à portes ouvertes, pendant un quart d'heure, après quoi tout sortit, et le roi demeura seul assez long-temps avec l'électeur, les portes fermées. Il vint ensuite dans le salon où M. et madame la Dauphine l'attendaient. La conversation dura debout quelque temps, et il s'en retourna à sa petite maison. Le roi lui avait proposé de revenir le surlendemain à la chasse; il y vint, se déshabilla après dans ce même appartement de descente, et suivit ensuite le roi dans les jardins, qui le fit monter seul avec lui dans son chariot; ils se promènèrent fort dans les hauts de Marly. Au retour, il fut assez long-temps seul avec le roi dans son cabinet. Il vint après dans le salon; madame la Dauphine y jouait au lansquenet, et le fit asseoir auprès d'elle. Sur les huit heures, il alla souper chez d'Antin avec compagnie d'élite; le repas fut gai et dura trois heures. Il parut partir fort content pour sa petite maison, d'où il regagna Compiègne par Liancourt.

Ce même jour Langeron , lieutenant-général des armées navales et fort bon marin , mourut , à Sceaux , d'apoplexie sans être gros ni vieux. Il était fort attaché à M. et madame du Maine , et sa famille à la maison de Condé , sa sœur en particulier à madame la Princesse. Il était frère de l'abbé de Langeron , mort à Cambrai depuis peu.

Le duc d'Albe , ambassadeur d'Espagne , était mort la veille après une assez longue maladie. Il était malade depuis plusieurs années. Il avait acquis une grande réputation de sagesse , d'esprit , de prudence et de capacité ; il avait aussi beaucoup de probité et de piété. Il s'était acquis l'estime et la confiance du roi et des ministres , et une considération générale. Il vivait avec la meilleure compagnie et avec magnificence , et beaucoup de politesse et de dignité. Le roi d'Espagne fit payer toutes ses dettes , et continua quatre ans durant les appointemens de l'ambassade à la duchesse d'Albe , qui ne partit point que tout ne fût payé. Le corps fut envoyé en Espagne.

Son nom est Tolède , tiré de la ville de Tolède , mais avec celui d'Alvarès pour distinguer cette maison , l'une des premières d'Espagne , de quelques autres différentes qui le portent aussi avec d'autres noms. Jean II , roi de Castille , mit dans cette maison la ville d'Alva par don , que nous appelons *Albe* et qui est auprès de Salamanque , avec d'autres adjonctions en titres de comté en 1430. Le troisième comte d'Albe fut fait duc d'Albe par Henri IV , en 1469 ; et c'est le bisaïeul de mâle en mâle du fameux duc d'Albe , gouverneur des Pays-Bas sous Philippe II , qui mourut en 1582 , et laissa deux fils. L'aîné , qui avait été fait duc d'Huesca , mourut sans enfans après son cadet , dont le fils lui succéda. Il épousa Enriquez de Ribera , qui , son frère étant mort sans enfans , fit entrer dans la maison de son mari ses biens et son nom. Ainsi , ce sixième duc d'Albe et d'Huesca par soi , fut par sa mère ,

héritière de la maison de Beaumont si célèbre en Navarre et en Aragon, comte de Lerin, et connétable et chancelier héréditaire de Navarre, et par sa femme duc de Galisteo, etc. Il fut grand-père du duc d'Albe qui mourut à Madrid d'une façon si singulière, et qui a été racontée, à-peu-près au temps de l'arrivée de Philippe V à Madrid; et c'est du fils de celui-là, ambassadeur en France, que je mentionne ici la mort. On a vu ailleurs qui et quelle était la duchesse d'Albe, et qu'ils avaient perdu leur fils unique à Paris. Le marquis del Carpio, frère du père du duc d'Albe, lui succéda en ses grandesses et en ses biens.

Il était grand d'Espagne par sa femme, fille et héritière de don Gaspar de Haro, marquis del Carpio et d'Eliche, comte-duc d'Olivarès, ambassadeur à Rome, mort vice-roi de Naples, et fils du célèbre don Louis de Haro qui traita la paix des Pyrénées avec le cardinal Mazarin, et qui avait hérité des biens, dignités, et premier ministère du comte-duc d'Olivarès, son oncle maternel. Ce marquis del Carpio, dont la femme était fille de la sœur de l'amirante de Castille, s'était laissé entraîner par elle dans le parti de l'archiduc; et ils étaient à Vienne, où ils marièrent leur fille au frère du duc de l'infantado, qui avait suivi le même parti. Ils revinrent long-temps après à Madrid, où ce duc d'Albe aida au duc del Arco, parrain de mon second fils, à faire les honneurs le jour de sa couverture. J'aurai alors occasion de parler de plusieurs autres grands de cette maison de Tolède, dont était ce digne marquis de Mansera dont il a été mention plusieurs fois.

Amelot à qui ses ambassades, où il avait si bien servi, et surtout celle d'Espagne qui ne lui avait rien valu après l'avoir mis à portée de tout, eut enfin pour son fils la charge de président à mortier de Champlastreux, qui

mourut d'apoplexie en s'habillant pour aller à la réception de d'Antin, et qui ne laissa personne en état ni en âge de la recueillir; car le roi se souvenait toujours du premier président Molé, garde-des-sceaux, et leur conserva cette charge tant qu'il y eut dans cette famille à qui la donner; elle y est revenue depuis. Bergheyck vit assez long-temps le roi en particulier, et les ministres séparément, passant de Flandre en Espagne, où le roi d'Espagne le mandait avec empressement, et d'où madame des Ursins en eut beaucoup plus à le renvoyer promptement.

Le roi d'Angleterre partit, en ce même temps, pour aller voyager par le royaume, ennuyé apparemment de ses tristes campagnes incognito, et plus encore de demeurer à Saint-Germain pendant la guerre. On soupçonna du mystère en ce voyage, sans qu'il y en eût aucun. Il alla avec une petite suite d'abord à Dijon, puis en Franche-Comté, en Alsace, et voir l'armée d'Allemagne; de là par Lyon en Dauphiné, à l'armée du duc de Berwick, voir les ports de Provence, et revenir par le Languedoc et la Guyenne.

Le grand-prieur, gobé comme on l'a marqué en son temps, obtint enfin sa liberté, sur sa parole de ne point sortir de Soleure jusqu'à ce qu'il eût obtenu la liberté de ce brigand de fils de Massenar, prisonnier à Pierre-Encise, que le roi ne voulut point accorder.

Il avait porté quelques jours de plus le deuil des enfans de madame de Lorraine, par paresse de changer d'habit, ce qu'il n'aimait point, comptant à tout moment de le prendre de l'empereur; mais l'impératrice-mère, qui gouvernait en attendant l'archiduc, s'avisa, dans la lettre par laquelle elle lui en donnait part, de parler fort peu à propos de la joie qu'elle aurait de revoir son autre fils, le roi d'Espagne, etc., avec tous ses titres. Cela suspendit le deuil, et lui fit renvoyer sa lettre.

Saint-Frémont mena un gros détachement de l'armée de Flandre en Allemagne. Les ennemis y en firent un plus gros , et sur le bruit que le prince Eugène l'y devait mener lui-même , on en fit un autre pour le devancer. On sut , en même temps , que le roi d'Espagne donnait en toute souveraineté à l'électeur de Bavière tout ce qui lui restait aux Pays-Bas. De places , il n'y avait que Luxembourg , Namur , Charleroy et Nieuport ; il y avait long-temps que cela lui était promis. Il arriva , en même temps , à une petite maison des Moreau , riches marchands de draps au village de Villiers , près Paris , d'où il vint à Marly descendre à l'appartement de feu Monseigneur ; Torcy l'y fut trouver et y conféra long-temps avec lui. Il le mena ensuite dans le cabinet du roi , où il demeura jusqu'à cinq heures , et en sortit avec l'air très satisfait. On fut de là courre le cerf. L'électeur joua au lansquenet dans le salon avec madame le Dauphine après la chasse , et à dix heures fut souper chez d'Antin. Il retourna coucher à Villiers , et partit trois ou quatre jours après pour Namur.

Il envoya le comte d'Albert faire ses remerciemens en Espagne , et y prendre soin de ses affaires. En même temps le comte de la Marck alla servir de maréchal-de-camp , et de ministre sans caractère public , auprès de l'électeur de Bavière. Fort peu après Gassion défit douze bataillons et dix escadrons des ennemis auprès de Douai , sur lesquels il tomba à deux heures après minuit. Il avait fort bien dérobé sa marche , et ils ne l'attendaient pas. Il leur tua quatorze ou quinze cents hommes et ramena douze ou treize chevaux. Ce Gassion était petit-neveu du maréchal de Gassion , et il avait quitté les gardes-du-corps , à la tête desquels il était arrivé , pour servir en liberté et en plein de lieutenant-général , et arriver au bâton de maréchal de France. C'était un excellent officier-général et un très galant homme.

L'assemblée extraordinaire du clergé, qui finissait, vint haranguer le roi à Marly. Le cardinal de Noailles, qui en était seul président, était à la tête. Nesmond, archevêque d'Alby, porta la parole, dont je ne perdis pas un mot. Son discours, outre l'écueil inévitable de l'encens répété et prodigué, roula sur la condoléance de la mort de Monseigneur, et sur la matière qui avait occupé l'assemblée. Sur le premier point, il dit avec assez d'éloquence ce dont il était susceptible, sans rien outrer. Sur l'autre il surprit, il étonna, il enleva ; on ne peut rendre avec quelle finesse il toucha la violence effective avec laquelle était extorqué leur don prétendu gratuit, ni avec combien d'adresse il sut mêler les louanges du roi avec la rigueur déployée à plein des impôts. Venant après au clergé plus expressément, il osa parcourir tous les tristes effets d'une si grande continuité d'exactions sur la partie sacrée du troupeau de Jésus-Christ qui sert de pasteurs à l'autre, et ne feignit point de dire qu'il se croirait coupable de la prévarication la plus criminelle, si, au lieu d'imiter la force des évêques qui parlaient à de mauvais princes et à des empereurs païens, lui, qui se trouvait aux pieds du meilleur et du plus pieux de tous les rois, il lui dissimulait que le pain de la parole manquait au peuple, et même le pain de vie, le pain des anges, faute de moyens de former des pasteurs, dont le nombre était tellement diminué que tous les diocèses en manquaient sans savoir où en faire. Ce trait hardi fut paraphrasé avec force, et avec une adresse admirable de louanges pour le faire passer.

Le roi remercia d'une manière obligeante pour celui qui avait si bien parlé. Il ne dédaigna pas de mêler dans sa réponse des espèces d'excuses et d'honnêtetés pour le clergé. Il finit, en montrant le Dauphin, qui était près de lui, aux prélats, par dire qu'il espérait que ce prince,

par sa justice et ses talens, ferait tout mieux que lui, mêlant quelque chose de touchant sur son âge et sa mort peu éloignée. Il ajouta que ce prince réparerait envers le clergé les choses que le malheur de tous l'avait obligé d'exiger de son affection et de sa bonne volonté. Il en tira pour cette fois 8,000,000 d'extraordinaire. Toute l'assistance fut attendrie de la réponse ; et ne put se taire sur les louanges de la liberté si nouvelle de la harangue, et l'adresse de l'encens dont il sut l'envelopper. Le roi n'en parut point choqué, et la loua en gros et en peu de mots, mais obligeans, à l'archevêque, et le Dauphin parut touché et peiné de ce que le roi dit de lui. Le roi fit donner un grand dîner à tous les prélats et députés du second ordre, et de petits chariots ensuite pour aller voir les jardins et les eaux.

A la harangue de l'ouverture que prononça le cardinal de Noailles, le roi, en montrant le Dauphin au clergé, avait dit : « Voilà un prince qui, par sa vertu et sa piété, rendra l'église encore plus florissante et le royaume plus heureux ». C'était aussi à Marly.

Le Dauphin fut fort attendri, et s'en alla, aussitôt après la réponse du roi, recevoir dans la chambre la harangue des mêmes députés par le cardinal de Noailles, qui le traita de Monseigneur, et sans ajouter, comme avait fait le premier président à la tête de la députation du parlement, que c'était par l'ordre exprès du roi. La harangue fut belle, et la réponse courte, sage, polie, modeste, précise. Madame la Dauphine les reçut ensuite chez elle, le cardinal de Noailles portant toujours la parole. Revenons aux obsèques de Monseigneur.

On a vu que le genre de la maladie dont il était mort n'avait permis aucunes cérémonies, et avait fait tout aussitôt après brusquer son enterrement. Le 18 juin, qui était un jeudi, fut pris pour le service de Saint-Denis,

où se trouvèrent, à l'ordinaire, le clergé et les cours supérieures. Le Dauphin, M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans firent le deuil. Le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre unique du Dauphin, assisté de Sainte-Maure, un des menins de Monseigneur, et de d'O, qui l'était du Dauphin, porta sa queue. Béthune-Orval, depuis devenu duc de Sully, lors premier gentilhomme de la chambre de M. le duc de Berry, et Pons, maître de sa garde-robe, portèrent la sienne. Simiane et Armentières, tous deux premiers gentilshommes de la chambre de M. le duc d'Orléans, portèrent la sienne; ainsi il en eut deux comme M. le duc de Berry, et cette égalité parut extraordinaire. Comme il n'y avait point d'enterrement, il n'y eut point d'honneurs, ni personne par conséquent pour les porter. L'archevêque duc de Reims, depuis cardinal de Mailly, officia, et Poncet, évêque d'Angers, y fit une très méchante oraison funèbre.

Le roi eut envie que les ducs y assistassent, et fut sur le point de l'ordonner. Après, l'embarras des séances le retint; mais desirant toujours qu'ils y allassent, il s'en laissa entendre. Je contribuai à les en empêcher, de sorte qu'il ne s'y en trouva aucun autre que le duc de Beauvilliers, par la nécessité de sa charge. Cela fut trouvé mauvais, et le roi se montra un peu blessé de ce qu'aucun de ceux qui étaient à Marly n'avaient disparu ce jour-là, et plus encore quand il sut qu'il ne s'en était trouvé aucun autre à Saint-Denis. Personne ne répondit; on laissa couler la chose, et on tint la même conduite pour le service à Notre-Dame, où pas un duc ne se trouva.

Ce fut le vendredi 3 juillet. Les trois mêmes princes y firent le deuil. M. le duc de Berry et M. le duc d'Orléans eurent les mêmes porte-queues. Le duc de Beau-

villiers porta celle du Dauphin, et y fut assisté par d'Urfé, menin de Monseigneur, et par Gamaches, qui l'était du Dauphin. Le clergé et les cours supérieures s'y trouvèrent à l'ordinaire. Les trois princes s'habillèrent à l'archevêché, et vinrent à pied en cérémonie de l'archevêché au grand portail de Notre-Dame, par où ils entrèrent. Le cardinal de Noailles officia, et le père la Rue, jésuite, tira d'un si maigre sujet une oraison funèbre qui acheva d'accabler celle de l'évêque d'Angers. Le cardinal de Noailles traita ensuite les trois princes à un dîner magnifique; le Dauphin le fit mettre à table et les seigneurs qui l'avaient suivi. Il se surpassa en attentions et en politesses, mais mesurées avec discernement. Il voulut que toutes les portes fussent ouvertes et que la foule même le pressât. Il parla à quelques-uns de ce peuple avec une affabilité qui ne lui fit rien perdre de la gravité qu'exigeait la triste écorce de la cérémonie; et il acheva de charmer cette multitude par les soins qu'il fit prendre d'une femme grosse qui s'y était indiscrètement fourrée, et à qui il envoya d'un plat dont elle n'avait pu dissimuler l'extrême envie qui lui avait pris d'en manger. Ce ne furent que cris d'acclamations et d'éloges à son passage à travers Paris, qui du centre gagnèrent bientôt le sentiment des provinces, tant il est vrai qu'en France il en coûte peu à ses princes pour s'y faire presque adorer. Le roi remarqua bien la conduite des ducs à ce second service, mais il n'en témoigna rien. La fin de cette cérémonie fut l'époque de la mitigation du salon de Marly, qui reprit sa forme ordinaire, comme on l'a dit d'avance.

Il est temps à présent d'en venir à la situation où je me trouvais avec le nouveau Dauphin, qui développera bien des grandes parties de ce prince et des choses curieuses. Mais il faut auparavant essuyer une bourre que je vou-

drais pouvoir éviter, mais qu'on verra par une prompte suite inévitable à faire précéder un récit plus intéressant.

CHAPITRE XXIV.

Création d'officiers garde-côtes. — Les secrétaires d'état constamment attentifs à usurper. — Pontchartrain abuse de mon amitié. — Il usurpe sur mon droit de nomination. — Il essaie de me séduire en m'envoyant un de ses commis. — Première conversation avec d'Aubenton. — Autre conversation sur le même sujet. — Je propose un expédient. — Il est refusé. — Ma déclaration nette et formelle de ne plus me mêler en rien des milices de Blaye. — Impudence et embarras de Pontchartrain. — Le chancelier soutient le vol de son fils contre moi. — Proposition que me font les Pontchartrain. — Nature de mes relations avec eux depuis cette affaire.

IL faut se souvenir de ce que j'ai déjà dit au sujet des usurpations sur les droits de gouverneur de Blaye, que le maréchal de Montrevel ne cessait de faire comme commandant en chef en Guyenne, et qui m'empêchèrent d'y aller, lorsqu'en 1709, les dégoûts que j'ai détaillés alors me résolurent à me retirer pour toujours de la cour, dégoûts qui finirent en m'y rattachant plus que jamais à la fin de cette année et au commencement de la suivante, comme je l'ai raconté sur ces temps-là. Chamillart, avant de quitter à Desmarets le contrôle général des finances, avait fait un édit de création jusqu'alors inconnue d'offices militaires, mais héréditaires, pour commander les gardes-côtes, c'est-à-dire les paysans dont les paroisses bordent les côtes des deux mers qui baignent la France, et qui, sans autre enrôlement que le devoir et la nécessité de

leur situation , sont obligés en temps de guerre de garder leurs côtes , et de se porter où il est besoin. Cette érection fut assaisonnée , comme toutes les autres de ce genre de finance, de tous les appâts de droits et de prérogatives , propres à tirer bien de l'argent des légers et inconsidérés Français , qui n'ont pu se guérir de courre après ces leurres, quoique si continuellement avertis de leur néant par la dérision que les pourvus essuient sans cesse au conseil, dès qu'ils y portent des plaintes du trouble qu'ils reçoivent dans leurs privilèges, et à qui, à la paix, on supprime les titres mêmes qu'ils ont achetés.

Cette drogue bursale fut aussitôt donnée à Pontchartrain pour en tirer ce qu'il pourrait, en déduction de ce qui était dû à la marine.

Celui-ci, ardent à usurper et à étendre sa domination, trouva cette affaire fort propre à grossir ses conquêtes. Il prit thèse de ce qu'elle lui était donnée pour remplacement des fonds très arriérés de la marine, et pour cela même, de la raison de l'augmenter et de l'en laisser le maître; il s'en fit donner le projet d'édit, et le changea, le grossit et le dressa comme il lui plut. Il ne négligea pas d'y couler une clause, par laquelle ces nouveaux officiers garde-côtes n'obéiraient qu'aux seuls gouverneurs, commandans en chef et lieutenans-généraux des provinces, et seraient sous la charge de l'amiral et du département de la marine. Il en ôta celle qui restreignait la création aux lieux où la garde des côtes était seulement en usage de tous temps; et non content d'y comprendre toute la vaste étendue des côtes des deux mers, il y ajouta les deux bords des rivières qui s'y embouchent, en remontant fort haut, et y prit la précaution de dénommer les lieux jusqu'où cela devait s'étendre sur chacune. Il forma ainsi des capitaines garde-côtes, non-seulement le long des deux mers, mais fort avant dans les terres,

par le moyen des bords des rivières, et mit tous ces pays en proie aux avanies et aux vexations de ceux qu'il pourvut de ces charges.

Je ne sus rien de tout cela que lorsque Pontchartrain eut bien consommé son ouvrage, et qu'il me dit alors, sans aucune explication, que je ferais bien de chercher quelqu'un qui me convînt pour la garde-côte de mon gouvernement. Je pris cet avis pour un desir de trouver à débiter sa marchandise, et je ne m'en inquiétai pas. Assez long-temps après il m'en reparla, et me pressa de lui trouver quelqu'un, pour éviter qu'un inconnu venu au hasard ne me fît de la peine. Je lui répondis que qui que ce fût qui prît cette charge de garde-côte ne pouvait s'empêcher d'y être sous mes ordres, et qu'ainsi peu m'importait qui le fût. Il ne m'en dit pas davantage, et la chose en demeura là pour lors.

Dans la suite, je voulus faire régler mon droit et les prétentions du maréchal de Montrevel par Chamillart, pour sortir d'affaire; Montrevel ne l'osa refuser, et il céda d'abord les milices de Blaye. Elles avaient dans tous les temps été sous la seule autorité de mon père, et leurs officiers pourvus par des commissions en son nom. M. de Louvois, avec qui il n'avait jamais été bien, et qui n'ignorait pas cet usage, n'avait jamais songé à le contester. Chamillart, tout mon ami qu'il était, fut plus secrétaire d'état que Louvois. Il me fit entendre que le roi ne s'accommoderait point de cet usage, dont toutefois il s'était toujours accommodé, mais dont, en style de secrétaire d'état, le pauvre Chamillart ne s'accommodait pas lui-même; mais il me dit que je n'avais qu'à nommer, et que, sur ma nomination, l'expédition se ferait dans ses bureaux.

Alors Pontchartrain, qui suivait sournoisement et avec grande attention les suites de mes contestations avec le

maréchal de Montrevel, et aux questions duquel je répondais sans défiance, parce que je ne lui voyais point d'intérêt là-dedans, me dit que puisqu'il fallait une expédition au nom du roi sur ma nomination, comme il pensait de même que Chamillart, et par le même intérêt, c'était aux bureaux de la marine et non en ceux de la guerre qu'elle devait être faite; fondé sur ce que ces officiers nommés par moi serviraient sous Lamotte d'Ayran, capitaine de vaisseau, qu'il avait destiné garde-côte pour Blaye et tout ce pays - là, et qu'aux termes de l'édit, ces capitaines gardes-côtes étaient sous la charge de l'amiral et du département de la marine. Chamillart, au contraire, regardait ces milices comme troupes de terre, ainsi qu'elles avaient toujours été, et il s'appuyait sur leur comparaison avec les milices du Boulonnais qui borde la mer, qui avaient un capitaine garde-côte de cette nouvelle création, lesquelles cependant étaient demeurées troupes de terre, et dont les officiers s'expédiaient au bureau de la guerre sur la nomination de M. d'Aumont, gouverneur de Boulogne. Ces deux secrétaires d'état, de longue main aigris et hors de mesure ensemble, s'opiniâtrèrent dans leurs prétentions, et à en porter le jugement au roi.

Le plus court et le plus simple était de me laisser suivre l'ancien usage qui n'avait point été contredit, et d'éviter cette nouvelle querelle entre eux, en me laissant donner les commissions en mon nom; mais cette sagesse n'accommodait pas l'usurpation commune de leurs charges aux dépens de la mienne, quoique si intimement lié avec tous les deux. Ils l'eussent également mis à couvert en acceptant la proposition que je leur fis de faire expédier aux bureaux de la Vrillière, secrétaire d'état, ayant la Guyenne dans son département. Aucun des deux n'y voulut entendre, ni démordre de sa prétention. Chamillart, dans la faveur où il était alors, et appuyé de l'exem-

ple de Boulogne, l'aurait emporté, et Pontchartrain en aurait eu tout le dégoût. C'était commettre mes deux amis, si ennemis, ensemble; je crus donc devoir suspendre ma nomination. Le chancelier et son fils m'en remercièrent, et parurent sentir l'amitié de ce sacrifice, piqué au point où je l'étais contre Montrevel, et aussi intéressé à me remettre en possession de mes milices et à dégrossir d'autant les contestations à décider entre nous. Dans cette situation, le temps s'écoula jusqu'à la chute de Chamillart, comme je crois l'avoir raconté en son lieu, et Montrevel refusa tout net le maréchal de Boufflers d'en passer par son avis.

Pendant tout cela, je voulus profiter de la nouveauté de Voysin dans la charge de Chamillart, qui n'aurait pas l'éveil de cette dispute, et faire expédier aux bureaux de la marine. La vie coupée de la cour, le mariage de madame la duchesse de Berry, avec tout ce qui précéda et suivit cette grande affaire, et mille autres enchaînemens, traînèrent ma nomination jusqu'à l'hiver qui précéda la mort de Monseigneur. Je voulus donc enfin terminer une chose dont le délai était indécent, et nuisible même au service. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, sur le point de nommer, Pontchartrain me déclara que c'était un droit du capitaine garde-côte, ajoutant aussitôt que la Motte d'Ayran ne l'exercerait qu'avec mon agrément, par où il n'aurait que l'apparence, dont je conserverais la réalité!

J'eus la sagesse de me contenir, et de descendre jusqu'à plaider ma cause. J'alléguai les commissions de mon père que j'étais en état de rapporter; le droit immémorial et la clarté de ce droit par la cession de Montrevel même, qui, si actif et si avide en prétentions, s'était vu forcé d'abandonner celle-là de lui-même, après l'avoir si vivement soutenue; l'étrange contraste d'être dépouillé d'un

droit si certain par un homme qui m'était nécessairement subordonné et que j'exécrais, indépendamment du gouverneur de la province représenté en tout temps par le commandant en chef. Je ne dédaignai pas de lui dire qu'il était plus honorable pour lui d'expédier sur ma nomination que sur celle d'un capitaine garde-côte; enfin je le fis souvenir du sacrifice que je lui avais fait trois ans durant de suspendre ma nomination, que ni lui ni Chamillart ne me contestaient, mais qui voulaient chacun expédier dessus. Je rappelai les remerciemens que le chancelier et lui m'avaient faits de ne les pas commettre avec ce ministre dans sa faveur si supérieure; et l'indigne fruit que j'en retirais par la perte de mon droit, perte qui était ce que je pouvais attendre de pis d'un ennemi en sa place, lui si personnellement engagé, dans ce fait même, et en général par l'alliance si proche et une si longue et si intime amitié et si éprouvée de sa part, à chercher à augmenter mon autorité à Blaye, et non pas à me dépouiller de celle que j'y avais de droit, d'usage, et de tout temps. Rien de tout cela ne fut contesté; j'eus un aveu formel sur chaque article; toutefois je parlais aux rochers.

Pontchartrain se retrancha sur l'attribution formelle de l'édit, et par cela même se chargeait d'un nouveau crime, puisqu'il l'avait changé et amplifié à dessein. Je me défendis sur la notoriété publique que ces édits, uniquement faits pour tirer de l'argent, n'avaient point d'effet contre des possessions et des titres, souvent même contre ce qui n'en avait point. Je donnai l'exemple de M. d'Aumont pour Boulogne, rivage de la mer vis-à-vis l'Angleterre, moi si loin d'elle et si avancé dans les terres, et celui des divers édits de création de charges municipales dont les traitans avaient voulu jouir à Blaye, où j'avais toujours maintenu les jurats de ma nomination.

Pontchartrain répliqua que les édits ne pouvaient nuire

au service; qu'il était du service que les milices de Boulogne, si voisines de la frontière, continuassent d'y servir, ce qui emportait exception de l'édit à leur égard, et ce qui n'était point à l'égard de Blaye, nommément compris dans l'édit pour un capitaine garde-côte, c'est-à-dire dans un supplément postérieur de l'édit qu'il avait fait ajouter; que ce qui m'était arrivé pour les jurats de Blaye marquait bien que j'aurais pu avoir le même succès sur l'édit des garde-côtes, si je m'en fusse plaint à temps, mais qu'il était maintenant trop tard. Je répondis que je n'avais parlé sur les jurats que lorsque les traitans avaient voulu vendre ces charges à Blaye, et long-temps après les édits rendus; que Chamillart, puis Desmarets, m'avaient, l'un après l'autre, fait justice au moment que je l'avais demandée, quoiqu'ils n'y fussent pas tenus comme lui l'était par une obligation réelle et essentielle sur ce même fait, laquelle il me donnait maintenant pour un obstacle invincible. Ces derniers mots, prononcés avec feu, coupèrent la parole à Pontchartrain. Il se jeta dans les protestations que ma satisfaction lui était si chère qu'il ferait jusqu'à l'impossible pour me la procurer, et que nous en reparlerions une autre fois. L'embarras du procédé, et de la misère des raisons, le réduisaient à chercher à finir une conversation si difficile pour lui à soutenir; le dépit, qui d'un moment à l'autre s'augmentait en moi, d'une tromperie si préparée et si étrangement conduite par une si noire ingratitude, avait besoin de n'être plus excitée. Je ne cherchai donc aussi qu'à finir.

J'ai annoncé de la bouvre, et je suis obligé d'avertir que ce n'est pas fait, mais qu'elle est absolument nécessaire aux choses qui la suivront et qui en dédommageront. Pour la continuer, madame de Saint-Simon, aussi surprise que moi de ce que je lui racontai, mais toujours

plus sage, m'exhorta à ne rien marquer, à vivre avec Pontchartrain à l'ordinaire, à laisser reposer cette fantaisie, à la laisser dissiper et ne pas croire qu'il pût s'aveugler à une prétention qui le devait toucher si peu, et sur laquelle il me voyait si sensible. J'en usai, comme elle le desira, accoutumé par amitié et par une heureuse expérience à déférer à ses avis.

Au bout de quelque temps elle lui parla. Il se confondit en respects, mais sans rien de plus solide. Peu après, étant à Marly, il me dit qu'il était résolu à tout faire pour me contenter; qu'il croyait néanmoins qu'il valait mieux ne point traiter l'affaire ensemble; et qu'il me priait de trouver bon d'entendre là-dessus d'Aubenton un de ses premiers commis. J'y consentis sans entrer plus avant en matière.

Deux jours après, Aubenton vint un matin chez moi. J'écoutai patiemment une flatteuse rhétorique pour me faire goûter ce que Pontchartrain m'avait proposé. Je voulus bien expliquer les mêmes raisons que j'ai abrégées plus haut. Aubenton n'eut rien à y répondre, sinon d'essayer de me persuader que, par la nécessité de mon agrément, j'avais le fond de la chose, et le capitaine garde-côte l'écorce par sa nomination. Je voulus bien encore parler honnêtement. Je répondis qu'il était du bon sens, de la prudence et de l'usage, de terminer les choses durables d'une manière qui le fût aussi; que je voulais bien ne pas douter qu'aucune nomination du capitaine garde-côte ne serait expédiée que de mon agrément, tant que Pontchartrain et moi serions, lui en place d'expédier, moi d'agréer ou non, mais que cela pouvait changer par la mutation de toutes les choses de ce monde, qu'alors je serais pris pour dupe par un autre secrétaire d'état qui ne s'en croirait pas tenu aux mêmes égards; qu'avec Pontchartrain même ces égards pouvaient

devenir susceptibles de mille queues fâcheuses, lorsque le capitaine garde-côte et moi ne serions pas d'accord sur les choix ; qu'il était donc plus court et plus simple de me laisser continuer à jouir de mon droit, et qu'après tout ce qui s'était passé là-dessus de si personnel à Pontchartrain de ma part, je ne pouvais croire qu'il aimât mieux un capitaine garde-côte que moi, jusqu'à l'enrichir de ma dépouille. Honnêtetés de ma part, mais avec grande fermeté, respects et protestations de celle d'Aubenton, terminèrent cette inutile visite. Il me pressa de lui accorder encore une audience, et de penser moi-même à quelque expédient que Pontchartrain embrasserait sûrement avec transport de joie.

Huit jours après Aubenton revint avec force complimens sur toutes choses. J'avais cependant rêvé à quelque expédient pour me tirer d'embarras sans tout perdre, et sans me brouiller. J'en étais retenu par le respect d'une liaison de vingt ans, par le respect de la mémoire de celle dont l'alliance l'avait formée, par celui de l'intimité du chancelier et de la chancelière, auxquels je n'avais pas dit un mot de tout cela jusqu'alors pour en attendre le dénouement, et ces considérations enchaînèrent ma colère d'un procédé si double et si indigne. Je les fis donc sentir à d'Aubenton, et lui dis qu'elles m'avaient amené à un expédient où je mettais tant au jeu que j'étais surpris moi-même d'avoir pu m'y résoudre, mais que l'amitié l'avait emporté : c'était d'accepter la nomination des officiers des milices de Blaye par le capitaine garde-côte, qui ne serait expédiée que de mon agrément, comme Pontchartrain le proposait, mais d'y ajouter au moins pour que cet agrément demeurât solide et nécessaire, la nécessité de mon attache sur les expéditions, à l'exemple en très petit de l'attache du colonel-général de la cavalerie sur les commissions de tous les officiers de la cavalerie. Aubenton avec

esprit me laissa voir qu'il goûtait fort l'expédient, et en même temps qu'il n'espérait pas qu'il fût accepté. Il me quitta en prenant jour pour la réponse.

Elle fut telle qu'Aubenton l'avait prévue. Il me dit que Pontchartrain n'osait expédier en une forme insolite sans permission du roi à qui il ne croyait pas qu'il fût à propos pour moi de la demander. Je répondis à d'Aubenton en remontant mon ton, sans sortir pourtant d'un air de politesse pour lui, et de modestie pour moi, que je n'étais pas surpris qu'une telle affaire eût une pareille issue depuis que Pontchartrain en avait fait la sienne propre; que c'était le prix de vingt ans d'amitié, et de ma complaisance du temps de Chamillart pour n'en pas dire davantage; qu'après ce sacrifice si bien senti alors par lui, et dans une alliance si proche qu'il pouvait un peu compter, il me faisait un tour que je ne pourrais attendre d'un autre secrétaire d'état en sa place avec qui je serais dans la plus parfaite indifférence; que j'entendais bien le nœud de la difficulté, qui était qu'à l'ombre d'une nomination subalterne et obscure d'un capitaine garde-côte, si fort sous sa main, il ferait de ces emplois les récompenses de ses laquais; qu'il y avait tant de distance de l'étendue du pouvoir de sa charge aux bornes si étroites de mon gouvernement que je ne laissais pas d'être surpris qu'il pût être touché de l'accroître de ma dépouille, jusqu'à l'avoir si adroitement, si longuement et si ténébreusement ménagée; que tant que j'avais cru n'avoir affaire qu'à un édit bursal et à un capitaine garde-côte, l'évidente bonté de mes raisons me les avait fait soutenir; que voyant clair enfin, et ne pouvant plus méconnaître ce que je m'étais caché à moi-même tant que j'avais pu, je savais trop la disproportion sans bornes du crédit de la place de Pontchartrain à celui d'un duc et pair, et d'un homme de ma sorte, pour prendre le

parti de lutter avec lui; que je sentais dans toute son étendue la facile victoire qu'il remportait sur moi, et les moyens obscurs qui pied à pied la lui acquéraient; que je cédaï dans la pleine connaissance de mon impuissance, mais qu'en cédaï je cédaï tout, et n'entendrais jamais parler sur quoi que ce pût être des milices de Blaye.

Aubenton effrayé d'une déclaration si compassée, car je me possédais tout entier, mais si nette et si expressive dans ses termes, dans son ton, dans toute ma contenance, et peut-être par le feu échappé de mes regards, déploya pour me ramener le reste de son bien-dire. Il m'étala les respects et les desirs de Pontchartrain; il me représenta adroitement qu'en abandonnant jusqu'à la discipline et au commandement des milices de Blaye, je me faisais un tort à quoi rien ne m'obligeait, et qui dans la suite me pourrait sembler trop précipité. Je sentis à son discours et à son maintien l'extrême honte que lui donnait sa misérable ambassade, et les suites que, tout premier commis qu'il était d'un cinquième de roi de France, il n'était pas hors d'état de prévoir. Toute ma réponse fut un simple sourire, et de me lever. Alors il me conjura de ne pas regarder l'affaire comme finie; je l'interrompis par des honnêtetés personnelles, et de la satisfaction de l'avoir connu, et je l'éconduisis de la sorte.

Outré de colère et d'indignation, je me donnai quelques jours. Mené après toujours par les mêmes motifs, je voulus abuser de ma patience et jouir aussi de l'embarras d'un si misérable ravisseur. Il me dit en paroles entrecoupées qu'il s'estimait bien malheureux que mon amitié fût au prix de l'impossible. Je répondis d'un air assez ouvert que je la croyais bien au-dessous; qu'apparemment il avait vu Aubenton; que cela étant, la matière était épuisée et inutile à traiter. Il répliqua d'un air confondu quelques demi-mots sur l'ancienneté de l'amitié. Je lui

dis d'un air simple que je ne demandais jamais ce qu'on ne pouvait pas; que je cédaï tout, et qu'après cela il n'y avait plus à en parler. Là-dessus il me donna carte blanche pour nous en rapporter à qui je voudrais. Je n'ignorais pas quel jugement je pouvais attendre entre lui et moi dans une cour aussi servile; ainsi je répondis qu'à une affaire finie il ne fallait point de juge. Alors il me proposa son père, je n'eus pas la force de le refuser. Jusqu'alors qui que ce soit n'avait su ce qui se passait entre nous. J'ai dit ci-devant ce qui me retenait d'éclater, et il n'avait garde aussi de montrer son tissu d'infamie.

Revenus à Versailles, car le chancelier ne paraissait à Marly qu'au conseil, je lui contai ce qu'il ignorait depuis la chute de Chamillart. Il ne balançâ pas à me réitérer ses remerciemens de la suspension de ma nomination avant cette chute; fit après une longue préface sur son peu d'indulgence pour son fils, ses défauts, ses sottises, la parfaite connaissance et la parfaite douleur qu'il en avait, et de là me répéta toutes les raisons entortillées de sophismes qu'il avait excellemment à la main quand il en avait besoin; les entremêla d'autorité, et prétendit enfin que je réduisais son fils à l'impossible. Mon extrême surprise m'ôta toute répartie. Je lui dis seulement que je ne me croyais de tort que de n'avoir pas nommé sans ménagement du temps de Chamillart, mais la parole me rentra tout-à-fait dans la poitrine par sa réplique, que j'aurais bien fait d'avoir nommé alors, et je ne songeai qu'à gagner la porte.

On a vu en différens endroits dans quelle amitié et dans quelle confiance réciproque je vivais avec le chancelier, et avec quelle adresse de concert avec madame de Saint-Simon il m'empêcha de quitter la cour à la fin de 1709, où je me trouvais maintenant dans la situation la plus agréable, et comme on le verra incontinent, dans

les espérances les plus flatteuses et les plus solidement fondées. Ce contraste avec l'état où je me serais trouvé dans la retraite que je voulais faire éteignit à son égard la colère de le voir soutenir la perfidie de son fils, mais à la vérité pour la porter sur ce fils tout entière, tellement que je finis une seconde conversation avec le chancelier par lui dire que la matière était épuisée, que nous ne nous persuaderions pas l'un l'autre, et que je ne répondrais pas un seul mot à tout ce qu'il pourrait m'en dire, mais qu'il trouverait bon aussi que je demeurasse dans ma résolution de n'ouïr jamais parler en rien des milices de Blaye, et d'en laisser faire à son fils et à son capitaine garde-côte tout ce que bon leur semblerait. Le chancelier entendit ce français, il me répondit avec embarras et quelque honte, que je faisais mal, mais que j'étais le maître.

Lui, la chancelière et Pontchartrain pressèrent extrêmement madame de Saint-Simon de m'engager à accepter la capitainerie garde-côte de Blaye, et il parut bientôt qu'ils n'avaient pas prévu l'embarras où les jetait ma fermeté à laquelle ils ne s'étaient pas attendus et qu'ils auraient bien voulu ne s'être pas engagés si avant, c'est-à-dire le fils, dans une si vilaine affaire projetée et conduite à son ordinaire sans la participation de son père, et celui-ci à ne l'y pas soutenir quand il l'eut apprise pour être arbitre entre nous deux.

Pour se tirer d'un si mauvais pas, ils proposèrent à madame de Saint-Simon d'emprunter de celui qu'ils lui nommeraient le prix de cette capitainerie, soit que ce fût un prêteur effectif, soit qu'il ne donnât que son nom pour couvrir leur bourse avec stipulation expresse qu'il se contenterait des gages de la charge pour tout intérêt de la somme, et sans être tenus de les lui faire bons au cas qu'ils ne fussent point payés; de n'avoir que la charge même pour toute

hypothèque, et à sa perte si elle se supprimait et était mal ou point payée sans pouvoir nous en jamais rien demander, et de porter seul toutes les taxes, augmentations de gages, et toute autre espèce de choses dont on accablait tous les jours ces nouvelles créations, sans que nous y pussions entrer pour rien : c'était en un mot que je voulusse bien recevoir la charge sans bourse délier, et sans pouvoir y courir aucune sorte de risque.

J'étais si aigri que je fus long-temps sans en vouloir ouïr parler. Je consentis enfin, par complaisance pour madame de Saint-Simon, mais à condition que devant ni après la chose faite, et qui ne se fit point, ils ne m'en parleraient jamais.

Je vis rarement et sérieusement Pontchartrain depuis cette rare affaire, et c'est où nous en étions à la mort de Monseigneur. Pour le chancelier, je vécus avec lui tout à mon ordinaire; elle n'apporta pas le moindre refroidissement entre nous, comme on le peut voir par ce qui a été rapporté sur la prétention d'Épernon et de Chaulnes, et l'édit de 1711; tant la reconnaissance eut de pouvoir sur moi. On verra bientôt qu'elle ne se borna pas là.

CHAPITRE XXV.

Brillante situation du duc de Beauvilliers. — Causes de sa confiance entière en moi. — Nous passons ensemble toute la cour en revue. — Notre opinion sur les secrétaires d'état. — Torcy. — Raisons pour lesquelles il déplait au duc Beauvilliers. — Qui me semble devoir mieux occuper sa place. — Desmarets. — La Vrillière. — Voysin. — Je hasarde de parler en faveur d'un ami disgracié. — Pontchartrain père et fils. — Eloi-

ment du duc de Beauvilliers pour eux. — Il m'en fait la confession entière. — Caractère de Pontchartrain fils. — Sa perte bien résolue. — Je conçois le dessein d'opérer une réconciliation entre le duc de Beauvilliers et le chancelier. — Singulier hasard sur le jansénisme. — Pontchartrain sauvé par le duc de Beauvilliers. — Caractère de Beringhem, premier-écuyer. — Ouverture que je lui fais. — Comment il y répond. — Union et concert le plus intime entre les ducs et les duchesses de Beauvilliers, Chevreuse et Saint-Simon. — Conduite du duc de Beauvilliers avec le Dauphin. — Ma situation vis-à-vis de ce prince. — En quoi mon caractère lui convenait. — Mon sentiment sur le jansénisme, les jansenistes et les jésuites.

LE duc de Beauvilliers jouissait avec splendeur de l'état si changé de son pupille; il était affranchi des inquiétudes de la cour de Monseigneur, et des mesures à l'égard du roi par la confiance que ce monarque donnait à son petit-fils, et la solidité qu'y ajoutaient le goût et l'intérêt de madame de Maintenon ravie d'aise pour sa Dauphine, et d'avoir un Dauphin sur lequel elle pouvait compter sûrement dans tous les temps. Beauvilliers commençait donc à marcher plus tête levée, à cacher moins que le temps était venu de commencer à compter avec lui; il montrait un maintien plus dégagé et une liberté moins mesurée; ses propos avec moi plus fermes et à lui tout-à-fait étrangers. J'aperçus un changement inespéré dont je ne le croyais pas susceptible; je vis un homme consolidé, nerveux, actif, allant droit au fait et se dépouillant des entraves. Il repassa toute la cour avec moi sans se hérissier de ma franchise sur les portraits, et sans disputer avec moi. Il se souvenait que je lui avais toujours parlé juste dans tous les temps, l'expérience lui avait appris que j'en savais plus que lui en connaissance de gens, que sa charité et son *enfermerie* éloignaient de voir et d'apprendre. Mon avis sur Harcourt, ma prédiction sur l'abbé de Polignac suivie

de l'effet si peu croyable; celle de la campagne de Lille, si précisément accomplie en effets prodigieux, ne lui étaient point sortis de l'esprit, et avaient ployé le sien à tout à mon égard. Il était sûr de mon secret, j'ose dire de ma vérité et de ma probité; il ne pouvait douter de toute ma confiance, de mon dévoûment, de mon attachement pour lui sans réserve et à toute épreuve, et d'une amitié de toute préférence depuis plus de seize ans que j'étais à la cour, et que mon désir de son alliance nous avait étroitement unis. Il me parlait donc sans réserve, et la disproportion d'âge et de fortune n'en mettait plus dans l'épanchement entier sur toutes matières, qui était pleinement réciproque et continu.

Cet examen entre lui et moi de toute la cour allait à discuter qui il était bon d'approcher ou d'éloigner du Dauphin. La ville eut aussi son tour, c'est-à-dire la robe, non pas pour approcher ou écarter des gens que leur état n'en rendait pas susceptibles, mais pour nous concerter tous deux, car il m'avait mis à cette portée, et dire au Dauphin du bien de ceux que nous estimerions propres aux emplois, et au contraire sur les autres. Quatre ou cinq longues conversations, que nous eûmes après tête-à-tête, ce que je remarque parce que le duc de Chevreuse ne s'y trouva pas, achevèrent à-peu-près cette importante matière.

Suivit un autre tête-à-tête où le duc se déboutonna sur tous ceux qui avaient part aux affaires. Je l'avais averti il y avait déjà long-temps de l'intime liaison que je voyais se former entre d'Antin et Torcy. La Bouzols, sœur du dernier, d'une figure hideuse, mais pleine de charmes et d'esprit, et forte en intrigue, et de tout temps en toute intimité avec madame la Duchesse, en était le principal instrument. Celle qui commençait à se montrer entre d'Antin et mademoiselle de Tourbes qui ne fit que

croître, et qui dura autant que leur vie, y servit encore puissamment. C'était un autre démon d'esprit et qui aimait à dominer, amie intime de Torcy, de sa sœur, peu à ses frères le maréchal et l'abbé d'Estrées, tout à madame la Duchesse de toute leur vie. Rien n'était plus opposé au duc de Beauvilliers que cette cabale de madame la Duchesse qui palpitait encore, et que d'Antin personnellement. Le duc et Torcy étaient éloignés l'un de l'autre, mais en gens sages et mesurés; l'écorce entre eux était conservée; le duc de Chevreuse le ménageait quoique aussi refroidi que son beau-frère; l'idée de la cour ne s'en apercevait pas, elle était accoutumée à l'union singulière de toute la famille de Colbert; elle avait été témoin de celles des deux ducs avec Pomponne depuis son retour jusqu'à sa mort, qui était de toute confiance. La communication d'affaires et les bienséances voilaient au monde prévenu et jusqu'aux plus éveillés, le fond de leur situation ensemble, et eux-mêmes avaient soin d'entretenir ce voile par le dehors de leur conduite; mais le fond le voici.

On a vu quelle était l'extrême piété du duc de Beauvilliers, et quel aussi son abandon pour madame Guyon, surtout pour M. de Cambrai, et pour tout ce petit troupeau, qui l'avait pensé perdre plus d'une fois sans l'en avoir pu détacher le moins du monde, conséquemment pour les jésuites et pour la partie sulpicienne qui n'avaient jamais abandonné M. de Cambrai dans aucun temps. De là un aveuglement sur les matières de Rome et sur le jansénisme, qui ne lui permettait pas de rien voir ni de rien entendre. Plus le roi avançait en âge, plus sa faiblesse, toujours sans contre-poids sur ces matières qu'il ignorait profondément, se trouvait en proie aux jésuites et aux directeurs de madame de Maintenon par elle; plus donc Rome d'une part, les jésuites de l'autre, gagnaient du terrain, et plus M. de Beauvilliers y don-

nait à bride abattue. C'était principalement depuis la mort de Pomponne que le grand cours de ces choses avait commencé, et sans cesse s'était augmenté. Torcy pensait là-dessus tout différemment. Il connaissait l'incalculable prix de la conservation des droits de la couronne, des libertés de l'école, et de celles de l'église gallicane; il ne connaissait pas moins les ruses des jésuites, et la grossièreté des Sulpiciens. Il était donc souvent opposé sur ces matières au duc de Beauvilliers au conseil. Il était extrêmement instruit, avait beaucoup d'esprit, d'honneur, de probité, de lumière; mais sage, retenu, timide même, il ne disait que ce qu'il fallait dire avec douceur et mesure, respect même, mais il le disait bien, parce qu'il avait le don de la parole et celui encore de l'écriture; presque toujours encore la raison était de son côté. M. de Beauvilliers, dont le rang d'opiner était le pénultième des ministres, suait de l'encre d'entendre Torcy, et plus encore à réfuter son avis qui entraînait plus que très souvent les autres ministres. Il sentait qu'il allait essuyer le feu du chancelier qui opinait immédiatement après lui, et qui ne le ménageait pas, quelquefois même jusqu'à l'indécence, tellement qu'il regardait Torcy comme un avec le chancelier sur ces matières, et qui lui fournissait des armes dont le chancelier se servait contre lui avec impétuosité, et en général ajoutait aux raisons de Torcy le poids de son esprit, de sa liberté, de son autorité. Cela s'appelait chez M. de Beauvilliers être janséniste, et être janséniste était chez lui quelque chose de plus odieux et de plus dangereux qu'être protestant.

Torcy avait encore deux crimes envers lui, l'un de n'avoir jamais eu de liaison avec M. de Cambrai, l'autre d'être mari de madame de Torcy, qui avait en effet un véritable pouvoir sur lui, qui du cœur passait à l'esprit. Elle en avait beaucoup elle-même, et savait beaucoup

aussi. Avec cela, libre et peu capable de cacher ses sentimens, qui étaient tout-à-fait conformes à son nom. Ce n'était pas pourtant qu'elle fût imprudente, encore moins qu'elle affichât rien, mais on la démêlait. C'était donc aux yeux de M. de Beauvilliers une manière d'hérétique qui pervertissait son mari, et qui le tenait de trop près et de trop court pour espérer de le convertir, même de le rendre moins opposé, ou plus complaisant.

M. de Chevreuse, malgré son abjuration de Port-Royal où il avait été élevé, n'était pas si outré que son beau-frère. C'était un composé fort bizarre à cet égard. Non moins abandonné à madame Guyon, à M. de Cambrai surtout, et à toute sa gnose, il avait retenu de son éducation une aversion parfaite des jésuites qu'il cachait avec soin, où je le surpris plus d'une fois, et qu'il ne me désavoua pas avec le secret et la confiance qui étaient établis entre nous; par conséquent, toujours en garde contre eux, et comme plus foncier que M. de Beauvilliers, moins livré aux entreprises de Rome, je dis moins parce qu'il l'était encore beaucoup. Ces gens de Port-Royal qu'il avait abdiqués, l'estime et l'affection pour eux n'avaient pu s'effacer en lui. Il me l'a avoué de presque tous, et néanmoins à eux en spéculation, il leur était contraire en pratique. Ce composé ne peut s'expliquer, mais il était tel que je le représente. Cette façon d'être, jointe avec sa douceur naturelle, son esprit compassé et si naturellement tourné à être amiable compositeur, le défaut d'occasion d'opinions contraires au conseil, où il n'entrait pas, quoique effectivement et véritablement ministre, l'écartaient moins de Torcy que le duc de Beauvilliers, et l'appliquaient à conserver tous les dehors entre eux, n'y pouvant davantage.

Torcy, qui sentait parfaitement tout ce que le monde ne voyait pas dans cet intérieur de famille, n'avait pas

tort de vouloir s'appuyer de d'Antin, et celui-ci, qui frappait en dessous à la porte du conseil, avait raison de se lier à un homme dont la place pouvait lui donner les moyens de se la faire ouvrir. En même temps moi, qui connaissais cet intérieur, je ne fus pas surpris que le duc de Beauvilliers, discutant les ministres avec moi, mît Torcy le premier sur le tapis, et m'en parlât comme d'un homme qu'il était absolument nécessaire de remercier.

Lié où il l'était et dans une place qui ne me donnait ni respect avec lui ni aucun besoin de lui, je ne le connaissais alors que comme on connaît tout le monde; je n'allais jamais chez lui; lui aussi ne m'avait jamais fait aucune avance, quoique nous eussions des amis communs. Je n'étais pas content de lui sur M. le duc d'Orléans, et s'il faut tout dire, son indifférence pour moi m'avait déplu. Je n'entrepris donc pas sa défense avec M. de Beauvilliers, qui passa outre et me demanda qui je pensais qu'on pût mettre en sa place.

Amelot était bien le meilleur, mais il était trop lié à la princesse des Ursins, trop bien par conséquent avec madame de Maintenon pour que ce fût l'homme de M. de Beauvilliers, ni le mien par rapport à M. le duc d'Orléans, que je voulais unir de plus en plus avec le Dauphin: je proposai donc Saint-Contest qui était fort de mes amis, et d'amitié de père en fils. C'était un homme de beaucoup d'esprit et du plus délié, sous un extérieur épais, appliqué, travailleur, et qui, avec les manières les plus pleinement bourgeoises, connaissait pourtant le monde, la cour et les gens extrêmement bien, et qui dans son intendance de Metz avait toujours réussi dans les affaires ou les négociations qu'il avait eues fort souvent avec l'électeur palatin, celui de Trèves, le duc de Lorraine, et plusieurs petits princes de ces environs; il était doux, liant,

insinuant, et savait aller à ses fins avec adresse et en contentant ceux avec qui il avait à traiter. M. de Beauvilliers le connaissait et le goûtait assez, et il approuva beaucoup ma pensée, en sorte que cela demeura comme arrêté entre nous.

Desmarets nous fit disputer. Le duc en était, comme je l'ai remarqué, à n'oser plus lui parler de rien. Il ne pouvait donc se dissimuler son humeur intraitable, ni l'excès de son ingratitude, mais ces défauts ne touchaient point à la religion. Il ne donnait nul soupçon de jansénisme, et il était bien loin encore de revenir au monde lors de la disgrâce de l'archevêque de Cambrai : net sur des points à l'égard du duc si capitaux, d'autres le sauvaient. Il était neveu de Colbert, élevé dans les finances, à son école; il en avait pris, à ce que l'on pensait, les principes et les maximes. Il passait pour l'homme le plus capable en finances; enfin, M. de Beauvilliers l'avait ramené sur l'eau à force de sueurs, de temps et de rames, et quel qu'il l'éprouvât, il ne put se résoudre à détruire son ouvrage, et tout ce que j'alléguai ne fit que blanchir. Il ne trouva jamais mieux à mettre en sa place, et il se ferma à l'y laisser.

Nous fûmes aisément du même avis sur la Vrillière. Il convint avec moi que pour ce que ce secrétaire d'état faisait, et quand même il serait chargé de plus, il le faisait très bien, et qu'il n'y avait point à chercher mieux.

Voysin nous parut également à tous deux nécessaire à renvoyer : nulle capacité, probité de cour, connaissance de personne, dureté, et rusticité, créature de madame de Maintenon jusqu'au dernier abandon. Je voulus sonder le duc sur Chamillart, et je fus édifié, touché même de sa réponse : il me dit qu'il était son ami depuis quarante ans, et que cette liaison il l'avait resserrée lui-même par le mariage de sa nièce avec son fils; qu'il con-

naissait sa probité à toute épreuve, et ses lumières fort au-dessus de l'idée qu'on en avait prise; mais qu'il croyait le Dauphin un obstacle invincible à son retour; d'ailleurs que Chamillart avait deux défauts qu'il croyait incompatibles avec le bien de l'état et dont il le savait incorrigible, avec lesquels il se ferait un grand scrupule de le replacer: une opiniâtreté invincible dont il me conta des traits qui m'étonnèrent, quelque connaissance que j'eusse de cette opiniâtreté dont j'ai moi-même rapporté des traits, et des amis sur lesquels il était incapable de revenir, et dont l'entêtement était extrêmement dangereux. De ce dernier j'en avais une parfaite expérience qui se trouve répandue ici en plus d'un endroit. Je fus affligé avec d'autant plus d'amertume que je fus convaincu, et qu'il fallut me détacher du plaisir extrême de contribuer à remettre mon ami en selle, ce qui, en effet, n'était plus possible avec ce que j'ai expliqué des choses de Flandre, indépendamment de tout le reste. Je proposai donc la Houssaye que je ne connaissais point, mais pour ce qui m'était revenu de sa conduite dans l'intendance d'Alsace où il était, et il fallait un intendant de frontières et de troupes, et M. de Beauvilliers l'approuva.

Je trouvai sur Pontchartrain les dispositions les plus funestes et qui pouvaient le plus flatter celles qu'il avait méritées de moi, mais qui m'épouvantèrent parce qu'il avait un père à qui j'étais lié d'amitié, de reconnaissance et de confiance la plus intime, une mère que j'aimais et respectais véritablement, et parce que sa femme si proche de la mienne et si parfaitement unie avec elle, lui avait laissé des enfans. Je vis leur sort, je vis le chancelier, ou éconduit, ou retiré de lui-même avec le poignard dans le cœur, et survivre à sa prodigieuse fortune, en proie à l'horreur de son fils, et au néant de ses petits-fils. J'avais caché mon ressentiment et ses causes, et plus au duc

de Beauvilliers qu'à personne , dans la situation où je le connaissais avec le chancelier.

Il s'ouvrit à moi sur le père et sur le fils plus qu'il n'avait fait encore, car il s'ouvrit tout-à-fait. Rome, le jansénisme, et plus que tout, la différence extrême de sentiment sur la personne et la doctrine de M. de Cambrai, avait achevé de cimenter le mur qui avait commencé à s'élever entre le duc et lui dès son arrivée à la tête des finances. Les escarmouches au conseil étaient continuelles. Outre ce que j'en ai touché ici, il n'y a pas long-temps, le chancelier s'y aidait souvent d'une légèreté qui lui était naturelle, et qui mettait les rieurs de son côté. Il passait quelquefois jusqu'à porter des bottes indécentes et parfois scandaleuses, qui déconcertaient une gravité qui, sur ces matières, avait rarement raison. Ailleurs le chancelier n'était pas plus mesuré; ils avaient même été plus d'une fois jusqu'à cesser de se rendre les devoirs communs de civilité réciproque, et quoiqu'ils n'en fussent pas là alors, ils n'en étaient pas mieux ensemble, bien que le duc de Chevreuse et le chancelier fussent toujours demeurés amis. L'éclat ancien qui n'avait fait qu'augmenter depuis avait engagé dès-lors le duc de Beauvilliers de retirer de la marine ceux qu'il y protégeait, et qu'il y avait mis du temps de Colbert et de Seignelay. Les blessures étaient devenues si continuelles et si profondes que ces deux hommes ne se pouvaient pardonner, et que leur haine était publique. Le duc, avec toute sa piété et ses mesures, se permettait à cet égard plus de choses qu'il n'en était naturellement capable. Sûr du roi et de son pupille dans les matières qui formaient leurs disputes, il se défendait ordinairement avec hauteur et jetait quelquefois au chancelier des choses et des faits qui l'embarrassaient, et le poussait alors avec hardiesse. J'appris alors mille détails là-dessus du duc de

Beauvilliers, que ses mesures si resserrées m'avaient cachées jusque-là, et que le chancelier n'avait eu garde de me dire par considération pour moi dans la plus qu'intime liaison où il me savait avec le duc, non par manque de confiance, car il m'en disait assez tous les jours pour ne me laisser pas ignorer l'état où ils étaient ensemble. Bien que la séparation intérieure de Pontchartrain avec son père passât souvent jusqu'à l'extérieur, et que les mesures qu'il gardait avec M. de Beauvilliers fussent les plus respectueuses, il ne l'en aimait pas mieux au fond, et ce fond était bien aperçu.

L'entreprise d'Ecosse que j'ai racontée en son lieu, et dont la triste issue lui fut justement imputée, lui était devenue un péché irrémissible auprès des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse qui en avait été l'auteur et le promoteur; d'ailleurs son pernicieux caractère achevait de le leur rendre odieux. On en a vu quelque chose plus haut, combien peu la Dauphine le ménageait auprès du roi, et que le roi, si en garde en faveur de ses ministres, la laissait dire avec complaisance. Mais il ne sera pas inutile de le faire connaître davantage : comme il est depuis longtemps tout-à-fait mort au monde, j'en parlerai, quoique vivant encore, comme d'un homme qui n'est plus.

Sa taille était ordinaire, son visage long, mafflé, fort lippu, dégoûtant, et gâté de petite-vérole qui lui avait crevé un œil. Celui de verre, dont il l'avait remplacé, était toujours pleurant, et lui donnait une physionomie fausse, rude, refrognée, qui faisait peur d'abord, mais pas tant encore qu'il en devait faire. Il avait de l'esprit mais parfaitement de travers, et avec quelques lettres et quelque teinture d'histoire, appliqué, sachant bien sa marine, assez travailleur, et le voulait paraître beaucoup plus qu'il ne l'était. Son naturel pervers, que rien n'avait pu adoucir ni redresser le moins du monde, perçait par-

tout; il aimait le mal pour le mal, et prenait un plaisir singulier à en faire. Si quelquefois il faisait du bien, c'était une vanterie qui en faisait perdre tout le mérite, et qui devenait synonyme au reproche; encore l'avait-il fait acheter chèrement par les refus, les difficultés dont il était hérissé pour tout, jusque pour les choses les plus communes, et par les manières de le faire qui piquaient, qui insultaient même, et qui lui faisaient des ennemis de presque tous ceux qu'il prétendait obliger. Avec cela, noir, traître, et s'en applaudissant; fin à scruter, à suivre, à apprendre et surtout à nuire. Pédant en régent de collège avec tous les défauts et tout le dégoût d'un homme né dans le ministère et gâté à l'excès.

Son commerce était insupportable par l'autorité brutale qu'il y usurpait, et par ses infatigables questions; il se croyait tout dû, et il exigeait tout avec toute l'insolence d'un maître dur. Il s'établissait le gouverneur de la conduite de chacun, et il en exigeait compte; malheur à qui l'y avait accoutumé par besoin, par lâcheté; c'était une chaîne qui ne se pouvait rompre qu'en rompant avec lui. Outre qu'il était méchant, il était malin encore, et persécuteur jusqu'aux enfers quand il en voulait aux gens; ses propos ne démentaient point les désagrémens dont il était chamarré. Ils étaient éternellement divisés en trois points, et sans cesse il demandait, en s'applaudissant, s'il se faisait bien entendre; avec qui que ce fût, maître de la conversation, interrompant, questionnant, prenant la parole et le ton, avec des ris forcés à tous momens qui donnaient envie de pleurer. Une expression pénible, maussade, pleine de répétitions, avec un air de supériorité d'état et d'esprit qui faisait vomir et qui révoltait en même temps. Curieux de savoir le dedans et le dessous de toutes les familles et des intrigues, envieux et jaloux de tout, et dans sa marine comme un comite sur

ses galériens. Aucun officier, même général, même pour des riens, n'était à couvert des ses sorties en pleine audience publique, et nul homme ni femme de la cour de ses airs d'autorité. Il disait aux gens les choses les plus désagréables avec volupté, et réprimandait durement en maître d'école sous prétexte d'amitié et en forme d'avis.

Son délice était de tendre des panneaux, et la joie de son cœur de rendre de mauvais offices. En garde surtout contre son père et sa mère et leurs amis, et contre toutes les grâces et tous les plaisirs qu'ils pouvaient désirer de lui, il s'en piquait même pour ne pas paraître sous leur férule, au point que le chancelier et la chancelière s'étaient fait une règle de ne lui rien demander ni recommander, et ne se cachaient point, parce que la négative était certaine. En général, il triomphait de refuser et de faire mystère des choses même les plus futiles, surtout d'être hérissé de difficultés sur les choses qui en souffraient le moins. L'importance lui tournait la tête, son ver rongeur était de n'être point ministre; d'ailleurs incapable de société, d'amusement de conversation ordinaire, toujours plein de ses fonctions, de ses occupations, et avec qui que ce fût homme et femme, roi de ses momens et de ses heures, et le tyran de sa famille et de ses familiers. Sa première femme si parfaite en tout, en mourut à la fin à force de vertu. La seconde l'a vengée.

On a vu sa conduite avec le comte de Toulouse, d'O et le maréchal d'Estrées. Les femmes des deux derniers l'avaient perdu auprès de madame la Dauphine, et auprès du Dauphin tout ce qui avait pu l'approcher. Madame de Maintenon, qui aimait fort sa première femme, et qui a toujours conservé du goût et de la considération personnelle pour la chancelière, ne le pouvait supporter. Il ne tenait auprès du roi que par l'amusement malicieux

des délations de Paris, qui était de son département, et qui lui avait causé force prises avec Argenson, lieutenant de police, qu'il voulait tenir petit garçon sous lui. Argenson en savait plus que lui; il s'était habilement saisi de la confiance du roi, et par elle du secret de la Bastille et des choses importantes de Paris; il les avait enlevées à Pontchartrain, à qui en habile homme il n'avait laissé que les délations des sottises des femmes et des folies des jeunes gens. Il s'était ainsi déchargé sur lui de l'odieux de sa charge, surtout des lettres courantes de cachet, et se conservait le mérite envers beaucoup de gens considérables de tous états d'avoir sauvé leurs proches de ses griffes, soit en faisant en sorte de lui en souffler les aventures, ou en diminuant et raccommoquant auprès du roi ce qu'il y avait gâté. Les jésuites, sulpiciens, etc., regardaient Argenson comme leur appui fidèle, et le servaient comme tel auprès du roi et de madame de Maintenon; tandis que, comme on l'a déjà dit, ils n'avaient que de l'aversion pour Pontchartrain, tant il les servait de mauvaise grâce, et ils n'imputaient la chasse qu'il ne cessait de faire aux moindres soupçons de jansénisme, qu'au plaisir qu'il prenait à faire du mal. La singularité d'un si détestable caractère m'a engagé à m'y étendre; la suite en fera voir encore davantage la nécessité. Avec tant de vices et d'insolence, il était d'une vérité à surprendre sur sa naissance; il n'en disait pas le tout, mais bien qu'ils étaient de petits bourgeois de Montfort-l'Amaury, et assez pour désespérer la Vrillière, qui était glorieux là-dessus fort mal-à-propos. J'en ai vu quelquefois des scènes très plaisantes entre eux deux. Comme secrétaire d'état, c'était l'orgueil même.

Le duc de Beauvilliers m'alléguait la plupart de ces choses, et j'en sentais à mesure la vérité. Il m'en fit des plaintes amères, et les parades que j'y donnai ne furent

reçues que très faiblement. Je le vis si arrêté dans sa résolution, que je ne jugeai pas à propos de heurter par une résistance opiniâtre ; je glissai donc, et ne buttai qu'à laisser une queue pour pouvoir traiter encore un chapitre si délicat. Cela donnait lieu à reposer ses idées, et à moi, qui les avais aisément prises, du temps pour le tourner et tâcher de les changer ; nous parlâmes donc d'autre chose, et Pontchartrain ne revint entre nous deux sur le tapis de trois à quatre jours.

Ce fut le duc qui m'écarta à une promenade du roi pour en faire une avec lui tête à tête, et qui reprit aussitôt ce chapitre, et je vis bien qu'il le faisait à dessein. Le mien était tout préparé ; le sien était de m'emporter par une foule de raisons, qui toutes n'étaient que trop bonnes ; je lui laissai dire tout ce qu'il voulut. Il me pressa sur beaucoup de choses et de faits de Pontchartrain : son humeur étrange, sa malice, ses mauvais offices, sa satisfaction à faire du mal, son plaisir à nuire, sa mauvaise grâce à faire du bien, et sa peine à bien faire, sa passion de s'étendre et d'usurper, son attention à tout abaisser devant lui, l'aversion publique, ses procédés indignes avec un nombre infini de gens de tous états et des plus considérables. Il ne m'apprenait rien sur tout cela, et de ce dernier point j'en avais l'expérience la plus étrange et la plus fraîche. Ce ne fut pas sans combat intérieur que je l'étouffai dans une crise si décisive.

Quand il en eut bien dit, je lui répondis que n'ayant ni la force de crédit ni la volonté, quand bien même j'aurais la puissance, de m'opposer jamais en quoi que ce fût à lui, je ne pouvais pourtant me résoudre à lui abandonner le fils du chancelier tout imparfait, et plus encore, que je le reconnaissais. Je lui parlai d'une manière touchante de mon attachement plein de reconnaissance pour le père, et de ma tendresse pour les petits-fils.

Cette manière de résister à un homme naturellement bon et plein de sentimens le rendit rêveur. Je m'aperçus qu'il commençait à flotter entre la peine de me voir si ferme, et une sorte de satisfaction de la cause que je venais d'avouer et de paraphraser. Il ne laissa pas d'insister encore, et moi de répondre sur le même ton sans l'aigrir par des négatives fausses et grossières, mais en lui demandant s'il croyait Pontchartrain entièrement incorrigible; il ne répliqua point, je me tus, et il demeura un peu de temps en silence, et comme en méditation à part soi.

Il en sortit par me dire qu'avec toutes mes défenses, et qui n'étaient d'aloï que pour moi seul, il voulait bien me dire que Pontchartrain était actuellement en un péril très grand; que pour l'amour de moi, puisque je m'obstinais si fort à le protéger, il voulait encore bien me dire que le Dauphin ne le pouvait souffrir; que la Dauphine avait juré sa perte, poussée par tout ce qui l'approchait, par le cri public, par son propre dégoût, par madame de Maintenon même, qui, d'ancienneté brouillée avec le père, ne pouvait personnellement supporter le fils pour une aversion particulière que ses manières et tout ce qui lui en revenait lui avaient donnée; que le roi seul paraissait plus indifférent là-dessus, mais sentir bien tous les défauts de Pontchartrain, et ne semblait pas préparer une grande résistance à tant et à de telles batteries prêtes à jouer. Le duc ajouta que pour lui, s'il était sensible à la vengeance, je pouvais bien juger de ce qu'il penserait et ferait; mais qu'au défaut d'une affection que le christianisme lui défendait, il était poussé par tout ce qu'il voyait, et par tout ce qui lui revenait chaque jour de Pontchartrain; que sa chute, pour laquelle il n'avait seulement qu'à laisser faire, il ne la pouvait regarder que comme un bien public et avantageux à l'état; que pensant de la sorte, c'était à Pontchartrain, s'il en avait loisir, à chan-

ger si promptement de conduite qu'il le convainquit qu'il était corrigible, après quoi on verrait ce qu'il serait à propos de faire à son égard.

Comme nous nous parlions toujours sous le plus sûr secret et sans mesure, je lui demandai si ce qu'il me disait là était une menace d'une chose possible par celles qui existaient, ou un orage tout formé, et des desseins pris et prêts à éclore. Il me répondit nettement que c'était le dernier. J'en frémis, et n'osant le presser sur le détail de cette affaire, je me contentai de le conjurer d'accorder un court loisir avant que de perdre un homme au moins si instruit de sa marine, et que son successeur encore ferait peut-être regretter.

Je n'ai point su quel il était, mais j'ai cru que Desmarets pouvait être le désigné. Il avait très bien pris avec le roi, mieux encore avec madame de Maintenon, par les charmes de la finance, et le goût qu'elle commençait à prendre pour sa femme, quoique revenu en place malgré la fée qui voulait Voysin, mais dont la place de secrétaire d'état de Chamillart, qu'elle lui avait fait donner, l'avait dépiquée. Desmarets avait pour soi madame la Dauphine, par les manèges de sa femme, et par les soins qu'il avait de plaire pécuniairement à tout ce qui l'approchait véritablement. On a vu plus haut que son humeur féroce et son ingratitude n'avaient pu déprendre de lui les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, et les causes de leur persévérance; et c'est ce groupe de choses qui m'a persuadé que c'était Desmarets qu'ils voulaient porter à la plénitude des charges de son oncle Colbert.

Sur mes instances que je rendis les plus pressantes, M. de Beauvilliers me permit d'avertir Pontchartrain de dominer son humeur dans ses audiences et avec tout le monde, de rapporter devant le roi avec moins de penchant au mal, de rendre compte au conseil des dépêches des af-

fares dont il était chargé avec un goût moins enclin à la sévérité, de lui en spécifier quelques-unes en particulier, que le duc m'expliqua, où ses manières dures et enclines au mal, tant en ce conseil qu'en ses audiences, et même dans son travail tête à tête avec le roi où madame de Maintenon était toujours présente, avaient fait de fâcheuses impressions, et étaient vivement revenues; mais il me défendit d'aller plus loin, et de lui laisser apercevoir d'où je pouvais être instruit. Je rendis grâces au duc de Beauvilliers, comme d'une obligation du premier ordre, de ce qu'il voulait bien que je fisse, et je le conjurai de nouveau de suspendre l'orage jusqu'à ce qu'il eût vu le fruit de ses avis. Il ne voulut s'engager à rien; je crus apercevoir qu'il craignait le plaisir de la vengeance, que ce principe le fit rendre un peu à mes instances, et qu'il résista par là même et par modestie, à la satisfaction de me laisser voir combien il influait sur le sort de Pontchartrain. De cela même je m'ouvris à l'espérance. Ainsi finit cette importante conversation.

Elle me donna lieu à de grandes réflexions. Outre celles que j'ai déjà expliquées sur l'état du chancelier et de ses petits-fils, son fils chassé, je sentis encore que ce coup paré, si tant était que j'en pusse venir à bout, ils ne seraient encore en aucune assurance. Pontchartrain, fait comme il était, ne pourrait se contenir long-temps; ses rechutes deviendraient mortelles, avec cette horreur générale qu'il avait si justement encourue, et cet éloignement extrême, pour ne rien dire de plus, toujours subsistant entre son père et le duc de Beauvilliers, dans la posture nouvelle et stable où se trouvait alors ce dernier. Toute ma vie j'avais désiré avec la passion la plus vive de les voir solidement réconciliés, mais comme on desire quelquefois des choses imaginaires et impossibles. Deux hommes en tout si dissemblables, excepté en pro-

bité et en amour de l'état, n'avaient rien en quoi ils pussent compatir ensemble. Leurs liaisons, leurs vues, leurs sentimens, leurs tempéramens se trouvaient tellement contraires qu'il ne s'y pouvait rien ajouter, et jusqu'à la religion dans deux très hommes de bien, de la façon dont ils la prenaient l'un et l'autre, leur était devenue un très puissant motif d'aversion. Cependant, par la face nouvelle que la cour avait prise, je voyais le chancelier et son fils perdus sans cette réconciliation sincère, et sa nécessité me parut si démontrée que, quelque impossible et chimérique qu'elle me semblât, je me mis dans la tête d'y oser travailler. Sans ce remède unique, je ne voyais aucun moyen de subsister pour le chancelier, dans la nouvelle et durable face que la cour avait prise, et je ne trouvais d'épine dans le riant de ma situation particulière que la peine extrême, et qui troublait toute ma joie, de voir mes deux plus intimes amis en état ensemble que l'un infailliblement serait perdu et anéanti par l'autre. Il ne fallait pas un motif moins puissant pour me faire entreprendre un ouvrage si voisin de l'impossible, et que l'extrême nécessité cessa lors, pour la première fois, de me laisser envisager comme une folie.

Dès le soir même, après que les soupeurs se furent retirés de chez Pontchartrain, j'entrai chez lui où je n'allais plus familièrement, et même très rarement. L'heure ajouta à sa surprise; je lui dis, d'abordée et d'un air grave et froid, que quoique ma coutume ne fût pas de lui faire des leçons, et que j'eusse lieu d'en être encore plus éloigné que jamais, j'avais pourtant des choses à lui dire dont je ne pouvais me dispenser; qu'il ne me demandât ni mes raisons ni d'où je prenais ce que j'avais à lui dire; qu'il se contentât d'apprendre qu'il ne pouvait m'écouter avec trop d'attention, ni prendre trop de soin d'en profiter sans délai. Après une préface si

énergique, je lui dis, comme si j'en avais été l'auteur, tout ce que j'avais permission de lui dire, et cela tout de suite comme une leçon apprise par cœur. Je fus écouté avec toute l'attention que demandait ma préface et la matière qui la suivit. Pontchartrain sentit aisément que les faits singuliers que je lui spécifiai ne pouvaient m'être venus que d'endroits importans. Il voulut s'excuser sur certaines choses, sur d'autres il avoua, et accusa son humeur. Je répondis qu'avec moi tout cela était inutile, que son affaire était de profiter de ce qu'il venait d'entendre, la mienne de m'aller coucher, et là-dessus je le quittai aussi brusquement que je l'avais abordé. Je rendis compte le lendemain de ce que j'avais dit à Pontchartrain au duc de Beauvilliers. Il augmenta ma frayeur par ce qu'il me laissa voir de l'imminence de la chute, et néanmoins il convint d'attendre ce que produirait ma remontrance.

A quelques jours de là, me promenant après minuit en tiers avec le Dauphin et l'abbé de Polignac, la conversation tomba sur le gouvernement de Hollande, sur sa tolérance de toutes les sectes, et bientôt sur le jansénisme. L'adroit abbé n'en perdit pas l'occasion, et dit tout ce qu'il fallait pour plaire. Le Dauphin me donna lieu d'entrer assez dans la conversation. Je parlai suivant mes sentimens et sans affectation. La promenade se poussa tard par le plus beau temps du monde, et je quittai le Dauphin comme il allait rentrer au château. J'expliquerai ailleurs ce que je pense sur cette matière, parce qu'elle entrera dans plus d'une chose dans la suite, et ma façon de voir et d'être avec le Dauphin. Dès le lendemain matin M. de Beauvilliers me prit dans le salon, et me conta que le Dauphin venait de lui dire avec beaucoup de joie que, à des discours qu'il m'avait ouï tenir le soir précédent à sa promenade, il me croyait éloigné du jansénisme, et tout de suite me demanda de quoi il avait été

question, que le Dauphin n'avait pas eu le temps de lui expliquer. Il me dit, après lui en avoir rendu compte, qu'il avait tout-à-fait confirmé le Dauphin dans cette opinion sur moi, et cela mit en effet sa confiance pour moi au large sur toutes sortes de chapitres, et voilà ce que font les hasards.

Il fit encore qu'à ces propos le duc me dit tout de suite que le Dauphin soupçonnait fort Pontchartrain de jansénisme, lui qui faisait sa cour au roi du zèle de cette persécution. La délicatesse de M. de Beauvilliers était là-dessus si étrange, qu'après ce qu'il m'avait dit lui-même que les jésuites et les sulpiciens imputaient au goût malfaisant de Pontchartrain la persécution qu'il faisait aux jansénistes, je ne pus le faire revenir de ses soupçons là-dessus, qu'en lui répondant de Pontchartrain sur ce chapitre, et que, différent en tout d'avec son père, ils étaient aussi parfaitement divisés sur les jésuites et l'oratoire. La fréquentation de Pontchartrain, lors de la mort de sa femme, avec le père de la Tour, général de l'oratoire, et encore quelques mois après, avait répandu ces soupçons; mais j'assurai le duc, comme il était vrai, que Pontchartrain avec la dernière indécence avait quitté le commerce du père de la Tour, comme une chemise sale, et n'en avait pas ouï parler depuis.

Nous nous revîmes le même jour sur le soir. Dans l'entre-deux, M. de Beauvilliers, sur ma parole, avait répondu de Pontchartrain au Dauphin sur le jansénisme. Il me le confia, et ce fut le premier bon office qu'il lui rendit auprès de ce prince. De là, le duc me dit qu'il n'entendait pas deux choses, Pontchartrain étant tel là-dessus que je le lui avais si fort assuré: l'une qu'il était très suspect aux jésuites, l'autre comment l'affaire d'un ecclésiastique d'Orléans était si mal entre ses mains; que les jésuites attribuaient à son goût de faire du mal sa fa-

cilité à maltraiter les jansénistes que l'on exilait, ou qu'on ôtait de places, et n'en étaient pas moins en garde contre lui, parce qu'il leur était aussi contraire qu'il lui était possible ; et que cet ecclésiastique si opposé aux jansénistes, et qui tirait de là tout son appui, ne pouvait être plus mal servi qu'il l'était de Pontchartrain, pour l'union d'un bénéfice, qui était néanmoins très essentielle au bon parti. Il s'échauffa assez là-dessus, et de lui-même me permit d'avertir Pontchartrain, mais comme de moi-même, de la disposition des jésuites à son égard ; qu'il lui importait fort de la changer par une conduite opposée ; et sur cet ecclésiastique de lui dire, non plus comme de moi-même, mais de sa part à lui comme en avis, de rapporter son affaire au premier conseil des dépêches, d'y donner un tour favorable, et d'ajouter que cela lui était plus important qu'il ne pensait.

Je fis ce même soir, vers le minuit, une seconde visite à Pontchartrain, toute semblable à la première, dont l'heure et le ton ne le surprirent pas moins, et bien plus encore que la première pour les choses. Il s'était peut-être douté à la première d'où lui venaient mes avis. A cette seconde, il ne put plus l'ignorer. C'était en insolence le premier homme du monde, lorsqu'il ne craignait point les gens ; et le premier aussi en bassesses, où personne ne le surpassait, à proportion de son besoin et de sa frayeur. Ainsi on peut juger de tout ce qu'il me pria de dire à M. de Beauvilliers, de quelle façon il se mit à en user avec les jésuites, et comment tourna l'affaire de l'ecclésiastique d'Orléans.

M. de Beauvilliers en fut si content, qu'il voulut bien que je lui disse, mais comme de moi-même, le péril en gros où il était auprès du Dauphin, et les moyens de le rapprocher peu-à-peu, tous opposés à son génie et à ses manières accoutumées. Le duc alla jusqu'à me charger

de lui dire qu'il lui ménagerait des occasions de travailler avec le Dauphin, qu'il l'en avertirait d'avance et de la façon de s'y conduire.

Je revis donc aussitôt Pontchartrain pour la troisième fois ; je ne vis jamais homme si transporté. Il se crut noyé et sauvé au même instant, et les protestations qu'il me fit, tant pour M. de Beauvilliers que pour moi, furent infinies. Sur mon compte, je sus bien qu'en penser, puisque c'était trois semaines après qu'il m'eut envoyé d'Aubenton ; aussi les reçus-je pour moi avec le froid le plus dédaigneux, et je lui fis sentir, au choix de mon peu de paroles, la nullité de part que sa personne devait prendre au salut inespérable que je lui procurais.

Le duc tint parole ; Pontchartrain fut averti et instruit ; et, comme M. de Beauvilliers ne voulut pas s'y montrer, je fus toujours le canal entre eux sous le plus entier secret. Pontchartrain travailla chez le Dauphin ; le duc avait préparé les choses. Le prince fut content. Cela dura le reste du voyage de Marly, qui, d'une tirade, nous conduisit à Fontainebleau sans retourner à Versailles, à cause du mauvais air.

Dans ces entrefaites et sur la fin de Marly, je pris en particulier le premier-écuyer, non pour lui confier quoi que ce soit de ce qui vient d'être raconté, mais pour m'en servir à ma manière au dessein de réconciliation que j'avais conçu. C'était un grand homme, froid, de peu d'esprit, de beaucoup de sens, fort sage, fort sûr, fort mesuré, qui, à force d'être né et d'avoir passé sa vie à la cour, fils d'un homme qui y était maître passé et dans une considération singulière, et lui dans les cabinets les plus secrets de le Tellier, Louvois et Barbésieux, dont il était si proche par sa femme, et qui l'avaient admis à tout avec eux, avait acquis une grande connaissance de la cour et du monde, y était fort compté, s'y était mêlé

de beaucoup de choses , et y était enfin devenu une espèce de personnage. Il était de tout temps fort bien avec le roi , il avait des particuliers quelquefois avec lui ; et il avait eu l'art d'être fort bien avec tous les ministres , et intimement avec le chancelier , qui avait beaucoup de créance en lui. J'ai parlé de lui à l'occasion de la mort de Monseigneur , duquel il espérait beaucoup , et rien de la cour nouvelle avec qui il n'avait nulle liaison ; il était même moins que non lié avec les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers , par l'ancien chrême des Louvois , si opposés à tout ce qui était Colbert , et ayant tous leurs commerces et leurs allures tout-à-fait différens.

Je crus donc que c'était le seul homme dont je pusse m'aider pour attaquer le chancelier sur sa conduite avec le duc de Beauvilliers. Je lui dis qu'ami au point où je l'étais de M. de Beauvilliers et du chancelier , je voyais de tout temps leur éloignement avec une peine extrême ; que jusqu'alors je m'étais contenté de m'en affliger en moi-même ; mais que , dans la face nouvelle que la cour venait de prendre , et qui se fortifiait de jour en jour , je ne pouvais dormir en repos comme j'avais fait tant que leur inimitié n'avait pu être fatale à aucun des deux ; que le Dauphin devenait rapidement le maître des affaires , et par lui son gouverneur , qui le serait sans mesure lorsque son pupille aurait succédé au roi ; que le danger présent était grand par la haine publique que Pontchartrain avait encourue ; et que , s'il subsistait le reste de ce règne , ce qui me paraissait bien difficile , il me semblait bien impossible qu'il pût durer au-delà ; que , tombant , je ne voyais pas ce que pourrait devenir le père d'un homme chassé dans une cour où tout le crédit serait contre lui , où il survivrait à sa fortune et à soi-même , et où la décence ni sa propre humeur ne pourraient lui permettre de rester et de hasarder de se voir chasser lui-même

sur quelque aventure de Rome et de jansénisme, et se voir bombarder un garde-des-sceaux; qu'en vain s'appuyait-il sur l'autorité de sa place, sur son esprit, sur sa capacité, sur sa réputation, puisque ce ne serait pas lui qu'on attaquerait, mais son fils qui n'avait aucun de ces boucliers, qui s'était rendu la bête de tout le monde, et dont la chute aurait les applaudissemens publics.

Beringhem connaissait parfaitement Pontchartrain, il m'avoua la vérité de ce que je lui représentais, sa crainte extrême de ce que je prévoyais, et me pressa de travailler à une réconciliation si capitale à la fortune du père et du fils, comme le seul homme qui la pût entreprendre par l'amitié et la confiance que le duc et le chancelier avaient également et entièrement pour moi. Je lui répondis que c'était toute ma passion, mais que je travaillerais en vain tant que le chancelier s'escarmoucherait avec le duc sans cesse au conseil, et ne se mesurerait pas ailleurs à son égard; qu'il nourrissait ainsi une haine, pour parler nettement, de longue main enracinée, qu'il augmentait tous les jours loin de songer à l'émousser, en quoi pourtant consistait son salut et celui de sa famille; que c'était à lui, Beringhem, son ami, et qui ne lui serait point suspect sur M. de Beauvilliers avec qui il savait bien qu'il n'avait point de liaison, à lui ouvrir les yeux sur le danger de voir périr toute la fortune prodigieuse qu'il avait faite; et à lui faire comprendre qu'elle valait bien la peine de se contraindre, et de ployer à la nécessité du temps; qu'après qu'il l'aurait rendu capable d'un vrai changement à cet égard, je verrais à tâcher de le mettre à profit auprès de M. de Beauvilliers, et peu-à-peu ainsi de les rapprocher, et de là de les reconcilier enfin si je pouvais.

Le premier-écuyer, ou timide comme il l'était naturellement, ou désespérant de faire entendre raison au

chancelier vif et décidé comme il le connaissait, ou véritablement court de temps, me dit qu'il en aurait peu pour parler suffisamment au chancelier qui n'était point à Marly, qui n'y venait que pour les conseils, et qui ces jours-là s'en retournait dîner à Versailles, et les autres jours se tenait à Pontchartrain; qu'il avait demandé congé au roi de s'en aller dans quelques jours chez lui à Arminvilliers, et qu'il y passerait presque tout le voyage de Fontainebleau où la cour allait incessamment. Il finit par me presser de nouveau de travailler à une aussi bonne œuvre que nul autre que moi ne pouvait exécuter, et moi par l'exhorter de parler au moins avant de partir, et de parler sans ménagement. La suite de ceci se verra bientôt à Fontainebleau; avant d'y conduire la cour, il faut reprendre des choses qui ont précédé ce voyage.

On a pu voir épars en plusieurs endroits de ces Mémoires à quel degré d'intimité et de toute confiance j'étais arrivé avec le duc de Beauvilliers, avec le duc de Chevreuse, et avec les duchesses leurs femmes. Tout cela vivait dans la même amitié avec madame de Saint-Simon, et ce qui était peut-être unique pour des personnes si généralement cachées et compassées, dans la confiance et la liberté les plus entières, fondées sur l'estime de sa vertu, et l'expérience de la sagesse et de la bonté de son esprit et de sa conduite, plus encore s'il se peut que sur ce qu'elle m'était, et sur ce qu'ils savaient que j'étais pour elle. Il faut donc comprendre que ces trois couples faisaient un groupe qui ne se cachait rien, qui se consultait sur tout, qui en ce genre était inaccessible à quiconque, et dont le commerce était non-seulement continu, mais de tous les jours, et souvent de plus d'une fois par jour quand nous étions dans les mêmes lieux, et il était fort rare que nous en fussions séparés, parce que Vaucres-

son était fort proche, et que je ne sortais presque point de la cour, ni madame de Saint-Simon non plus. Cette union anciennement prise, mais liée et augmentée par degrés, en était à ce dernier bien long-temps avant la mort de Monseigneur, comme divers traits de ces Mémoires auront pu le faire remarquer.

Dans cet état, M. de Beauvilliers ne cessait depuis long-temps de faire naître de l'estime, de l'amitié, du goût pour moi en son pupille, sur l'esprit et le cœur duquel il pouvait tout. Il n'en perdit aucune occasion pendant plusieurs années. On a vu que j'en sentis l'effet à l'occasion de l'ambassade de Rome, et un autre si grandement marqué à son arrivée de la campagne de Lille. L'état triste où il fut après si long-temps ajouta aux mesures que le sage gouverneur me prescrivit toujours. On se souvient de la situation où la cabale de Meudon tenait ce prince, et combien le roi même demeura aliéné de lui, en sus de ce qu'il en était auparavant par la vie si recluse et si resserrée de son petit-fils, qui l'avait dès-lors mis fort à gauche avec Monseigneur. On ne doutait dans aucun de ces temps que le duc de Beauvilliers ne possédât ce jeune prince; on ignorait bien le fond de mon intimité avec le duc, mais la liaison était trop forte, et le commerce trop continuel et trop libre avec des gens aussi enfermés, pour n'avoir pas percé.

Être en mesure et en garde infinie était le caractère dominant du duc. La haine de madame de Maintenon, et les secousses qu'il avait éprouvées du roi même, augmentaient encore les entraves de sa timidité naturelle. Il craignait les soupçons de circonvenir son pupille, il craignait la jalousie et les regards perçans qui s'étaient fixés sur moi depuis ce choix pour Rome. Il voulait me mettre peu-à-peu dans la confiance du jeune prince, mais il ne voulait pas qu'il en parût rien. Il redoubla encore de

précautions depuis la campagne de Lille où je m'étais si hautement déclaré et dont je fus perdu un temps. Je rappelle toutes ces époques et ces faits épars dans ces Mémoires, pour les remettre tous à-la-fois sous les yeux, et montrer les raisons de la conduite que le duc de Beauvilliers me fit observer, de concert avec le prince.

Jene le voyais chez lui, aux heures de cour que rarement et ouvertementassez pour qu'il ne parût rien d'affecté, assez peu pour qu'on ne pût soupçonner non-seulement privance, mais même aucun dessein de m'approcher de lui; en tout plus de négligence que de cour. Par cette raison le prince me distinguait peu chez lui, et ne me donnait guère au-delà de ce qu'il avait accoutumé aux gens de ma sorte; mais souvent un coup-d'œil expressif, un sourire à la dérobée m'en disait tout ce que j'en desirais savoir.

Outre la transcendance d'être sans cesse porté avec étude par le duc de Beauvilliers auprès de lui, et encore par le duc de Chevreuse, du caractère dont était ce prince, ce qu'il paraissait du mien par le tissu de la conduite ordinaire de toute ma vie était un avantage peu commun pour lui plaire. Il aimait une vie appliquée, égale, unie, il estimait l'union dans les familles, il considérait les amitiés qui faisaient honneur; et de celles-là, on a vu que j'y fus toujours heureux. Ma jeunesse n'avait rien eu de ce qui eût pu l'étranger ou l'arrêter. Toutes mes liaisons particulières s'étaient trouvées avec des personnes qui presque toutes lui étaient agréables ou directement ou par quelque recoin; mes inimitiés ou mes éloignemens, avec celles qui pour la plupart étaient en opposition avec lui, et très ordinairement directe, ce qui était arrivé naturellement et sans aucun art. J'étais bien de toute ma vie avec les jésuites, quoique sans liaison qu'avec un seul à-la-fois, mais liaison unique jusqu'à la mort du dernier qui survécut le feu roi; ils me comptaient parmi leurs

amis, comme on l'a vu du père Tellier, et comme on le verra encore davantage. Je l'avais été intime, comme on l'a vu aussi, de l'évêque de Chartres, Godet. C'étaient là des boucliers sûrs contre le dangereux soupçon de jansénisme; et ce que j'ai rapporté de cette conversation avec le Dauphin et l'abbé de Polignac en tiers, dans les jardins de Marly, mit le sceau à l'assurance. Ma façon d'être à cet égard reviendra trop souvent dans les suites pour ne pas mériter d'être expliquée, puisque l'occasion s'en présente si naturellement.

Le célèbre abbé de la Trappe a été ma boussole là-dessus, comme sur bien d'autres choses dont je desirerais infiniment avoir eu la pratique comme la théorie.

Je tiens tout parti détestable dans l'église et dans l'état. Il n'y a de parti que celui de Jésus-Christ. Je tiens aussi pour hérétiques les cinq fameuses propositions directes et indirectes, et pour tel tout livre sans exception qui les contient. Je crois aussi qu'il y a des personnes qui les tiennent bonnes et vraies, qui sont unies entre elles et qui font un parti. Ainsi de tous les côtés, je ne suis pas janséniste.

D'autre part, je suis attaché intimement, et plus encore par conscience que par la plus saine politique, à ce que très mal-à-propos on connaît sous le nom de libertés de l'église gallicane, puisque ces libertés ne sont ni privilèges, ni concessions, ni usurpations, ni libertés même d'usage et de tolérance, mais la pratique constante de l'église universelle, que celle de France a jalousement conservée et défendue contre les entreprises et les usurpations de la cour de Rome, qui ont inondé et asservi toutes les autres et fait par ses prétentions un mal infini à la religion. Je dis la cour de Rome, par respect pour l'évêque de Rome, à qui seul le nom de pape est demeuré, qui est de foi le chef de l'église, le successeur de saint Pierre, le pre-

mier évêque , avec supériorité et juridiction de droit divin sur tous les autres quels qu'ils soient , et à qui appartient seul la sollicitude et la surveillance sur toutes les églises du monde comme étant le vicaire de Jésus-Christ par excellence , c'est-à-dire le premier de tous ses vicaires qui sont les évêques. A quoi j'ajoute que je tiens l'église de Rome pour la mère et la maîtresse de toutes les autres , avec laquelle il faut être en communion ; maîtresse , *magistra* , non pas *domina* ; ni le pape , le seul évêque , ni l'évêque universel , ordinaire et diocésain de tous les diocèses , ni ayant seul le pouvoir épiscopal duquel il émane dans les autres évêques , comme l'inquisition , que je tiens abominable devant Dieu et exécration aux hommes , le veut donner comme de foi.

Je crois la signature du fameux formulaire une très pernicieuse invention , tolérable toutefois en s'y tenant exactement suivant la paix de Clément IX , autrement insoutenable. Il résulte que je suis fort éloigné de croire le pape infallible , en quelque sens qu'on le prenne , ni supérieur , ni même égal aux conciles œcuméniques , auxquels seuls appartient de définir les articles de foi , et de ne pouvoir errer sur elle.

Sur Port-Royal , je pense tout comme le feu roi s'en expliqua à Maréchal en soupirant , que ce que les derniers siècles ont produit de plus sage , de plus pur , de plus savant , de plus instructif , de plus pratique , et néanmoins de plus élevé , mais de plus lumineux et de plus clair , est sorti de cette école , et de ce qu'on connaît sous le nom de Port-Royal ; que le nom de jansénisme et de janséniste est un pot au noir de l'usage le plus commode pour perdre qui on veut , et que d'un millier de personnes à qui on le jette , il n'y en a peut-être pas deux qui le méritent ; que ne point croire ce qu'il plaît à la cour de Rome de prétendre sur le spirituel , et même sur le tem-

porel, ou mener une vie simple, retirée, laborieuse, serrée, ou être uni avec des personnes de cette sorte, c'en est assez pour encourir la tache de janséniste; et que cette étendue de soupçons mal fondés, mais si commode et si utile à qui l'inspire et en profite, est une plaie cruelle à la religion, à la société, à l'état.

Je suis persuadé que les jésuites sont d'un excellent usage en les tenant à celui que saint Ignace a établi. La compagnie est trop nombreuse pour ne renfermer pas beaucoup de saints, et de ceux-là j'en ai connu, mais aussi pour n'en contenir pas bien d'autres. Leur politique et leur jalousie a causé, et cause encore de grands maux; leur piété, leur application à l'instruction de la jeunesse et l'étendue de leurs lumières et de leur savoir, fait aussi de grands biens.

C'est assez pour un homme de mon état, ce serait en sortir, et des bornes de ce qui est traité ici, que descendre dans plus de détails; mais ce n'est pas trop pour les choses dont les récits nécessaires s'approchent. Ce que je viens d'expliquer ne contentera pas ceux qui prétendent que le jansénisme et les jansénistes sont une hérésie et des hérétiques imaginaires, et satisfera sûrement encore moins ceux à qui la prévention, l'ignorance ou l'intérêt en font voir partout. Ce qui m'a infiniment surpris, est comment la prévention qui mettait M. de Beauvilliers de ce dernier côté lui a pu permettre de s'accommoder de moi au point qu'il a fait, et sans le moindre nuage, toute sa vie, avec la franchise entière que j'ai toujours eue avec lui là-dessus, comme sur tous mes autres sentimens en toutes autres matières.



[Faint, illegible text or markings on the page]

